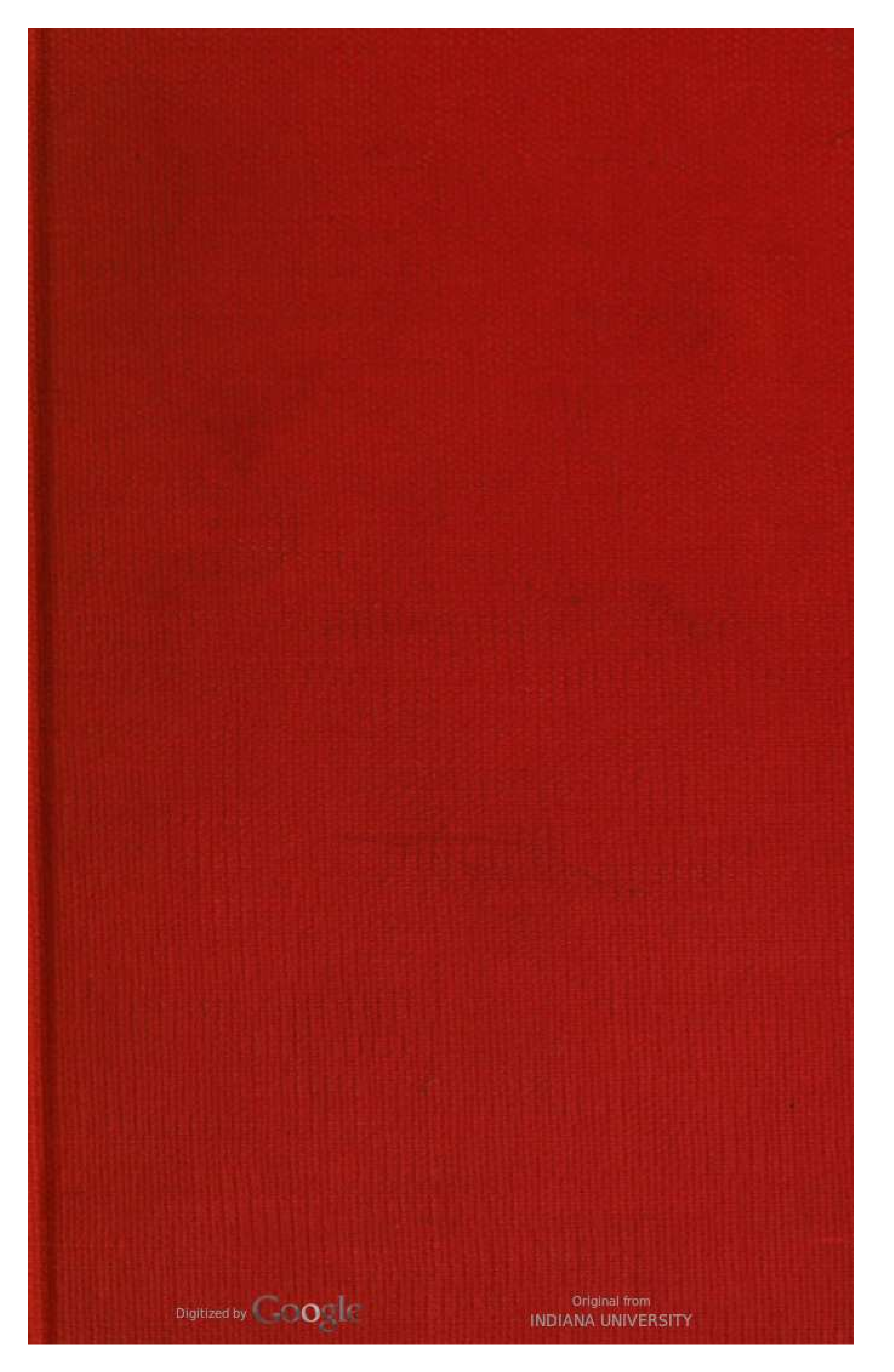
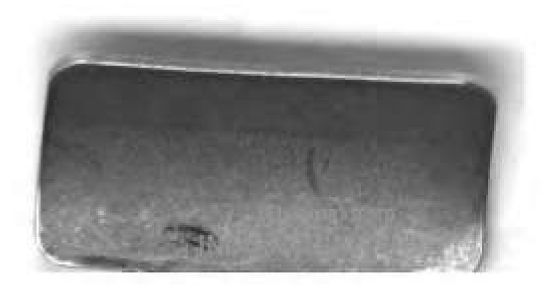





INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



LA
CONJURATION D'AMBOISE

DU MÊME AUTEUR

La Carrière d'un favori, Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562). Un volume in-8° écu. (*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*)

Lettres et Chevauchées du Bureau des Finances de Caen sous Henri IV. Un volume in-8°. Collection de la Société de l'Histoire de la Normandie.

Les Origines politiques des guerres de religion :

Tome I. — Henri II et l'Italie (1547-1555).

Tome II. — La fin de la magnificence extérieure. Le Roi contre les Protestants (1555-1559).

Deux volumes in-8° raisin, accompagnés de quatre portraits et de deux cartes. (*Ouvrage honoré du premier Grand Prix Gobert par l'Académie des Inscriptions, en 1914.*)

Le Royaume de Catherine de Médicis, La France à la veille des guerres de religion. Deux volumes in-8° écu. (*Ouvrage honoré du premier Grand Prix Gobert par l'Académie des Inscriptions, en 1922.*)

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY



LUCIEN ROMIER

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE DE ROME ET DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ESPAGNE

LA CONJURATION D'AMBOISE

L'AURORE SANGLANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

LE RÈGNE ET LA MORT DE FRANÇOIS II

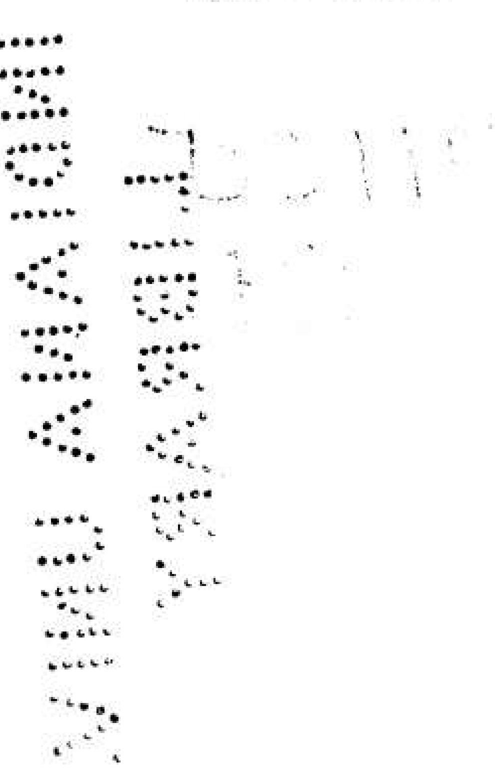
PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1923





LA CONJURATION D'AMBOISE

LIVRE PREMIER

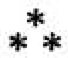
LA CONJURATION D'AMBOISE

CHAPITRE PREMIER

L'AVÈNEMENT D'UN ROI DE QUINZE ANS

Les témoins des disputes violentes qui éclatèrent autour de Henri II dans les derniers mois de son règne, avaient constaté l'accord déjà manifeste de Catherine de Médicis avec les Guises pour combattre auprès du Roi l'influence de Montmorency et de Diane de Poitiers. Dès lors s'était formé un parti groupant la Reine, le dauphin François, la dauphine Marie Stuart, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, le prince Alphonse d'Este, beau-frère du duc de Guise, le duc Charles III, chef de la maison de Lorraine et gendre de Henri II, le duc de Nemours, qui passait, à tort sans doute, pour l'amant de la duchesse de Guise, le maréchal de Saint-André et des seigneurs de moindre qualité, comme Melchior de Montpezat et François de

Vieilleville. C'est ce parti que la mort accidentelle de Henri II et l'avènement de François II rendirent maître du pouvoir, ce parti qui accompagna des Tournelles au Louvre le nouveau Roi, quelques instants après le décès de son père, dans l'après-midi du 10 juillet 1559 [1].



Quand le peuple, accouru vers la grand'rue Saint-Antoine, vit sortir des Tournelles l'héritier du trône, suivi de sa mère et de ses petits frères, que « portaient à bras » les seigneurs de Guise, il chercha des yeux dans le cortège la figure du vieux Montmorency qui lui était familière. Mais le connétable, demeuré près du cadavre de son maître bien-aimé, ne suivait pas au Louvre la famille royale. La révolution de palais, prévue depuis plusieurs jours, était déjà un fait accompli [2].

Au vrai, il n'y eut qu'un changement de rôles, point de disgrâces brutales ni de représailles. Seule la vieille favorite, Diane, fut priée de s'en aller et avec beau-

1. La situation des partis est minutieusement expliquée par J. Alvarotti dans une dépêche au duc de Ferrare, datée de Paris, 8 février 1559 (Arch. d'Etat de Modène, Francia : orig.).

2. L. Ricasoli au duc de Florence, 1559, 11 juillet. Paris, p. p. DESJARDINS, *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 400-401. — Jusqu'aujourd'hui, l'histoire du règne de François II a été écrite presque exclusivement d'après l'*Estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II* (S. l., 1576, 8°), attribué à Louis Régnier. sieur de La Planche, sécrétaire de François de Montmorency. Or ce texte n'a pas de valeur comme témoignage direct. Sa rédaction tardive repond au désir manifeste du parti des Bourbons d'expliquer l'origine des troubles par « l'usurpation » des Guises. Cette thèse, qui ne fut jamais celle des Montmorency, repose sur des assertions empruntees aux pamphlets qu'inspira Condé avant et après la conjuration d'Amboise. Le recueil dit de La Planche peut être défini ainsi : un arrangement systématique de pamphlets, parmi lesquels on retrouve le *Tigre* d'Hotman, et d'histoires locales, celles-ci très précieuses, dans un sens violemment hostile aux Guises. D'ailleurs l'auteur semble avoir eu en mains des documents, notamment des lettres, à lui communiqués par les églises protestantes. On pourrait supposer que cette œuvre a été composée dans l'entourage de Jeanne d'Albret, probablement pour répondre à l'enquête d'où est sortie l'*Histoire ecclésiastique des églises réformees*, dans laquelle on la retrouve insérée presque tout entière. Les vraies sources narratives du règne de François II sont les œuvres du président La Place, de Chandieu

coup de courtoisie. En arrivant au Louvre, le cardinal de Lorraine s'installa dans l'ancien appartement du connétable, le duc de Guise dans celui que Diane venait de quitter, près de la « chambre » du Roi. Le premier soir, François II voulut servir sa mère à table, et, comme les secrétaires venaient pour lui prêter serment et l'entretenir des affaires, il leur commanda de s'adresser à elle. Catherine pouvait prendre la régence que lui offrait son fils. Elle ne voulut ni du titre ni de la chose, préférant que la majorité du Roi fût reconnue, pour laisser aux Guises la charge de l'Etat. Elle se borna à surveiller la conduite du nouveau gouvernement et, disent les témoins, à empêcher qu'aucune offense grave fût faite par le cardinal de Lorraine à son ancien rival, Montmorency.

Ceux qui attendaient des querelles et qui déjà en propageaient le bruit, furent déçus. On ne vit surgir entre les Guises et les Montmorency la moindre compétition. Pour éviter tout incident, le connétable demeura l'après-midi du 10 aux Tournelles, avec le cardinal de Châtillon et l'amiral de Coligny, ses deux neveux, et le maréchal de Saint-André, qui, comme lui, sans en être priés, gardaient le corps de Henri II. Le lendemain, 11, après l'autopsie, il fut invité à faire en compagnie des Guises une démarche auprès des représentants de l'Espagne le duc d'Albe et Ruy Gomez de Silva, pour la ratification du traité de paix. Ce même jour, à l'heure du dîner, Montmorency vint au Louvre prendre les instructions du nouveau roi pour les obsèques et lui offrir les services de sa maison; une troupe de gentilshommes, la plupart ses vassaux, qui

et de Crespin. — Le baron de Ruble, dans le tome II de son histoire d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, a fait un effort décevant pour ajuster les documents directs aux récits de La Planche. D'où une incohérence qui, jointe aux inexactitudes souvent signalées et au défaut de critique de cet auteur, rend son œuvre caduque, malgré une recherche méritoire de l'inédit.

habitaient Paris ou l'Ile de France, l'escorta des Tournelles au Louvre. François II, trop jeune pour savoir vivre, et dont la légèreté scandalisait la cour, l'accueillit avec une déférence maladroite : il daigna lui rendre compte des ordres qu'il avait donnés pour assurer la marche des affaires sous la direction des Guises, le félicita de ses services et de ceux de ses neveux, en particulier de Coligny, qui collaborait aux préparatifs d'une expédition en Ecosse, puis fit une allusion assez sotte aux fatigues du vieillard pour l'engager à se reposer. Après le dîner, on passa dans la chambre de la Reine-mère. Montmorency, dit-on, lui offrit quelques avis d'expérience. Catherine, épuisée par le chagrin et la fatigue de ses veilles, répondit au vieillard avec des sanglots, le combla d'amitiés et lui promit qu'il serait maintenu dans ses états et prérogatives. Cependant le Roi enleva la charge de colonel de l'infanterie au plus jeune neveu du connétable, François d'Andelot, que Henri II avait fait arrêter jadis pour crime d'hérésie, et la donna au vicomte de Martigues, ami du duc de Guise. Les jours suivants, Montmorency prit logis en son hôtel Meigret. Le 13, il revit le Roi au Louvre, et le 16, il vint assister ostensiblement à la séance du Conseil ; c'est lui qui s'opposa au projet de mettre sur le sceau de France les armes d'Ecosse et d'Angleterre[1].

Les témoins ne parlent pas davantage d'une disgrâce des Bourbons ou d'offenses que ces princes auraient eu à subir. Condé entra au Louvre presque aussitôt après

1. L'attitude et les actes de Montmorency, présentés sous un aspect très tendancieux par l'*Estat de France* et même par La Place, sont exactement décrits par un témoin, l'auteur du « diaire » inédit du début du règne de François II qui se trouve dans le ms. fr. 3950 de la Bibl. Nat. fol. 1-10. Ce diaire en italien qui a complètement échappé à l'attention des érudits, à cause sans doute de son caractère informe et des difficultés de lecture qu'offre le manuscrit, pourrait être attribué, d'après l'écriture et certaines allusions, à Louis de Gonzague, le futur Gonzague-Nevers.



que la cour y fut installée, et dès le lendemain, 11 juillet, le Roi l'invitait au Conseil, ainsi que son cousin, le prince de La Roche-sur-Yon, chef des Bourbons-Montpensier. Tous deux, selon les règles du cérémonial, portèrent la queue du manteau royal lorsque François II sortit la première fois de sa chambre, vêtu de deuil. Dès lors on offrit à Condé de lui donner le gouvernement de Picardie, où se trouvaient la plupart de ses terres et que l'on réservait de tradition à un Bourbon. Quant au roi de Navarre, premier prince du sang, qui résidait alors à son château de Nérac en Guienne, les Guises lui marquèrent une déférence sensible, malgré leur discorde passée. Déjà, après la signature de la paix du Cateau-Cambrésis, le cardinal de Lorraine lui avait exprimé son regret de n'avoir pu obtenir la restitution de la Navarre espagnole. Le duc et le cardinal furent des premiers à lui annoncer la mort de Henri II et l'installation du nouveau gouvernement. Ils exceptèrent sa compagnie de la mesure qui allait réduire l'effectif des compagnies d'ordonnances. Enfin ils déclarèrent que, s'il venait à la cour, ils se rendraient au devant de lui en personnes, comme preuve de leur respect[1].

*
* *

La Reine-mère n'eut sans doute aucune peine à per-

1. Dép. de Throckmorton à Elisabeth, à Cecil et au « Privy Council ». 1559, 11 juillet et jours suivants, Paris, p. p. P. FORBES, *A full view of the public transactions in the reign of Q. Elisabeth* (Londres, 1740. in. fol.), t. I, p. 157 et suiv. Bien que les analyses des dépêches de Throckmorton par Stevenson dans les *Calendars of State papers... reign of Elisabeth*, t. II et III, soient excellentes, elles ne dispensent pas, vu l'importance de cette source, de se reporter pour le détail au recueil de Forbes, qui présente les dépêches dans leur texte integral et original. — L. Ricasoli, 1559. 10-11 juillet, Paris, p. p. DESJARDINS, *loc. cit.* — G. Michieli au Sén. de Venise, 1559, 2 juillet et jours suivants, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Franza ; orig.). Copies dans Bibl. Nat., ms. ital. 1720 Analyses dans *Calendars... Venice 1558-1580*, p. 110 et suiv. — Lettre d'une personne de la Cour au cardinal de Tournon, 1559, 11 juillet, du Louvre, p p G. RIBIER, *Lettres*, t. II, p. 809. — Le duc d'Albe et R. Gomez de Silva à Philippe II,



suader les Guises de se montrer oublieux de leurs anciennes querelles. La reconnaissance, que l'on pouvait dire légale, mais qui était assurément prématurée, de la majorité d'un roi de quinze ans, n'offrait pas une base bien solide au gouvernement pour exercer des représailles personnelles. Des ministres, dont la fortune officielle ne se justifiait que par le choix d'un souverain à peine adolescent, avaient un intérêt évident à se faire supporter de leurs rivaux plutôt qu'à s'imposer au monde par des coups de vengeance. D'ailleurs l'héritage laissé par Henri II était assez lourd et l'inventaire qu'on en devait dresser assez embrouillé pour occuper toute l'attention des nouveaux maîtres.

Ceux-ci consacrèrent les deux semaines qui suivirent l'avènement de François II à cet inventaire. Le feu roi était mort sans avoir eu le temps de subir les conséquences de sa prodigalité. Mais ces conséquences désormais devenaient inéluctables. La dette publique avouée dépassait quarante millions de livres, dont dix-neuf millions étaient exigibles. Les soldats, les capitaines, les juges et jusqu'aux gouverneurs des provinces attendaient leurs gages, quelques-uns depuis plus de quatre ans. Or, si la somme des recettes brutes du budget devait atteindre en principe douze millions de livres, — dont six millions pour les taille, grande crue et taillon,

1559, 11 juillet. Paris (Arch. Nat., K 1492, n° 50; orig.). — Le cardinal de Lorraine au roi de Navarre, 1559, avril, Coucy, p.p. E. de Barthélemy, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIX, p. 113. — Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine au roi de Navarre. 1559, 11 juillet (Bibl. Nat., ms. fr. 15,872. fol. 130 : minute). — Lettres patentes du 14 juillet, réduisant les effectifs des ordonnances (Bibl. Nat., ms. fr. 3150, fol. 40 : ms fr. 3.157, fol. 38 : ms. fr. 20.507, fol. 112). — Et. Jahan aux échevins de Lyon, 1559, 18 juillet, Paris (Arch. comm. de Lyon, AA 31, fol. 157 ; orig.). — Guillaume Segond au sieur de Mauvans, 1559, 20 juillet, Paris (Bibl. Nat., ms. fr. 15872, fol. 155 ; copie collat. d'une lettre interceptée). — La Place, *Commentaires de l'estat de la religion et républiquc... soubs François second*, éd. Buchon, p. 26. — Tous les historiens, depuis les auteurs de l'*Histoire ecclésiast que* et J. A. de Thou jusqu'au baron de Ruble ont copié ou suivi, en y mêlant parfois d'autres sources, la version de l'*Estat de France*, attribuée au secrétaire La Planche.



trois millions et demi pour le domaine et deux millions et demi pour les aides et gabelles, — la plus grosse part de ces recettes n'arrivait plus au Trésor ou était absorbée par les intérêts de la dette. Les peuples fuyaient devant la taille. Et il fallait encore payer les dots énormes données par Henri II à sa fille, la reine d'Espagne, et à sa sœur, la duchesse de Savoie. Une telle situation pouvait effrayer des ministres moins jeunes et moins soucieux de popularité. Les Guises se mirent à la tâche.

Le cardinal de Lorraine, assisté de Michel de l'Hospital, premier président de la Chambre des comptes, qui venait d'entrer au Conseil, entreprit l'apurement des écritures et sollicita l'avis des financiers. Dès lors il fut ordonné aux commissaires nommés pour la perception de l'emprunt forcé de 1558 de remplir promptement leur commission : on demanda à la seule province de Normandie huit cent mille livres. Les dons de « joyeux avènement » furent réclamés aux lieutenants du Roi. On rappela aux contribuables des juridictions de l'archevêché de Reims qu'ils devaient payer les frais du sacre. D'autre part, le Conseil mit à l'étude les moyens de comprimer les dépenses. Il alla jusqu'à prévoir la suppression du crédit de cent mille livres qui était affecté au service des postes royales. L'effectif de l'armée fut réduit. On décida de reporter d'un exercice à l'autre la liquidation des soldes dues aux capitaines et gens de guerre. Le cardinal de Lorraine, négociant avec les banquiers, essaya de consolider à 8,3 p. cent, au lieu de 16, l'intérêt de la dette usuraire. On suspendit le paiement des pensions aux grands seigneurs, des gages aux magistrats, des factures aux fournisseurs de la cour. On prépara la révocation, qui devait être publiée le 18 août, de toutes les aliénations gratuites du domaine royal consenties sous les règnes précédents. Quant au règlement des dots données par Henri II à sa fille et à sa sœur, on s'efforça de le faire traîner en

longueur : seulement, pour des raisons politiques, on dut verser, dès la fin de juillet, le premier tiers de la dot d'Elisabeth, épouse de Philippe II, cent trente-trois mille écus sol sur quatre cent mille [1].

Une telle situation des finances commandait l'attitude du gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A l'extérieur il fallait se garder de toute aventure, et les Guises déclarèrent leur intention de maintenir la paix, quoi qu'il dût en coûter à leur amour-propre d'hommes de guerre. Cependant ils décidèrent de continuer les envois de secours à leur sœur, Marie de Lorraine, régente d'Ecosse, en guerre avec ses sujets rebelles qu'appuyaient les Anglais. Mais il s'agissait d'une politique fixée et d'ordres donnés du vivant de Henri II. Aussi bien François II ne pouvait abandonner l'Ecosse, le royaume de sa femme, devenu par des conventions secrètes son propre royaume [2].

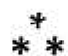
1. P. CAUWÈS. *Les commencements du crédit public en France*, dans la *Revue d'économie politique*, 1895, t. IX, p. 825. — *Arch. histor. de la Gironde*. t. XIII, p. 252. G. Michiel au Sénat de Venise, 1559, 30 juillet et suiv., Paris (Arch. de Venise, Franza ; orig.). *Calendars... Venice, 1558-1580*, p. 113 et suiv. — *I memoriali di Leonardo Massone al re Francesco II (1559)*, p. p. A. SEGRE, *I consigli economici e finanzieri di un banchiere italiano del secolo XVI*, dans *Vierteljahrschrift für Social-und wirtschaftgeschichte*, t. VII (1909), p. 44?-485. Cf. document analogue : Bibl. Nat., ms. fr. 15872, fol. 193 et suiv. — Mandement aux commissaires de l'emprunt, 1559, 31 juillet, S. Germain (Arch. Nat., Z[1A], n° 134, fol. 194). — Mandement à Antoine d'Albon, gouverneur de Lyon, 1559, 31 juillet, S. Germain (Arch. dép. de l'Ardèche, B 1451). — Arch. comm. de Reims, Sacres, liasse 14, n° 1. Cf. L. PARIS, *o. cit.*, p 117-118. — DESJARDINS, *o. cit.*, t. III, p. 404 et suiv., — Sur les négociations avec les banquiers : avis de France transmis par le marquis de Pescara, 1560, 2 janvier, 14 fevrier (Arch. roy. de Simancas, Estado, 1211 ; orig.). *Cal.. Foreign... 1559-1560*, p. 143-241-243 ; *Cal... Venice, 1558-1580*, p, 175. — Sur le paiement de la dot d'Elisabeth : L'évêque de Limoges au Roi, 1559, 9 juillet, Gand ; quittance de Philippe II, 1559, 6 août, Gand, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 22, 79. Cf. lettres de l'evêque de Limoges p. dans la *Revue d histoire diplomatique*, t. XIV (1900), p. 300 —Sur la révocation des alienations du domaine, voyez ce qui a eté dit dans notre precedent ouvrage, chap III. — Lorsqu'ils eurent a justifier leur gouvernement devant l'assemblée de Fontainebleau. en août 1560, les Guises exposerent en termes tres vifs les embarras financiers du debut du règne. Chantonay a Philippe II, 1560, 31 août, Melun (Arch. Nat., K 1493, n° 76[A] ; orig.).

2. Les intentions pacifiques des Guises à cause de la gène financière



A l'intérieur on devait vivre pauvrement, au risque de mécontenter les participants des anciennes fêtes royales. A l'égard des réformés ou « malsentans » rien ne fut changé : on appliqua le terrible édit d'Ecouen publié par Henri II un mois avant sa mort ; les procès suivirent leur cours[1].

Contre les premières décisions du nouveau gouvernement, aucune protestation directe ne s'éleva dans le Conseil, que l'on sache.



François II qui, dès le 17 juillet, avait quitté le Louvre pour aller à Meudon et courre le cerf jusqu'à Dampierre, avec une troupe joyeuse, s'établit le 25 au château de Saint-Germain, où la Reine-mère devait achever ses « quarante jours » de deuil[2].

C'est alors que se déclara l'opposition des princes du sang, que, depuis deux semaines, on sentait menaçante.

sont signalées par L. Ricasoli, dans sa dépêche du 27 juillet (DESJARDINS, t. III. p. 402). *Contra* naturellement, les dépêches de l'ambassadeur d'Angleterre. Toutefois la comparaison des rapports de Throckmorton avant et après la mort de Henri II prouve que les Guises ne firent qu'exécuter les décisions du roi défunt. Dép. publ. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 149 et suiv. — Sur la politique ecossaise de Henri : *Les origines des guerres de religion*, t. II, p. 358 et suiv., et *Le Royaume de Catherine de Médicis*, chap II.

1. Voy. le texte de l'édit d'Ecouen, signé chez le connétable, le 2 juin 1559, dans *Les origines...*, t. II p. 362 et suiv.

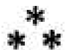
2. Le deuil de la Cour, tout exterieur, n'empêchait pas le jeune Roi et ses compagnons de jouer en forcenés et de commettre toutes sortes de « folies ». Seuls Catherine et le connetable etaient vraiment tristes, et ce fait devait les rapprocher, malgré les rancunes mutuelles. F. M. Novello au duc de Ferrare, 1559, 25 juillet. Paris (Arch., d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Throckmorton, 1559, 27 juillet, Paris, p. p. FORBES, *o. cit.*, p. 175. Programme des déplacements de la cour : dans lettre de Chauvigny à Brissac, 1559, 7 août, Paris, p. p. Ch. MARCHAND, *Charles de Cossé*, p. 615-616.

CHAPITRE II

L'AGITATION DE CONDÉ

Déjà, tandis qu'agonisait Henri II, le bruit avait couru, aux Tournelles même, d'une prise d'armes éventuelle des Bourbons pour faire respecter leurs droits dans les changements à prévoir[1].

Cette fanfare guerrière, au chevet d'un moribond, pouvait surprendre les vieux courtisans : car des Bourbons, à vrai dire, personne ne se souciait, tant les rois François Ier et Henri II les avaient tenus à l'écart, sinon en mépris. Du reste, on ne voyait alors à la cour que le cardinal de Bourbon, prélat tranquille entre tous, le prince de Condé, cadet de la maison de Vendôme, qui n'était pas encore un homme fait, et le prince de La Roche-sur-Yon, chef d'une branche collatérale, tous sans qualité pour formuler des revendications. Le premier prince du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, résidait à Nérac, disgracié[2].



La rumeur venait des serviteurs de Condé. Ce petit

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 10 juillet, Paris ; G. Raviglio au même, même date (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).
2. Sur cette disgrâce : *Les origines*..., t. II, p. 288-289.

prince, né le douzième de sa famille et qui avait tout juste vingt-neuf ans, chétif, sans fortune, presque sans gloire, d'ailleurs mal fait, portant la tête haut comme pour dissimuler sa bosse, de tempérament passionné, mais sournois, avec une sorte de rage dans l'humeur, prenant les femmes à l'assaut plutôt que par la séduction, était dévoré de désirs. Oserait-il en appeler de la déchéance où se trouvaient les Bourbons[1]?

Condé était pauvre, incroyablement pauvre, dans ce temps de prodigalités où les grands seigneurs disposaient par la grâce du Roi des trésors de l'Epargne et des revenus de l'Eglise.

Il avait déjà quatre enfants de sa jeune femme, Eléonore de Roye, dont la dot valait six mille livres de rente. Bientôt cette épouse modèle devra emprunter, engager ses terres, ses bijoux, ses meubles pour créer des ressources à son mari : elle vivra, jusqu'à sa mort prématurée, en des « peines extrêmes et nécessité de sçavoir où recouvrer deniers ». Henri II avait fixé à quatre mille livres la pension du prince sur le Trésor : pension au-dessous des gages d'un lieutenant-général de province, la moitié de ce qu'on donnait à Coligny, le tiers de ce que recevait un favori de médiocre naissance, le sixième ou le huitième de ce que savaient obtenir les privilégiés de la cour. Sans doute Condé sortait d'une famille peu riche de biens et trop riche d'enfants. Mais ses cousins, les Guises, — car il était leur cousin germain, — aussi nombreux que les Bourbons, jouissaient de revenus princiers ou de charges lucratives ; et les ménagements dont bénéficiait Diane de Poitiers, en ce changement de règne, rappelaient à tout le monde que le duc d'Aumale cueillerait un jour l'héritage de l'ancienne favorite, sa belle-mère. De

1. Sur la mauvaise santé de Condé : lettres d'Eléonore de Roye au connétable, 1558, 26 juin, 3 juillet, Fère-en-Tardenois (Bibl. Nat., fr. 3260, fol. 63 et suiv. ; orig.).



moindre race que les Bourbons ou les Guises, les Montmorency, relevés par la faveur des derniers rois, étalaient leurs domaines incomparables, leurs charges et honneurs, et, parmi ces honneurs, le mariage de l'un d'eux avec une fille légitimée de France. Les frères mêmes de Condé étaient beaucoup mieux pourvus que lui : l'aîné, Antoine, avait épousé l'héritière des d'Albret et ceint leur couronne, Charles avait reçu la pourpre, un archevêché, des évêchés, des abbayes ; des abbayes encore avaient été données aux filles de la maison de Vendôme. Dans cette haute noblesse gavée, le prince faisait figure de déshérité. Or il était magnifique, aussi prompt à dépenser qu'à emprunter. Plus tard, devenu chef des huguenots, maître d'un tiers de la France, il lui faudra demander « somme notable » à ses compagnons pour se tirer de quelque mauvais pas. Et quand Eléonore de Roye sera morte, on le verra oublier son parti à la recherche d'une seconde femme et d'une dot [1].

Il manquait à Condé, pour réussir, le coup d'œil, l'esprit de suite, l'expérience et la chance. Cette chance, que l'un de ses frères, le comte d'Enghien, avait jadis si glorieusement saisie sur le champ de bataille de Cérisoles, il ne l'avait point rencontrée dans les armées de Henri II. Après le coup de lance de Montgomery, il crut qu'elle s'offrait à lui.

Déjà, dans ce tragique tournoi de la rue Saint-Antoine, où il fut seul à représenter sa maison, il avait fait merveille, rivalisé avec les principaux tenants, qui étaient presque tous de la maison ou du parti des Guises.

Le 30 juin au soir, quand on avait transporté aux

1. Le duc d'Aumale a raconté surtout les exploits militaires de Condé ; il est très sobre de renseignements sur les origines de sa « rebellion ». — Sur la situation de fortune de Condé : pièces et lettres p. p. J. DELABORDE, *Eléonore de Roye* (Paris, 1876, 8°), p. 10. 11, 60 et suiv. Sur les Bourbons-Vendôme en général : E. SAULNIER. *Le rôle politique du cardinal de Bourbon* (Paris, 1912, 8°), chap. I et Appendices. — Arch. Nat., K 92, n°s 27, 29, 41 ; quittances. — *Mémoires de Madame de Mornay*, éd. de Witt, t. I, p. 48.



Tournelles le Roi couvert de sang, Condé s'était précipité pour soutenir les jambes du blessé, tandis que les Guises prenaient les bras[1].

Le prince n'attendit pas que Henri II fût mort pour faire connaître ses prétentions, en des entretiens privés. Mais il avait le vice, qu'on retrouve chez son frère aîné, de ne jamais porter ses plaintes en face de l'adversaire. Aussi bien était-il fort embarrassé pour parler de son propre chef : cadet sans titre, il n'avait personnellement aucun droit à faire valoir ; tous les droits, s'il y avait lieu de les revendiquer, appartenaient au seul roi de Navarre, premier prince du sang. Condé en était donc réduit à défendre la cause de ce dernier, à son insu.

Au Louvre, il y eut une pique lorsque, François II étant sorti de sa chambre vêtu de deuil, le duc de Guise « s'avança » jusqu'à prendre la queue du manteau royal avec les princes du sang, La Roche-sur-Yon et Condé. Celui-ci, à la séance du Conseil, le 11 juillet, comme on discutait des affaires d'Ecosse, soutint que rien ne devait être décidé avant l'arrivée de son frère Antoine. Le même jour, les ambassadeurs étrangers furent avertis, par une voie qu'on devine, du caractère provisoire du nouveau gouvernement jusqu'à la venue du roi de Navarre. Le 12, le prince dépêchait vers son frère un courrier pour le supplier de se hâter[2].

Il avait gagné son cousin La Roche-sur-Yon. Mais il était déçu du côté des Montmorency, qui observaient une réserve invincible. Le vieux connétable n'allait point se mettre à la suite d'un garçon de vingt-neuf ans. Seul, le plus jeune des Châtillons, François d'Andelot, qui gardait rancune aux Guises de l'avoir fait

1. Alphonse d'Este et J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 30 juin, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1559, 1er juillet, Paris (Arch. Gonzague de Mantoue, Francia ; orig.). — Throckmorton, 1559, 1er juillet, Paris, p. p. Forbes, *o. cit.*, t. I, p. 150.

2. Throckmorton, 1559, 11, 13 juillet, Paris, p. p. Forbes, *o. cit.*, t. I, p. 157 et suiv. — La Place, *o. cit.*, — éd. Buchon, p. 26.



naguère emprisonner et auquel ces mêmes Guises venaient d'enlever la charge de colonel de l'infanterie, se laissa entraîner. D'autre part, les mécontents commencèrent à s'orienter vers l'Angleterre : Condé faisait porter par son ami, le vidame de Chartres, des confidences à l'ambassadeur d'Elisabeth sur les desseins des Guises en Ecosse. La rumeur s'éleva si fort que la Reine-mère, chez qui les Montpensier avaient leurs entrées, demanda au prince de La Roche-sur-Yon ce que signifiait tout ce bruit et à quoi l'on voulait en venir. L'autre répliqua que les princes du sang se ressentaient de l'offense qu'on leur faisait en méconnaissant leur droit sur le gouvernement, et qu'ils n'entendaient point se soumettre à des « inférieurs » : pour en délibérer, le roi de Navarre, parti de Nérac, allait réunir à Vendôme ses frères, ses cousins et ses amis. La Roche-sur-Yon lui-même partit aussitôt pour le Poitou, à la rencontre du premier prince du sang. Celui-ci n'avait encore exprimé aucune plainte, mais les ennemis des Guises parlaient à sa place, annonçaient ses intentions, arrangeaient déjà la scène dont il serait le héros à son arrivée à la cour[1].



Condé voulait d'abord des honneurs. On essaya de le satisfaire. Aussitôt la cour installée à Saint-Germain, dans les derniers jours de juillet, François II chargea le prince d'aller à Gand porter à Philippe II la ratification du traité de paix signé par le roi défunt. En même temps devaient partir pour Gand le beau-frère du duc

1. Throckmorton, 27, 28 juillet, 6 août, Paris, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 180 et suiv. — G. Michiel au Sénat de Venise, 1559, 16 juillet, 2 août, Paris (*Calendar... Venice, 1558-1580*, p. 115-116). — L. Ricasoli, 1559, 6 août, Paris, p. p. DESJARDINS, *o. cit.*, t. III, p. 402. — Sur François de Vendôme, vidame de Chartres : L. de BASTARD, *Vie de Jean de Ferrières* (Auxerre, 1858, 8°), p. 23 et suiv.



de Guise, Alphonse d'Este, héritier de la maison de Ferrare, et François de Clèves, fils aîné du duc de Nevers.

C'était bien joué : on mettait le prince dans l'alternative de partir juste au moment où son frère aîné, le roi de Navarre, allait arriver à la cour, ou de refuser la mission prestigieuse qu'on lui confiait et d'avouer ainsi le mal fondé de ses plaintes ! Jeu d'une telle malice qu'on peut bien y reconnaître l'esprit de la Reine-mère, qui devait employer le même procédé, quelques semaines plus tard, à l'égard d'Antoine de Bourbon.

Condé hésita quelques jours, pris entre sa vanité et le désir qu'il avait de ne pas manquer l'arrivée de son frère. Puis, comme on parlait déjà d'envoyer à sa place le duc d'Aumale à Gand, il accepta, mais après avoir dépêché son cousin La Roche-sur-Yon au devant d'Antoine pour le prier d'attendre son retour à Vendôme. Il prit le 2 ou 3 août le chemin des Flandres, en grand équipage.

On le vit arriver à Gand, le 6, avec une escorte de cent cinquante cavaliers, tous les gentilshommes qu'il avait pu racoler, une véritable « montre », dont la cour d'Espagne fut quelque peu choquée. L'ambassadeur de France lui-même trouva la chose excessive : « C'est une confusion, remarquait-il, qui bien souvent ne paroist pas tant près des seigneurs qu'une petite troupe eslite ». Philippe II reçut Condé le 7, puis le 8, avec des honneurs particuliers, et lui fit un beau cadeau. Le prince, visiblement pressé, repartit.

Les apologistes de la maison de Bourbon, assez embarrassés pour expliquer cette mission honorifique confiée spontanément par les Guises à leur adversaire, accuseront les ministres de François II d'avoir voulu ruiner le prince en l'obligeant à « entrer en nouvelle despense sans être aidé du Roy ». Régnier de La

Planche ajoute que Condé, pour paraître dignement devant le roi d'Espagne, n'hésita pas à engager ses biens personnels. Or le prince ne passa que deux jours à Gand. Si l'entretien de ses cent cinquante cavaliers lui coûta cher, il ne pouvait s'en prendre qu'à sa vanité. Des pièces attestent qu'il fut remboursé par François II d'une somme importante sur les restes des comptes rendus des fournitures des guerres.

Condé garda rancune aux Guises. Mais la vraie raison de son mécontentement était indiquée, dès le 1er août, par l'un de ses amis, le pasteur Morel, de l'église réformée de Paris, dans une lettre à Calvin : « Il n'est personne qui ne voie que le cardinal de Lorraine a voulu éloigner le prince et ses partisans de la cour sous un honnête prétexte au moment où le roi de Navarre annonce sa venue, afin qu'à son arrivée, celui-ci se trouve isolé ».

Pressé de parfaire ses combinaisons politiques, Condé, sans s'arrêter à Saint-Germain, courut à Vendôme, à la recherche de son frère [1].

1. Morel à Calvin, 1559, 1er août, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 590). — S. de L'Aubespine au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, 1559, juillet, 5, 8 août, Gand, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 55-84. — Throckmorton, 1559, 27 juillet, 1er, 4 août, Paris, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 176, 185, 191. — G. Michiel, Cappello et Michiel, 1559, 16 juillet, 2 août, 21 août, Paris (*Cal... Venice, 1558-1580*, p. 109, 115, 116, 122). — Challoner à Cecil, 1559, 8 août, Gand (*Cal... Foreign, 1558-1559*, p. 462). — Don royal à Condé, 1559, 17 novembre, Blois (Arch. Nat., P 2311. p. 1357). — Cf. RÉGNIER DE LA PLANCHE, *De l'estat de France...*, éd. Buchon, p. 207, 208.

CHAPITRE III

LA DÉFAILLANCE DU PREMIER PRINCE DU SANG

Antoine attendait la venue du jeune prince avec des pensées incertaines, et non sans quelques craintes.

Averti de divers côtés, et par les Guises eux-mêmes, des changements survenus depuis la mort de Henri II, il s'était plu à faire savoir aux nouveaux ministres qu'il voulait « estre entièrement ung en amitié » avec eux, « non seulement comme cousin, mais comme frère ». Et, pour preuve de cette amitié, il avait cru bon d'émettre une appréciation fort maladroite sur les arrière-pensées du vieux Montmorency, leur rival [1].

Sans les adjurations de Condé, peut-être n'aurait-il pas mis grande hâte à quitter Nérac pour venir à la cour. La dépèche que lui avait envoyée le prince le

1. Instructions de B. de Monluc au sieur de La Tour, 1559, 22 juillet, publ. dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 307. Les Guises avaient provoqué les bons sentiments d'Antoine par la lettre presque affectueuse qu'ils lui avaient adressée le 11 : « Nous ne voulons faillir de vous advertir du bien et de l'honneur qu'il luy [au Roi] a pleu nous faire en nous donnant la charge et maniement de ses principaux affaires, pour ce que vous nous avez tousjours tant aymez que nous espérons vous ne serez marry de nous veoir en lieu où nous puissions avoir moien de vous faire service ». (Bibl. Nat., fr. 15872, fol, 130 : minute). Cf. Lettre de François II au roi de Navarre. 1559, 11 juillet, Paris : Autographes de Saint-Petersbourg (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 5, copie). Le porteur de ces lettres fut le sieur de Bouillé.



12 juillet dut le déterminer à partir, le 22 ou le 23.

Il cheminait à petites étapes, l'humeur conciliante, escorté de gens dont certains lui remontraient les inconvénients d'une querelle avec les Guises, lorsqu'arrivé à Poitiers, il y trouva le prince de La Roche-sur-Yon qui accourait pour lui indiquer la conduite à suivre. Antoine se laissa persuader, et résolut d'attendre en son duché de Vendôme le retour de son frère obligé d'aller à Gand. Le dernier jour de juillet, il entrait à Vendôme, où il s'arrêta deux semaines.

Là le roi de Navarre reçut beaucoup de monde. Des personnes de sa famille, de la cour, des ambassades, vinrent le saluer, pour la proximité du lieu, par déférence ou par intérêt, et aussi par prudence, car on ne savait pas encore de quoi il était capable. Les mécontents et les persécutés espéraient de lui de grandes choses.

Les premiers à lui demander secours furent les protestants de Paris. Ces malheureux, sous le coup de l'édit d'Ecouen, avaient regardé la mort de Henri II comme le signe d'une intervention providentielle. Or les poursuites continuaient, plus terribles que jamais; le conseiller Anne du Bourg était menacé d'une sentence de mort; on traînait au bûcher jusqu'à des femmes; la loi d'extermination, qui pesait sur les hérétiques, méprisait désormais toute pitié. Les pasteurs cherchaient partout aide ou miséricorde. Ils faisaient implorer Catherine de Médicis par les personnes de son entourage [1].

Condé voyait souvent un pasteur de l'église de

1. Guillaume Segond à Paulon de Richieu, sieur de Mauvans, 1559, 20 juillet, Paris : « M. le cardinal de Lorraine gouverne tout entièrement. Il est vray qu'on actend le roy de Navarre. Et si ce règne continue, sommes pour avoir de grandz assaultz, si le Seigneur n'y tend sa main puyssante, comme Il a faict ayant appelle nostre Roy lorsqu'il s'estoit deliberé faire une des plus grandz perséquutions... Avons bonne espérance de la Royne et sommes cependant en paix... » (Bibl. Nat., fr. 15872, fol, 155; copie collat. d'une lettre interceptee).

Paris, celui même qui l'avait converti, Antoine de La Roche-Chandieu, âgé de vingt-cinq ans, tout bouillant de zèle, de passion téméraire et aussi de haine contre le cardinal de Lorraine, auquel, outre certains griefs de famille, il ne pardonnait pas la répression des assemblées de la rue Saint-Jacques et du Pré-aux-Clercs quelques mois auparavant. Chandieu connaissait le roi de Navarre, qui l'avait tiré, l'année précédente, des griffes de la justice. Il se fit déléguer par l'église de Paris pour aller à sa rencontre sur le grand chemin de Guienne. Il partit en même temps que le prince de La Roche-sur-Yon ou peu après.

Chandieu avait pour mission de remontrer à Antoine quels étaient les « droits » du premier prince du sang, en l'assurant que les pasteurs et « presque toute la noblesse » voulaient qu'il ne laissât point échapper une telle occasion d'affirmer ces droits. Ici, et notamment dans l'allusion à la noblesse, apparaît l'ébauche d'une thèse qui se développera quelques mois plus tard en de nombreux pamphlets, sous l'inspiration de Condé et de Chandieu lui-même [1].

Un autre pasteur de l'église parisienne, Morel, ne tarda pas à rejoindre Chandieu à Vendôme. Ils trouvèrent le roi de Navarre « un peu mieux disposé que par le passé pour leur cause, mais en proie à une peur extrême ». Eux-mêmes, désolés, l'écrivirent à Calvin. Ils étaient venus chercher du secours : or on eût dit qu'au contraire Antoine avait besoin de leur aide. Il leur demanda sur quelles forces les protestants pouvaient compter, quel appui espérer de l'étranger. Comme ils lui parlaient des Allemands avec lesquels il avait lui-même, l'année précédente, noué des négociations assez louches, il s'écria : « Les Allemands sont larges

1. Le sens de la mission de Chandieu est très précisément indiqué dans une lettre du pasteur Morel à Calvin, 1559, 1er août, Paris (*Op. Calvini*, t. XVII, p. 590).



en promesses, mais lorsqu'il faut les tenir, ils trouvent tout de suite six cents raisons de n'en rien faire. » Il y avait à Vendôme un agent envoyé par l'ambassadeur d'Angleterre Throckmorton : Antoine interrogea ce médiocre personnage sur les sentiments religieux de la reine Elisabeth, sur ses relations avec les Allemands, sur le secours qu'elle consentirait à donner aux princes du sang. Enfin, sans rien conclure, il renvoya les prédicants : « Nous reparlerons de ces choses à Paris, mais prenez garde qu'elles ne s'ébruitent ! »

Sur ces entrefaites, le prince de La Roche-sur-Yon et les pasteurs étant partis, Condé arriva. Il amenait avec lui le vidame de Chartres et quelques jeunes gens, le comte de La Rochefoucauld, son beau-frère, le prince de Porcien, adolescent qui n'avait pas vingt ans, le puiné des Châtillons, François d'Andelot, venu là à l'insu de son oncle. Montmorency, en effet, n'avait daigné envoyer qu'un obscur secrétaire pour saluer le roi de Navarre à Vendôme, et, dit-on, avec des conseils de prudence. Antoine n'avait obtenu des pasteurs que de vagues renseignements sur le secours qu'on pouvait attendre de l'étranger. Or maintenant il lui apparaissait que, malgré les griefs des Montmorency à l'égard du nouveau gouvernement, le connétable refusait de s'engager à la suite de Condé contre les Guises. Il fallait donc que lui, Antoine, entreprît de livrer bataille, avec une troupe de jeunes seigneurs qui sortaient de page !

Enfin, le 14 août, on se décida à quitter Vendôme. L'heure d'agir au grand jour avait sonné [1].

1. Morel à Calvin, 1559, 1er, 15 août, Paris (*Op. Calvini*, t. XVII, p. 590, 595, 596). — L. Ricasoli, 1559, 6, 14 aout, Paris p. p. DESJARDINS, *o. cit.*, t. III, p. 402-404. — Throckmorton, 1559, 15 août, Paris, p. p. FORBES *o. cit.*, t. I, p. 202. LA PLACE, *o. cit.*, p. 26 : BORDENAVE, *Histoire de Béarn et de Navarre*, ed. Raymond, p. 75 ; de THOU, liv. XXII. — Le récit du baron de Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 38, est emprunté a Davila. — On ne trouve pas la moindre mention, dans les temoignages directs, d'un voyage de Coligny à Vendôme. — L'attitude réservée du connetable de



Il n'était personne à la cour qui ne sût d'avance, pour l'avoir entendu dire par des confidents empressés, comment devaient se dérouler les scènes d'où le roi de Navarre sortirait triomphant : entrée solennelle des princes du sang tous ensemble à Saint-Germain; visite d'Antoine, toujours escorté, chez François II et chez la Reine-mère pour leur déclarer qu'un roi mineur, d'après l'opinion générale, ne pouvait gouverner l'Etat; obligation pour les Guises de céder la place et de remettre le cachet royal au dit Antoine. Ce canevas paraissait sans doute un peu naïf. Mais chacun était en grande curiosité[1].

Cependant Catherine et les Guises ne semblaient guère s'émouvoir de l'événement prochain. Ils attendaient le roi de Navarre dans les premiers jours d'août, et ils avaient fait, tous les témoins le disent, des préparatifs pour le recevoir avec honneur. Antoine ne vint point à la date prévue, S'étant attardé à Vendôme en des conversations dont il n'était pas difficile de deviner le thème, il arriva deux jours après les funérailles de Henri II, où le prince de La Roche-sur-Yon et le duc de Montpensier furent seuls à représenter le nom de Bourbon. Ce retard mal expliqué dut refroidir les politesses du jeune Roi, de sa mère et des Guises. Le connétable de Montmorency lui-même, qui aurait

Montmorency s'explique sans doute par les ménagements dont usait la Reine-mère à son égard et la déférence dont elle l'entourait. François II lui-même déclarait qu'il « ne feroit aucun déplaisir à celui qui avoit été le serviteur de son père ». Le maréchal de Saint-André s'employait activement à maintenir les bonnes relations entre le connétable et le nouveau gouvernement. Ses négociations, très heureuses auprès de la Reine-mère, inquiétaient même quelques clients des Guises. Confidences de la duchesse de Guise transmises au duc de Ferrare par F. M. Novello, 1559, 25 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia, orig.).

1. G. Michiel au Sénat de Venise, 1559, 2 août, Paris (*Cal.. Venice, 1558-1580*, p. 115).



pu attendre Antoine à Paris, sinon à la cour, ne daigna point y prolonger son séjour de quelques heures et, aussitôt après les obsèques, le 13 août, prit congé de François II pour se retirer à Chantilly [1].

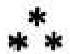
Antoine arriva à Saint-Germain quand il lui plut. Les pamphlétaires parleront plus tard d'affronts qu'il aurait subis. Peut-être, après une chevauchée sur les chemins de la Beauce brûlante, lui et les siens avaient-ils l'humeur susceptible. Mais un témoin dit qu'il fut reçu par toute la cour, que le Roi l'accueillit de bonne grâce et que les Guises lui marquèrent du respect. Pour son logis, comme il réclamait l'appartement d'honneur le plus près de la « chambre », on lui expliqua que la cour était sur le point de s'en aller à Villers-Cotterets et que les Guises n'avaient pas le temps de déménager. Un client des Guises précisément, le maréchal de Saint-André, lui offrit l'hospitalité. Le lendemain, Antoine assista à une séance du Conseil, avec la Reine-mère, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Guise, les ducs de Montpensier, de Guise, de Nevers, d'Aumale et d'Etampes, le maréchal de Saint-André, le chancelier Olivier et quelques robins. Condé et le prince de La Roche-sur-Yon n'y furent pas invités ou s'abstinrent d'y venir.

Dans le château et tout autour, les gentilshommes, les ambassadeurs, les courriers attendaient le dénouement [2].

1. François II était venu à Paris le 10 et y demeura jusqu'après les obsèques de son père ; il logeait, non au Louvre, mais à l'hôtel de Guise. Sa mère ne quitta point Saint-Germain. J Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 10 août, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). On racontait alors que le roi de Navarre allait arriver avec trois mille chevaux, exiger que François II fût mis en tutelle jusqu'à 18 ans et chasser les « etrangers ».

2. Sur les préparatifs de réception et l'accueil au roi de Navarre : Throckmorton, 1559, 8, 15 août, Paris, p. p FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 180-199 : plus formels encore, G. Cappello et G Michiel, 1559, 21 août, Paris (*Cal.. Venice. 1558-1580*, p. 121). Cf LA PLACE, *o. cit.*, p 26, 27 *Contra*, les historiens bourboniens, La Planche et Bordenave. A. de Ruble n'a pas osé résoudre la contradiction. — Il faut noter que, non seulement





Ils attendirent en vain. Malgré les exhortations qui l'assaillaient, Antoine n'osa rien dire ni faire de ce qu'avait annoncé Condé.

Dès son arrivée, on lui avait donné la satisfaction de figurer au premier rang dans une séance du Conseil privé. Par contre on ne l'appela point au « Conseil des affaires » qui se tenait chaque matin dans la chambre du Roi. Il aurait pu prendre prétexte de ce fait pour se plaindre, exiger que fussent définis les droits de chacun, remettre en question la majorité de François II. Non seulement il n'en fit rien, mais la personne du jeune souverain semblait l'intimider. Le 21 août, il fut invité à la table royale. On parla des progrès de l'hérésie, le Roi déclara qu'il ne supporterait aucun écart « en ce qui touchoit la religion » : Antoine s'empressa d'acquiescer, affirmant avec force la solidité de sa foi. Il l'affirma aussi nettement, le même jour, devant l'ambassadeur d'Espagne qui l'informait des intentions peu accommodantes de Philippe II[1].

Une si bonne attitude surprit tout le monde, y compris les Guises. Le cardinal déclarait que « les choses estoient plus paisibles que beaucoup n'eussent pensé, car ceux qui prétendoient au gouvernement s'estoient désisté ». Condé cachait son dépit à Paris, et tâchait de retenir ses clients qui se débandaient. Un seigneur connu, Jarnac, passa ostensiblement au parti des Guises. Pendant une semaine, Antoine vécut à Saint-

le connétable, mais tous les Montmorency, Coligny et le cardinal de Châtillon, s'abstinrent de venir saluer le roi de Navarre. — La liste des présents au Conseil le 16 août se trouve au bas d'une commission adressée à cette date aux Etats de Languedoc (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 2280).

1. Chantonay à Philippe II, 1559, 22 août, Paris (Arch. Nat., K 1492, n° 67 : orig.). Cf. Throckmorton, 1559, 25 août, Paris ; 10 septembre, La Ferté-Milon, p. p. Forbes, *o. cit.*, t. I, p. 212 et s.

Germain comme le plus docile des courtisans. Il avait peur. Et ce qui le prouve, c'est qu'il reprit contact avec les gens qu'il avait reçus à Vendôme dès que les circonstances lui permirent d'échapper à la surveillance du Roi.

Le 23 août, le grand deuil de la cour étant terminé, François II, sa mère et les Guises partirent pour Villers-Cotterets. Depuis son arrivée, Antoine n'avait pas osé s'absenter de Saint-Germain. Le départ de la cour lui rendit quelque liberté. Il devait faire une visite au tombeau de Henri II à Saint-Denis : dans cette ville il fixa un rendez-vous secret, le 23, au pasteur La Roche-Chandieu et à l'ambassadeur d'Angleterre. Chandieu sortit de cette entrevue déçu et tout irrité de « l'ineptie » d'Antoine : celui-ci avouait avoir donné son approbation à tout ce qui s'était fait à la cour en son absence, et reconnu le gouvernement des Guises. A l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il reçut ensuite, il se montra moins résigné : il lui affirma son intention de défendre la « vraie religion », sollicita pour cette cause l'appui de la reine Elisabeth et se chargea même de trouver un mari à cette dernière, si elle le désirait. Le lendemain soir, Antoine et Throckmorton se rencontrèrent de nouveau secrètement au cloître des Augustins, à Paris. Dans ces conversations avec l'ambassadeur d'une puissance hostile, le premier prince du sang commit la plus grave indiscrétion : il lui révéla à peu près tout ce qu'il avait pu apprendre à Saint-Germain des dispositions et des projets du gouvernement royal touchant la guerre d'Ecosse[1].

1. Source *supra* cit. Le pasteur Morel à Calvin, 1559, 23 août, Paris (*Op. Calvini*, t. XVII, p. 609, 610). — Throckmorton, 1559, 25 août, Paris, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 212-214. — François II au sieur Nicot, [1559, août] (Bibl. Nat., n. a. fr. 6638, p. 85 : copie). — Garrel aux échevins de Lyon, 1559, 4 septembre, Villers-Cotterets (Arch. commun. de Lyon, A A 31, fol. 166 ; orig.). — Cf. RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 45, 46. — Le passage du roi de Navarre à Paris est signalé dans le Journal de Jehan de La Fosse. (Bibl. Nat., fr. 5549, fol. 5 ; orig.).



Tandis que la cour, en route pour Villers-Cotterets, s'arrêtait à Nanteuil-le-Haudouin chez le duc de Guise, Antoine put, avant de la rejoindre, passer un ou deux jours à Paris, où il avait retrouvé Condé. Celui-ci le mena « secrètement par les maisons sonder la volonté et prendre l'avis » de quelques robins, présidents et conseillers, « pour savoir comme il se devoit conduire tant à demander le lieu qui lui appartenoit qu'à faire assembler les Etats Généraux. » Au cours de ces visites les deux frères constatèrent chez les gens de robe peu d'inclination à se fourvoyer dans une entreprise ouverte contre les Guises : « les uns étoient froids, les autres contraires et les autres pleins d'excuses [1]. »

La cour arriva à Villers-Cotterets le 26 août. Antoine craignant d'être soupçonné, la rejoignit aussitôt, tandis que Condé s'attardait quelques jours à Paris ou à La Ferté-sous-Jouarre [2].



La position des Bourbons, à la suite du Roi, semblait humiliée et presque ridicule, après tout le bruit que ces princes avaient fait. Les plus pacifiques d'entre eux commençaient à s'en fâcher. Le cardinal de Bourbon maugréait contre les Guises et déclarait qu'il serait « beaucoup plus ayse de leur faire service de loin que de près ». Le prince de La Roche-sur-Yon, fatigué des « beaux jeux » de cour qui n'aboutissaient

1. La mention de ces démarches auprès des « présidents et conseillers » de Paris se trouve dans l'*Estat de France* de LA PLANCHE (p. 216), manifestement inspiré par les Bourbons et par conséquent, dans l'espèce, bien renseigné. — Une lettre de François II à M. de Termes est datée de Nanteuil, août 1559 (Bibl. Nat., fr. 3931, fol. 14 v°; minute).

2. La présence d'Antoine à Villers-Cotterets est mentionnée le 27 par Throckmorton, qui, reçu ce jour-là à la Cour, n'y rencontra pas Condé, Lettre du 4 septembre, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 221. — Garrel aux échevins de Lyon, 1559, 4 septembre, Villers-Cotterets (Arch. commun. de Lyon, A A 31 fol. 166 ; orig.). — Une lettre d'Antoine à Elisabeth est datée de Villers-Cotterets le 25.

à rien, voulait laisser là ses cousins et se retirer en sa maison. Quant aux Montmorency, ils se montraient plus indifférents que jamais à la querelle. Coligny lui-même n'avait pas craint, dit-on, de s'arrêter à Nanteuil chez le duc de Guise[1].

Celui-ci était content des bonnes dispositions de son cousin Antoine. « Quelques uns, écrivait Blaise de Monluc, ont tâché de mectre quelque différend entre le roy de Navarre et Monseigneur de Guyse : mais maintenant je vous puis assurer qu'ils sont fort bien d'accord et vivent en fort grand amitié. » Les protestants étaient atterrés. Le pasteur Morel, le même qui avait accompagné Chandieu à Vendôme, confiait son désespoir à Calvin : « En vérité, nous avons éprouvé suffisamment et surabondamment la futilité du roi de Navarre ». A l'étranger, les réfugiés français, les malheureux exilés de la foi, à qui la nouvelle d'une prochaine délivrance avait été prématurément annoncée, lancèrent des imprécations contre l'inertie ou, comme disait Chandieu, « l'ineptie » du « Navarrais[2]. »

Antoine, sans doute un peu poltron, péchait moins, à vrai dire, par paresse ou par sottise que par égoïsme. On l'avait jeté dans une intrigue qui ne le passionnait pas. Le sort des protestants, au fond il n'en avait cure, et il l'avait bien laissé entendre aux pasteurs. La régence, il l'eût prise si elle s'était offerte à lui, mais, quant à la saisir de force, il ne voulait point risquer sa fortune dans une pareille aventure. Roi de Navarre, il ne s'intéressait précisément qu'à la Navarre, à cette Navarre espagnole

1. Le cardinal de Bourbon à la duchesse de Nevers, 1559, 3 septembre, Villers-Cotterets, p. p. L. PARIS, *Négociations... sous François II*, p. 109. Cf. sur l'attitude de La Roche-sur-Yon, *ibidem*. p. 107-108. — LA PLANCHE; p. 216, suivi par l'*Histoire ecclésiastique*, d'Aubigné, de Thou, etc.

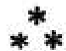
2. B. de Monluc au duc de Ferrare, 1559, 26 septembre (Arch. d'Etat de Modène, Particolari, Monluc; orig.). Cf. P. COURTEAULT, *Blaise de Monluc historien*, p. 206. Morel à Calvin 1559, 11 septembre, Paris (*Op. Calvini*, t. XVII, p. 634). — Lettre d'Hotman à Bullinger, 1559, 2 septembre, Strasbourg, déja citée p. RUBLE, *o. cit.*, *t.* II, p. 45. — Mundt à Élisabeth, 1559, 5 octobre, Strasbourg (*Cal.. Foreign, 1559-1560*, p. 13).



que détenait Philippe II et que lui, Antoine, depuis qu'il avait ceint la couronne des d'Albret, rêvait de reconquérir par persuasion ou par surprise. Négocier avec Philippe II, ou bien le battre, et en tout cas se mettre à l'abri de ses représailles : voilà ce qui hantait l'esprit du premier prince du sang. S'il faisait tant d'avances à l'Angletere, s'il essayait toujours de nouer des relations avec les Allemands, c'était pour obtenir des hommes ou de l'argent d'Elisabeth et des princes luthériens, sous prétexte de religion, dans un conflit éventuel avec l'Espagne. Le reste ne lui importait guère[1].

Catherine de Médicis et les Guises le savaient. Ils jouèrent fort habilement.

Dès l'arrivée d'Antoine à Saint-Germain, Catherine lui offrit la mission de conduire en grande pompe à la frontière des Pyrénées la nouvelle reine d'Espagne, Elisabeth de Valois. Occasion magnifique pour lui de se rencontrer avec Philippe II et ses ministres, de paraître devant eux en posture brillante et de leur parler d'égal à égal. Il accepta, heureux d'ailleurs du moyen honorable qu'on lui donnait de quitter la cour après le sacre de François II auquel il était tenu d'assister [2].



Le Roi partit de Villers-Cotterets le 11 septembre,

1. Le roi de Navarre à la reine d'Angleterre, 1559, 25 août, Villers-Cotterets (*Cal... Foreign*, *1558-1559*, p. 500). Le même aux princes allemands, 1559, 10 octobre, Paris (Arch d'Etat de Stuttgart; copie). Anal. p. A. Kluckholm, *Briefe Friedrich des Frommen Kurfürsten von der Pfalz* (Braunschweig, 1868-1872, 8°), t. I, p. 96.

2. Le baron de Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 64 et suiv.. a donné un récit copieux de la mission d'Antoine. Mais il s'est trompé sur la date où cette mission fut offerte au roi de Navarre Dans une lettre, écrite à Saint-Germain, au mois d'août, et adressée au sieur Nicot, ambassadeur en Portugal. François II en parle comme d'une chose décidée (Bibl. Nat., n a. fr, 6638, p. 85: copie). Cf. la lettre du cardinal de Bourbon à la duchesse de Nevers, 1559, 3 septembre, Villers-Cotterets, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 109.

coucha à l'abbaye de Longpont, passa la journée et la nuit du 12 à Fère-en-Tardenois chez les Montmorency, s'arrêta le 13 à Fismes, et fit son entrée à Reims le 15. Le sacre eut lieu le 18. Les princes du sang y occupèrent la place qui leur était assignée par le cérémonial et demeurèrent encore quelques jours avec les personnes royales[1].

Le 22, comme François II était sur le point de quitter Reims pour accompagner le duc de Lorraine jusqu'en Barrois, puis visiter les terres des Guises, les Bourbons prirent congé. Antoine se sépara du duc de Guise « en fort grande amitié », revint à Paris et alla attendre dans son gouvernement qu'Elisabeth de Valois fût prête. Deux mois plus tard, le 25 novembre, la jeune reine d'Espagne partait de Châtellerault. Les princes du sang, Antoine, roi de Navarre, Charles, cardinal de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon et le duc de Montpensier partirent avec elle. Pour payer les frais du voyage, on accorda à Antoine tous les « dons et présents » qu'il demanda. Le Roi lui donna le gouvernement du Poitou à cumuler avec le gouvernement de la Guienne[2].

1. François II à Burie, 1559, 7 septembre, Villers-Cotterets, Autog. de Saint-Petersbourg (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 24: copie. — Garrel aux échevins de Lyon, 1559, 4 septembre, Villers-Cotterets Arch. commun. de Lyon, A A 31, fol. 166; orig.). — Throckmorton, 1559, 19 septembre, Reims, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 231. — Condé à Brissac, 1559, 21 septembre, Reims (Bibl. Nat., fr. 20451, fol. 267; orig.). Cf. MARCHAND, *Charles de Cossé*, p. 469, 470.

2. G. Michiel au sénat de Venise, 1559, 22 septembre, Reims (*Cal... Venice, 1558-1580*, p. 121 et suiv.). — Garrel aux échevins de Lyon, 1559, 23 septembre, Reims (Arch. de Lyon, A A 31, fol. 170; orig.). — RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 65, 66 et suiv. — Le connétable de Montmorency avait pris congé du Roi dès le 19 : « M. le connestable a monstré de vouloir déférer, en toutes choses où il estoit question de commander, au sieur de Guise et est parti au lendemain du sacre avec fort petite compagnie pour se retirer en sa maison à Chantilly, ayant laissé à Reims M. le cardinal de Châtillon jusques à ce que le Roi en partît ». Le cardinal de Châtillon se retira quelques jours plus tard à son abbaye de Vauluisant. Avis de la Cour, 29 septembre 1559 (Bibl. Nat., fr. 20624, fol. 53; orig.). — François II s'etait dès lors engagé à intervenir auprès de Philippe II pour obtenir la restitution de la Navarre ou une compensation au pro-

Seul ne partit pas celui que les Guises désiraient sans doute le plus éloigner, Condé. Mais on ne le vit guère à la cour. Il préparait sa revanche ailleurs.

fit d'Antoine. Le roi de Navarre au duc de Guise, 1559, 10 octobre, Paris: François II à Philippe II, 1559, 26 octobre, Villiers, Autog. de Saint-Pétersbourg (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 29 et 35: copie).

CHAPITRE IV

LE COMPLOT. LE SIEUR DE LA RENAUDIE

Condé, abandonné par son frère et n'ayant aucun titre « légal » à faire valoir pour son propre compte, ne saurait désormais se risquer en plein jour, dans une lutte déclarée contre les Guises maîtres de la puissance royale. Il lui faut s'abriter derrière une cause publique, qu'il soutiendra en grand seigneur sans découvrir ses desseins personnels, il lui faut rejeter la responsabilité et les risques sur des comparses obscurs qui lui prépareront la voie ou se sacrifieront à sa place. Il va devenir un conspirateur, et un conspirateur sans bravoure, se couvrant, chaque fois qu'apparaîtra le danger, des plus lâches mensonges, fuyant, quand il se croira découvert, comme un voleur, n'osant pas même se dispenser de trahir ou de calomnier ses complices.

On hésiterait à dire ces choses du chef d'un nom illustre, d'un prince auquel ses aventures vaudront la sympathie même des historiens et que les protestants, ses éternelles dupes, entoureront d'une gratitude fidèle parce que, n'ayant pu convertir le Roi, et loyaux sujets malgré tout, ils trouveront en lui, pour satisfaire leur conscience, un « avoué » de sang royal. Mais, après tout, c'est Calvin qui prononcera contre Condé le juge-



ment le plus dur, Calvin qui, dépassant la verve des pamphlétaires catholiques, traitera ce Bourbon de « traître » et de « parjure », et fustigera, d'un mot admirable de vérité, sa « débauche d'ambition[1]. »



Condé se tourna vers le projet d'un complot, dès le mois d'août, lorsqu'il eut constaté l'impuissance de son frère à soutenir devant le Conseil, à Saint-Germain, les seules revendications légitimes ou avouables des princes du sang. Il est à peu près certain que les premiers conciliabules eurent lieu à Paris au moment où la cour quitta Saint-Germain pour Villers-Cotterets, et que le prince réunit ses affidés, probablement dans sa maison de La Ferté-sous-Jouarre, avant de se rendre à Reims. L'affaire fut mise définitivement sur pied après le sacre, pendant que François II, sa mère et les Guises visitaient le duché de Bar et la Lorraine[2].

1. Calvin à Soubise et à Bullinger, 1563, 5 et 8 avril (*Op. Calvini*, t. XIX, p. 676 et 680).

2. Le cardinal de Lorraine, résumant les aveux des prisonniers arrêtés au cours du tumulte d'Amboise, declara que la conjuration avait pris naissance « un mois après la mort de Henri II », c'est-à-dire vers le 15 ou 20 août 1559. G. Michiel au sén. de Venise, 1560, 28 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci al senato, Franza ; orig. Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 33 : copie). — Dans une lettre à Bullinger, du 12 septembre 1559, Théodore de Beze dit que les pasteurs de Genève ont été consultes sur la legitimité d'une révolte et parle d'un courrier venu de Paris. Si l'on tient compte de la durée du trajet entre Paris et Genève, la date des conciliabules se trouverait à la fin d'août. Lettre p. p. J. W. Baum, *Theodor Beza* (Leipzig, 1851, 8°), t. II, p. 3. Calvin précise du reste, dans une lettre à Vermeil, du 6 mai 1560, qu'il a été consulté « huit mois auparavant », c'est-à-dire au début de septembre (*op. Calvini*, t. XVIII, p. 82). — Soubise fut informé de la conjuration par son ami La Renaudie à Paris, en septembre. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, éd. J. Bonnet, p. 36. — Le bruit en courait a Strasbourg également au mois de septembre. Lettres d'Hotman p. p. R. Dareste dans la *Revue historique*, t. II, p. 21 et suiv. — Les sources de seconde main, Chantonnay, Challoner, Mundt, etc., confirment cette version. — Condé n'avait pas encore rejoint la Cour le 27 août : Throckmorton, 1559, 4 septembre, La Ferté-Milon, p. p. Forbes. *o. cit.*, t. I p. 221. Désormeaux, dans son *Histoire de la maison de Bourbon*, t. III, p. 337, suivi sur ce point par

A Paris, Condé commença, semble-t-il, par se renseigner et prendre l'avis de personnes mieux instruites que lui des lois du royaume. Les apologistes de la conjuration parleront plus tard de « gens notables et qualifiés », de « personnages de preudhommie bien approuvée » et même d'une sorte de tribunal qui l'auraient aidé à dresser par avance le procès des Guises. De fait la thèse politique, « constitutionnelle » et juridique, qui fut établie, on va le voir, pour soutenir la propagande contre les Guises, témoigne d'une subtilité d'esprit et d'une force de raisonnement que ne possédait point le prince. Or, on sait que celui-ci, lorsque son frère s'arrêta dans la capitale le 23 et le 24 août, le mena visiter quelques « présidents et conseillers » pour savoir d'eux « comme il se devoit conduire ». Ils durent consulter notamment l'homme d'affaires du prince, Robert de La Haye, conseiller au Parlement, que le cardinal de Lorraine fit arrêter dans la suite. Ces robins n'étaient guère disposés, on l'a dit, à se compromettre ouvertement, mais rien ne les empêchait de prêter en toute prudence le secours de leurs lumières et l'appui de leur logique à qui leur présentait une thèse à étayer. Condé poursuivit-il son enquête, après le départ de son frère ? On l'ignore. En tout cas, quelqu'un de ses affidés put le suppléer : tel Chandieu qui rencontrait, parmi les membres de la communauté protestante, plusieurs gens de loi[1].

Ce jeune pasteur Chandieu, que nous avons vu aller au devant du roi de Navarre à Vendôme, puis à Saint-Denis, est une forte figure. Gentilhomme, érudit, dialecticien, Bourguignon moins fin mais peut-être

les historiens postérieurs des Bourbons, raconte, sans fournir de référence, que Condé réunit ses affidés à La Ferté-sous-Jouarre à une date indéterminée.

1. Nous avons dit plus haut pourquoi il y avait lieu d'accepter les renseignements donnés par Régnier de La Planche sur ces démarches du roi de Navarre et de Condé à Paris.



plus vigoureux que Bèze, et surtout paré d'une audace juvénile, il semble avoir été pendant quelques années le héros chéri de l'église parisienne. Les pasteurs Macar et Morel, simples apôtres, lui laissèrent prendre une influence qui s'explique par son talent de prêcheur et par l'amitié que lui portaient les grands seigneurs. Depuis un an au moins, il fréquentait la maison de Condé; la dame de Roye, belle-mère du prince, le tenait en singulière estime. Aussi bien le bruit de ses succès était-il parvenu jusqu'à la cour. C'est précisément au mois d'août 1559 que la dame de Roye proposa à Catherine de Médicis de lui présenter secrètement le jeune pasteur, « dont on parlait tant ». Nous avons déjà fait allusion à cette tentative pour convertir la Reine-mère. Nous avons raconté le voyage de Chandieu jusque dans un village voisin de Reims, son attente vaine, ses craintes, puis son retour qui nous semblait précipité[1]. Il y a lieu peut-être de rattacher ce voyage à l'itinéraire de Condé lui-même. L'autre pasteur de l'église de Paris, Morel, fit part à Calvin de la démarche de son collègue, mais sans en bien connaître les détails, ce qui donnerait à penser que l'initiative fut prise en dehors de lui. La lettre de Morel annonçant à Calvin le voyage de Chandieu est datée de Paris le 11 septembre. Or, dès le 10, l'ambassadeur d'Angleterre Throckmorton, qui se trouvait à La Ferté-Milon, à peu près à mi-chemin de Villers-Cotterets, où séjournait le Roi, et de La Ferté-sous-Jouarre, où s'était arrêté Condé, envoyait à sa maîtresse des renseignements très précis sur la mission de Chandieu, déjà arrivé à la cour ou dans le voisinage de la cour. Throckmorton ne pouvait tenir ces renseignements que de l'entourage du prince, avec lequel il était en relations. D'autre part, la hâte que mit Chandieu à s'éloigner de Reims, après le sacre, sans attendre l'occasion promise de parler à la Reine-mère,

1. *Le royaume de Catherine de Médicis*, t. I, p. 44-45.

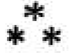
coïncide avec le départ de Condé lui-même, qui, les cérémonies finies, s'empressa de demander congé à François II. Il semble donc que le pasteur fit ce voyage en compagnie et sous la protection du prince avec lequel il pût poursuivre l'élaboration du complot[1].

Chandieu, avant de se dévouer à la Réforme, avait fait de fortes études de droit à l'Ecole de Toulouse. C'est lui sans aucun doute qui coordonna, pour en tirer une thèse, les avis recueillis par Condé auprès de divers « présidents et conseillers » de la capitale. Déjà, on le sait, il était allé à Vendôme, au début du mois d'août, moins pour apitoyer le roi de Navarre sur le sort des protestants que pour lui faire comprendre quels « droits » s'attachaient à la qualité de premier prince du sang. A Saint-Denis encore, devant ce même roi de Navarre, il était revenu sur la question de « droit », et, après avoir éprouvé la résistance d'Antoine, il avait dénoncé, non point, comme le faisait Morel, la foi versatile du prince, mais son « ineptie » ou son inaptitude à entendre raison. Aussi bien Chandieu devait-il, une fois le complot formé, dresser le réquisitoire public contre les Guises.

1. Cf. notre précédent ouvrage. ch. I. — Morel à Calvin, 1559, 11 septembre, Paris (*Op. Calvini.* t. XVII, p, 634, 635). Dépêche de Throckmorton, dont l'importance semble avoir échappé jusqu'ici aux historiens, 1559, 10 septembre, La Ferté-Milon, p. p. FORBES, *o. cit.* t. I. p. 226. — Sur la personnalité de Chandieu, lequel sortait d'une famille de bonne noblesse et fortunée : HAAG *France protestante*, 2e éd., t. III, col. 1049 et suiv., qui résume l'ancienne biographie écrite par Lect. et Aug. BERNUS, *Le ministre Antoine de Chandieu* (Paris, 1889, 8°), travail sans grande nouveauté pour la période qui nous intéresse ici. — Catherine de Médicis, attirée d'abord par la renommée du jeune pasteur, fut certainement informée plus tard du rôle qu'il avait joué dans les origines de la conjuration d'Amboise : en raison de quoi, elle s'opposa formellement à son admission au colloque de Poissy. — Le frère aîné d'Antoine, Bertrand de Chandieu, qui était un hobereau influent, prit le commandement d'une troupe de « conjurés » lors de l'attaque d'Amboise. Il nourrissait des rancunes personnelles à l'égard du cardinal de Lorraine. Macar à Calvin, 1558, 15 octobre, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, col. 357). Cf. H. NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève* (Genève-Paris, 1922, 8°), p. 55. n. 3. Cet auteur n'aborde pas la question précise des origines de la conjuration.

Mais il est probable que ce garçon de vingt-cinq ans rendit d'autres services à Condé. L'église réformée de Paris comprend alors des groupes dont les tendances ne s'accordent point tout-à-fait et qui se contrarieront, parfois assez visiblement, jusqu'à la première guerre civile. Il y a des protestants « timides » ou trop loyaux, que l'on ne peut sans danger faire entrer dans le secret d'un complot. Même parmi les fidèles les plus courageux, certains professent et professeront longtemps encore la doctrine de la non-résistance. A ces gens timides, loyaux ou résignés au martyre, sur qui Coligny et Théodore de Bèze s'appuieront deux ans plus tard pour négocier un compromis avec Catherine de Médicis, s'oppose le groupe des turbulents, formé de gentilshommes de l'âge de Condé et de d'Andelot, de fils de robins qu'un secrétaire de Catherine appellera les *studiosi rerum novarum*, et d'une foule populaire : groupe entraîné par des jeunes gens, comme Chandieu lui-même et un autre pasteur du même âge, Le Maçon, dit La Rivière. Enfin il y a les protestants de passage, arrivés des provinces et de l'étranger, voyageurs, courriers, serviteurs des grands, artisans, saintes âmes ou aventuriers suspects. Entre tant de gens, comment Condé, prince du sang, choisirait-il ses complices sans l'aide du pasteur Chandieu ?

On peut supposer que Chandieu présenta au prince le personnage qui allait devenir le recruteur de la « conjuration », La Renaudie.



D'après une tradition recueillie par l'auteur de l'*Estat de France sous François II*, Condé aurait d'abord pensé à prendre pour lieutenant, dans l'entreprise qu'il méditait, François d'Andelot, neveu du connétable, ou François de Vendôme, vidame de Chartres, ancien

favori de Catherine. Mais l'un et l'autre étaient des seigneurs de trop haut rang pour courir une pareille aventure, attendu que leurs démarches n'eussent pu rester longtemps secrètes. Ils n'osèrent pas même plus tard avouer leur connivence avec les Bourbons. Finalement, La Renaudie s'étant offert, on l'accepta.

C'était un individu vigoureux et de belle mine, d'environ cinquante ans, de petite noblesse, Périgourdin. Les actes authentiques l'appellent Jehan du Barry, sieur de La Renaudie[1]. Lui-même, coutumier des travestissements, se faisait nommer parfois « La Forest ». Jeune, il avait été recommandé aux Guises, qui connaissaient son père. Brantôme prétend qu'il avait su plaire au duc et que d'ailleurs il avait fourni des preuves de sa vaillance. On sait du moins qu'il avait conservé des relations avec des capitaines de valeur, comme le sieur de Soubise, « qui estoit de ses plus grands amis ». Mais la carrière des armes ne le retint pas longtemps. Briguant un bénéfice ecclésiastique contre les du Tillet, après de nombreuses péripéties, il fut, à tort ou à raison, condamné à la détention perpétuelle, pour usage de faux, par le parlement de Dijon en 1546. Les Guises, dont le chef était alors gouverneur de la Bourgogne, s'intéressèrent à son infortune et favorisèrent son évasion. A la suite de quoi, La Renaudie passa en Suisse, se mêla aux colonies d'exilés protestants. Bientôt il épousait une réfugiée française, Guillemette de Louvain, fille du sieur de Rognac, et dont la sœur était mariée à Gaspard de Heu, sieur de Buy, échevin de Metz. Reçu bourgeois de Berne comme réformé, il vécut surtout à Lausanne. Grâce à l'interces-

1. Un Alain de La Regnauldye était sergent à la compagnie du sieur de Basordan en Corse, en 1557. Enquête sur les incidents de Corse, 1557 (Bibl. Nat., fr. 20465, fol. 146 v°; orig.) — Un René de La Renaudie figurait l'année suivante, comme homme d'armes, dans la compagnie d'ordonnances du maréchal Strozzi. Montre, 22 mai 1558, Sens (Bibl. Nat., fr. 25790; orig.). — Voy. les pièces judiciaires concernant La Renaudie, publ. p. H. NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève*, p. 226 et suiv.



sion des Bernois et à la bienveillance des Guises, il obtint en 1558, la permission de rentrer en France, d'y poursuivre la révision de son procès et même de venir à la cour, où il était connu. Des indices donnent à penser qu'il servit de courrier, portant des messages de l'étranger aux communautés françaises et des nouvelles des exilés à leurs familles restées dans le royaume. Au dire de Calvin, il ne brillait ni par la discrétion ni par le désintéressement ; du reste séduisant, beau parleur, en grand crédit chez les petites gens et cherchant déjà à fomenter quelque agitation. Les pasteurs de Genève n'eussent pas manqué d'employer ses talents à la diffusion de l' « Evangile », s'il leur avait offert quelque garantie morale. Mais loin de l'accréditer auprès des fidèles, Calvin, depuis longtemps, avait mis en garde les pasteurs de l'église parisienne contre la « futilité » du personnage. C'était en 1558, six mois après la « prise » de la rue Saint-Jacques et quelques semaines avant les manifestations du Pré-aux-Clercs, l'époque où Antoine de Bourbon, roi de Navarre, venu à Paris pour le mariage du Dauphin, se montrait aux prêches, intriguait contre les Guises, nouait des relations plus que suspectes avec les Luthériens d'Allemagne et provoquait par son attitude la colère de Henri II, l'époque aussi où Condé, sous l'influence de sa bellemère, de sa femme et du jeune pasteur Chandieu, promettait aux persécutés des « choses merveilleuses », tandis que le neveu du Connétable, d'Andelot, se laissait emprisonner pour sa foi ; l'époque enfin où le pasteur Macar parlait d'une révolte éventuelle des capitaines et soldats huguenots, à la veille du siège de Thionville. L'occasion était bonne pour un aventurier. La Renaudie trouva le moyen de se mêler aux intrigues secrètes du roi de Navarre avec les princes allemands, intrigues qui revêtirent bientôt l'apparence d'une trahison. Son beau-frère, Gaspard de Heu, parent lui-même

d'un ancien lieutenant de Charles-Quint à Thionville, participa plus directement à ces intrigues, fut pris, condamné et pendu ignominieusement au donjon de Vincennes. La Renaudie s'enfuit de nouveau. Mais on le retrouve un an plus tard, au mois de septembre 1559, à Paris, où le sîeur de Soubise apprend de lui le projet de complot[1].

Calvin parle de La Renaudie dans les termes les plus méprisants : « homme plein de vanité et d'outrecuidance, famélique, cherchant partout une proie, menteur impudent, en quête d'argent à extorquer et d'amitiés à exploiter ». Résumant son opinion sur la conjuration d'Amboise, le Réformateur écrira : « J'ai

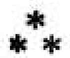
1. Au témoignage du duc de Guise, qui donna lui-même ces renseignements à Alvarotti le 20 mars 1560. La Renaudie était « huomo di circa 50 anni, di bella vità et di buona chiera et di gran spirito, ma sempre mal impiegato et di poco ó nullo guiditio. » Dép. d'Alvarottli, 1560, 20 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig). — En dehors de ce texte inédit, le témoignage le plus précis sur La Renaudie, — et, chose singulière, le moins connu, — est celui de Calvin : lettre à Macar, 1558, 15 mars ; lettre à Coligny, [1560, avril ou mai] ; lettre à Bullinger, 1560, 11 mai (*op. Calvini.*, t. XVII, p. 93 ; t. XVIII, p. 84-85, 427-429). Sur son passé : G. des Autels, *Harangue au peuple françois contre la rébellion* (1560, in-4°), fol. 13) ; La Place, *o. cit.*, p. 46 ; pièce publ. p. Ch. Read, *L'Epistre envoyée au Tigre de France* (Paris, 1875, in-16), p. 103 ; *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, éd. J. Bonnet, p. 36 ; G. Michiel au Senat de Venise, 1560, 20 mars, Amboise (Arch. de Venise, Dispacci al Senato, Franza : orig.) ; dépêche de Throckmorton, p. p. Forbes, *o. cit.*, t I, p. 380 ; dépêches de Chantonay p. p. Ch. Paillard dans la *Revue historique*, t. XIV, p. 316 et suiv. Ajouter les réferences que nous donnerons plus bas au cours du récit de la propagande et du tumulte d'Amboise. Voyez surtout les documents publ. par H. Naef, *o. cit.* — Sur les événements de 1558, auxquels nous faisons allusion dans le texte, voy. *Les origines politiques des guerres de religion*, t. II, p. 272 et suiv. — La plupart des historiens modernes ont emprunté les renseignements qu'ils donnent sur La Renaudie aux notes de Cl. Le Laboureur dans les *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 386, et de Secousse dans les *Mémoires de Condé*, t. I. p. 332-333. Secousse a résumé excellemment ce que pouvaient lui apprendre les sources connues de son temps : Régnier de la Planche, La Place, Belleforest, Brantôme, de Thou. — Le fait que La Renaudie était une figure familiere aux gens de la Cour, qui connaissaient ses frequents voyages et même le lieu de sa résidence en Suisse, fait important pour expliquer la facilite de sa propagande, est attesté par une lettre du cardinal de Lorraine à l'ambassadeur Coignet, 1560, 19 fevrier, Montoire : « Je croy que vous cognoissez bien le sieur de La Regnauldie... qui a sa retraicte a Berne où il va et vient souvent. » (Bibl. Nat. fr. 17981, fol. 92 ; copie). Cf. l'article de Mignet dans le *Journal des savants*, année 1857, p. 420, 421, et E. Rott, *La représentation diplomatique...*, t. II, p. 41.



toujours dit que, si le fait me desplaisoit, la personne de La Renaudie m'en desgoutoit encore plus. » Mais cet individu possédait des dons particuliers d'éloquence, — « un des plus éloquens hommes de ce royaume, quoique sans érudition », dit Belleforest, — d'entregent et d'audace. Le duc de Guise lui-même, plus indulgent que Calvin, faisait en plein tumulte d'Amboise ce portrait de La Renaudie : « C'est un homme de belle vie, de bonne chère et de grande intelligence, mais qui a toujours été mal employé et qui manque de jugement ». Il cherchait la fortune, et ce fut sans doute le seul motif de ses actions : on peut en croire Calvin. Il dut recevoir de l'argent, puisque lui, qui était « famélique », en distribua à ses complices, on le verra, largement. Il avait aussi des rêves de puissance ou, comme il l'avouera à un de ses amis, de « superintendance ». En somme un hobereau de province, pauvre, dévoyé par la malchance et cherchant toujours sa revanche, d'ailleurs assez ignorant, brouillon, sans grand fond ni scrupules, mais doué des qualités du méridional qui sait se faire valoir, adroit, plaisant, fertile en discours, peut-être sincère dans sa foi.

Malgré sa condamnation, dont il ne cessait, disait-il, de poursuivre la révision, on l'accepta pour meneur de la « conjuration » parce qu'ancien client des Guises et bénéficiant de certaines complaisances, il pouvait aller et venir sans attirer l'attention, au lieu qu'un serviteur des Bourbons eût compromis tout de suite ses maîtres. Petit personnage, il avait cependant des relations très étendues, reçu dans les châteaux en sa qualité de gentilhomme, traité comme un « frère » par les protestants du royaume et de l'étranger. Il était à craindre sans doute que sa malchance le suivît et qu'il perdît tout par les défauts de son caractère, mais des hommes sûrs furent placés auprès de lui. Et du reste il y a lieu de penser qu'au début on ne

pensait point à faire de La Renaudie un chef. On le prit simplement comme l'organe d'une propagande dont il fallait tout d'abord établir le thème.



C'est ce thème, inventé en 1559, qui servira d'aliment à la littérature anti guisarde pendant toute la durée des guerres civiles, ce thème dont s'inspireront les historiens huguenots et qui, par leur canal, entrera dans l'histoire de France. Il importe de le définir très précisément dès son origine[1].

En voici les principaux éléments et la suite logique :

Le roi François II n'a pas l'âge de gouverner par lui-même, bien qu'il ait été reconnu majeur abusivement : il ne saurait donc conférer aucune autorité aux actes de ceux qui l'entourent et qui prétendent tenir leur pouvoir de son choix. Mais sa personne est sacrée.

En tel cas, la coutume ancienne attribue le droit de gouverner au « Conseil des princes du sang ». Or les

1. Pour l'exposé qui va suivre, nous nous servons exclusivement des pamphlets ou « écrits » du règne de François II. Ces écrits sont nombreux Le P. Lelong en a donné une bibliographie à peu près complète dans sa *Bibliothèque historique*, t. II, p. 233 et suiv. Cf. le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque Nationale, et H. HAUSER, *Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle*, t. III, p. 165 et suiv. — La litterature polémique du temps des troubles a été étudiée par les auteurs suivants: Ch. LENIENT, *Les pamphlets politiques de 1559 à 1570*, dans l'édition moderne de Tortorel ; E. ARMSTRONG, *The political Theory of the Huguenots*, dans *English historical review*, t. IV, p. 13 et suiv. ; A. TILLEY *Some pamphlets of the french wars of religion*, dans la même revue, t. XIV, p. 451 et suiv. ; K. GLASER, *Beitrage zur Geschichte der politischen Literatur Frankreichs in der zweiten Halfte des XVI. I.* dans *Zeitschrift für franzosische Sprache und Literatur*, t. XXXI. On peut consulter aussi la thèse de G. WEILL, *Les théories sur le pouvoir royal*. Mais il ne semble pas qu'aucun de ces auteurs se soit suffisamment préoccupé d'établir la genèse et la dependance des écrits qu'ils étudiaient. M. Hauser a pu, dans quelques cas. proceder à un classement sommaire. Or un classement genéral serait la base de toute critique sérieuse de l'historiographie protestante, c'est-à-dire, en fait, pour la periode des premiers troubles, de l'historiographie française. Ce travail d'un intérêt capital reste à faire dans son ensemble. Il faut savoir gré à M. NAEF, dans son livre sur *La conjuration d'Amboise et Genève*, d'avoir ouvert la voie.



seigneurs de Guise, gentilshommes à demi étrangers, élevés par l'intrigue et qui n'ont avec le Roi aucune parenté de naissance, se sont emparés du gouvernement, après avoir écarté et même molesté les princes du sang. Ils ne peuvent justifier leur usurpation qu'en s'appuyant sur la faveur du souverain, lequel est notoirement incapable de se défendre contre leurs entreprises ou leurs ambitions.

Ces ambitions, les seigneurs de Guise les dissimulent à peine. Ils se vantent de descendre de Charlemagne. Aujourd'hui ils tiennent le gouvernement, demain ils revendiqueront la couronne. Leur usurpation est donc dangereuse, en premier lieu, pour la personne du Roi.

Le devoir des sujets est de défendre le Roi qui ne peut se défendre lui-même. C'est le rôle des princes du sang, protecteurs nés de la couronne, chefs de la noblesse et premières victimes de l'usurpation, d'intervenir contre les usurpateurs. En cas de défaillance des princes, la noblesse doit se substituer à eux. « Et encore que les princes du sang voulussent comporter que leur autorité fût baillée à d'autres, toutefois la noblesse françoise ne le pourroit jamais endurer[1] ». Par conséquent, si le roi de Navarre renonce à ses droits, il appartient à son frère et à la noblesse de les faire valoir, au besoin malgré lui.

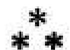
Mais la querelle n'intéresse pas seulement les princes du sang et la noblesse. Il s'agit du bien public, attendu que les Guises sont responsables des maux du royaume et des malheurs de chacun. On peut leur reprocher : « les gendarmes et soldats non payés, la noblesse faite roturière, les anciens serviteurs du Roi mis hors d'état ou reculés, les financiers dévalisés (!), les consciences

1. Déclaration faite par un gentilhomme à Catherine de Médicis, selon le président La Place, *o. cit.*, p. 42. Cf. *ibidem*, p. 35, les paroles du baron de Castelnau-Chalosse. — Voyez, au chapitre suivant, les références relatives à la propagande de La Renaudie dans la noblesse.



des juges forcées, les décimes en temps de paix augmentées, les emprunts immodérés, le peuple accablé d'impôts, tous les Etats réduits à extrême contrainte et pauvreté [1]. »

Sans doute l'usurpation des Guises ne date que de quelques semaines, de l'avènement de François II. Mais leur responsabilité est beaucoup plus ancienne : car tous les maux présents découlent de la rupture de la trêve de Vauxelles et de la guerre des Carafa, cette guerre que les Guises ont déchaînée jadis, à l'encontre des intérêts du royaume, pour satisfaire leur ambition sur le royaume de Naples [2].



Voilà les griefs dont La Renaudie va tirer parti pour sa propagande et que ressasseront les auteurs de pamphlets et d'histoires au service des Bourbons. Dès le mois d'octobre 1559, paraît un « écrit » anonyme qui expose pour la première fois au public la thèse anti-guisarde, contestant la majorité du Roi et réclamant la convocation des Etats Généraux. Cet écrit ouvre la polémique devant l'opinion. Il fera tant de bruit que les Guises chargeront le greffier Jean du Tillet d'y répondre par une apologie *Pour la majorité du roy très chrestien*, laquelle provoquera à son tour des réponses. L'écrit

1. Nous empruntons textuellement cette énumération pêle-mêle à une « Briefve exposition » publiée par les conjurés en 1560. Reimpression dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 357. — L'allusion aux « financiers dévalisés » vise la suspension du paiement des intérêts de la dette royale au « grand parti » de Lyon. On verra par la suite que même pendant les guerres civiles, et notamment lors de la prise de Lyon en 1562 par le baron des Adrets, Condé s'efforça de ménager les « financiers ».

2. La dernière « guerre d'Italie », dont nous avons fait le récit ailleurs (*Les origines politiques des guerres de religion*, t. II), va occuper une place intéressante dans la polémique du temps des troubles. On trouverait du reste une première ébauche de la thèse anti-guisarde dans les pasquins qui furent mis en circulation à Paris, après le désastre de Saint-Quentin. La haine forcenée des protestants contre les Guises remonte très exactement à la fin de l'année 1557.

anonyme, qui déchaînera ainsi la guerre des libelles, est formellement attribué à Antoine de Chandieu, pasteur de Paris, ami et confident du prince de Condé [1].

Le prince, si l'on en croit ses propres apologistes, ne se serait pas contenté de faire dresser contre les Guises une sorte de réquisitoire politique et historique : il y aurait ajouté une enquête sur leurs « crimes, pilleries, larcins et concussions », pour s'en servir après que serait atteint le but immédiat que se proposaient les « conjurés ».



Ce but, on le connaît précisément par ce qu'en ont dit les défenseurs eux-mêmes de la conjuration. L'auteur de l'*Estat de France*, qui paraît sur toute cette affaire avoir reçu des renseignements de première main, l'expose en quelques mots : « Il fut question d'adviser les moyens de se saisir de la personne de François duc de Guise et de Charles cardinal de Lorraine, pour puis après leur faire faire procès par les Etats Généraux ». Dès le début de septembre, alors que la cour était encore à Villers-Cotterets et juste au moment où Condé combinait son plan, on sut que le Roi irait s'établir à Blois après la Toussaint pour y passer l'hiver : Blois fut donc le théâtre indiqué de l'entreprise [2].

1. Cet écrit n'a pas été retrouvé dans son édition originale. Mais il est reproduit ou du moins copieusement résumé par La Place. Jacques Lect en attribue formellement la paternité à Chandieu dans la biographie qu'il consacra à son ami, *De Antonii Sadeelis vita*. M. Naef (p. 332) a contesté la date du « Mémoire d'octobre 1559 ». Son argumentation ne nous paraît pas convaincante. Elle prouve du moins l'unité des pamphlets anti-guisards. Sur le livret du greffier du Tillet et les réponses qui lui furent faites : H Hauser, *Sources*, t. III, n° 1769. Presque toute cette littérature se trouve reimprimée dans le *Traité de la majorité des rois* de Dupuy et dans les *Mémoires de Condé*.

2. Chavigny à Brissac, 1559, 10 septembre, Villers-Cotterets, p. p. Ch. Marchand, *Charles de Cossé*, p. 616. — Les autres sources et la suite des événements confirment la version de l'*Estat de France* quant au but reel du complot.

Restait à distribuer les rôles. Pour bien comprendre l'attitude publique de Condé et le caractère même de la conjuration, il faut retenir ce que dit l'auteur de l'*Estat de France* : « Le prince promit au sieur de La Renaudie de se trouver sur le lieu de l'exécution de ladite capture pour la favoriser en ce qu'il pourroit... Ledit prince avoit advisé qu'il iroit devant à la cour, mais qu'il ne se manifesteroit que les sieurs de Guise ne fussent pris. Quoi fait, il déclareroit au Roy et à son Conseil les raisons. Bref il devoit alors produire les informations et requérir les Estats Généraux[1]. »

Condé ne consentirait donc à se déclarer que si l'entreprise réussissait et lorsqu'il pourrait impunément en exploiter le succès. Il laissait à ses complices toute la peine et tous les risques de l'aventure, qu'il se réservait de désavouer au cas où elle échouerait. Il abandonnait La Renaudie à lui-même, sauf à le faire surveiller. Et ceci explique, à vrai dire, que seul un homme taré, une tête chaude comme La Renaudie, se soit offert pour « attacher la sonnette ».

1. *Estat de France sous François II*, attribué à La Planche, éd. Buchon, p. 238 et suiv., 245 et suiv.

CHAPITRE V

LES COMPLICES DE LA RENAUDIE. CAPITAINES ET HOBEREAUX

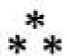
On ignore quel itinéraire suivit La Renaudie : lui-même avait intérêt à le cacher le plus possible, et, après sa mort, personne n'osa se vanter d'avoir reçu sa visite. On sait simplement qu'il était à Paris au mois de septembre 1559, que de là il se rendit en Périgord, son pays natal, où il vit probablement ses parents et ses amis, puis en Suisse, qu'il passa peut-être par la Provence et sûrement par Lyon, enfin qu'il se trouvait à Nantes le 1er février. Mais il y a lieu de supposer que, pendant ces cinq mois, il ne cessa de voyager, donna des rendez-vous à ses affidés et n'épargna point sa peine [1].

L'activité de sa propagande est attestée par les résultats qu'elle obtint, malgré les conditions défavorables que lui imposait la prudence de Condé. C'est merveille,

1. Le passage de La Renaudie en Périgord, et particulièrement à Nontron, en septembre, est attesté par une déposition de M· Géraud Faure, official de Périgueux, qui reçut alors sa visite (Registres secrets du Parlement de Bordeaux, Biblioth. municip. de Bordeaux, ms 369). Texte publ. p. BOSCHERON DES PORTES, *Histoire du parlement de Bordeaux*, t. I, p. 130, et GAULLIEUR, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 192. — Pour le reste, voy. *infra*.



en effet, qu'un si petit personnage ait pu faire ce qu'il fit sans autre crédit avoué que le sien propre.



Au vrai, La Renaudie fut aidé par un groupe de capitaines et de hobereaux résolus.

De l'aveu même de ses auteurs, l'entreprise connue sous le nom de « conjuration d'Amboise » eut un caractère essentiellement nobiliaire. Ceux qui périront, comme Castelnau-Chalosse, proclameront avant de mourir qu'ils ont voulu « s'opposer avec une grande partie de la noblesse à l'injustice des Guises ». L'auteur du *Petit traité des guerres civiles*, la plus ancienne histoire protestante, témoin des faits, les expliquera ainsi : « Quoy ne pouvant supporter la noblesse, advint que quelques gentilshommes et capitaines délibérèrent entre eux d'aller trouver le Roy et les Guises ». Les huguenots qui appuieront le mouvement n'y verront pas autre chose qu'une initiative de la noblesse pour le bien public : œuvre, dira Jean Sturm, de « la majeure partie de la noblesse, des capitaines et des soldats et enfin des princes frustrés du gouvernement ». Les Guises et François II lui-même, qui s'attendent plutôt à une révolte des « malsentans », reconnaîtront tout d'un coup la vérité ! Le duc de Guise s'écriera dans le tumulte d'Amboise : « Il y a tant de noblesse que j'ay horreur d'y penser ! » On a dit plus haut comment la thèse élaborée par Condé ou son entourage autorisait l'intervention de la noblesse se substituant au premier prince du sang[1].

1. LA PLACE, *o. cit.*, p. 35. — *Petit traité des guerres civiles advenues en France sous les roys François II et Charles IX*, S. l., 1564, 8°. p. 7, 8. Cf. le *Légitime conseil contre l'illégitime gouvernement de Guise* (1560), réimprimé dans les *Mém. de Condé*, t. I, p. 488. — J. Sturm au roi de Danemark, 1560, 15 avril, Strasbourg (*op. Calvini*, t. XVIII, p. 54) — Le duc de Guise au connétable, 1560, 19 mars, Amboise, p. p. L. PARIS,



Mais quelle noblesse osera tenter une pareille entreprise alors que Condé lui-même se dérobe ?

Au dire des survivants, soucieux peut-être de grossir, devant l'opinion, l'importance de cette aventure, La Renaudie n'aurait pas agi seul : on lui aurait adjoint « pour son conseil » trente capitaines « bien expérimentez au faict des armes, par l'advis desquels il devoit conduire toute son entreprise[1]. »

La plupart de ces personnages se découvriront au cours de l'exécution ou seront arrêtés avant d'avoir pu y participer. Parmi eux se trouvent des clients et des parents obscurs de la maison de Bourbon, hommes sûrs que Condé ne veut pas lancer dans la propagande, parce qu'étant connus pour ses agents, ils l'y compromettraient, mais qui, le moment venu d'en finir, doivent passer au premier plan. Ce sont les deux frères Maligny, gentilshommes bourguignons de vieille race. L'aîné s'est distingué aux guerres d'Italie, il fut l'un des acteurs de cette « Sciomachie » fameuse organisée à Rome en 1548 par le cardinal du Bellay et dont Rabelais a écrit une relation ; il a servi sous le duc de Guise à Metz. Le cadet est un ancien guidon de la compagnie de Condé. L'un et l'autre en savent long sur les vraies intentions du prince, et leur bagage contient plus de secrets que celui de La Renaudie. C'est le capitaine Mazères, originaire du comté de Foix, familier des d'Albret, ancien compagnon du baron d'Aramon au voyage du Levant, et qui commandait naguère en Picardie deux compagnies de gens de pied sous Antoine de Bourbon ; pendant qu'il conspire, sa femme suit dans son voyage nuptial la nouvelle reine d'Espagne, Elisabeth

Négociations... de François II, p. 312. Egalement significative est la lettre de François II au roi de Navarre, 1560. 9 avril, Marmoutier, p. d. *Mém. de Condé*, t I, p. 399. Cf les constatations de G. Michiel, 1560, 6 et 15 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol, 5-7 v° ; cop.).

1. *L'Histoire du tumulte d'Amboise* (1560), réimprimée d. *Mém. de Condé*, t. 1, p. 324.



de France. C'est Anselme de Soubcelles, gentilhomme du roi de Navarre, qui jadis vécut en Angleterre et revint dans le royaume au temps de Marie la Sanglante. Ce sont les Stuart, Ecossais de l'entourage de Condé. Ce sont le baron de Raunay, fils d'un ancien gouverneur du roi de Navarre, et François de Cocqueville, capitaine picard en relations avec les Bourbons. C'est enfin le plus connu de tous, Charles de Castelnau-Tursan, baron de Castelnau, Miramont, Buanes et seigneur d'autres lieux, proche parent de Jeanne d'Albret, rude figure de Gascon, irritable, discoureur, d'une franchise sympathique. Ce Castelnau n'est pas le premier venu : ancien écuyer ordinaire de l'écurie de Henri II, il connaît toute la cour, sa famille est alliée à la haute noblesse, son frère a sauvé la vie jadis au duc d'Orléans troisième fils de François Ier, dont il était le favori. Lui-même a bien servi en Flandre, en Allemagne, en Italie : rançonné par les Espagnols, endetté et converti à la Réforme, il est furieux contre le cardinal de Lorraine qui ne lui a point fait payer sa solde et qui, las de ses réclamations, l'a mis à la porte avec d'autres quémandeurs ; il comptait sans doute, pour prendre sa revanche, sur le coup d'Etat que devait exécuter son cousin le roi de Navarre, et il se trouve désespéré par la défaillance de celui-ci. Aussi bien dirait-on que, dans la troupe des conjurés, il y a plus de clients du roi de Navarre que de serviteurs de Condé lui-même : le prince, sans doute, a recueilli les épaves abandonnées par son frère. Comme Castelnau, Bertrand de Chandieu, frère aîné du pasteur qui a converti Condé, est un ancien prisonnier de guerre plein de rancune[1].

1. Sur les Maligny : SALIGNAC, *Le Siège de Metz*, éd. Buchon, p. 57; BRANTÔME, éd. Lalanne, t. III, p. 340 ; surtout L. de BASTARD, *Vie de Jean de Ferrières, sieur de Maligny* (Auxerre, 1858, 8°). Il est probable que les Maligny agirent, dans la conjuration, aux lieu et place de François de Vendôme, vidame de Chartres, trop grand seigneur pour se découvrir. — Sur Mazeres : BRANTÔME, t. IV, p. 264; L. PARIS, *Négociations de Fran-*



A côté des agents plus ou moins avoués de la maison de Bourbon, les textes nomment des gentilshommes du Poitou et de la Touraine, amis ou clients de François de La Rochefoucauld, qui est lui-même le beau-frère de Condé : tels le baron de Mirambeau, le sieur de Chiré et un Maillé-Brézé, lesquels, du reste, au dernier moment, hésiteront à prendre les armes.

Puis, il y a des recrues de La Renaudie lui-même. En premier lieu son ami, Charles Ferré, sieur de La Garaye, gentilhomme breton du diocèse de Saint-Malo, qui, cinq ans plus tôt, a brûlé les images de sa chapelle, s'est réfugié à Genève et dont les biens ont été confisqués, ainsi que ceux de son frère et de son beau-frère, Jean de Cancoët. Sur les mêmes routes de l'exil, La Renaudie a rencontré Philippe de Corguilleray, sieur du Pont, puis un cadet de la maison de Bricquemault, le sieur de Villemongis, et un gentilhomme provençal, Ardoin de Maillane. En Anjou, c'est le sieur de La Chesnaye-Congrier, « capitaine des religionnaires », qui soutiendra l'entreprise.

Dans son pays d'origine, La Renaudie trouve le concours d'un Bouchard d'Aubeterre et du sieur de

çois II, p. 351. — Charles de Castelnau avait été fait prisonnier à Landrecies en 1544 et une seconde fois, semble-t-il, sous Henri II. Il avait mangé son bien au service du Roi et, dès 1552, avait commencé à vendre ses terres. Il avait épousé Hélène d'Espagne le 5 février 1547. Cette femme énergique, après la mort de son mari, sauva la maison de la ruine. Condé s'occupa de son fils Jacques et lui donna pour curateur un avocat parisien, Simon Le Camus. Voy. LÉGÉ, *Les Castelnau-Tursan* (Aire sur l'Adour, 1887, 2 vol, 8°), t. I, p. 135 et *passim*, Cf. Dép. de G. Michiel du 16 mars et du 31 mars 1560 (Arch. de Venise, D. al senato, Franza : orig. Bibl. nat. ital. 1721, fol. 13 v°, 41 ; copie). Cf. *Mémoires de Castelnau*, éd. de Le Laboureur, t. I, p. 386. — Sur Raunay : Cl. de L'Aubespine à Montmorency, 1560, 19 mars, Amboise (Bibl. Nat., fr. 3158, fol. 54; orig.). P. p. RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 458. — Sur Soubcelles et Stuart : dép. de Throckmorton, 1559, 7 octobre, Saint-Dizier ; dép. de Killigrew et Jones, 1559, 27 décembre, Blois, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 248, 286. — Cf. les notes de Secousse, dans les *Mém. de Condé*, t. I, p. 317, 334. 335. — Mignet (*Journal des savants*, juillet 1857) et Ruble (*o. cit.*, t. II, p. 186) ont donné une liste des conjurés d'après La Planche, La Place, Bèze, d'Aubigné et de Thou, auteurs qui ne constituent, sous des noms divers, qu'une seule et même source. — Sur Bertrand de Chandieu : Macar à Calvin, 1558, 15 octobre, Paris (*op. Calvini*, t. XVII, col. 357).

Mesmy. Il se met en relations avec le chef des huguenots de Provence, Paulon de Richieu, sieur de Mauvans, et un capitaine dauphinois, Charles du Puy-Montbrun, neveu par alliance du cardinal de Tournon. La propagande en Languedoc sera faite par le sieur de Châteauneuf. On parlera aussi d'un Angevin, Montejan, et d'un Normand, Sainte-Marie du Mont, dont le rôle nous échappe [1].

***

Ces gens donnent au complot sa véritable figure : c'est un complot de « lieutenants » au service d'un « capitaine muet. » Parmi eux, nul gentilhomme de la haute noblesse ni de la nouvelle noblesse. Les grands seigneurs, proches de Condé, son beau-frère La Rochefoucauld, son neveu Porcien, s'abstiennent aussi prudemment de se découvrir que lui-même. Les Montmorency et les Châtillons, qui seuls pourraient tenir tête aux Guises dans un conflit armé, parce que seuls ils peuvent mobiliser pour leur cause du jour au lendemain un millier de gentilshommes, montreront une hostilité croissante à l'égard de l'entreprise et apporteront leur aide au gouvernement menacé. On sait

1. Sur La Garaye : Reg. secr. du parlement de Bretagne, B 89, 27 mars 1555; D. MORICE, *Preuves*, t. III, col. 1146; Ch. de CALAN, *La Bretagne au XVIe siècle* (Vannes, 906, 8°), p. 26, 41; B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 52. — Sur La Chesnaye : *Revue d'Anjou*, t. I (1852), p. 408. — Sur le Sud-ouest : François II au roi de Navarre, 1560. 9 avril, Marmoutier, p. d. *Mém. de Condé*, t. I, p. 399. — Sur la Provence : *Mémoires de Claude de Cormis*, dans les *Additions* de Pierre Louvet à son *Histoire des troubles de Provence*, t. I, p. 52'-525. Le sieur de Mauvans fut mis en relations avec Condé et La Renaudie probablement par Guillaume Segond, Provençal solliciteur a la suite du Grand Conseil, membre influent de la communauté protestante de Paris et fort bien renseigné sur les choses de la Cour. Segond ecrivait secrètement à Mauvans par l'intermédiaire de l'avocat Mutonis d'Aix (Bibl. Nat., fr. 15872, fol. 155 ; lettre interceptée). — Le sieur de Mesmy ou Meymin était lui aussi, semble-t-il, un client du roi de Navarre. Un Jean Daiz de Mesmy figurait comme homme d'armes dans la compagnie d'Antoine de Bourbon en 1560. Rôle de montre, 1560, 22 mai, Condom (Bibl. Nat., fr. 21525, fol. 172 ; orig.). Sur Châteauneuf : H. NAEF, *o. cit.*, p. 226, n° 1.

pourtant quelles alliances de famille unissent les Montmorency-Châtillons aux Bourbons : la belle-mère de Condé habite chez le connétable, et ce même connétable sauve de la misère la propre femme du prince [1].

Dans le passé, la plupart des révoltes contre le Roi ont été menées ouvertement par des apanagistes ou de hauts barons. Sous François II, maître chétif et puéril, infiniment moins redoutable qu'un Louis XI, il semble que les grands seigneurs aient peur. Fait d'importance, car il nous prouve déjà que la noblesse, si décidée qu'elle soit encore aux violences, n'est plus capable à elle seule de les soutenir ni de les prolonger : pour alimenter la guerre civile, il lui faudra l'appui des masses protestantes. Cet appui, elle va s'efforcer de l'obtenir, et on peut prévoir que Condé lui-même n'osera se déclarer que le jour où quelque incident lui donnera le moyen d'entraîner derrière lui toutes les forces des églises réformées. En attendant, il manœuvrera avec une « faction », quelques dizaines de hobereaux obscurs, la plupart soldats ou anciens soldats, malchanceux, pauvres, offusqués par le luxe des favoris et des bourgeois, représentants aigris de la vieille France et qui désirent beaucoup plus une réaction qu'une révolution.

La majorité même de la petite ou moyenne noblesse restera en dehors du complot. Sans doute Condé s'efforce bien, dès le mois de septembre 1559, de gagner à son parti tous les mécontents : il plaide auprès des Guises, auprès du maréchal de Brissac, la cause des capitaines cassés, il demande qu'on les « remette, » et comme il y échoue, il en rejette la responsabilité sur ceux qu'il accuse de favoriser leurs créatures au préjudice des plus dignes. Le reproche est fondé, on le sait, et il

1. Interrogatoire de Robert de La Haye, 1560, 22 septembre, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 569 et suiv. — Lettres d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, au connétable (Bibl. Nat., fr. 3260, *passim*; orig. et autog.).



ne manque pas de gens disposés à se plaindre des Guises; mais ces gens n'embrasseront la cause des princes du sang que si le coup d'Etat réussit [1].

La noblesse, on l'a déjà vu, est groupée par familles, clientèles et provinces. La clientèle des Guises a toujours été très nombreuse; elle est devenue la plus nombreuse du moment que les bénéfices du pouvoir lui sont échus. A côté, la puissante clientèle des Montmorency semble rester neutre, mais la loyauté absolue du connétable envers le Roi mettra sûrement cette clientèle au service de la couronne, dès que viendra un appel direct de François II; le groupe des Châtillons ne s'est pas encore séparé de celui des Montmorency. Le roi de Navarre a bien aussi ses partisans : au vrai, après la défaillance de leur chef, il leur faut une passion personnelle pour continuer l'entreprise.

Reste une foule de gentilshommes protestants ou mécontents, mais qui hésitent : la plupart ne demandent que la convocation régulière des Etats Généraux pour réformer le gouvernement sans attenter de quelque manière que ce soit à la personne du Roi. Ce sont eux qu'on verra aux Etats d'Orléans et de Pontoise soulever la question « constitutionnelle », prétendre au droit de désigner les membres du Conseil en cas de minorité, puis céder tout d'un coup devant la volonté tour à tour insidieuse ou cassante de la Reine-mère, par crainte et aussi par scrupule. Une fraction des noblesses picarde, champenoise et bourguignonne, beaucoup de gentilshommes normands, angevins et poitevins et un grand nombre de hobereaux du Sud-Ouest entrent dans cette catégorie d'opposants irrésolus. La Renaudie aura beau faire et varier son programme pour

1. Condé à Brissac, 1559, 21 septembre, Reims (Bibl. Nat., fr. 20451, fol. 207; orig.). Cf. Ch. Marchand, *Charles de Cossé*, p. 469. 470. — Le ms. fr. 3942 de la Bibliothèque Nationale contient de nombreuses mentions de dons faits par les Guises à des capitaines ou soldats en dédommagement du non paiement des soldes.

flatter les tendances particulières, il n'entraînera à l'action que peu de monde, et, au dernier moment, il y aura des défections, voire des trahisons. Il ne peut donc compter que sur le noyau d'hommes résolus qu'on lui a donnés ou qu'il s'est donnés pour lieutenants, et qui ont été nommés plus haut. Il trouvera bien dans certaines provinces, en Bretagne, en Guienne, en Languedoc et en Provence, des capitaines et des bandes qui s'offriront pour un mouvement concordant et simultané; mais ces groupes locaux, lors du tumulte d'Amboise comme plus tard au cours des guerres civiles, agiront sur place, d'une manière indépendante ou isolée, et retiendront plus de forces qu'ils n'en prêteront à l'entreprise principale.

Ainsi, déjà dans ce complot, apparaissent, comme devant causer l'échec de tout mouvement de révolte, des faits dont on verra mieux l'importance plus tard. C'est d'abord l'attraction qu'exercent sur les gentilshommes les puissantes clientèles constituées autour des anciens favoris, les Guises et les Montmorency, jadis rivaux, mais aujourd'hui également intéressés à défendre leurs acquêts et qui demain seré concilieront au service d'une même foi religieuse. C'est en face de ces clientèles prépondérantes, l'hésitation des autres groupes de noblesse à courir des risques trop évidents. C'est enfin la répugnance des factions locales à se dépayser et à réunir leurs forces sur un théâtre commun pour une action qui dépasse les intérêts de clocher. Cette situation ne se modifiera qu'après la première guerre civile, dont l'une des conséquences les plus graves sera précisément de fortifier les factions locales au point que les oppositions de partis deviendront presque des oppositions de province à province, de ville à ville, tendant à créer une frontière géographique entre la France catholique et la France huguenote et donnant ainsi au groupement des forces qu'au-

ront amené les accidents de la guerre, un caractère permanent. Mais en 1559, tout reste encore confus, mêlé, et de cette masse retenue par tant de liens qui s'enchevêtrent, La Renaudie ne pourra faire sortir qu'une cinquantaine de gentilshommes prêts à courir l'aventure avec lui [1].

Cependant l'Apologie ou Histoire du tumulte d'Amboise, récit que rédigèrent en 1560 les survivants de la conjuration et qui paraît véridique au moins quant aux faits, raconte que « La Renaudie ayant rallié grand nombre de gens, en esleut jusques au nombre de cinq cens chevaux et quelques gens de pieds » pour exécuter l'entreprise [2].

La seule mention que La Renaudie dut choisir une élite parmi ceux qui s'offraient à lui, indiquerait qu'il eut affaire, non à des gentilshommes, ses égaux, mais à des mercenaires. C'est ce que confirment pleinement les témoignages. De nombreux prisonniers, faits au cours du tumulte d'Amboise, avoueront qu'ils ont été enrôlés à prix d'argent « sans savoir où on les devoit conduire ni pour quelle fin ». D'après l'enquête poursuivie par les Guises après l'événement, La Renaudie et ses lieutenants auraient « pratiqué secrètement une infinité de personnages, prenant leur serment et leur baillant argent et armes, pour, quand il leur seroit commandé, s'eslever. » L'appât d'une solde, en ce

1. Sur la répartition de la noblesse hostile aux Guises en 1560 : Chantonay à Philippe II et à Granvelle, 1560, 1er janvier, Blois (Arch. Nat., K 1493, n° 28 ; orig. — Arch. roy. de Bruxelles, Cart. et mss. 189, fol. 31) ; le même à Granvelle, 1560, 3 mars, Amboise, publ. p. C. Paillard, *Additions critiques à l'histoire de la conjuration d'Amboise* (*Rev. histor.*, t. XIV, p. 95) ; Bouillé au duc d'Etampes, 1560, 11 mai, Rennes, p. p. D. Morice, *Preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, p. 425 et *passim* ; le comte du Lude au duc de Guise, 1560, 11 novembre, Poitiers (Bibl. Nat., Vc de Colbert, 27, fol. 162 orig.) ; surtout liste, par bailliages, des députes de la noblesse qui soutinrent la cause des Bourbons aux Etats Généraux d'Orléans (Bibl. Nat., Vc de Colbert, 27, fol. 273 et suiv. : orig.). Cf., dans notre précédent ouvrage, le chapitre sur les protestants.

2. *Histoire du tumulte d'Amboise* (1560), réimprim. dans les *Mém. de Condé*, t. I, p. 325. Cf. La Place, *oc. cit.*, p. 34.



temps où les vétérans licenciés cherchaient de quoi vivre, attira toutes sortes d'aventuriers et de toute origine : parmi les « chevaux » et gens de pied qui furent « élus », se trouvaient des Allemands, des Suisses, des sujets du duc de Savoie, des Anglais, des Ecossais, etc. On les paya bien. Toutes les relations du tumulte d'Amboise, y compris l'*Estat de France*, rapportent que les conjurés défaits laissèrent aux mains de leurs ennemis des « dépouilles d'or et d'argent. » La Renaudie donnait une solde de 16 à 18 sols par jour aux gens de cheval, de 10 sols aux gens de pied [1].

Une partie de cet argent provenait de la contribution que s'étaient imposée certaines communautés réformées.

1. G. Michiel, 1560, 16, 17 mars, Amboise (Arch. de Venise, D. al senato, Franza ; orig. Bibl. Nat., ital. 1721. fol. 15, 19 ; copie). — Le capitaine Mathieu à Antoine de Noailles, 1560, 18 mars (*Cabinet historique*, année 1873, p. 235). — Chantonay, 1560, 18 mars, Amboise, p. p. PAILLARD, art. cit. — François II à l'év. de Limoges, 1560, 31 août, Fontainebleau, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 494, 495. — J. de Carné au duc d'Etampes, 1560, 21 avril. Brest, p. p. D. MORICE, *Preuves...*, t. III, col. 1243, 1244. — *Estat de France...*, éd. Buchon, p. 256. — DUPLEIX, *Histoire de France*, t. III, p. 606. — Sur l'attitude des soldats des garnisons en 1560 : M. GODET, *Les protestants à Abbeville au début des guerres de religion (B. S. H. P. F.*, 1917, p. 129 et s.).

CHAPITRE VI

LES DÉMARCHES A GENÈVE ET A STRASBOURG

Dès l'origine, Condé et ses complices, ayant recruté parmi des gentilshommes obscurs ou mécontents les cadres de l'armée qui devait renverser le gouvernement des Guises, pensèrent que le gros de cette armée serait fourni par les églises protestantes. La conjuration d'Amboise ne fut pas une entreprise des protestants : les faits le prouvent, le Roi et les Guises eux-mêmes le reconnaîtront. Mais si la Réforme française réussit à se dégager moralement d'une telle aventure, ce fut bien contre le gré des conjurés qui attendaient d'elle une aide décisive.

Aucun ministre autorisé de la Réforme ne figure parmi les acteurs directs de la conjuration. Antoine de Chandieu lui-même, le plus compromis des pasteurs, s'il aida Condé à élaborer le thème de la propagande et s'il lui amena quelques concours, s'abstint de toute manifestation qui pût engager son ministère ou sa religion. Il n'a pas omis d'ailleurs, dans son *Histoire des persécutions*, d'enregistrer le fait que les protestants qui participèrent à l'aventure, ne prirent aucunement les armes « pour la religion. » Cette réserve si frappante des ministres dut apparaître à certains groupes de



réformés comme un désaveu de la conjuration, car les conjurés survivants sentirent plus tard le besoin de s'en expliquer devant l'opinion. Ils le firent en ces termes : « Les ministres, se contenans ès limites de leur vocation, ne se meslent que de leur charge et nous laissent débattre la *cause civile* [1]. »

Distinction imaginée après coup. Condé, La Renaudie et leurs complices cherchèrent, au contraire, le moyen de lier étroitement les deux causes. Leur tentative échoua. Mais à l'heure où elle se produisit, heure de succès enivrants et de persécution atroce pour la Réforme française, cette tentative devait troubler profondément la vie des églises : dès lors, au sein des communautés commença d'exister un conflit latent entre la « cause civile » et le pur « Evangile », entre les « nouveaux fidèles », commandés par des « protecteurs » laïques, et les pasteurs de Genève, entre l'influence de Condé et celle de Calvin.

Pour gagner l'adhésion des pasteurs de Genève à l'entreprise, pour obtenir au moins leur approbation de principe, les conjurés firent des démarches pressantes. Dès la fin du mois d'août ou dès le début de septembre 1559, alors que les projets de Condé n'avaient pas encore pris corps, la question fut posée à Genève de savoir si une révolte contre les Guises serait licite. La demande venait de l'église de Paris et de « nombreux Scevoles » qui s'offraient à « racheter la liberté » même au prix de la vie. Ainsi on posait aux pasteurs de Genève, pour qu'ils répondissent du point de vue religieux, la même question qui avait été posée sous une forme politique à des « présidents et conseillers » parisiens de la clientèle des Bourbons. Antoine de

1. *Légitime conseil contre l'illégitime gouvernement de Guise* (1560), réimpr. dans *Mém. de Condé*, t. I, p. 488. — Cf. l'*Histoire du tumulte d'Amboise* (1560), réimpr. *ibid.*, t. I, p. 324, et [A. de CHANDIEU] *Histoire des persécutions*... (Lyon, 1563, 8°).



Chandieu vint de Paris à Genève, en octobre, porteur du réquisitoire dressé par lui contre les Guises. Les pasteurs en délibérèrent longuement : leur conclusion fut que les fidèles devaient « laisser passer la tempête en priant et en prenant patience ». Calvin examina la thèse élaborée par le « conseil » de Condé, sur laquelle il fit des réserves ; quant au projet de coup d'État, il le blâma catégoriquement. En décembre, il repoussa les sollicitations de La Renaudie lui-même avec dégoût. La correspondance du Réformateur est formelle à cet égard, et les enquêtes menées à la fois par le gouvernement royal et par les magistrats de Genève, après le tumulte d'Amboise, en apporteront la confirmation. Seul, Théodore de Bèze commit des imprudences [1].

Les raisons de Calvin sont claires. Raison de doctrine d'abord : il a toujours condamné la violence, de quelque prétexte qu'elle se couvrît, contre l'autorité établie. Raison de fait : l'entreprise, conduite par un La Renaudie, lui paraît vouée à l'échec, devant pousser à la mort quelques malheureux et aggraver le sort des fidèles dans le royaume. Raison de prudence politique : averti comme il l'est des pourparlers en vue d'une expédition concertée de tous les princes catholiques contre Genève, « foyer de la secte », il sait qu'un attentat à la personne du roi de France déchaînerait l'orage qu'il redoute depuis longtemps ; les troupes du duc de Savoie sont déjà toutes prêtes.

Pendant six mois, des coreligionnaires, des amis supplient Calvin de changer d'avis. Il s'obstine à répondre que l'entreprise est « sotte et puérile ». On s'étonne

1. Th. de Bèze à Bullinger, 1559, 12 septembre, Genève, p. p. J. W. BAUM, *Th. Beza* (Leipzig, 1851, 8°), t. II, p. 3. — Calvin à Sturm, 1560, 3 mars ; à Vermeil, 5 mai (*Op. Calvini*, t. XVIII, p. 38, 39, 82). Cf. J. BONNET, *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 386, 387. — Premiers résultats de l'enquête sur l'origine de la conjuration : rapportes p. G. Michiel, 1560, 23 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1731, fol. 26). — Voy. surtout les pièces très importantes publ. p. H. NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève*, p. 113 et *passim*.



pourtant qu'il ne la condamne pas publiquement, et Coligny le lui reprochera. Il dira, après coup, qu'il n'a pas voulu « insulter à la calamité de pauvres gens ». Cette pitié honore le Réformateur, mais il semble que le principal motif de sa réserve fut tout autre : il craignait que s'il condamnait publiquement l'entreprise, les turbulents passassent outre, en provoquant un schisme parmi les églises françaises. Crainte justifiée [1].

Il avait cru d'abord, comme il le dit, que son blâme « ramèneroit les inconsidérés au bon sens ». Mais il fut vite détrompé. Bien plus, La Renaudie alla partout racontant que Calvin approuvait la conjuration et que seule sa prudence l'empêchait de se déclarer. Cent fois le Réformateur démentit ces bruits, cent fois il se plaignit qu'on méprisât ses conseils, cent fois il annonça que les auteurs de l'entreprise couraient à une catastrophe : il ne réussit pas à convaincre tout le monde. La propagande de La Renaudie fit des dupes à Genève même [2].

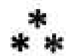
Il y avait alors à Genève une foule de malheureux réfugiés venus de tous les pays de France, regrettant leur patrie, leur famille, leurs biens abandonnés au loin. Ce troupeau de proscrits devait accueillir La Renaudie comme un libérateur. Les défenses de Calvin et la crainte retinrent le plus grand nombre. Mais quelques « hallucinés », soixante ou soixante-dix, parmi lesquels un gentilhomme de la maison de Bricquemault, le sieur de Villemongis, s'enfuirent de Genève au jour prévu pour rejoindre l'aventurier : la plupart étaient de pauvres artisans qui allaient sans lumière vers un but incertain. Ceux qu'on arrêta plus

1. Calvin à Sturm, 1560, 23 mars ; — à Vermeil, 5 mai ; — à Bullinger 11 mai ; — à Blaurer, 2[illegible] mai ; — à Coligny (*Op. Calv.*, t. XVIII, p. 38, 39, 82, 84, 85, 95, 125). Haller à Bullinger, 1560, 5 mai, Berne (*Ib.*, t. XVIII, p. 77). Sturm et Hotman à Calvin, 1560, 26 février (*Ib.*, t. XVIII, p. 19 et 21). Cf. SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 104.

2. Calvin à Bullinger, 1560, 11 mai (*Op. Calv.*, t. XVIII, p. 84, 85).



tard dans la vallée de la Loire avouèrent que « des gentilshommes français » leur avaient promis qu'ils pourraient en tout cas revenir à Genève. Détresse touchante de persécutés qu'on entraînait vers un « paradis » mystérieux, mais qui avaient peur de ne plus retrouver leur logis d'infortune [1].



Repoussés de Genève par la fermeté de Calvin, les conjurés trouvèrent meilleur accueil à Strasbourg. Strasbourg, comme Genève, était un « refuge », mais un refuge ouvert, moins « orthodoxe », une sorte de Babel où se coudoyaient les Luthériens, les Calvinistes, les sacramentaires, les athéistes, — une ville libre et une foire aux nouvelles, fréquentée par des agents de toutes les nations, aux écoutes, par des marchands, des voyageurs, des ambassadeurs et des recruteurs, — le vestibule de l'Allemagne, le grand passage vers la terre des reîtres, des princes besogneux, des hérétiques et des libraires. Depuis deux ans au moins les Bourbons cherchaient des complices sur le marché allemand. Condé devait bénéficier des relations qu'y avait nouées le roi de Navarre. Quant à La Renaudie, on sait qu'il était le beau-frère de ce Gaspard de Heu de Metz qu'on avait pendu l'année précédente au donjon de Vincennes parce qu'il portait des dépêches secrètes des princes allemands à Antoine de Bourbon.

Strasbourg semble avoir servi de base aux conjurés pour leurs négociations avec l'étranger et pour la propagande à faire sous forme de libelles. L'enquête royale révéla plus tard que l'entreprise de La Renaudie avait

1. Calvin à Vermeil, 1560, 5 mai; — à Blaurer, 27 mai (*Op. Calv.*, t. XVIII, p. 82, 95). Folkhertzheimer à Vermeil, 1560. 9 mai, Genève (*Ib.*, t. XVIII, p. 80). *Lettres de J. Calvin*, p. p. J. Bonnet, t. II, p. 387. — G. Michiel 1560, 15 et 23 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 7v°, 26).



été précédée de démarches chez quelques princes allemands. Dès la fin de septembre 1559, le bruit confus d'un projet de révolte contre les conseillers de François II courait à Strasbourg. C'est de Strasbourg que fut adressé à la reine d'Angleterre un appel pour qu'elle prêtât l'appui de ses forces à ceux qui voulaient abattre la « tyrannie » des Guises. C'est de Strasbourg encore que s'exerça sur Calvin la pression la plus tenace en faveur de la conjuration ; de là que furent lancées les nouvelles les plus tendancieuses sur le succès de la propagande et sur les troupes dont disposaient les chefs de l'entreprise ; de là que l'annonce de cette entreprise se répandit à travers l'Europe ; de là enfin que devaient sortir les pamphlets les plus violents contre les Guises. Il y avait à Strasbourg des protestants réfugiés de Paris, parmi lesquels se distinguait François Hotman[1].

Une lettre du Jean Sturm, le vénérable fondateur de l'Académie de Strasbourg, qui avait accueilli Hotman dès 1555, contient une image vraiment déplaisante de cet hôte indiscret. Hotman, âgé alors de vingt-cinq ans et devenu à force d'intrigues professeur de droit au gymnase, n'était pas très scrupuleux sur les moyens de pousser sa fortune. Sturm le montre abusant de la bonne foi de son maître et de ses collègues, menteur, vantard, âpre au gain, d'une effronterie incroyable, prêt à se jeter et à jeter les autres dans une aventure. Portrait fort ressemblant à celui que Calvin a fait de

1. Mundt à Elisabeth d'Angleterre, 1559, 5 octobre ; 1560, 27 février, Strasbourg (*Cal... For... 1559-1560*, p. 13, 412). — Hotman et Sturm à Calvin, 1560, 26 février, Strasbourg (*Op. Calv.*, t. XVIII, p. 19, 21). Cf. les lettres d'Hotman, p. p. R. Dareste dans la *Revue historique*, t. II, p. 21 et suiv. — Hub. LANGUET, *Epistolæ*, lib. II, p. 32 suiv. — G. Michiel, 1560, 28 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 33). — Jean Sturm à Hotman, 1562, 17 juin, Strasbourg, p. p. Dareste dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, annee 1854, p. 362 et suiv. — Voy. surtout H. NAEF, *o. cit.*, *passim*. M. Naëf montre beaucoup d'indulgence pour Hotman. Mais les témoignages qu'il publie lui-même ne laissent aucun doute sur le caractère et les menées du personnage.



La Renaudie. Hotman collabora avec La Renaudie, et peut-être plus encore avec Condé, qu'il représenta certainement auprès des princes allemands. Sturm l'accuse, et l'accusation paraît justifiée, d'avoir perdu les conjurés par ses indiscrétions et ses vanteries. Par contre, il sut donner une forme presque littéraire, dans son *Epistre au Tigre de France*, à la haine que ses patrons, Condé et le roi de Navarre, dont il devint le salarié, portaient aux Guises. C'est lui aussi sans doute qui trouva des docteurs pour légitimer l'entreprise que Calvin avait formellement condamnée[1].

1. Lettre de Sturm à Hotman, *supra cit.* — Pour les relations d'Hotman avec les Bourbons, voy. *infra*, p. 219.

CHAPITRE VII

LE CARACTÈRE DE LA PROPAGANDE. L'ARGENT

L'adhésion du groupe strasbourgeois et le concours très actif d'Hotman compensèrent pour La Renaudie, dans une certaine mesure, l'échec de ses propositions à Genève. Du reste, malgré les désaveux, il se servit effrontément, auprès des communautés françaises, des noms de Calvin et de Coligny. Cette effronterie eût sans doute obtenu moins de succès si les protestants du royaume n'avaient été en butte à ce moment à une affreuse persécution. Calvin, dans une lettre à Coligny, où il confirme sa désapprobation de l'entreprise de La Renaudie, avoue qu'il était difficile que la propagande de ce dernier ne trouvât point d'écho chez les fidèles traqués par le gouvernement des Guises : « Les lamentations, dit-il, estoyent grandes de l'inhumanité qu'on exerçoit pour abolir la religion, mesme que d'heure en heure on attendoit une horrible boucherie pour exterminer tous les povres fidèles ». De fait, pendant les derniers mois de 1559, la répression devint proprement « exterminatrice [1] ».

1. Calvin à Coligny, s. d. (*O. Calv.*, t. XVIII, p. 426). — Cf. les détails transmis à Bullinger par Hotman, 1559, 23 novembre, p. p. R. Dareste



Cependant la doctrine de la soumission était encore si respectée des fidèles regnicoles qu'on n'osa pas leur parler franchement d'une révolte et que ceux qui participèrent à l'entreprise, ne voulurent point y mêler la religion : « C'estoit une cause civile et politique et qui concernoit seulement les lois et statuts du royaume ». *L'Apologie du tumulte d'Amboise*, publiée au lendemain des événements et que copiera Chandieu dans son *Histoire des persécutions de l'église de Paris*, est tout à fait explicite sur ce point : « Aux capitaines se joignirent beaucoup de personnes tenans la doctrine de l'Evangile, pour ce qu'il leur sembloit que ceste entreprise estoit bonne et qu'ilz pourroyent en cela faire service au Roy et à tout le royaume. Davantage, encores qu'ils ne prissent les armes pour la religion, si est-il vraysemblable qu'ilz espéroient, si les Estats estoient une fois assemblez légitimement, présenter leur confession de foy et débattre leur cause, et que, par ce moyen, ilz pourroyent avoir quelque relasche des persécutions qu'ilz souffroyent par la cruauté de ceux de Guyse[1]. »

Ainsi s'explique l'aspect confus sous lequel l'entreprise se révélera au gouvernement royal lui-même : il y aura d'une part une tentative à main armée pour s'emparer du Roi et de ses ministres, et d'autre part une sorte de démarche collective, mais pacifique, de pauvres gens persécutés qui veulent présenter une requête à leur souverain. Ainsi s'explique également l'attitude des Châtillons, lesquels, au moment décisif, soutiendront les Guises contre les « rebelles », mais reprocheront à ces mêmes Guises de « désespérer » les fidèles par l'excès de leur persécution. Ainsi s'explique enfin le

dans la *Revue historique*, t. II, p. 22. — Catalogue des édits : A. Isnard, *Actes royaux de la Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 244-246 ; P. M. Bondois, *Catalogue des actes de François II*, manuscrit communiqué par l'auteur.

1. *Apologie du tumulte d'Amboise* (1560), réimpr. dans les *Mém. de Condé*, t. I, p. 324.



manque de cohésion qui ruinera la tentative de La Renaudie, laissant les communautés protestantes à la fois meurtries et divisées.

A Paris même, premier foyer de la conjuration, les tendances se contrarient. C'est de Paris que La Renaudie est parti, c'est là qu'il reviendra finalement pour se mettre d'accord sur les mesures d'exécution avec Condé, les Chandieu et d'autres complices. Bien plus, c'est l'église de Paris, comme on l'a dit, qui dès le début a interrogé les pasteurs de Genève sur la légitimité d'une révolte contre les Guises. Or, dans cette église parisienne, il y a bien peu de gens qui soient avertis du projet, puisque l'entourage des Châtillons l'ignore et qu'un protestant de bonne famille, l'avocat Pierre des Avenelles, homme de confiance chez qui descend La Renaudie, n'en saura rien lui-même jusqu'au dernier moment. Aussi bien les scrupules qu'éprouvera cet avocat et l'empressement qu'il mettra à trahir son hôte, après que ce dernier lui aura fait quelques confidences, justifient-ils la réserve des conjurés à l'égard du commun des fidèles. On ne reconnaîtra pas un seul protestant parisien sur le théâtre du tumulte d'Amboise[1].

Dans les provinces, on distingue une forte effervescence locale, qui coïncide avec la propagande des conjurés, mais le plus souvent cette effervescence n'aboutit qu'à des manifestations cultuelles : les communautés réformées, à l'annonce de grands événements prochains, se libèrent de leurs craintes, commettent des attentats ou des imprudences, et c'est à peu près tout.

La Normandie, qui se plaint vivement de la fiscalité royale et que travaillent des espions anglais, la Nor-

1. Sur la conduite de l'avocat des Avenelles, voy. *infra*, p. 91. — Un Jehan Chandoux d'Etampes participa à la conjuration et fut exécuté à Amboise pour crime de lèse-Majesté ; ses biens confisqués furent donnés par le Roi à mademoiselle de Martigues (Bibl. Nat., fr. 3942, fol. 28 ; mention, juin 1560).



mandie, qui la première, par l'organe de Coligny, à l'assemblée de Fontainebleau, réclamera des temples pour « les pauvres fidèles », et dont les députés aux Etats Généraux d'Orléans et de Pontoise seront les porte-paroles du parti protestant, la Normandie ne fournit, à ce qu'il semble, aucun appui matériel à la conjuration. Pourtant il s'y commet de bonne heure des « insolences » cultuelles, et on y découvre déjà chez les huguenots quelque penchant à prendre les armes « pour la religion ». Dès la fin de 1559, des commissaires du parlement de Normandie envoyés dans le Cotentin pour procéder contre les prédicants, y sont accueillis tumultuairement : à Saint-Lô deux huissiers leur déclarent « les récuser comme juges, au nom de tous ». Bientôt les quatre églises de Dieppe, Rouen, Caen et Coutances, qui ne se gênent point pour célébrer le culte en public, présenteront aux officiers du Roi une revendication commune. Mais toute la turbulence qu'on y dénonce garde un caractère local et religieux[1].

Même en Bretagne, en Poitou et en Guienne, dans tous ces pays de l'Ouest que domine une noblesse favorable aux Bourbons et où les communautés protestantes sont innombrables, les lieutenants du Roi signaleront bien des « surprises », des bris d'images, des ruptures de prisons, des invasions d'églises, des allées et venues suspectes, mais rien qui décèle un complot des « mal sentans ». On y verrait plutôt un retour du vieil esprit d'indépendance locale qui se mêle aux poussées du mysticisme huguenot : bientôt la « commune » sera proclamée à Montségur. En ces régions La Renaudie se fait l'apôtre du « canton » : il

1. Textes cités p. A. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie* t. II, p. 281. 283, 302, 309. — Michiel, 1560, 31 mars, Amboise (Bibl. Nat. ital. 1721, fol. 40 : copie). — Hub Languet, *Epistolæ*, l. II, p. 60. — Cf. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I, p. 245, 364 et *passim*.



déclare à ses amis que « c'est une grande folie que le royaume soit gouverné par un roi seul » et qu'il se propose de « faire un canton à Périgueux et un autre à Bordeaux ». On reconnaît là une idée que tentera de réaliser son complice, le sieur de Mesmy, par l'organisation de synodes et de colloques à la fois militaires et religieux, en Guienne et en Languedoc : cadres qui deviendront redoutables en 1561. Mais avant que Mesmy réussisse à faire entrer dans ces cadres les églises protestantes du Sud-Ouest, une année s'écoulera. De la Bretagne, du Poitou, de la Guienne et du Périgord, les concours effectifs qui viendront à La Renaudie, seront des concours personnels[1].

Il faut arriver à la vallée du Rhône, au Languedoc oriental, à la Provence, au Dauphiné et au Lyonnais, pour trouver quelques traces d'une association concertée des protestants à l'entreprise de La Renaudie. Encore semble-t-il que les pasteurs et les consistoires ne se mêlèrent point directement aux troubles. En Vivarais et dans le Bas-Languedoc, il y aura, pendant toute l'année 1560, des « insolences » cultuelles accompagnées quelquefois de démonstrations armées, mais sans guerre ouverte.

1. Le ms. fr. 15872 de la Bibl. Nat. contient un grand nombre de lettres et de rapports d'officiers royaux sur les troubles du Sud-Ouest en 1560. Voy. notamment : lettre de Montpezat au duc de Guise, 1560, 27 mars, Châtellerault (fol. 67; autog.); lettres des officiers de Poitiers à François II, 1560, 27 et 31 mars (fol. 69 et suiv.; orig.); lettre du senéchal de Saintonge à François II, 1560, 27 avril, Saint-Jean-d'Angély (fol. 81 : orig.). D'autres pièces de même nature se trouvent dans le vol. 27 des Vc de Colbert. Cf. les recueils de documents imprimes, en particulier le tome XIII des *Archives historiques de la Gironde* et le tome XXVII des *Archives historiques du Poitou*. — La deposition de Mᵉ Geraud Faure, official de Périgueux, sur les propos que lui tint La Renaudie lors de son passage à Nontron fut consignée dans les registres secrets du parlement de Bordeaux (Bibl. mun. de Bordeaux. ms. 369, a la date du 4 septembre 1561). Ce texte intéressant a été publié d'abord par Boscheron des Portes, puis par Gaullieur et cité par le baron de Ruble. Thomas M. Baird, dans le *B. S H. P. F.* du 15 juin 1879, et Gaullieur, dans son *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 192, ont contesté vivement, pour des raisons morales, la veridicite de ce temoignage. Leur critique ne nous parait pas s'appuyer sur des arguments sérieux : elle confond la doctrine des Réformateurs et le programme de l'aventurier La Renaudie.



*
* *

Au contraire, c'est une véritable prise d'armes qu'organisèrent en Provence Ardoin de Maillane, venu de Genève, le sieur de Châteauneuf et le chef des protestants de Castellane, Paulon de Richieu, sieur de Mauvans. Capitaine valeureux qui « avait longuement suivi les guerres passées » et s'était retiré en sa maison pour y « vivre selon Dieu », avec son frère Antoine, lequel fut assassiné en 1559 par la populace catholique de Draguignan, Paulon de Mauvans obéissait à une passion de vengeance. Dès l'avènement de François II, il entretenait une correspondance secrète avec des émissaires qui le renseignaient sur les événements de la cour. Par eux et aussi par le sieur de Châteauneuf, qui connaissait La Renaudie, il adhéra aux projets de ce dernier. Au mois de février 1560, il réunit à Mérindol une assemblée de délégués des églises de Provence qui l'élut lieutenant-général. Il sut recruter promptement une armée, envoya une centaine d'hommes à La Renaudie et garda des forces suffisantes pour tenir en échec, pendant six mois, toutes les troupes royales amenées contre lui. Assisté d'un autre capitaine huguenot, Charles du Puy-Montbrun, lieutenant de La Renaudie en Dauphiné, et ardemment soutenu par les Vaudois de Cabrières, il s'empara de plusieurs villes ou bourgades provençales, dépouilla les édifices religieux et les biens ecclésiastiques, et vint menacer l'Etat d'Avignon. En Dauphiné, le mouvement, qui commença par l'invasion d'un couvent à Valence au mois de mars 1560, ne prit le caractère d'une sédition que trois mois plus tard, lorsque Montbrun eut réussi à lever des bandes assez fortes pour résister aux compagnies envoyées par le duc de Guise. Après la mort de La Renaudie, Mauvans et Montbrun se mettront en rela-

tions directes avec Condé. Les troupes de Mauvans et de Montbrun présentent le premier amalgame des trois éléments qui formeront les armées protestantes : gentilshommes volontaires, hommes de combat levés et équipés par les églises, et enfin, soldats mercenaires[1].

Les résultats de l'enquête touchant l'origine des troubles de Lyon nous renseignent mieux encore sur le procédé de recrutement dont La Renaudie et ses complices firent l'essai en 1560 et qui devait être repris avec plein succès par Condé lui-même à la veille de la première guerre civile.

A Lyon, comme à Paris, ce fut, non point l'église réformée tout entière, mais seulement une fraction peu nombreuse de cette église qui prêta son appui à La Renaudie. Au mois de janvier 1560, neuf ou dix personnes se réunirent secrètement chez un bourgeois de la ville nommé Pierre Terrasson, pour entendre le sieur de La Rivière-Châteauneuf leur exposer « les conseils et desseins » de l'entreprise. Elles consentirent à y participer « pourvu que ce ne fût contre l'honneur de Dieu ni du Roi ». On leur dit que la résolution serait prise dans une « assemblée des églises de France » qui se tiendrait à Nantes le mois suivant, — assemblée dont nous essaierons plus loin de définir le caractère. En effet, quelques semaines plus tard, les

1. Documents publ. p. L. MÉNARD, *Histoire de Nîmes*, t. IV, p. 246 et suiv. — Sur l'origine des troubles de Castellane : le parlement d'Aix à Montmorency, 1559, 12 mai ; — au cardinal de Lorraine, 1559, 5 août (Bibl. Nat., fr. 15872, fol. 89 et 151 : orig.). *Ibidem*, fol. 155, lettre interceptée de G. Segond à Mauvans, 1559, 20 juillet, Paris. — Relation locale des troubles de Provence inserée dans *l'Estat de France* de La Planche, ed. Buchon. — Lettres du baron de La Garde aux Guises, 1560, mai-juin (Bibl. Nat., fr. 15641, fol. 24 et suiv. ; orig.). — Hotman à Calvin, 1560, 26 février ; Calvin à Sturm, 1560, 23 mars *op. Calv.*, t. XVIII, p. 19, 38-39). — Cl. de CORMIS, *Mémoires*, p. d. les *Additions à l'histoire des troubles de Provence* de P. Louvet, t. I, p 521 et s. — M. WILKINSON, *The introduction of the Reform into Provence* (*Proceedings of the Huguenot Society of London*, t. IX, p. 161 et s.). - Arch. commun. de Valence, CC 6 ; mars-mai 1560. — Sur la propagande d'Ardoin de Maillane et des amis de La Renaudie : H. NAEF, *o. cit.*, p. 217 et suiv.



initiés apprirent que chaque église réformée devait « envoyer gens soldoyez de la part où seroit le Roy » : l'église de Lyon aurait à fournir certaines armes et 25 soldats bien équipés qui se rendraient à une date déterminée sur les lieux de l'exécution. A la suite de quoi, les « principaux séditieux » de Lyon se réunirent de nouveau chez un nommé Jean d'Arut, « lesquels ne purent lors envoyer que douze hommes de la qualité requise, assavoir *de leur religion, soldats, non mariez* ». Mais ils réussirent à expédier à Orléans, comme il avait été convenu, « sous espèce de marchandise », 25 pistoles, 25 manches de maille et 18 jaques. D'autre part un soulèvement était prévu dans la ville même : un capitaine, le sieur de Goulaine, soi-disant envoyé par Condé, y arriva au mois de mars pour prendre, en cas de succès, le commandement de la place ; après l'échec de la conjuration, cet individu disparut et se réfugia, dit-on, en Bourgogne sur une terre qui appartenait aux Maligny.

Les pièces judiciaires et les chroniqueurs locaux tendent naturellement à incriminer tous les protestants lyonnais. Mais une telle exagération est contredite par les faits. A Lyon même une tradition s'établit suivant laquelle le complot aurait été ourdi par quelques bourgeois du consistoire et des « métis » (*sic*) de la colonie germanique, qui auraient voulu créer une ville libre ou « se cantonner comme ceux de Genève ». On parlait de certains personnages dont l'ambition visait à devenir « les magnifiques seigneurs et syndics de ceste ville..., jusques à dire qu'ils estoient du bois d'où l'on faisoit les rois ». Cela expliquerait sans doute l'empressement que mirent les « nations » italiennes, rivales de la « nation » germanique sur le marché lyonnais, à prêter main-forte aux officiers du Roi, dès que le danger fut pressenti[1].

1. Les marchands italiens offrirent 400 soldats au lieutenant du gouverneur pour renforcer la police. Arch. commun. de Lyon, B B 80, fol. 304 v° ;





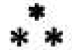
La connivence de quelques bourgeois et marchands lyonnais avec les « séditieux », connivence qui apparaîtra mieux encore dans la tentative des Maligny pour surprendre la ville au mois d'août 1560, soulève un problème dont se préoccupèrent, sans pouvoir le résoudre, les contemporains et le Roi lui-même. Parlant des forces que La Renaudie fit acheminer vers la vallée de la Loire, pour l'exécution de son entreprise, un chroniqueur écrit : « Ce fut un cas admirable comment cinq cens chevaulx avoyent estés disposés tellement qu'ils aveyent peu venir jusque près d'Amboise de toutes les provinces de France sans estre descouverts ». Au vrai, la suite des événements montrera que La Renaudie commit toutes sortes de fautes dans le rassemblement de ses troupes et que s'il faut s'étonner de quelque chose, c'est de la male garde qui permit aux conjurés d'arriver à pied d'œuvre sans que la cour eût été avertie de leurs mouvements. Le fait suppose un singulier relâchement de la police des villes et des chemins, ou bien certaines complaisances de la part des « bourgeoisies », voire des officiers royaux. En plein tumulte d'Amboise, François II, instruit par les aveux des prisonniers, accusera « plusieurs villes » d'avoir fourni aux assaillants « armes, vivres et beaucoup de commoditez ». Un personnage bien informé des arcanes de

81, fol. 265. — G. de SACONAY, *Discours des premiers troubles advenus à Lyon* (Lyon, 1569), réimprimé p. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. IV, p. 222 et suiv. Le fanatisme de Saconay, qui est excessif, n'enlève pas leur valeur aux renseignements que cet auteur a tirés des pièces judiciaires. — Formulaire d'interrogatoire relatif aux troubles de Lyon (Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol 322. fol. 141). Déja cite par le baron de Ruble, — G. PARADIN, *Privilèges des habitans de Lyon* (Lyon, 15 3, in-fol.), p. 16. — Chantonay 1560, 22 avril. Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 61 ; orig.). — M. BRESARD, *Les foires de Lyon aux XV[e] et XVI[e] siècles*, p. 82.



la conjuration, Jean Sturm de Strasbourg, mentionne dans une lettre l'appui que donnèrent à cette entreprise de « nombreuses magistratures et villes ». D'ailleurs les enquêtes du gouvernement sur les troubles de l'année 1560 révélèrent, en même temps que la passivité générale des corps consulaires et l'indulgence de certains officiers, les traces d'une propagande occulte faite par les marchands[1].

Il est probable, enfin, que des complicités furent obtenues à prix d'argent.



L'argent, on a dit plus haut que les conjurés n'en manquaient point. Or Condé, La Renaudie et les principaux acteurs de l'entreprise étaient pauvres. Quelques églises protestantes purent sans doute verser une avance aux « gens soldoyez » qu'elles envoyèrent vers la vallée de la Loire. Mais c'était là une bien lourde charge pour le modeste budget de ces églises : on a vu que les protestants lyonnais, au lieu des vingt-cinq soldats que La Renaudie leur avait demandés, ne fournirent que douze hommes, et on sait que Mauvans, en Provence, inaugurant une pratique qui deviendra générale pendant les guerres civiles, dut fondre les reliquaires qu'il enleva des édifices religieux pour payer ses bandes.

Un historien moderne a imaginé que le roi de Navarre aurait mis à la disposition de son frère le trésor des d'Albret. Pour maintes raisons la chose est

1. LA PLACE, *o. cit.*, p. 75. — François II à Montmorency, 1560, 19 mars, Amboise, p. d. *Mém. de Condé*, t. I p. 316. — Sturm au roi de Danemark, 1560, 15 avril, Strasbourg *op. Calv.*, t. XVIII, p. 54. Enquête sur les troubles de Valence, mai 1560 (Arch. commun. de Valence, B B 6; reg.). — J. Fabri, lieutenant de Vannes, aux Guises, 1560, 26 avril (Bibl. Nat., fr. 15641, fol. 1; autog.). — Voy. ce qui a été dit, dans notre précedent ouvrage, de l'attitude des officiers royaux.



invraisemblable, et il n'y en a, du reste, preuve ni indice quelconque[1].

Il faut penser plutôt à l'Angleterre. Sur le rôle d'Elisabeth dans la conjuration, le gouvernement royal recueillit des témoignages dont il ne pouvait faire état publiquement que pour une déclaration de guerre. Contraints à la prudence, François II et ses ministres ne voulurent pas cependant tout cacher. Après les premiers interrogatoires, le cardinal de Lorraine dira sans détour aux courtisans : « La conjuration a été fomentée par la reine d'Angleterre ». Plus tard, le Roi lui-même, avertissant ses ambassadeurs de ce que plusieurs gentilshommes ou capitaines lui auront appris sur le complot : « Ils assurent, écrira-t-il, que la royne d'Angleterre y est bien avant meslée, ayant jà commencé de fournir argent et en debvant encore bailler ». Aussi bien, dès le mois de décembre 1559, certains « turbulents » dissimulaient-ils à peine leur accointance avec des suppôts d'Elisabeth, et Coligny lui-même devait arriver à Amboise, au mois de février, tout indigné de ce qu'il avait appris en Normandie. Enfin on possède la preuve que les conjurés sollicitèrent formellement l'appui d'Elisabeth pour abattre « la tyrannie » des Guises[2].

Le jeu de la reine d'Angleterre est assez clair : elle soudoie une rébellion qui empêchera François II de

1. Pour admettre cette supposition du baron de Ruble (*o. cit.*, t. II, p. 227), il faudrait d'abord que fût etablie la complicité effective du roi de Navarre. Or ce dernier, non seulement se garda prudemment de toute initiative qui l'aurait compromis vis-a-vis du roi de France ou du roi d'Espagne, mais encore ne paraît pas s'être montré prodigue de secours pecuniaires aux personnes de sa famille. On sait que la princesse de Conde, pour se tirer d'embarras, s'adressait à Montmorency.

2. Déclaration du cardinal de Lorraine rapportee par G. Michiel, 1560, 28 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 33 ; copie. — François II à l'eveque de Limoges, 1560, 31 août, Fontainebleau, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 494, 495. — A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. II. p. 281 et s. – Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise à Montmorency ; Cl. de l'Aubespine au même, 1560, 25 février, Amboise (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. 3 ; 3158, fol. 51, orig.). Coligny a Montmorency, 1560, 1er mars, Amboise, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 319, 320. François II au gouverneur de Nantes,

secourir efficacement l'Ecosse catholique, mais elle refuse de se compromettre dans cette affaire de peur que Philippe II ne prenne parti contre elle. Pourvu que des troubles opportuns retiennent sur le continent l'armée que les Guises destinent à l'Ecosse, le sort des « rebelles » ne lui importe guère. C'est le début d'une politique qui prendra tout son développement au cours des guerres civiles.

C'est aussi la première intervention effective de l'étranger dans les querelles religieuses du royaume, précédant de quelques mois l'accord des Guises avec le roi d'Espagne contre les Bourbons.

Qui sollicita une pareille intervention? Les seules démarches dont nous possédions la preuve furent faites de Strasbourg par Hotman, lequel se prétendait l'ambassadeur de Condé auprès des princes allemands. On a vu que, dès les premiers temps du nouveau règne, Condé et son frère aîné s'étaient mis en rapports secrètement avec les agents de la reine d'Angleterre. D'après certains indices que révèle la marche même de l'enquête royale sur les événements d'Amboise, il est probable qu'une accusation de trahison put être retenue contre Condé. Mais, d'autre part, les survivants de l'entreprise n'hésitèrent pas à qualifier de « crime tant horrible » le fait d'avoir collaboré avec l'étranger, crime dont ils crurent devoir se laver devant l'opinion : ce qui autorise à penser que le gros des conjurés ignorait la provenance des subsides[1].

1560, 1er mars, Amboise, publ. (d'après le registre de la ville) p. TRAVERS, *Histoire de Nantes*, t. II. p. 354. — Mundt a Cecil, 1560, 27 février, Strasbourg (*Cal... For .. 1559-1560*, p. 412). — Cf. les notes de J. DURENG, *La complicité de l'Angleterre dans le complot d'Amboise*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t VI, p. 248 et s. — Autant que permet d'en juger la correspondance de Throckmorton, ambassadeur d'Angleterre, celui-ci ne fut pas mêlé aux agissements secrets de son gouvernement. Sur son rôle en général : H. de LA FERRIÈRE, *La Normandie à l'étranger* (Paris, 1873, 8°), p. 8.

1. Sur les demarches de Strasbourg : Hotman à Calvin. 1559, 16 septembre (*op. Calvini*, t. XVII, n° 3118); dépêche de Mundt a Cecil, 1560, 27 février,



« Crime tant horrible », en effet. Sans doute, dans le passé, sous le coup des persécutions, les réformés français et Calvin lui-même avaient imploré le secours des princes allemands ou des cantons suisses : mais ces princes allemands et ces cantons suisses étaient les *alliés* du Roi, et on ne leur avait demandé que d'intervenir par la voie officielle et diplomatique. Sans doute encore, au début de la première guerre civile, en 1562, les protestants d'accord unanime négocieront avec leurs coreligionnaires de l'étranger pour obtenir d'eux de l'argent et des troupes : mais aussi bien ne le feront-ils que parce qu'il s'agira explicitement de sauver leur foi et parce que leurs adversaires, « supportés » de tous les princes catholiques, leur auront appris à invoquer, pour résoudre le conflit des croyances à l'intérieur du royaume, une solidarité religieuse qui dépasse les frontières.

Or, l'initiative de Condé et de ses lieutenants, en 1560, ne se justifie par rien de semblable. L'étranger que l'on sollicite d'intervenir dans un complot contre le gouvernement royal, est déjà *l'ennemi* déclaré du royaume : il combat les troupes françaises en Ecosse, et son dessein notoire est de recouvrer Calais à la première occasion. Cet étranger ennemi du Roi, on lui demande son concours, non point pour se défendre, mais, de l'aveu même des conjurés, « pour débattre une cause civile », dans une entreprise que les pasteurs de Genève ont blâmée et qui est contraire à l'esprit comme à la lettre de l' « Evangile ».

Cette connivence avérée des chefs avec l'Angleterre, jointe au fait que parmi leurs troupes, seront reconnus des soldats mercenaires, explique la rigueur dont usera le gouvernement royal pour réprimer la conjuration.

supra cit. — Cf. *Légitime conseil contre... l'illégitime gouvernement de Guise* (1560), réimpr. d. les *Mém. de Condé*, t. I, p. 487.



Elle justifie aussi l'accusation qu'un tribunal exceptionnel retiendra plus tard contre Condé.

*
* *

Sans l'argent de provenance suspecte dont il disposait, La Renaudie, après cinq ou six mois de peines et malgré toutes ses relations, n'aurait pu réunir des troupes assez nombreuses pour exécuter son entreprise : c'est un fait prouvé par la composition même des bandes qui devaient assaillir le château d'Amboise. Sous des chefs, que pousse la haine des Guises ou le dévouement aux Bourbons, ces bandes apparaîtront aux témoins comme formées en majeure partie de soldats recrutés à prix d'argent, de pauvres gens « moutonniers » dont quelqu'un paie l'entretien, et de mercenaires étrangers. On verra, du reste, La Renaudie jusqu'au dernier moment chercher de nouvelles recrues [1].

Encore faudra-t-il, pour entraîner ces malheureux, les persuader qu'ils seront soutenus par des forces immenses et leur raconter des histoires fantastiques. La Renaudie fait courir le bruit qu'il dispose de trente mille hommes de pied et de cinq cents hommes d'armes. Hotman, pour attirer les secours d'Allemagne, annonce une armée de cinquante mille hommes. Ce même Hotman publie que « les enfants du roi Henri sont tous atteints de la lèpre, que la Reine-mère est la concubine du cardinal de Lorraine et que ce dernier s'efforce, par des relations incestueuses avec sa nièce, Marie Stuart, de donner un héritier à la couronne » ;

1. Dép. de G. Michiel, 1560, 16, 23 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 3, 15 ; cop.). — Lettres de Chantonay, 1560, mars, Amboise, p. p. Ch. Paillard dans la *Revue historique*, t. XIV, p. 84 et suiv.



il affirme que « personne ne survivra du sang de Lorraine et de Guise [1]. »

Ces bruits, s'ils ne renforcent pas sensiblement la conjuration, préparent du moins l'opinion à de grands événements. Ils provoquent une agitation de surface, des rumeurs, des incidents, dans le royaume et à l'étranger. Dès l'automne, les troubles de Provence font accueillir de certaines gens la nouvelle d'une alliance des protestants et des Turcs. A l'arrivée de François II en Poitou, au mois de novembre, des gentilshommes se cachent ou s'enfuient comme s'ils craignaient on ne sait quelles représailles. Quelques semaines plus tard, un courrier du Roi est dépouillé et ses détrousseurs lui crient que « s'ils tenoient le cardinal de Lorraine, ils lui feroient subir une autre danse ». Chacun s'émeut des « insolences » que signalent les officiers à Paris, en Normandie, en Guienne, à Lyon, en Provence. Bien plus, les protestants de l'étranger connaissent le plan du complot, la date où il doit être exécuté, le nom des chefs et le rôle qu'y joue Condé lui-même [2].

Au mois de janvier, on constate déjà de graves indiscrétions. Bientôt les Guises seront avertis. Il est temps pour les conjurés d'agir.

1. J. Sturm à F. Hotman, 1562, 17 juin, Strasbourg, p. p. R. Dareste dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1854, p. 362 et suiv. — Lettres d'Hotman p. p. le même dans la *Revue historique*, t. II, p. 23 et suiv. - Cf. SCHMIDT, *Jean Sturm*, p. 104; *Opera Calvini*, t. XVIII, p. 19. — Résumé des interrogatoires envoyé par Chantonay à Phillipe II, 1560, 19 mars, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 42, orig.). Lettre du même au duc de Sessa (*ibid.*, n° 45).

2. *Cal., For... 1558-1559*, p. 580; *1559 1560*, p. 145, 265. — Chantonay à Phillippe II, 1560, 17 janvier, Blois (Arch Nat., K 1493, n° 30; orig.). — Arran à Maitland, 1560, 20 janvier, p. p. J. BAIN, *Papers relating to Mary Queen of Scots*, t. I, p. 286.



CHAPITRE VIII

LE « CONVENTICULE » DE NANTES. LE PLAN DE L'ATTAQUE.

Cependant les seigneurs de Guise « possédoyent paisiblement le Roy et le royaume ». François II dépensait sa vie à la chasse. Depuis la Toussaint il était à Blois. La jeune Reine, Marie Stuart, « pâle, livide et d'une maigreur extrême, mais gracieuse au possible », renonçait à suivre les ébats fiévreux de l'adolescent qu'elle avait épousé à peine pubère. Catherine de Médicis, abattue par son deuil et d'une santé chancelante, s'occupait du départ de sa fille Elisabeth pour l'Espagne. Au mois de novembre partit aussi sa belle-sœur et son amie la plus intime, Marguerite, duchesse de Savoie. Puis vinrent les échos de l'agitation qui croissait à Paris autour du procès d'Anne du Bourg et la nouvelle de l'assassinat du président Minard. Au Conseil il n'était question que des poursuites contre les hérétiques, des secours militaires à envoyer en Ecosse et de la détresse financière rendue plus sensible par les crieries d'innombrables créanciers. Les Bourbons s'étaient éloignés, les Montmorency vivaient sur leurs terres : il ne demeurait à la cour d'autres grands sei-

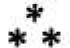
gneurs que les Guises, leurs parents et leurs amis. Au début de décembre, le duc de Guise obtint la charge de grand maître de l'Hôtel que le connétable consentit enfin à lui céder après marchandage. Catherine, que sa tristesse semblait rendre indifférente, s'abandonnait à la duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, compagne affectueuse dont la présence lui devenait plus chère et comme indispensable depuis le départ de Marguerite.

Mais François II ne pouvait tenir en place. Bien que les médecins lui eussent recommandé l'air de Blois, il se lassait de ce séjour et, à mesure qu'il gagnait en vigueur, rêvait de chevauchées et de chasses sans fin. Dès le début de janvier, après l'accouchement de la duchesse de Guise, qui mit au monde un fils dont il fut parrain, il courut à Marchenoir chez le duc de Longueville, puis de là à Châteaudun. Revenu à Blois, il s'impatienta du spectacle de sa cour encombrée de quémandeurs, et décida qu'il quitterait définitivement cette résidence le mois suivant, passerait deux semaines à courre le cerf dans les forêts du Blésois et du Vendômois, puis irait s'installer pour quelque temps à Amboise, avant d'entreprendre de nouvelles randonnées au cours desquelles il pousserait, disait-on, jusqu'en Guienne. Il attendit à Blois les ambassadeurs impériaux qui arrivèrent à la fin de janvier, les festoya, leur récita le discours latin qu'on lui avait préparé, les fit assister au mariage de M. de Piennes avec mademoiselle de Brion; le 3 février, les ayant congédiés, il partit à la chasse avec sa mère et les Guises, laissant là son Conseil, le chancelier, les dames et les courtisans qui devaient gagner Amboise en même temps que les bagages [1].

Les conjurés risquaient d'arriver trop tard.

1. Depêches de J. Alvarotti, confident de la duchesse de Guise, au duc de Ferrare, 1559, décembre, 1560, janvier, février, Blois (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.). — Dépêches de Chantonay à Philippe II et a la





Anne du Bourg avait été brûlé à Paris le 21 décembre. Ceux des protestants qui avaient adhéré au projet de La Renaudie, le pressaient d'en finir. Au mois de janvier, l'aventurier avertit ses complices de se trouver à date fixe « à Nantes en Bretagne, où s'en feroit une bonne résolution[1]. »

Une assemblée secrète, — ou, comme disait le Roi, un « conventicule », — eut lieu, en effet, à Nantes le 1er février. Il s'y trouva, d'après le récit qu'en publièrent plus tard les survivants de la conjuration, « un bon nombre de gens de la noblesse et du tiers-état appelés de tous les endroits de ce royaume », que La Renaudie prétendait « représenter le corps de tous les Etats de France en si extresme necessité et urgente affaire ». Il s'agissait, suivant le plan primitif du complot, de légitimer d'avance l'entreprise qu'on allait exécuter par un simulacre d'assemblée des Etats Généraux, lesquels seraient censés se réunir spontanément faute d'une convocation régulière. Sans doute aussi les conjurés voulurent-ils donner à ce conventicule le double caractère d'une assemblée des Etats et d'un synode protestant. Mais, si l'on peut admettre que certains participants avaient reçu un mandat des groupes provinciaux qu'ils

duchesse de Parme, 1559, octobre-décembre, 1560, janvier, Blois (Arch. Nat., K 1493 ; orig. — Arch roy. de Bruxelles, cartulaires et manuscrits, vol. 189 ; orig.). — Killigrew et Jones a la reine et au conseil d'Angleterre, 1559, decembre 1560, janvier, Blois, p. p. FORBES, *A full view of the public transactions in the reign of q. Elisabeth*, t. I, p. 273 et suiv. — Lettres de François II (Bibl. Nat., fr. 17981, fol. 43 : 20.459, fol. 109, 111 ; cop.). — *L'Estat de France sous François II*, p. 231. — François II au duc de Lorraine, 1559, 11 novembre, Blois : Autog. de S.-Pétersbourg (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 40 ; copie).

1. Enquete sur les troubles de Lyon (1560) résumée par G. de SACONAY, *Discours des premiers troubles...*, reimpr. p. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. IV, p. 226. — Formulaire d'interrogatoire (Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 322, fol. 141). Cité p. le baron de RUBLE, *o. cit.*, t. II p. 143.



représentaient, les faits autorisent à réduire l'importance de cette assemblée à de modestes proportions [1].

La ville de Nantes aurait été choisie, au dire des apologistes de Condé, parce que l'affluence des plaideurs autour du parlement de Bretagne qui y siégeait alors, permettait aux conjurés de se mieux dissimuler : « de faict chascun fit porter après soy à ses valets des sacs à la mode des plaideurs, et s'ils se rencontroyent par les rues, c'estoit sans se saluer ne faire cognoissance ailleurs qu'en leur conseil ». L'historien La Place dit d'autre part qu'ils se réunissaient « sous couleur de traicter d'un mariage ». Mais de telles précautions, qui pouvaient être prises en maintes autres villes, n'expliquent pas pourquoi Nantes fut choisi. Au vrai La Renaudie avait plusieurs raisons de convoquer là ses complices. On suppose d'abord qu'il y fut invité par son ami, Charles Ferré de La Garaye, gentilhomme breton, averti, en tout cas, du rendez-vous depuis longtemps et qui put, grâce à ses relations, trouver un local pour l'assemblée. De Nantes, aussi bien, il était facile de surveiller les mouvements de la cour et de se mettre en communication avec des complices placés à la suite du Roi. Enfin, — et ce fut assurément la raison principale, — le port de Nantes offrait aux conjurés le moyen de faire débarquer des navires anglais, sans trop de risques, l'argent et les armes dont on avait besoin [2].

1. Les récits de l'*Histoire du tumulte d'Amboise*, de l'*Estat de France sous François II* et du président La Place dans ses *Commentaires de l'estat de religion et respublique* ont servi de sources à tous les historiens postérieurs. Ils paraissent inspirés eux-mêmes d'une source primitive commune, source qui était manifestement une apologie de la conjuration. Nous tâcherons de rectifier cette version tendancieuse par ce que nous savons des résultats de l'enquête royale et par les conclusions qu'imposent les faits mêmes.

2. Les sources nantaises n'ont rien révélé jusqu'ici sur l'assemblée des conjurés. Voy. quelques lignes dans TRAVERS, *Histoire de Nantes*, t. II, p. 334, et Ch. de CALAN, *La Bretagne au XVIe siècle*, p. 26. On a dit que l'assemblée se tint chez La Garaye. Mais on sait que les biens de celui-ci avaient été confisqués, et, en tout cas, sa maison devait être surveillée.

6



Quant aux assistants, ils durent être peu nombreux, comme le prouvent les précautions mêmes dont ils s'entourèrent et le fait que l'assemblée ne fut dénoncée ni avant ni après le tumulte d'Amboise par aucun traître ou prisonnier[1].

Le simulacre des Etats Généraux apparaît jusque dans la procédure prévue pour les délibérations. La Renaudie ouvrit la séance par une harangue : après avoir invoqué le nom de Dieu à la mode des protestants, il « proposa bien au long l'estat des affaires du royaume, non seulement pour le faict de la conscience de plusieurs, mais surtout pour le faict du maniement mis entre les mains d'estrangers ». Ayant achevé son réquisitoire contre les Guises, il pria les assistants de « déclarer rondement leur avis de ce qui estoit à faire, et si, cas advenant qu'il se présentast un prince du sang ou un gentilhomme duement autorisé de luy, ils voudroyent donner aide à se saisir de ces tyrans ». Sur quoi chacun opina, « trouvant la chose saincte, juste et grandement nécessaire ». Toutefois quelqu'un se mit à protester et à jurer solennellement qu'il n'entreprendrait rien contre l'autorité du Roi ni son Etat. Pour lui donner satisfaction, on décida d'inscrire en tête du procès-verbal, — pièce plus ou moins arrangée que le secrétaire de La Renaudie livrera aux Guises, au lieu de la détruire, — une « protestation de n'attenter aucune chose contre la Majesté du Roy, les princes du sang ny l'estat légitime du royaume. »

Enfin on recueillit les voix, et tous prêtèrent serment.

Cependant, il est certain que La Garaye s'occupa de bonne heure de recruter des assistants à l'assemblée de Nantes. Procès d'Ardoin de Milane, publ. p. H. Naef, *La conjuration d'Amboise et Genève*, p. 231 — En ce qui concerne l'argent et les armes dont disposaient les conjurés, voy. des details au chapitre suivant.

1. Les *Mémoires de Castelnau* (ed le Laboureur, t. I, p. 16) mentionnent la présence à Nantes de « ministres et surveillans » des églises réformées. Mais le récit de cet auteur, fait de seconde main, n'a qu'une faible valeur et contient d'ailleurs des inexactitudes flagrantes.



La Renaudie ayant reçu le serment de tous et juré à son tour, révéla le nom du prince qui patronnait l'entreprise et mit sous les yeux de ses complices le pouvoir que lui avait donné Condé. Au vu de ce pouvoir, on l'élut pour chef.

Alors « on advisa des moyens de l'exécution[1]. »

***

Le plan général fut établi comme suit :

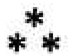
L'attaque devait avoir lieu le 10 mars, à Blois, où l'on supposait que le Roi séjournerait encore. Les troupes convoquées pour cette date de toutes les provinces seraient reçues en des lieux de rassemblement par des capitaines qui en prendraient le commandement. La répartition des commandements fut faite par provinces suivant les convenances ou les relations d'origine des conjurés : le baron de Castelnau commanderait les troupes venant de la Gascogne et du Berry ; le capitaine Mazères celles du Béarn ; le sieur de Mesmy celles du Périgord et du Limousin ; le sieur de Maillé-Brézé celles du Poitou et de la Saintonge ; le sieur de La Chesnaie-Congrier celles de l'Anjou ; le sieur du Pont celles du duché de Châtellerault ; le capitaine

1. Le récit détaillé de l'*Estat de France sous François II* est évidemment la copie d'une relation originale. Nous avons déja signalé le caractère composite de cette œuvre. formee de relations de provenances diverses que le compilateur a reliées par un commentaire tendancieux. De là des contradictions entre les differentes parties. La complicité du prince de Condé qui est très nettement avouée dans tout le récit des origines de la conjuration, est ensuite niee ou du moins atténuée dans le récit du tumulte. Contrairement à la version de l'*Estat de France*, le président La Place, qui se sert lui aussi de relations primitives, prétend que La Renaudie ne nomma pas Condé devant ses complices assemblés à Nantes : il « fut esleu, dit-il, lieutenant d'un prince, sans autrement le nommer que les lansquenets ont accoustumé d'appeler un chef muet ». C'est le resultat d'une confusion : comme nous l'avons déjà dit et comme le confirment les aveux des prisonniers, le procédé de l'engagement à un « chef muet » fut employé, selon la coutume, pour le recrutement des soldats mercenaires ; il ne pouvait être employé vis à vis de gentilshommes et de capitaines qui s'estimaient les égaux de La Renaudie.



Sainte-Marie celles de la Normandie ; le capitaine Cocqueville celles de la Picardie ; un inconnu, peut-être Bertrand de Chandieu, celles de la Champagne, de la Brie et de l'Ile de France ; enfin le sieur de Châteauneuf celles des provinces du Sud-Est. En outre, des capitaines seraient délégués dans les principales villes du royaume pour y provoquer des « émotions » au moment voulu et empêcher le passage de toutes forces destinées à secourir les Guises. Ceux-ci une fois pris, Condé, arrivant à la cour, « se manifesteroit et déclareroit au Roy et à son Conseil les raisons ». Enfin, « s'il y avoit résistance, on fourniroit des gens et argent en sorte que la force demoureroit au chef jusques à ce qu'il eust faict établir un gouvernement légitime et que les tyrans fussent punis par justice, pour servir d'exemple à la postérité ». Bref, coup d'Etat ou guerre civile [1].

Telles étaient les grandes lignes du dessein que les conjurés arrêtèrent à Nantes. Quant aux détails de l'exécution, les faits mêmes nous renseigneront sur les changements que les circonstances contraignirent La Renaudie d'apporter à son plan primitif.



La Renaudie revint trouver Condé à Paris pour lui rendre compte de ce qui avait été fait à Nantes. Il séjourna dans la capitale jusqu'à la fin de février, occupé à expédier des ordres, à lever de nouvelles recrues et surtout à diriger vers des lieux prévus les armes, les

1. En ce qui concerne la distribution des commandements, il faut comprendre que les capitaines designés devaient « recevoir » les troupes, et non point les « recruter », comme l'ont dit les historiens : en effet, il est certain que la plupart de ces capitaines demeurèrent dans la vallée de la Loire après l'assemblée. D'ailleurs, dans la relation meme du tumulte donnée par l'*Estat de France*, on lit : « Les conducteurs allèrent au devant de leur troupe... » (éd. Buchon, p. 249).



équipements, les chevaux et l'argent nécessaires. C'est là qu'il apprit l'installation prochaine du Roi et de la cour à Amboise. Il dut en conséquence modifier ses préparatifs, d'accord avec le prince.

Le 2 mars, La Renaudie arrivait dans un château du Vendômois, à quelques lieues d'Amboise, chez un gentilhomme de ses amis, où il réunit en conseil ses principaux lieutenants pour leur distribuer les rôles et donner les instructions définitives. Là sans doute l'aventurier établit son quartier général; de là il put assister à l'écroulement de son plan [1].

Il ne doutait pas du succès de l'appel qu'il avait lancé aux provinces. Déjà ses émissaires lui annonçaient que « les forces marchoyent de toutes parts ». Mais dans la foule qui envahirait la vallée de la Loire, combien rencontrerait-il de vrais soldats? Il avait besoin, pour exécuter la « prise », de cinq cents chevaux au moins, mais il n'était pas sûr de les trouver, puisqu'avant de quitter Nantes, il avait recommandé à ses complices de « parler de cette affaire à des capitaines et gens de faict que l'on cognoistroit, d'autant qu'elle ne pouvoit estre maniée de peu de gens ».

Le problème pour lui était donc de tirer une armée de la cohue qui allait se presser sur les grands chemins aboutissant à la Loire. Problème d'autant plus ardu que les bandes, de peur de se découvrir, devaient voyager par petits détachements, à la file et sans armes apparentes. Il crut résoudre cette difficulté en organisant, avec certaines complicités locales, des magasins d'armes et d'équipements dans les villes par où pouvaient déboucher vers le lieu de l'exécution les troupes attendues, à Orléans, Blois, Châteaudun, Chartres et Tours. Bien plus, il résulte des aveux des prisonniers

1. Le nom de ce château, « La Carrelière, à six lieues d'Amboise » dit La Planche, « La Carlière à trois lieues d'Amboise » d'après La Place, n'a pu être identifié. Mais on verra que La Renaudie fut tué dans la forêt de Châteaurenault.



qu'on avait décidé de diriger sur Orléans toutes les bandes venant de l'Est et du Sud-Est, sur Tours celles qui arriveraient de l'Ouest et du Sud-Ouest. C'est dans ces deux villes, en effet, que se firent les distributions d'équipements et d'argent au gros des forces. A Orléans un trésorier avait charge de verser quatre écus par homme. A Tours un autre trésorier disposait de cent mille francs. La base de Tours était sous le contrôle de La Renaudie, représenté par le baron de Castelnau, tandis que la base d'Orléans semblait dépendre de Condé lui-même ou de ses affidés, les Maligny[1].

Une fois équipées, armées et payées, les troupes qui passaient par Orléans ou par Tours devaient s'acheminer le plus secrètement possible vers Amboise, se cacher dans les vastes forêts des environs et y attendre, pendant un jour ou deux, le signal de marcher sur le château. Mais ce signal ne serait donné qu'après que les chefs de la conjuration auraient pénétré dans la place pour y accomplir la première partie de leur tâche, la plus scabreuse. Le rôle assigné aux bandes était, en effet, non point d'essayer de réduire le château par un siège, ce qui eût permis au Roi d'attendre l'arrivée de ses compagnies d'ordonnances, mais d'appuyer du dehors une exécution que les conjurés devaient accomplir par surprise à l'intérieur même du château.

Cette exécution était confiée aux quatre principaux meneurs du complot : le baron de Castelnau, le capitaine Mazères, le jeune Maligny et La Renaudie lui-même. Maligny, guidon de la compagnie de Condé, arriverait à Amboise quelques jours d'avance comme pour préparer les logis de son maître, dont la venue

1. Renseignements donnés de vive voix par le duc de Guise à Alvarotti pour être transmis à son beau-frere, le duc de Ferrare. Dépêche d'Alvarotti, 1560, 20 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Modène. Francia ; orig.). Depêches de G. Michiel, 1560, 15, 17, 23 mars, Amboise, (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 7-19 ; 1723, fol. 3). — Dépêches de Chantonay, 1560, 18 mars, Amboise, p. p. C. Paillard dans la *Revue historique*, t. XIV, p. 316. — Throckmorton, 1560, 21 mars, Amboise, p. p. Forbes, *o. cit.*, t. I, p. 381.



était annoncée, et y introduirait une troupe d'hommes munis d'armes couvertes qu'il cacherait dans une cave ou un grenier. Quant aux trois autres, La Renaudie, Castelnau et Mazères, ils iraient coucher, la veille du jour fixé, chez leur complice, le baron de Raunay, au château de Noizay, proche d'Amboise. Le lendemain matin, ils entreraient à la file dans la ville. Ils pensaient que les gardes, reconnaissant Castelnau comme écuyer de l'écurie du Roi et Mazères pour un familier d'Antoine de Bourbon, les laisseraient passer eux et leurs compagnons. D'ailleurs quatorze archers de la garde et deux ou trois portiers avaient été subornés. Bien plus, le lieutenant même de la garde écossaise, qui connaissait Castelnau, devait ouvrir aux conjurés la galerie conduisant du jardin à l'appartement de François II. Tandis que La Renaudie, appelant ses troupes au dedans et à l'entour du château protégerait les issues, Castelnau s'emparerait de la personne du Roi, Mazères tuerait le duc de Guise et Maligny le cardinal de Lorraine au premier signe de résistance de leur part.

« Ce faict, Condé devoit parler ». Il était également prévu qu'une requête demandant la liberté de conscience serait présentée à François II par de « pauvres fidèles ».

La date de l'exécution, d'abord fixée au 10 mars, devait être retardée de cinq ou six jours pour laisser aux bandes, déroutées par le changement de résidence de la cour, le temps de gagner les environs d'Amboise. Les conjurés se distingueraient par un « esteuf » mi-parti de blanc et de noir[1].

1. Nous avons suivi, pour reconstituer le plan des conjurés, les déclarations faites à Alvarotti par le duc de Guise, le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise, au fur et à mesure que se deroulaient les interrogatoires des prisonniers, déclarations confidentielles pour renseigner le frère de la duchesse. Depêches d'Alvarotti, 1560, 18, 20, 23, 25 mars-8 avril, Amboise (Arch. d'Etat de Modène. Francia : orig.). C'est principalement par les papiers decouverts sur La Bigne, secrétaire de la Renaudie, et par les déclarations de cet individu que les Guises purent saisir tout le fil de l'affaire et contraindre le baron de Castelnau à des aveux complets. Il semble que l'auteur de l'*Estat de France*, dont la





Voilà comment un sieur de La Renaudie prétendait abattre l'homme qui avait vaincu Charles-Quint à Metz, le plus illustre capitaine de son temps, François de Lorraine, duc de Guise.

version, d'ailleurs confuse et écourtée, s'accorde d'une manière générale avec les renseignements transmis par Alvarotti, ait eu en mains l'interrogatoire de La Bigne ou ses papiers. — Cf. dép. de G Michiel, 1560, 31 mars, Amboise Bibl, Nat., ital. 1721, fol. 41). — La garde écossaise, travaillée par des agents anglais, était suspecte depuis plusieurs mois. Dép. de Chantonay. 1560, 2 janvier, Blois (Arch. Nat., K 1493, n° 30; orig.). — On verra que l'intention d'assassiner les Guises fut avouée par Castelnau lui même. — Sur la date de l'execution, les historiens ont varié, comme les contemporains. La date du 10 mars primitivement fixée pour l'exécution à Blois a été confondue avec celle de l'exécution à Amboise. La suite des événements conduit à adopter la date du 15 ou du 16 mars, cette dernière confirmée, du reste, par l'*Estat de France*.

CHAPITRE IX

LA DÉCOUVERTE DE LA CONJURATION
LES TERREURS DE LA COUR

Depuis le 3 février, François II était à Marchenoir chez le duc de Longueville, où il se livrait à sa fureur de chasse et de jeu. Les reines, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine l'avaient accompagné avec sa garde et quelques serviteurs. Mais les logis étaient si étroits que la duchesse de Guise, la duchesse de Montpensier, le Conseil, le chancelier et tout le train de la cour demeuraient à Blois, attendant l'ordre de partir pour Amboise, où le Roi arriverait, pensait-on, vers le 15. A cette date reprendrait l'expédition des affaires en suspens, à moins toutefois que le souverain ne s'attardât encore, comme le craignaient les quémandeurs, dans les forêts du Vendômois. De fait, n'ayant égard ni à la gravité des circonstances ni aux malaises de Marie Stuart qui le suivait péniblement, ni aux conseils de ses oncles, il parlait de passer le Carême en ce pays « plaisant pour la chasse » et écoutait avec impatience les discours du cardinal fort désireux de mettre les personnes royales et la sienne à l'abri d'un coup de main. Il fallut, pour satisfaire à ce caprice,



pousser, au sortir de Marchenoir, jusqu'à Montoire, et on ne fût sans doute rentré à Amboise qu'à la fin du mois si des révélations n'avaient inquiété les Guises et le Roi lui-même, en cours de route [1].

Déjà le cardinal avait reçu plusieurs avis, surtout de l'étranger, que des mécontents tramaient une conspiration, avis d'ailleurs confus, échos de rumeurs qui circulaient dans l'entourage des petits princes allemands et parmi les colonies de réfugiés. A Blois même, quelques jours auparavant, un gentilhomme étranger, Juan de Luna, venant de Gien, était accouru pour informer les Guises des confidences que lui avait faites un « frate » espagnol, nommé Diego Ortiz. Ce « frate » appartenait à l'espèce merveilleuse des clercs d'aventures : on l'avait vu jadis mêlé à la guerre des Carafa, combattant sous Ostie contre Piero Strozzi, faisant le soldat, l'espion ou le diplomate; il avait vécu à Genève, puis en Flandre et donné une vague adhésion aux préceptes de la Réforme. Il savait, lui aussi, des choses confuses auxquelles les Guises paraissent n'avoir pas attaché grande importance. Cependant tous les bruits concordaient trop bien pour qu'à la fin on ne s'émût. A Marchenoir on reçut d'Allemagne un avertissement plus précis, mais qui portait évidemment sur des faits anciens. C'est quelques jours après, sur la route de Marchenoir à Montoire, que le secrétaire du duc de Guise, Milet, venant de Paris à la hâte, rejoignit son maître et lui présenta l'avocat Pierre des Avenelles, porteur de secrets à révéler [2].

1. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560. 2 et 12 février, Blois (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Killigrew et Jones, 1560, 28 janvier, Blois, p. p. Forbes, *o. cit.*, t. I. p. 315-326 — Chantonay, 1560, 17 janvier et 19 février, Blois, cit. p. Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 148. — François II à Coignet, 1560, 9 février, Marchenoir (Bibl. Nat., fr. 17981, fol. 43 ; reg. cop. XVIe s.).

2. Texte (janvier 1560) p. p. J. Bain, *Papers relating to Mary Queen of Scots*, t. I, p 286. — Juan de Luna au cardinal de Lorraine 1560, 4 mai, Gien (Bibl. Nat., fr. 15641, fol. 8; orig.). — Sur l'origine des indiscrétions

Pierre des Avenelles, avocat au parlement de Paris, d'une famille notable de robe, et lettrée[1], faisait « profession de l'Evangile », comme tant d'autres robins. Il demeurait au faubourg Saint-Germain, où, suivant un usage commun, il tenait « maison garnie ». La Renaudie, arrivé dans la capitale après la clôture de l'assemblée de Nantes et cherchant un logis secret pour échapper aux mesures draconiennes que le Parlement avait ordonnées en application des édits contre les étrangers, trouva commode de descendre chez l'avocat, son coreligionnaire. Des Avenelles, qui appartenait à cette fraction « timide » de l'église parisienne dont nous avons parlé, ne savait rien de la conjuration, mais « suyvant le Palais », connaissait à merveille les sanctions dont étaient menacés ceux qui abriteraient des « conventicules », sanctions devenues plus terribles depuis l'assassinat du président Minard. Or les visites que recevait son hôte et les propos qu'il put entendre firent qu'il se douta qu'on « brassoit » quelque chose. La Renaudie le contenta d'abord de quelques mots à la traverse, puis, se voyant pressé et ne sachant où trouver un autre logis, lui avoua « généralement tout ce qui s'en pouvoit dire ». Des Avenelles sembla satisfait de ces explications. Mais, à la fin, poussé par ses craintes ou ses scrupules, il en parla au sieur de Vouzay, homme d'affaires du cardinal de Lorraine, et à Milet, secrétaire du duc de Guise. Milet étant venu aux écoutes chez des Avenelles, vérifia l'existence de conciliabules suspects, et aussitôt prit la poste avec l'avo-

commises à l'étranger, voy. la lettre de Sturm à Holman, citée *supra* p. 61-62, et les lettres d'Holman publ. p. R. Dareste dans la *Revue historique*, t. II. — Cf. les dep. d'Alvarotti, de Michiel et de Chantonay citees *infra*. — La Place, p. 32; Thou, t. II, p. 762; Mignet, dans le *Journal des savants*, 1857, p. 420; Ruble, t. II, p. 148.

1. Le poète Charles Fontaine avait dédié un quatrain de son *Ode à la Vile de Paris* (1554) a « M. des Avenelles, advocat en Parlement ». Cet avocat figure, dans le recueil de Fontaine, parmi toutes les celébrités parisiennes du temps.



cat pour porter la nouvelle aux Guises à Blois, Marchenoir ou Montoire[1].

Au dire de l'historien de Thou, fort averti des choses de la robe, Pierre des Avenelles était un homme distingué et un protestant sincère. Il dut donc se sentir assez gêné dans son rôle de dénonciateur. Mais, au vrai, si l'on en juge par l'incertitude où demeurèrent les Guises quant au plan et au personnel de la conjuration jusqu'aux premiers jours de mars, il y a lieu de penser que l'avocat ne savait pas grand'chose ou qu'il ne leur révéla qu'une partie de ce qu'il savait, juste assez pour dégager sa responsabilité[2].

Le 19 février, de Montoire, le cardinal de Lorraine écrivait à Coignet, ambassadeur du Roi en Suisse, lui donnant l'ordre de faire rechercher La Renaudie à Berne ou ailleurs par des limiers de police et, au cas où l'aventurier, comme il le faisait d'ordinaire, rentrerait en France par Lyon, de le signaler au gouverneur de cette ville, Antoine d'Albon, pour qu'on l'arrêtât. Le 28 février, Coignet répondit au cardinal que La Renaudie n'était plus en Suisse. De cette enquête et des faits subséquents, en particulier de l'absence de toute perquisition à Paris, il ressort que des Avenelles n'avait point révélé aux Guises le nom véritable de son hôte ou bien qu'il l'ignorait lui-même. On sait, en effet, que La Renaudie se faisait appeler La Forest. Il est aussi manifeste que la dénonciation, venue sans doute de l'étranger, qui avait indiqué La Renaudie comme étant l'instigateur du complot, reposait sur des données anciennes, puisqu'elle ne signalait pas le retour de cet individu en France[3].

1. L'*Estat de France*..., p. 245, 246.

2. De Thou, éd. 1740, t. II, p. 763, 775. — Sur l'incertitude des Guises, *infra*.

3. Le cardinal de Lorraine à Coignet, 1560, 19 février, Montoire (Bibl. Nat., fr. 17981, fol. 44 ; copie-lettres du XVI[e] siècle). Allusion à la réponse faite par Coignet dans un accusé de réception du cardinal, 16 mars (*ibid.*, fol. 44 v°). — Mignet a publié la première de ces lettres, sans indication de source, dans le *Journal des savants*, année 1857, p. 420. De Ruble

*
**

Du moins l'avocat des Avenelles, qui avait entendu les conjurés « s'esjouir desjà de la victoire, comme si elle leur eust esté toute certaine », put-il avertir les Guises de l'imminence du péril.

Le 21 février, ordre fut envoyé à l'amiral de Coligny de hâter sa venue, pour les raisons qu'on va voir. Le lendemain, à la nuit tombante, le Roi, les reines, les Guises et leur cortège entraient à Amboise, où les avaient précédés les gens du Conseil venus directement de Blois. Marie Stuart était souffrante [1].

Le 23 au matin, le Conseil des affaires se réunit sous la présidence du Roi dans le cabinet de la Reine-mère. Après l'expédition des actes en retard, on examina les mesures qu'il convenait de prendre vis-à-vis de l'Angleterre. Car du côté de l'Angleterre s'orientaient tous les soupçons des Guises [2].

Le 24 arrivait l'Amiral, dont le frère aîné avait déjà rejoint la cour. Il avait été convoqué pour fournir et il apportait en effet de nouveaux renseignements sur les préparatifs de guerre de l'Angleterre.

Coligny ne pensait qu'à servir son pays et son roi contre l'étranger, que cet étranger fût catholique ou protestant. Il venait de faire un éclat en renonçant au gouvernement de Picardie, non point, comme le racontent avec une insistance mesquine les historiens bourboniens, qu'il cédât à des intrigues de cour, mais parce qu'on lui refusait les crédits qu'il demandait pour fortifier Calais, Doullens, Abbeville, La Chapelle,

l'a citée, en se plaignant de n'avoir pu en retrouver la source, et l'a interprétée d'ailleurs à contre-sens. Mentionnée aussi p. E. Rott, *Histoire de la représentation...*, t. II, p. 41.

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 23 février, Amboise (Arch. d'Etat de Modene, Francia ; orig.). — Throckmorton, 1560, 27 février, Amboise p. p. Forbes, *o. cit.*, t. I, p. 334. — J. Delaborde, *Coligny*, t. I, p. 425.

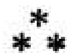
2. Dép. d'Alvarotti *supra* cit.



Péronne, Corbie et Arras contre les entreprises éventuelles des Espagnols et surtout des Anglais. Contre ces mêmes Anglais il travaillait à équiper, dans les ports de Normandie, une flotte de vingt-quatre navires et à organiser le ravitaillement d'une armée de dix mille hommes pour secourir l'Ecosse. Son voyage à la cour n'avait point d'autre objet que d'obtenir une décision quant aux dépenses. Il ne chercha point à endormir le Roi dans une sécurité trompeuse. Au contraire il se montra indigné de la conduite d'Élisabeth, laissa entendre aux Guises que la guerre était inévitable et les fortifia dans la croyance que la « très meschante et malheureuse conspiration » trouvait aide et ressources en Angleterre. Le 25 février, lui et son frère Odet joignirent un avis conforme à l'appel que François II et les Guises adressèrent au connétable de Montmorency. Le lieutenant du duc de Guise, Montpezat, fut dépêché à Paris avec mission de porter cet appel au connétable et de ramener de Vincennes à Amboise, pour y être soumis à la question, trois prisonniers de marque, Anselme de Soubcelles, Thomas Stuart et un frère du comte d'Arran, tous trois arrêtés jadis pour complicité avec les rebelles écossais et les agents de l'Angleterre, et d'ailleurs familiers de Condé ou du roi de Navarre[1].

1. Coligny au sieur d'Humières, 1560, 20 janvier, Blois, p. p. L. PARIS, *Négociations... sous François II*, p. 213. - J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 23 février-3 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.). — François II à Montmorency, 1560, 25 fevrier; le duc de Guise et le cardinal de Lorraine au meme, 25 fevrier: le cardinal de Châtillon au même, 25 février; Cl. de L'Aubespine au même, 25 février; Coligny au même, 1er mars, Amboise (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. , 22, 28 : 3158, fol. 51; orig.) Cf. *Mém. de Condé*, t. I, p. 317. 332, 335; L. PARIS, *o. cit*, p. 284, 285, 319, 320. — Lettre de Throckmorton, Killigrew et Jones, p. p. FORBES, *o. cit.*, p. 248 286, 33 , 342. — Dép. de Chantonay, 3 mars, Amboise (Arch. roy. de Bruxelles, Cartula res et manuscrits, 189, fol. 47v°; orig.). Cf. C. PAILLARD, *o. cit.*,; J. DELABORDE, *o. cit.*, t. I, p. 425; RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 148 et suiv. — La crainte d'une entreprise des Anglais et des Ecossais rebelles contre le royaume datait du mois de décembre 1559. Le roi de Navarre au duc de Guise, 1560, 21 janvier, Pau : « J'ay reçu lectre du Roy du 2e de ce moys, par lesquelles ayant cogneu la suspition en quoy vous

Coligny comptait séjourner à Amboise deux semaines, faire un tour à sa maison de Châtillon, puis regagner la Normandie. Mais les événements devaient le retenir quelques jours de plus.



On vécut jusqu'au début de mars dans la crainte d'un coup de surprise machiné par les Anglais[1].

Au château les Guises, — le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le duc d'Aumale et le Grand-Prieur, — assistés des ducs de Nevers et de Nemours, du prince de Mantoue, du prince d'Este, du maréchal de Saint-André et de quelques chevaliers de l'Ordre, faisaient au Roi une escorte serrée. Dans l'appartement de la Reine-mère se groupaient d'ordinaire Coligny et son frère Odet, le cardinal de Bourbon, le chancelier, les robins, les dames et les indifférents. Le 2 mars, les reines, lasses d'attendre une « émotion » qui ne venait point, annoncèrent leur intention d'aller passer cinq ou six jours à Tours[2].

Mais le lendemain, deux courriers, envoyés l'un par Granvelle, l'autre par le duc de Savoie, apportèrent au cardinal de Lorraine des informations précises et concordantes : le complot allait éclater, on voulait tuer le Roi, les reines, les enfants royaux, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise. Les conjurés, à la tête desquels marcherait un « grand prince » du royaume, avaient des alliés en Allemagne, en Suisse, à Genève et des complices jusque parmi les chevaliers de l'Ordre :

estes de delà que les rebelles d'Ecosse avecques l'aide de leurs voisins entreprennant quelque chose sur la Guienne... » Autog. de Saint-Petersbourg (Bibl. Nat. n. a fr 1234, p. 82 : copie).

1. François II au gouverneur de Nantes, 1560, 1er mars, Amboise, p. p. TRAVERS, *Histoire de Nantes*, t. II, p. 354.

2. Throckmorton, 1560, 27 février, Amboise, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 342. — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 3 mars, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.).



la date de l'exécution était fixée au 6. Granvelle et le duc de Savoie offraient des secours. Les Guises apprirent presque aussitôt que le roi de Navarre restait étranger à l'affaire [1].

L'angoisse étreignit la cour. Mais le duc de Guise avait passé par d'autres épreuves. Il vit tout de suite le double danger menaçant, coup de surprise à l'intérieur du château et attaque de l'extérieur. Il y para de main de maître. La nuit, tous les princes, les chevaliers de l'Ordre et les gentilshommes de la Chambre durent coucher au château, près des appartements royaux, mêlés et se surveillant les uns les autres. Le jour, des patrouilles plus ou moins fortes furent envoyées dans toutes les directions, rayonnant jusqu'à cinq ou six lieues autour d'Amboise, de manière à signaler le gros des troupes adverses dès qu'il apparaîtrait ou à empêcher la concentration des rebelles s'ils arrivaient de plusieurs côtés à la fois. Des hommes sûrs et énergiques allèrent prendre le commandement des villes proches, des points d'accès vers la Loire ou des passages : le comte de Sancerre à Tours, Vieilleville à Orléans, Termes à Blois, le duc de Montpensier à Angers, Barbezieux à Bourges, Burie à Poitiers. Des troupes furent demandées. Les gouverneurs et lieutenants, non retenus à la cour, reçurent l'ordre de rejoindre leur poste pour y assumer leurs responsabilités [2].

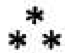
Le lundi 4, à la nuit tombante, Montpezat arriva avec ses arquebusiers, amenant les trois prisonniers de Vincennes, Soubcelles, Stuart et Arran, la tête couverte d'une capuche. Ces malheureux subirent la « géhenne », puis furent dirigés sur la prison de Tours.

1. Confidences de la duchesse de Guise à Alvarotti, transmises au duc de Ferrare, 1560, 7 mars, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — G. Michiel, 1560, 6 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, p. 5 ; cop.). — Cf. dép. de Chantonay du 3 mars, *supra* cit.

2. Dép. d'Alvarotti *supra* cit. — Dep. de Chantonay, 1560, 3, 8, 9, 10 mars, Amboise (Arch. Nat., K 1493 ; orig.). — Cf. le recit exact, mais confus, de l'*Estat de France*, éd. Buchon, p. 249 et suiv.

Pendant les journées du 5 et du 6, date présumée du coup qu'on attendait, on renforça les précautions. Les Guises annoncèrent que les conjurés, capitaines et soldats, seraient impitoyablement punis. Les princes et les chevaliers de l'Ordre veillèrent toute la nuit au château. On dit que le cardinal de Lorraine revêtit une cotte de mailles. Les portes de la ville furent tenues fermées, sauf pendant quelques heures de la journée [1].

Le 7, la garde se relâcha un peu. Le duc de Nemours, le comte de La Mirandole et quelques gentilshommes sortirent pour explorer le pays et interroger les patrouilles.



Le 8, tout danger imminent parut écarté. Ce jour, le conseil se réunit en séance presque solennelle : en présence des cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Châtillon, des ducs de Montpensier et d'Aumale, du maréchal de Saint-André et de l'amiral de Coligny, le Roi signa un édit d'abolition ou d'amnistie en faveur des hérétiques, édit qui fonda la tolérance [2].

Dans la soirée du 8 arriva le cardinal Louis de Guise. Le lendemain matin le Roi partit chasser, et les reines, n'y tenant plus, allèrent avec la cour se récréer à Chenonceaux, d'où elles ne revinrent à Amboise que le 11 dans l'après-midi. Imprudence qui s'explique par l'opinion nouvelle que le gouvernement venait de se former des causes, origines et moyens de la conjuration [3].

1. Sources *supra* cit. — Throckmorton, 1560, 6-7 mars, Amboise, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 354, 355.

2. Arch. Nat., X^{1A} 8623, fol. 132. La date du 8 mars est indiquée dans une lettre de Throckmorton écrite ce meme jour, p. p. FORBES, *o cit.*, t. I, p. 355. Il y a lieu de marquer que le duc de Guise ne figure pas sur la liste des « presents ». — Sur l'importance de cet edit, voy. *infra*, p. 165.

3. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 12 mars, Amboise (Arch. de Modene,

On avait cru jusqu'au 6 mars à un complot politique fomenté par une puissance étrangère de connivence avec des factieux. Depuis lors, sur certains indices, le Roi et les Guises se persuadaient qu'ils n'auraient affaire qu'à une manifestation de « mal sentans » hallucinés, mais inoffensifs. Cette deuxième version, en attendant d'autres surprises, autorisait la cour à se délasser de ses inquiétudes.

Il est étonnant, à vrai dire, qu'après avoir reçu tant d'avertissements sur la participation de Genève au complot, sur l'appui que les conjurés trouvaient en Suisse, en Allemagne et en Angleterre auprès des « Luthériens », et sur les « conventicules » qui se réunissaient à Paris, les Guises n'aient pas ordonné, selon l'habitude, une recherche plus rigoureuse des « mal sentans » dans tout le royaume. On se demande, en particulier, pourquoi des perquisitions ne suivirent pas les révélations de l'avocat des Avenelles. Les bruits qui couraient auraient provoqué en tout autre temps de terribles représailles contre les dissidents. Dès le 3 mars, n'affirmait-on pas que les hérétiques de Genève voulaient « induire le Roy et Messieurs ses frères à embrasser la religion réformée » ou, s'ils s'y refusaient, créer un nouveau roi [1]?

Cette abstention fut dictée par le calcul et par la peur. Ayant pris les mesures de garde qui convenaient, les Guises attendaient que leurs adversaires découvrissent en plein leur dessein pour que le crime ne pût être nié devant l'opinion. C'est ce qu'avouera plus tard Guillaume des Autelz, apologiste officieux : « Car si l'on eust procédé au saisissement et emprisonnement des conjurez, ilz eussent possible usé de quelque

Francia ; orig.). — Throckmorton, 9 mars, Amboise, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 358.

1. Chantonay à la duchesse de Parme, 1560, 3 mars, Amboise, p. p. Paillard, dans la *Revue historique*, t. XIV, p. 84.



dissimulation de leur malice non encore venue en effect ». La même tactique sera employée pendant plusieurs mois à l'égard de Condé[1].

D'autre part, il fallait ménager les protestants fidèles. N'était-ce pas Coligny, réformé ardent, qui avait surveillé et venait de dénoncer avec le plus de zèle les agissements de la reine d'Angleterre? Ne demeurait-il pas à Amboise, avec ses deux frères, pour défendre le Roi, en cas de besoin, contre les rebelles? L'avocat des Avenelles, protestant lui-même, n'avait-il pas révélé les conciliabules suspects que d'autres protestants tenaient dans sa propre maison? De tels faits prouvaient qu'une fraction seulement des « mal sentans » adhérait au complot. Encore Coligny ne cessait-il de répéter au Roi, à la Reine-mère, au Conseil, au chancelier que si de pauvres gens s'agitaient et voulaient en appeler au souverain, la faute en retomberait sur ceux qui avaient déchaîné une persécution inhumaine.

Sous la pression de Coligny et de la Reine-mère, que celui-ci avait convaincue, François II signa donc l'édit d'abolition du 8 mars. Les Guises d'ailleurs étaient assez fins pour comprendre l'intérêt qu'ils avaient à favoriser par des mesures de clémence la scission politique que l'on devinait latente chez les protestants. Le cardinal de Lorraine se faisait bonhomme. Il prêchait aux gens de son entourage un singulier Carême : « Le Roi, leur disait-il, aime mieux que l'on mange du poisson que de la viande, mais qui voudra manger de la viande, il ne l'empêchera pas ». Il tenait ainsi des propos conciliants que l'on se répétait dans la basse-cour du château avec toutes sortes de commentaires sur un changement prochain de la politique[2].

1. G. DES AUTELZ, *Harangue au peuple françois contre la rébellion* (1560, 4°), fol. 4.
2. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 12, 13, 15 mars, Amboise (Arch.



*
* *

Vers le 10 mars, les patrouilles commencèrent à ramasser dans le Blésois, le Vendômois, aux portes de Tours et dans les forêts avoisinantes des prisonniers dont le nombre s'accrut les jours suivants : pauvres hères la plupart qui marchaient en petites troupes, fourbus et désorientés, sous la conduite d'un soldat ou d'un gentilhomme promu capitaine. « Et les amenoit-on à douzaines et à vingtaines ». En faisant des recherches on découvrit « force armes et pistoles » cachées dans des bahuts. D'autre part les dénonciations continuaient. Un archer de la garde, originaire du Vendômois, qu'on avait sans doute essayé de suborner, mena le grand prévôt de la connétablie chez un gentilhomme de son pays, le sieur de La Fredonnière, pour l'arrêter, et ne l'ayant point trouvé, dénonça un autre gentilhomme nommé Dauvines qui fut conduit à Amboise avec quinze ou vingt hommes de sa compagnie. Par ailleurs, un conjuré vint raconter aux Guises que le complot s'était formé à Genève de connivence avec les Suisses et les Allemands, « parce qu'on refusait de payer leur solde aux capitaines et soldats et qu'on brûloit continuellement des gens » ; que la plupart des complices se trouvaient dans le royaume et qu'à une date indiquée, ils devaient marcher de plusieurs côtés sur Amboise, au nombre de cinq à six cents chevaux. Enfin un capitaine Lignières, que les lieutenants de La Renaudie avaient circonvenu après l'assemblée de Nantes et qui leur avait donné sa foi, se présenta à la cour, sollicita une audience de la Reine-mère pour lui révéler le plan et la date de l'entreprise, les points de

de Modène, Francia : orig.). — L'*Estat de France*..., p. 247, 248. — L'édit du 8 mars a été publié p. ISAMBERT, *Anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 2. Cf. *Mém. de Condé*, t. I, p. 9 et 336 ; FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, t. III, p. 794.



rassemblement des troupes et même ce qu'il avait entendu dire du rôle de Condé [1].

Le duc de Guise prit en conséquence de nouvelles mesures, changea la garde du Roi, fit murer la porte du jardin par où les conjurés pensaient pénétrer dans les appartements royaux et dirigea des patrouilles plus fortes vers les points indiqués. Du 10 au 14, parmi les prisonniers faits aux environs d'Amboise et dans les villes voisines, on retint une vingtaine de gentilshommes ou capitaines, qui furent incarcérés et interrogés. Certains incidents confirmèrent jusque dans les menus détails les dires des dénonciateurs. L'un de ces derniers avait annoncé que tel jour, à telle heure, trois Allemands, vêtus de telle façon, arriveraient à Amboise : ils furent arrêtés dans les conditions prévues. D'autres conjurés devaient descendre la Loire de Blois à Amboise en barque : une dénonciation les perdit. Dans les bagages de tous ces prisonniers on trouva des valises remplies de pistolets et de petites arquebuses [2].

Or, à mesure que les Guises constataient l'exactitude des dénonciations, leur opinion touchant l'ampleur et le but du complot se modifiait encore. Ils avaient cru d'abord à une traîtrise machinée par la reine d'Angleterre, puis à une manifestation plus ou moins tumultueuse des « mal sentans ». A présent les dénonciations, les interrogatoires et surtout les papiers saisis sur les prisonniers semblaient présager une terrible aventure. Les confidences de la duchesse de Guise à son frère, le duc de Ferrare, nous apportent un témoignage précieux à ce sujet. Parmi les prisonniers, les

1. Dép. d'Alvarotti *supra* cit. — L'*Estat de France*.... p. 249.
2. Dép. d'Alvarotti. — Chantonay. 1560, 10 mars, Amboise, p. p. PAILLARD, art. cit. - G. Michiel, 1560, 15 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 7 v° ; copie) — Gilles de Noailles à l'evêque de Dax, 1560, 13 mars. Amboise, p. d. le *Cabinet historique*, année 1873, p. 231. — Tornabuoni, 23 mars, p. p. DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 409,



uns proclamaient avec une sorte de fureur mystique qu'on voulait tuer « les deux méchants », le cardinal de Lorraine et le duc de Guise; d'autres parlaient d'une extermination totale de la famille royale; d'autres enfin niaient qu'il fût question d'assassiner le Roi, ses frères, la Reine-mère et la Reine régnante, mais avouaient l'intention des conjurés de « garder vivants le Roi et sa mère dans une cage ». Sur Catherine les malheureux répétaient les plus horribles calomnies : « C'est une putain, disaient-ils, qui nous a fait un lépreux [1]. »

L'authenticité des propos attribués aux prisonniers par la duchesse de Guise nous paraîtrait douteuse si ces propos ne correspondaient mot pour mot aux calomnies que Jean Sturm devait reprocher plus tard à François Hotman, le professeur strasbourgeois, pamphlétaire à la solde des Bourbons et auteur du *Tigre de France*, d'avoir propagées de concert avec La Renaudie pendant les semaines qui précédèrent le tumulte d'Amboise [2].

Mais plus inquiétantes encore étaient les révélations touchant les forces armées de la conjuration. Sur les prisonniers on trouva des lettres sans signature ni adresse, des ordres du jour anonymes exhortant les troupes à ne rien craindre, leur promettant qu'elles seraient soutenues autant qu'il le faudrait par des réserves de gens de pied et de cheval et ne manqueraient d'aucune provision nécessaire. Cependant les Guises, parmi tous ces renseignements, ne découvrirent pas la véritable origine du complot. Les interrogatoires et les dénonciations orientaient leurs soupçons tantôt du côté de l'Allemagne, tantôt vers Genève. Seulement les témoignages s'accordaient à signaler comme chef de toute l'entreprise un « grand de France » ou un « che-

1. Confidences de la duchesse de Guise, transmises par J Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 15 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).
2. J Sturm à F Hotman, 1562, 17 juin, Strasbourg, p. p. Dareste dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, annee 1854, p. 362 et suiv.



valier de l'Ordre ». Dans leur incertitude, les oncles du Roi ne savaient à qui se fier, sentant bien qu'ils n'avaient eu affaire encore qu'à des comparses[1].

Bien que le duc de Guise eût établi une garde rigoureuse et envoyé chercher des troupes, la cour attendit avec angoisse la date fatidique du 15. Dans la nuit du 14 au 15, l'alarme fut donnée, l'affolement gagna de proche en proche et chacun parla de s'enfuir[2].

Dès lors commença la phase décisive.

1. Dép. d'Alvarotti du 15 mars.

2. Sources citées. — Throckmorton, 1560, 15 mars, Amboise, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 375. — Chantonay à Philippe II, 1560, 19 mars, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 42; orig.). — Cf. RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 162 (plein d'inexactitudes).

CHAPITRE X

LA CAPTURE DES LIEUTENANTS DE LA RENAUDIE

On a dit que les conjurés avaient établi une de leurs bases principales à Tours. Déjà le comte de Sancerre, qui y faisait la police depuis quelques jours, assisté d'un petit nombre de gentilshommes du pays, avait découvert des rassemblements suspects autour de la ville et arrêté plusieurs personnes. Le 14 mars à la nuit tombante, une rencontre singulière le mit en présence des lieutenants de La Renaudie.

Castelnau, après avoir conféré avec son chef en Vendômois, était venu à Tours, accompagné du capitaine Mazères, du sieur de Raunay et de quelques autres gens de guerre, la plupart Gascons. Il logeait dans le faubourg de La Riche à l'hôtellerie de « La Galère ». Il attendait, dit-on, « l'argent qui devoit estre là rendu pour estre distribué à aucunes des compagnies estans aux lieux circonvoisins. » Comme cet argent n'arrivait pas, que les bandes peut-être refusaient de marcher sans solde et que le temps pressait, puisque, d'après le plan établi, on devait s'introduire le lendemain dans Amboise, les lieutenants de La Renaudie s'agitèrent outre mesure. Toujours est-il que le 14, sur le soir, quelqu'un avertit le comte de Sancerre de la présence



au faubourg de La Riche de gens de guerre montés et armés. Il s'y rendit aussitôt et se trouva face à face avec son ancien compagnon d'armes, Castelnau, lequel avait servi jadis sous ses ordres dans la compagnie du duc d'Orléans aux guerres de François Ier.

Ils se saluèrent familièrement. Sancerre demanda à Castelnau s'il irait à la cour. L'autre répondit : « Bientôt ! » Mais le comte lui fit observer que l'ayant trouvé vêtu d'une cuirasse et armé en violation des édits, il devait le faire « prisonnier du Roi. » Castelnau se récria : il était armé, non contre le Roi, mais pour son service, il allait à la cour où il en saurait bien rendre compte. Et comme on faisait mine de l'appréhender, des soldats sortirent de l'hôtellerie pour le défendre, si bien que Sancerre s'enfuit du faubourg vers la ville, criant : Alarme, force, force pour le Roi ! La nuit tombait, personne ne répondit à son appel, seul un boulanger sortit sur le pas de sa porte, puis effrayé « se renferma aussi soudainement dans sa maison. »

La nuit venue, Sancerre, prenant la couardise des Tourangeaux pour une trahison, dépêcha un courrier à Amboise avec le rapport détaillé de l'incident. Cependant, Castelnau, Mazères, Raunay et leurs compagnons, au nombre de 25 à 30, montèrent à cheval, sortirent du faubourg, descendirent du côté de Saumur, puis passèrent le fleuve en bac, et remontèrent la rive droite jusqu'à Noizay, où ils étaient attendus. Ils laissaient le gros de leurs forces au delà de Tours.

Le lendemain 15, les Guises, persuadés d'après la dépêche de Sancerre que l'armée des conjurés arrivait par le grand chemin de Guienne pour se concentrer à Tours, formèrent un corps de trois cents chevaux environ qui devait, sous le commandement du maréchal de Saint-André, barrer la route aux rebelles et s'avancer au besoin, grossi des garnisons voisines, jusqu'en



Poitou. Entré à Tours dans l'après-midi en grand équipage de guerre, Saint-André trouva le peuple tourangeau « du tout obéissant et dévotionné au service du Roy, luy offrant tout secours d'argent et gens, voire de leurs propres personnes et vies. » Le soir même, il recevait l'ordre de ramener ses troupes au plus vite à Amboise, où des incidents nouveaux venaient d'éclater.

*
* *

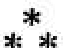
Le château de Noizay, où la Renaudie devait rejoindre ses lieutenants et dans lequel les conjurés avaient accumulé des armes, poudres et munitions, était sans doute surveillé depuis plusieurs jours. Le matin du 15, des espions s'aperçurent de l'arrivée de Castelnau et de sa troupe et coururent en avertir les Guises à Amboise. Aussitôt le duc de Nemours partit en reconnaissance avec quelques cavaliers. Il trouva le sieur de Raunay et le capitaine Mazères qui se promenaient hors des murs, et les fit prisonniers. Castelnau put se mettre à l'abri en fermant la porte du château. Quoi voyant, Nemours laissa là des gardes, et, emmenant ses deux prisonniers, courut chercher du renfort à Amboise. Il ne revint que dans l'après-midi. Castelnau ne sut ou ne voulut profiter de ce répit. Quelques-uns de ses compagnons réussirent à s'enfuir; lui-même resta par bravade ou plutôt avec l'espoir que La Renaudie accourrait le délivrer d'un moment à l'autre et sauverait les approvisionnements amassés. Il chargea donc les fuyards de porter la nouvelle à La Renaudie et aux compagnies. Mais quand Nemours reparut à la tête de deux ou trois cents chevaux, aucune aide n'était venue au malheureux baron. Après avoir longuement parlementé avec le jeune favori des Guises, et protesté qu'il ne voulait que voir le Roi, il finit par se

rendre, sur la promesse qu'il serait remis en liberté.

La troupe rentra à Amboise vers neuf heures du soir. Pendant toute la nuit, les nouveaux prisonniers furent interrogés en présence du cardinal de Lorraine, du chancelier et des membres du Conseil.

Dans la journée, le prince de Condé, venant d'Orléans par Blois, était arrivé à Amboise, exact au rendez-vous. En cours de route, il avait appris les premiers incidents et recueilli l'écho des dénonciations. Lorsqu'il se présenta au château, on l'accueillit froidement. Mais il ne broncha pas, espérant peut-être que les maladresses commises à Tours détourneraient les Guises de veiller du côté d'Orléans.

Ce même jour encore mourut le secrétaire d'Etat Beauregard [1].



Par la prise de Castelnau, de Mazères, de Raunay et d'une trentaine d'autres gentilshommes ou capitaines, les Guises tirant la conclusion des divers interrogatoires, estimaient, en effet, la partie à peu près gagnée. Il ne leur restait plus apparemment qu'à disperser l'armée sans chefs dont les éléments désemparés rôdaient autour d'Amboise et des villes voisines, à surprendre, si possible, La Renaudie lui-même et à ramasser les dépouilles avec les papiers des conjurés. Cette opinion, qui se répandit à la cour après l'événement de Noizay, prouve que si le secret avait été mal gardé de la part où commandait La Renaudie, par

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 15, 16, 17 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Modene, Francia ; orig.). – G. Michiel, 16, 28 mars, 4 avril, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 13 et suiv.). — Chantonay, 18, 19 mars, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 42 ; orig.). Cf. PAILLARD, art. cit., p. 315, — Throckmorton, 21, 29 mars, Amboise, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 376 et suiv. — L'*Estat de France*..., p. 25, et suiv. — LA PLACE, *o. cit.*, p. 34. — BRANTÔME, *Œuvres*, t. III, p. 234.

contre rien n'avait transpiré des choses « brassées » à Orléans ou dans la région.

Le 16 mars fut une journée de battues fructueuses et de pardon. Vers midi les pages de la vénerie accoururent disant que cinq ou six cents hommes de pied armés se cachaient dans un bois, à une lieue environ du château. Les ducs d'Aumale et de Nemours montèrent à cheval et, prenant le commandement des troupes que Saint-André avait ramenées de Tours, partirent à la rencontre des « rebelles ». Ces malheureux, lorsqu'ils virent s'avancer une pareille force, s'enfuirent à travers bois, jetant à l'envi leurs armes, épées, pistolets, corselets : cinquante-six d'entre eux ne purent s'échapper et furent amenés à la basse-cour. Le duc de Guise descendit pour les interroger. Ils lui répondirent qu'ils avaient suivi « un petit vieillard » qui les avait conduits là pour présenter une requête au Roi, qu'ils portaient des armes pour se défendre des paysans, qu'ils venaient du Poitou et que dans cette province dix mille gentilshommes se disposaient à présenter la même requête. La plupart avaient mine de pauvres artisans et se poussaient les uns les autres « comme moutons ». François II leur parla d'une fenêtre, leur fit distribuer à chacun un écu, puis les renvoya, sauf trois ou quatre d'entre eux et le « petit vieillard » qui paraissaient être les meneurs et sur lesquels on saisit des papiers intéressants.

L'après-midi, le soir et dans la nuit, cette chasse continua. On ramenait à la basse-cour des hommes, par groupes de dix, quinze, vingt, trente, empêtrés dans leurs armes, fatigués, marchant « comme si c'étoient enfans ». Aux questions qu'on leur posait, ils répondaient tout « stupides » par des phrases apprises sur une requête à présenter au Roi et sur « l'Evangile ». Tour à tour le chancelier, le duc de Guise et François II lui-même venaient les réprimander, puis on les renvoyait

munis d'un écu ou de quelques testons avec ordre de s'éloigner d'Amboise sous peine de mort.

Ce même jour 16 mars, le Roi adressa à tous ses officiers et aux évêques des lettres patentes d'amnistie et de pardon visant spécialement les faits de la conjuration : « J'ai proposé impunité, pardon et rémission à tous ceux qui auront assisté ou communiqué à aulcunes de ces assemblées, icelles favorisé de faict ou de conseil ou qui en auroient sceu, cogneu ou entendu quelque chose, pourveu que dedans quinze jours après la publication des présentes, ils se viennent déclarer entre vos mains. »

Les Guises, se croyant déjà victorieux par la force, voulaient compléter leur victoire par la clémence. Tous les témoins et même l'ambassadeur d'Angleterre s'accordent à reconnaître que jusqu'à cette date il n'y eut ni sentence de mort ni exécution[1].

Mais les illusions de la cour renaissaient trop tôt. Le coup le plus rude était imminent !

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 16, 17 mars, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — G. Michiel, 15, 16 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 7-15 ; copie). — Chantonay, 18, 19 mars, Amboise (Arch. Nat., K 1491, n° 42 ; orig.). Cf. lettre du 18 a la duchesse de Parme, p. p. PAILLARD dans la *Revue historique*, t. XIV, p. 315. — Throckmorton, 16, 21 mars, Amboise, p. p. FORBES, *o. cit.*, t. I, p. 360-378. — Lettres de pardon, 1560, 6 mars. Amboise : — au senechal d'Agen, p. p. G. THOLIN dans les *Archives histor. de la Gironde*, t, XXIX, p 8 ; — au senechal d'Angoumois, p. p. BABINET DE RANCONNE dans le *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, 4e serie, t. VII (1870), p. 187 ; — au bailli de Vermandois, p. p. G. HÉRELLE dans les *Documents sur la Réforme et la Ligue en Champagne*, t. I, p. 30-3 ; etc. RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 176-177, a publié ces lettres de pardon, adressees aux eveques, sous la date du 18 mars, ce qui est non seulement une inexactitude, mais un contresens chronologique, attendu que le 18 les dispositions du gouvernement royal etaient changées.



CHAPITRE XI

L'ATTAQUE D'AMBOISE. LES JOURNÉES SANGLANTES.

Le 17 à l'aube, le château dormait, lorsque sur la Loire, grossie par les eaux de l'hiver, les bateliers qui commençaient leur travail se mirent à pousser des cris, appelant les gardes : de l'autre côté du fleuve, on apercevait dans le jour gris de mars, à la descente d'une rampe du chemin de Blois, environ deux cents cavaliers ornés d'écharpes blanches, qui accouraient au grand trot. C'était la compagnie rassemblée entre Orléans et Blois par le capitaine Bertrand de Chandieu et que sans doute attendait Condé.

Elle arrivait en retard d'une heure ou deux. Les jours précédents, tandis qu'on arrêtait les lieutenants de La Renaudie à Noizay et que les troupes royales étaient occupées à rompre les bandes de pauvres piétons cachées dans les bois, un groupe de capitaines, dépendant non plus, semble-t-il, de La Renaudie, mais de Condé lui-même, avait mis sur pied un autre plan. Sous le couvert peut-être de Maligny, guidon du prince, un capitaine La Mothe avait introduit dans la ville quelques mercenaires étrangers pour former, avec les protestants



du lieu, une bande de cent à cent vingt hommes prête à surprendre le château au moment voulu, pendant que Chandieu l'attaquerait du côté du pont. Deux autres capitaines, Cocqueville et Des Champs, logés secrètement au faubourg, devaient s'emparer du pont et ouvrir la ville à Chandieu, dans la nuit du 16 au 17.

Chandieu put sans encombre pénétrer dans le faubourg jusqu'à la porte des Bonshommes au pied du château, l'attaquer et s'y tenir plus de deux heures. Encore sa fougue l'empêcha-t-elle de suivre les indications de ses complices : plus de sang-froid lui eut donné toute la ville. Le secret avait été si bien gardé cette fois que les trois capitaines cachés à Amboise et Maligny lui-même se sauvèrent tout à leur aise.

Lorsque les cris des bateliers eurent enfin éveillé les gardes et que l'on vit du château la troupe de Chandieu, bien armée et montée, qui attaquait en bas la porte des Bonshommes, ce furent parmi les courtisans des cris de surprise, de fureur et d'épouvante. Les gentilshommes n'avaient sous la main que leurs épées et poignards. A grand' peine trouva-t-on des pistolets et quelques arquebuses. Après une heure ou deux de confusion, tandis que les arquebusiers, tirant du château, s'efforçaient d'arrêter l'attaque, le duc de Guise fit monter à cheval tout le monde, à l'exception du Roi, des reines et des gens de robe longue ; divisant cette cohue de princes, de chevaliers de l'Ordre, de gentilshommes et de laquais en deux compagnies, il lança la première par la porte des Bonshommes contre les gens de Chandieu, et lui-même, sortant par une porte voisine, vint prendre l'assaillant de flanc. Quoi voyant, les « écharpes blanches » s'enfuirent. A part quelques tués et deux ou trois prisonniers, toute la troupe de Chandieu s'échappa, grâce à la vitesse de ses chevaux. On ne sut jamais exactement où s'était formée cette troupe ni de quels éléments elle se composait. Dans leur poursuite,

les cavaliers du Roi ramassèrent un certain nombre de piétons, dont plusieurs avaient été déjà pris et relâchés la veille. Parmi eux se trouva le sieur de Villemongis, de la maison de Bricquemault en Angoumois.

La journée fut remplie d'épisodes tragiques. Sur le soir, le comte de La Mirandole, le capitaine Ottavio Fregose, le jeune sieur de Bueil et d'autres cavaliers italiens et français couraient la campagne du côté de Tours. Ils rencontrèrent une troupe de dix conjurés à pied qu'ils emmenèrent au Montil. Ayant appris de ces gens que trente de leurs compagnons se cachaient près d'un village voisin, ils y allèrent, tuèrent une sentinelle et tombèrent à l'improviste sur les malheureux qui dormaient dans une chaumière. Réveillés à coups d'arquebuses, les « rebelles » se défendirent désespérément, puis comme cinq des leurs étaient tués et que l'ennemi mettait le feu à leur abri, ils se rendirent. Mais, au milieu de cette scène nocturne, l'un d'eux plus farouche se jeta de plein gré dans le feu, et y périt à l'effroi de tous[1].

On demanda aux prisonniers faits en cette circonstance : « A qui êtes-vous? » Ils répondirent : « Nous marchons sous la charge du prince de Condé ». Parmi eux se trouvait un jeune homme de Bourges, fort riche, qui offrit douze cents écus au capitaine italien Cavazza pour avoir la vie sauve. Il donna force détails sur leur rencontre avec Condé à Orléans : celui-ci leur avait distribué les armes qu'ils portaient et de l'argent à profusion, les avait appelés « frères » et les avait exhortés à marcher allègrement « pour la plus glorieuse entreprise du monde ». Il révéla aussi l'existence à Orléans d'un magasin rempli d'armes et d'équipements.

1. Nous empruntons ces détails à une dépêche d'Alvarotti, du 18 mars. Alvarotti reproduit le récit qui vient de lui être fait par l'un des acteurs de la terrible scène, le capitaine italien Cornelio Cavazza, compagnon du comte de La Mirandole.



Le duc de Guise permit à Cavazza de rançonner ce prisonnier de marque, mais il menaça de peines sévères quiconque ébruiterait les révélations qu'on venait d'entendre [1].

***

L'heure de la clémence était passée. Dans cette journée du 17, François II signa des lettres patentes qui conféraient à Guise le titre de lieutenant-général du royaume avec ample pouvoir pour châtier les « rebelles ». Les lettres rappelaient comme précédent la répression terrible de la révolte de la gabelle en 1548, ce qui était un habile moyen d'intéresser le connétable de Montmorency, auteur de cette fameuse répression, aux événements présents. D'ailleurs le duc prit la peine d'écrire lui-même au connétable pour l'en avertir.

Sur les forces des conjurés, les prisonniers donnaient des chiffres effrayants : d'après leurs dires, une armée de deux mille chevaux et quatre mille piétons était massée en Berry, une autre armée de huit à dix mille hommes venait de Gascogne ; des courriers avaient été dépêchés pour presser la marche de ces troupes qui devaient devancer les forces royales. En même temps on apprenait que les rebelles étaient tenus au courant de tout ce qui se passait au château, que des archers de la garde, de la compagnie du marquis d'Elbeuf et des hommes d'armes de la compagnie de Guise avaient été subornés, sans parler des princes ou chevaliers de l'Ordre devenus suspects. Pour parer à un si grand danger, le Roi demanda des renforts aux provinces voisines et à Paris, mais on craignait qu'ils ne pussent arriver à temps. Le duc de Guise se préparait à soutenir un siège. Il fit porter au château tout ce qu'on put trouver d'armes et de munitions, et dessina des

1. Dép. d'Alvarotti du 18 mars : renseignements provenant de Çavazza, de la duchesse de Guise et de Luigi d'Este.

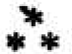


plans pour fortifier le réduit central où devait se réfugier la famille royale. En dépit de quoi, la frayeur était telle parmi les courtisans que certains proposaient d'envoyer des plénipotentiaires au devant des rebelles pour traiter avec eux. Le duc, parcourant la ville à cheval, s'efforçait de donner du cœur à chacun, visitait les portes, exhortait les gardes, interpellait les bateliers de la Loire.

Ce même jour aussi les exécutions commencèrent. On pendit d'abord les trois meneurs qui la veille avaient été retenus de la troupe de pauvres artisans auxquels le Roi avait fait distribuer un écu, puis six gentilshommes, un soldat valeureux nommé La Force qui s'était distingué aux guerres de Henri II, et un receveur de l'abbaye de Marmoutier, serviteur du cardinal de Lorraine. On les attacha aux créneaux de la terrasse dominant la ruelle qui donnait accès au château, de sorte que leurs cadavres servaient d'enseigne à la porte. Avant de mourir, ils avaient confessé leur foi et entonné un psaume. Plus loin, sur la rive et du haut du pont, les gardes procédaient à des noyades : quelque vingt prisonniers d'origine roturière furent ainsi, dit-on, jetés à l'eau. L'ambassadeur d'Angleterre, sans dissimuler sa sympathie pour ces pauvres victimes, reconnaît que l'attaque de Chandieu, rébellion à main armée et crime flagrant de lèse-Majesté, devait déterminer « l'action de la justice. »

Dans la nuit on fit subir un nouvel interrogatoire à Castelnau, Raunay et Mazères. Le prince Louis d'Este, le duc de Nemours et le prince de Gonzague couchèrent dans le corps de garde protégeant l'accès du château[1].

1. Dép. d'Alvarotti, *supra* cit. — Chantonay, 18 mars. — Michiel, 17, 20 mars. — Throckmorton, 21 mars. — Le capitaine Mathieu à Ant. de Noailles. p. dans le *Cabinet historique*, année 187', p. 235 — L'Aubespine au connétable, 1560, 19 mars, Amboise, p. p Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 45‹. — Lettres patentes, 1560, 17 mars, Amboise, p. d. les *Mém. de Condé*, t. I, p. 342. — Guise à Montmorency, 1560, 19 mars, Amboise, p. p. L. Paris,



Le 18 au matin arriva en poste avec trente chevaux le jeune duc de Lorraine, invité par François II pour de grandes parties de chasse. Ses gens amenaient une troupe de prisonniers qu'ils avaient capturés sur la route de Blois.

Le même jour périt l'auteur de cette lamentable équipée, La Renaudie.

Après l'enlèvement de Raunay et de Mazères par le duc de Nemours, le matin du 15, le baron de Castelnau, assiégé dans Noizay, avait dépêché des émissaires à la rencontre de La Renaudie pour le prévenir de l'embûche et lui demander secours. La Renaudie, venant sans doute du Vendômois, se trouvait « desgarny de gens » lorsque lui fut remis cet appel. Il envoya l'ordre aux bandes qui étaient déjà arrivées sur la Loire d'attaquer aussitôt le château d'Amboise, tandis que lui-même s'efforçait de rallier celles qui étaient de son côté pour secourir Castelnau. Mais, en cours de route, il apprit le retour de Nemours à Noizay et la capitulation du baron.

Dès lors l'aventurier chercha à rejoindre le gros des conjurés sans pouvoir y parvenir, étant, semble-t-il, fort mal informé de ce qui se passait du côté d'Orléans. On ne le voit figurer de près ou de loin dans aucun des épisodes du 16 ni du 17.

Le 18, il errait à cheval dans la forêt de Chateaurenault avec son secrétaire La Bigne et un autre serviteur armé. Il tomba dans une forte patrouille royale que commandait un de ses parents, le sieur de Pardaillan, gentilhomme de la compagnie du maréchal de Saint-André. Se voyant perdu, il fit tête : comme Par-

o. cit., p. 312. — Ordre du Roi convoquant les gentilshommes du ressort, d'Anjou, 1560, 18 mars, Amboise, anal. p. C. Port, *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, p. 29.

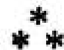


daillan le mettait en joue, il se précipita sur lui et le frappa mortellement de deux coups d'épée au côté droit. Mais son cheval s'abattit. Renversé à terre, il fut tué net d'un coup de pistolet, et vengé aussitôt par l'un de ses compagnons qui d'une arquebusade étendit le meurtrier. Tandis que Pardaillan expirait, ses hommes ramenèrent à Amboise le cadavre de La Renaudie et les deux serviteurs de celui-ci vivants. Le cadavre fut pendu sur le pont avec un écriteau attaché au col : *La Renaudie, se faisant appeler La Forest, auteur de la conspiration, chef et conducteur des rebelles.*

Par les papiers saisis sur La Bigne et par les aveux de ce dernier, les Guises connurent le plan de l'entreprise ou du moins de la partie que La Renaudie avait reçu mission d'exécuter avec ses lieutenants, Castelnau, Mazères et Raunay. Le duc de Guise, parlant aux courtisans de la personnalité de La Renaudie qui lui était familière, se montra affligé qu'un gentilhomme de cette trempe et d'une telle intelligence eût si mal fini sa carrière, faute de bon sens. Il leur expliqua également que les conjurés avaient voulu trois choses : présenter une requête au Roi les armes à la main, assassiner ses deux principaux conseillers, faire la loi à Sa Majesté et au royaume sous prétexte de réunir les Etats Généraux. Il ajouta qu'on tenait tous les chefs de l'entreprise, sauf Maligny, qui venait de s'enfuir d'Amboise. Enfin, il déclara que l'affaire n'était pas encore terminée, mais qu'il n'y avait plus de grave danger à redouter. Ce même jour on fit rechercher le trésorier qui payait les troupes au nom des conjurés à Tours. Parmi les prisonniers arrêtés dans la campagne, se trouva le sieur d'Aubeterre, gentilhomme de la chambre du Roi et cousin du maréchal de Saint-André.

François II se montrait animé d'une fureur à peine contenue. A la fin du dîner, il se mit à regarder fixement les convives, devint rouge « comme le feu »

et frappant la table de son poing : « Il y a des gens, s'écria-t-il, qui me courtisent et me trahissent... Mais, s'il plaît à Dieu, je les en ferai repentir un jour ! » Puis, se levant, il sortit. La Reine-mère était aussi fort en colère. Des mains inconnues déposaient dans ses appartements des pamphlets où on la traitait de « putain[1] ».



Le 20, une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances, envoyée par Montmorency au secours du Roi, arrivait à Amboise, sous le commandement du comte de Villars. François II, rassuré, mena le duc de Lorraine chasser à une lieue dans la forêt, après dîner. Les deux reines firent un tour jusqu'à Chenonceaux.

Le lendemain les trois frères de Châtillon prirent congé : l'Amiral pour retourner en Normandie, où l'appelaient les devoirs de sa charge, le cardinal Odet pour gagner son évêché de Beauvais et d'Andelot pour se retirer en sa maison. Avant de partir, ce dernier eut une longue entrevue avec la Reine-mère, à laquelle il dénonça le mauvais gouvernement des Guises comme étant la cause de cette révolte : il criait si fort que Catherine dut lui ordonner de parler plus bas.

Dès lors, on multiplia les exécutions. Personne ne prit la défense des condamnés. La Reine-mère encourageait son fils à les châtier sans pitié. Cette attitude, si contraire aux actes de clémence publiés avant le 16, s'explique par le caractère nouveau qu'avait donné à l'entreprise l'attaque conduite par le capitaine Chandieu dans la journée du 17 : le crime de révolte à main

1. Alvarotti au d. de Ferrare, 1560, 20, 21 mars, Amboise : renseignements a lui donnes de vive voix par le duc de Guise (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Dép. de Chantonay, Michiel, Throckmorton, 20, 21 mars, *supra* cit. — L'Aubespine au connétable, 1560, 19 mars, Amboise, p. p. Ruble, *o. cit.*, t II p. 458 — L'*Estat de France*..., p. 254. — Alvarotti raconte qu'on trouva sur La Renaudie du poison.



armée était patent, et d'autant plus grave qu'on avait découvert parmi les prisonniers des soldats mercenaires, payés sur des fonds qu'on supposait provenir de l'étranger, en particulier de l'Angleterre.

Le 22, on trancha la tête à trois gentilshommes et on pendit un roturier : tous moururent avec courage. Jusqu'à la fin du mois les supplices continuèrent, beaucoup moins nombreux cependant que ne l'ont dit certains chroniqueurs anti-guisards. Au 30 mars, d'après un témoin, vingt gentilshommes, capitaines et soldats avaient été exécutés par voie de justice, pendus ou décapités, et cinquante personnes jetées à la Loire. Mais les noyades, en fait, ne purent être dénombrées, et, même pour les exécutions par voie de justice, il y a confusion ou désaccord entre les témoignages, qui mentionnent les mêmes exécutions à des dates différentes. Plusieurs condamnés à mort, une dizaine au moins, qui consentirent à faire amende honorable la corde au cou, eurent leur peine commuée en celle des galères. Les condamnations prononcées par contumace augmentent aussi les chances d'erreur. Enfin plusieurs condamnés furent envoyés dans les villes voisines, à Blois, Tours et Orléans, pour que leur supplice y servît d'exemple. A vrai dire, si la répression officielle ne fit guère plus d'une centaine de victimes, beaucoup de malheureux tombèrent dans les bois ou en rase campagne sous les coups des soldats, des pillards et même des paysans qui ne tardèrent pas à se joindre aux troupes royales pour la récolte du butin.

Dès le 24, le chancelier qui avait présidé jusqu'alors aux interrogatoires, s'alita. Le bruit courut que, par sympathie secrète pour les conjurés, il feignait une indisposition. Mais sa mort, survenue le 30, attesta la sincérité de sa maladie. Marillac et Morveillier scellèrent les actes à sa place.

Le 27 furent décapités Raunay et Mazères. La mère



de Raunay était venue la veille se jeter aux pieds du Roi, demandant la grâce de son fils. Mazères chercha par tous les moyens à sauver sa vie : au dernier moment, il obligea le duc de Guise et la Reine-mère à écouter dans la prison de nouvelles révélations, et le bourreau eut beaucoup de peine à lui faire poser la tête sur le billot. Pour Castelnau, il y eut de longues hésitations à cause de ses services passés, de son rang dans la noblesse et de l'intervention en sa faveur de plusieurs courtisans. Interrogé, il parlait de la religion et de la politique avec éloquence, mais n'avouait rien du complot. Finalement, après avoir connu les papiers et les déclarations de La Bigne, secrétaire de La Renaudie, et subi la question, il confessa que les conjurés avaient projeté de tuer les Guises. Le 28, on croyait encore qu'il aurait la vie sauve et serait enfermé au donjon de Loches. Mais le 29, en dépit de l'engagement d'honneur que Nemours avait pris vis-à-vis de lui lors de la capitulation de Noizay, il eut la tête tranchée. La Reine-mère obtint seulement, pour ne pas mécontenter la noblesse, que les biens de l'infortuné baron fussent laissés à ses enfants[1].

1. G. Alvarotti au d. de Ferrare, 1560. 20, 23, 25, 27, 29, 31 mars, 8 avril, Amboise (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Michiel, 20, 23, 28, 31 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 22-40 : copie). — Chantonay, 30 mars, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 51 ; orig.). — Throckmorton, 6 avril. — Art. de Ch. Paillard *supra* cit. — L'*Estat de France*..., p. 255. — *Mém. de Condé*, t. I, p. 224. — *Mém. de Soubise*, éd. J. Bonnet, p. 42.

CHAPITRE XII

LE RENIEMENT DE CONDÉ

Restait Condé.

Il était à la merci du Roi et des Guises sans espoir de secours. Les nouvelles de la tragédie d'Amboise avaient épouvanté les bandes qui se trouvaient encore dans la vallée de la Loire. C'était sur les routes une fuite éperdue de piétons terrorisés par les malfaiteurs qui profitaient de l'aventure pour dévaliser les gens inoffensifs : deux marchands de Rouen se rendant aux foires de Poitou perdirent ainsi trois mille écus et tout leur bagage. A Genève, quelque temps après, on vit rentrer de pitoyables fuyards incapables d'accorder leurs récits[1].

Une telle débâcle devait inspirer au prince quelque prudence. Mais, moins courageux que les Châtillons qui, sans avoir participé au complot, osèrent reprocher aux Guises la cruauté de leur politique, il se conduisit en pleutre.

Lorsqu'il était arrivé à la cour, le 15, les Guises connaissaient depuis deux ou trois semaines le rôle qu'on lui prêtait d'instigateur de la conjuration. L'avis qu'ils avaient reçu à ce sujet était même assez précis

1. Calvin à Sturm, 1560, 23 mars (*op. Calv.*, t. XVIII, p. 38, 39). — Folkertzheimer a Vermeil, 1560, 9 mai, Geneve (*Ibid.*, t. XVIII, p. 80).



pour permettre d'écarter tout soupçon de complicité du roi de Navarre[1].

Au cours des tragiques journées du 16 et du 17, Condé fut invité à participer à la défense du château. On lui donna une porte à garder en compagnie du Grand-Prieur, frère puîné des Guises, et d'autres gentilshommes sûrs. Il afficha beaucoup de colère contre les assaillants. Il déclara publiquement « qu'il falloit tous les pendre », et, comme on chuchotait à ses oreilles : « Je voudrois bien savoir, s'écria-t-il, quels sont mes accusateurs ! » Les accusateurs n'étaient autres que les malheureux prisonniers, ses complices, qu'on amenait dans la basse-cour. Le 17, il y eut au moins deux groupes de prisonniers qui déclarèrent être ses hommes, l'avoir rencontré à Orléans, avoir reçu de lui armes, argent et exhortations[2]. Le lendemain, la fuite de son affidé Maligny et les révélations de La Bigne le compromirent aux yeux de tous. Cependant, interrogé deux jours plus tard par Alvarotti sur la complicité du prince, le duc de Guise répondait : « Pour rien au monde je ne veux vous parler de cela. Je sais bien que vous en connaissez aussi long que moi ». Et de fait Alvarotti avait appris par des indiscrétions de capitaines les aveux des prisonniers sur ce qui s'était passé à Orléans.

Depuis l'arrivée du prince, chacun avait pu constater que les Guises ne voulaient pas se départir à son égard des règles de la courtoisie. Ils ne cherchèrent point à se servir publiquement contre lui des dépositions faites par les prisonniers, puisqu'ils menacèrent de peines sévères ceux qui, connaissant le sens de ces dépositions, les ébruiteraient. Ils le laissèrent aller et venir dans l'appartement du Roi et même assister aux délibéra-

1. Confidence faite par la duchesse de Guise à Alvarotti le 18 mars. Dépêche de même date.
2. Dép. d'Alvarotti du 18 mars. — Dép. de Michiel du 23. — Cf. *Mémoires de Castelnau*, éd. Le Laboureur, 1731, t I, p. 17.



tions du Conseil. Il y a lieu de penser que les Guises n'étaient pas tout à fait d'accord entre eux sur le degré de culpabilité du prince. Le cardinal dissimulait à peine son ressentiment : on racontait que, dans la première colère, apprenant ce qu'avait « brassé » Condé à Orléans, il avait jeté à terre et piétiné sa barrette. Mais le duc ne voulait pas croire à une pareille trahison de son cousin germain et ancien compagnon d'armes. Quant à François II, sa fureur était prête à éclater, et il fallut la modération prudente de la Reine-mère pour lui imposer patience[1].

A dire vrai, on ne pouvait porter la main sur un prince du sang avant de posséder la preuve irrécusable, une preuve écrite de son crime. Or cette preuve manquait, et la fuite de Maligny, qui emportait sans doute les papiers de Condé, ne laissait guère d'espoir à ce sujet. La déception des Guises, lorsqu'ils apprirent que Maligny leur avait échappé, révèle bien leurs arrière-pensées[2].

Condé demeura à la cour après le départ des Châtillons, soit par bravade, soit pour obéir à un ordre formel du Roi. Il assista aux supplices et n'intervint, que l'on sache, en faveur d'aucun des condamnés. Le plus ardent de ses panégyristes mentionne simplement quelques paroles de vague regret qu'il aurait prononcées sur la mort de tant de seigneurs et gentilshommes. Mais les témoins, pourtant très attentifs à ses gestes, n'en disent rien.

Le malaise devait aboutir à quelque incident. Dans la matinée du 31 mars, le Roi fit arrêter à l'impro-

1. Dép. d'Alvarotti, 18, 20, 23 mars, Amboise. — Michiel, 23, 31 mars, Amboise. — Le désaccord des Guises au sujet de Condé est confirmé par CASTELNAU, *Mémoires*, éd. Le Laboureur, t. I, p. 19

2. Le duc de Guise au duc d'Etampes, 1560, 13 avril, Marmoutier : « Vous ne scauriez faire plus grand ne plus agréable service à Sa Majesté que de luy faire prendre ce malheureux Maligny, s'il est au monde possible... » (Bibl Nat., fr. 20510, fol. 86 ; orig.). — Cf. BRANTÔME, éd. Lalanne, t. III, p. 340.

viste l'écuyer du prince, un sieur de Vaux, que l'on savait avoir favorisé la fuite de Maligny. Cette arrestation d'un sien serviteur et en son propre logis, sans qu'on eût daigné le prévenir, obligeait Condé à demander raison d'une pareille injure. Quand il entra dans la chambre du Roi, François II, ne se contenant plus, lui énuméra les charges qui pesaient sur lui. Alors le prince déclara qu'il ferait à ses accusateurs une réponse solennelle, si Sa Majesté voulait bien le lui permettre, en présence des autres princes, des chevaliers de l'Ordre et des membres du Conseil. Il fut convenu qu'on lui donnerait cette satisfaction à Chenonceaux, où la cour se rendait[1].



Malgré l'horreur des supplices et la puanteur des cadavres, la Cour s'était attardée quelques jours à Amboise pour y recevoir un ambassadeur du dey d'Alger et une délégation des banquiers de Lyon. L'envoyé du dey, un Calabrais renégat, arriva le 25 mars, avec des chevaux et d'autres présents qu'il offrit au Très-Chrétien. Quant aux banquiers de Lyon, qui venaient faire valoir leurs créances, le cardinal de Lorraine les accueillit fort mal, les traita d'usuriers et leur reprocha d'avoir « introduit la peste dans le royaume » avec le prêt à intérêts; finalement, il les renvoya, malgré leurs protestations, sur de vagues paroles[2].

Le 31, François II partit d'Amboise et alla faire son entrée solennelle à Chenonceaux.

Deux jours plus tard, les princes, chevaliers de

1. La date de l'arrestation de l'écuyer de Vaux et de l'incident qui suivit est donnée par Alvarotti dans sa dépêche du 31 mars. — L'*Estat de France*... et La Place mentionnent ces faits d'une manière inexacte.
2. Dép. d'Alvarotti, 25, 27, 31 mars, Amboise.



l'Ordre et gentilshommes de la cour furent convoqués dans la salle royale, où se trouvaient François II, sa mère, les Guises et Condé lui-même. Chacun était en grande curiosité à cause du bruit qui courait que le prince avait été appelé plusieurs fois chez la Reine-mère et au Conseil, les jours précédents, et qu'une déclaration publique serait faite sur les événements d'Amboise.

Devant l'assemblée, Condé prit la parole. Il commença à démentir les dénonciations des « canailles » qui le représentaient comme l'instigateur des « séditieux ». Il affirma qu'il n'était venu à Amboise que pour défendre le Roi contre les entreprises de « malvivants », et que si ceux-ci l'avaient chargé, il n'y pouvait rien, ne leur ayant « jamais parlé ». Enfin il se déclara prêt à défendre son honneur en champ clos, si quelqu'un des gentilshommes présents persistait à l'accuser.

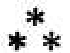
Sur la foi de certains mémoires, les historiens racontent que le duc de Guise, dans un geste chevaleresque, offrit alors à Condé de lui servir de second. Or, d'après les témoins, le duc prononça simplement ces paroles : « Sire, partout où il s'est agi du service du feu roi votre père, j'ai toujours vu le prince se conduire avec grande vaillance : étant donné sa conduite passée et son rang, je ne puis croire que les soupçons dont il se plaint soient justifiés. »

Cependant le cardinal de Lorraine, assis derrière le trône, tenait le visage baissé, empreint « d'une très grande tristesse », et les yeux fixés à terre, « sans faire le moindre signe d'assentiment à ce qu'on disait ».

Le Roi et la Reine-mère se contentèrent de prendre acte des dénégations de Condé[1].

1 G. Michiel, 1560, 4 avril, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 42). — G. Alvarotti au d. de Ferrare, 1560, 8 avril, Amboise (Arch. de Modène, Francia; orig.). Chantonnay, 1560, 10 avril, Amboise (Arch Nat., K 1493, n° 57; orig.). — Tornabuoni, 1560, 13 avril, Amboise, p. p. DESJARDINS, *o. cit.*, t. III, p. 416. — Le récit de l'*Estat de France...* p. 269, est





La vérité était que le prince avait refusé de s'engager vis-à-vis de ses complices avant « que les sieurs de Guise ne fussent pris ».

embarrassé et grossièrement inexact : il fait intervenir à cette scène les Châtillons qui avaient quitté la cour depuis dix jours. — Ruble (*o. cit.*, t. II, p. 211) s'est servi de la depêche de Michiel, mais en commettant notamment un contre-sens sur la date : Michiel, écrivant le 4 avril, dit que la scène eut lieu « già terzo giorno », ce qui signifie le 1er ou le 2, et non le « troisième jour » du mois.

LIVRE II

LA PREMIÈRE TOLÉRANCE

CHAPITRE PREMIER

LA POLÉMIQUE AUTOUR D'AMBOISE

Les délices de Chenonceaux, où travaillaient alors les architectes et les jardiniers de la Reine-mère, ne retinrent pas longtemps François II qui désirait sanctifier les derniers jours du Carême [1].

Le roi quitta Chenonceaux le 6 avril pour aller coucher à La Bourdaisière et de là se rendre à Marmoutier, abbaye du cardinal de Lorraine. A Marmoutier il passa la semaine sainte : le cardinal y prêcha chaque jour devant les personnes royales et un grand concours d'auditeurs, avec une « doctrine, des gestes et une

1. J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1560, 8 avril, Amboise : il a visité le palais de Chenonceaux et constaté que la Reine-mère « l'ha molto ben accommodato et fattolo bello » ; il a vu aussi l'arc de triomphe dressé pour l'entrée du Roi, avec les armes de France au centre, les armes d'Ecosse et d'Angleterre à droite et les armes des Médicis a gauche. (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Bibl. Nat., fr. 20459, fol. 105. — Nicot au card. de Lorraine, 1560, 26 avril, Lisbonne (Bibl. Nat., n. a. fr. 6638, p. 185 ; copie.)

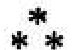


éloquence incomparables ». Pâques faites, eut lieu l'entrée solennelle à Tours. Le 23 avril on revint à Amboise, afin d'y recevoir un grand seigneur espagnol, le comte de Feria. On séjourna encore plus d'une semaine à Chenonceaux. Le 4 mai, on partit pour Montbazon et Chinon : la duchesse de Montpensier avait invité Catherine à visiter son château et ses terres de Champigny, tandis que François II se livrerait dans les forêts voisines à sa passion de la chasse. La cour s'arrêta deux semaines en Chinonais au début de mai, puis, à la fin du mois, ayant traversé Loches et Beaulieu, chevaucha jusqu'en Berry et vint s'établir à Romorantin. Le 6 juin, on était de nouveau à Blois, d'où le Roi se rendit presque aussitôt chez le duc de Longueville, d'abord à Marchenoir, puis à Châteaudun, pour se rapprocher de la Normandie, base d'une expédition éventuelle contre l'Angleterre[1].

Au cours de ces déplacements, qui éreintaient les gens du Conseil et les ambassadeurs, un travail profond s'accomplit dans la pensée du gouvernement royal. Les trois mois du printemps 1560, mois pauvres d'incidents, mais pendant lesquels mûrirent les fruits sanglants de la conjuration d'Amboise, marquent une des périodes graves de notre histoire.

1. Gimbre aux échevins de Lyon, 1560, 6 avril, Amboise (Arch. commun. de Lyon, AA 32, fol. 29 ; orig.). — La duch. de Guise à sa belle-mère, 1560, 7 avril (Bibl. Nat., fr. 20471, fol. 245 ; orig.). — Le duc de Guise au d. d'Etampes, 1560, 13 avril, Marmoutier (Bibl. Nat., fr. 20510, fol. 86 ; orig.). — G. Michiel, 1560, 13 avril, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 54 ; copie). — Chantonay, 1560, 22 avril, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 61 ; orig.). — Actes royaux, 1560, mai-juin (Bibl. Nat., fr. 3942 ; reg. de secrétaire). — Gir. della Rovere au d. de Savoie, 1560, 3 mai, Chenonceaux (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I ; orig.). J. Alvarotti, 1560, 2 mai, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Le card. de Lorraine au d. d'Etampes, 1560, 18 mai Champigny (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, fol. 121 ; cop. des autog. de S. Pétersbourg). — Séjour de Francois II a Loches, 18-23 mai (Bibl. Nat., fr. 20510, fol. 86 ; orig.). — Gimbre aux échevins de Lyon, 1560, 23 mai, Loches (Arch. de Lyon, AA 32, fol. 24 : orig.). — *Revue historique du Tarn*, t. I, p. 272. — E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique...*, t. II, p. 42). — Pour le mois de juin, voy. *infra*.





Condé avait renié ses complices. Mais à la cour même, ce reniement ne le protégeait ni des soupçons, ni des reproches, ni des enquêtes les plus outrageantes. François II, huit jours après la scène du reniement, osait faire part au roi de Navarre des charges précises qui pesaient sur le prince, comme si la parole de ce dernier ne comptait pas.

Le prince, à dire vrai, ne « bravait » plus, il ne maintenait plus apparemment son défi à qui l'accuserait. Car ce défi, il aurait dû l'adresser au Roi et à la Reine-mère comme aux Guises. A Catherine il s'était plaint amèrement de l'arrestation de son écuyer de Vaux, sommant ceux qui l'avaient ordonnée de prouver la culpabilité de son serviteur ou de le relâcher : on ne lui répondit même pas, et l'écuyer resta en prison. Tandis que le cardinal de Lorraine prêchait à Marmoutier, le duc de Guise lançait ses lieutenants aux trousses de Maligny, avec l'espérance manifeste que celui-ci livrerait son maître. D'ailleurs, à mesure qu'on dépouillait, pour les confronter, les interrogatoires des prisonniers d'Amboise et d'autres villes, les charges semblaient s'aggraver. Un jour il y eut une altercation entre le prince et le cardinal au sujet des aveux de Castelnau et de Mazères, qui mettaient en cause nommément Condé.

La preuve écrite manquait toujours, et Maligny restait hors d'atteinte. C'est pourquoi, le jour de l'entrée de François II à Tours, le 18 avril au soir, Condé s'étant absenté, tous ses bagages furent fouillés et ses papiers remués par un gentilhomme de la Reine-mère, le sieur de Beauvais-Nangis. On essaya d'imputer le fait à des larrons. Mais le prince, furieux et pris de peur, demanda à François II congé de se retirer

quelques jours chez sa sœur, Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault.

De Fontevrault il partit en fort petit équipage pour gagner sa terre de La Ferté en Brie. Sur son chemin, à Étampes, dans une chambre de l'hôtellerie de « l'Ecu de France », harassé et couché, il reçut au pied de son lit deux complices venus de Lyon pour prendre ses instructions : il leur dit « que déjà les troupes estoient rompues, que ne savoit quel ordre y donner, qu'il en communiqueroit à son conseil, que chacun cependant se tînt coi. »

De La Ferté il dépêcha un courrier à son frère, le roi de Navarre, le suppliant de lui permettre de se réfugier en Béarn. Quelques semaines plus tard, il se mit en route comme pour venir à la cour, puis, arrivé à Blois, s'enfuit brusquement vers la Guienne, après avoir chargé un de ses amis, le sieur de Genlis, de présenter à François II ses excuses sur ce « qu'il avoit protesté de n'aller jamais à la messe ». Son frère le recueillit à Bordeaux dans les premiers jours de juillet[1].

***

Reniée par son chef en fuite, privée de ses principaux meneurs écartelés à Amboise, la conjuration se relève pourtant avec des armes nouvelles : de toutes parts elles lance contre les Guises « ces diables d'écritures » qui mettront Montluc en fureur, plus dangereuses que l'arquebuse du soldat.

1. François II au roi de Navarre, 1560, 9 avril, Marmoutier, p. d. *Mémoires de Condé*, t. I. p. 398. — Le duc de Guise au duc d'Etampes, 1560, 13 avril, Marmoutier (Bibl. Nat., fr. 20510, fol. 86 ; orig.). — Dép. d'Alvarotti, 1560, 8, 19, 22, 27 avril, 2, 6 mai, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Dép. de G. Michiel, 1560, 20 avril, Tours (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 58 ; cop.). — *Epistre au Tigre de la France* (1560), éd. Ch. Read (Paris, 1873, in-16). p. 73. — Enquête sur les troubles de Lyon (1560), cit. p. RUBLE, *o. cit.*, t. II. p. 215. — *Estat de France...*, p. 276, 315. — BASTARD, *Jean de Ferrières*, p. 202. — Duc d'AUMALE, *Hist. des princes de Condé*, t. I, p. 71.

Bientôt le cardinal de Lorraine se vantera de posséder sur sa table vingt-deux écrits diffamatoires de sa personne ou de sa famille. Il y a des feuilles volantes que l'on glisse aux courtisans et que l'on jette dans les appartements royaux ; il y a surtout des libelles imprimés. Aussitôt après le tumulte d'Amboise, le parlement de Paris signale la diffusion de placards séditieux, « écrits malfaisants » dont les imprimeurs échappent à toutes les recherches. Le lundi 15 avril on affiche devant l'église Saint-Hilaire un placard intitulé *Les Estatz opprimez par la tyrannie de ceux de Guyse au Roy*. Ce même placard, imprimé, semble-t-il, en vue de la conjuration, est répandu en des paquets de lettres à travers le royaume par des marchands. Puis viennent : *l'Histoire du tumulte d'Amboise*, la *Juste complaincte des fidèles de France contre leurs adversaires*, la *Remonstrance à tous Estats*, le *Légitime conseil des rois de France contre ceux qui veulent maintenir l'illégitime gouvernement de ceux de Guise*, la *Supplication au roy de Navarre pour la délivrance du roy et du royaume*, et, parmi d'autres encore, la fameuse *Epistre envoiée au Tigre de la France*, pamphlet où François Hotman voue à la malédiction de tous les persécutés la personne du cardinal de Lorraine. Aussi bien peut-on supposer qu'Hotman est l'inspirateur, sinon l'auteur, de cette littérature qui paraît sortir d'une seule officine pourvue de ramifications à l'étranger. C'est une propagande moins occulte, mais sans doute mieux organisée que la propagande menée jadis par La Renaudie. Seul le libraire parisien qui vend *l'Epistre au Tigre de la France* se laisse surprendre : on l'arrête le 23 juin et on le condamne à mort. A travers le royaume, les libelles circulent à l'insu même parfois de ceux qui les portent d'une ville à l'autre dans leurs bagages : la police saisit les ballots sans pouvoir convaincre les colporteurs de complicité. Ainsi les survi-

vants de l'entreprise annoncent leur intention de venger les martyrs d'Amboise, et il semble qu'un vaste courant d'opinion porte, malgré eux, les Bourbons, « conseillers légitimes » du Roi, à se dresser contre les Guises « usurpateurs ». On prépare, non plus un complot, mais une révolution ou une guerre civile[1].

En dehors du mouvement qu'elles peuvent déchaîner, ces « écritures » blessent au vif l'amour-propre des Guises, dont les panégyristes, le greffier du Tillet ou un Guillaume des Autels, ripostent d'une manière assez terne à l'attaque incessante. Et d'ailleurs comment ne pas perdre patience, alors que la Reine-mère ne peut sortir sans que des inconnus s'approchent d'elle pour lui présenter de tels papiers sous forme de missives ou de requêtes, alors surtout que des libelles de cette sorte se distribuent chaque jour dans la demeure même du Roi? De pareilles provocations mettent le duc hors de lui. Il est plus en colère qu'il ne le fut pendant le tumulte d'Amboise, et il adjure ses lieutenants d'appréhender quelqu'un de ces « paillardz séditieux », car « ce seroit une si belle prise et si utile qu'elle ne se pourroit assez estimer[2]. »

Des signes montrent que déjà la propagande porte ses fruits sous forme de menaces ou d'attentats personnels. En l'église même de Marmoutier, pendant un sermon du cardinal de Lorraine, un individu fait du

1. Arch. Nat., X'a 1594, fol. 5. — Journal de Jehan de La Fosse (Bibl. Nat., fr. 5549, fol. 6 ; ms. orig.). — J. Fabri, lieutenant de Vannes, au duc de Guise, 1560, 26 avril, Vannes (Bibl. Nat., fr. 15641, fol. 1 ; autog.). — La plupart de ces libelles ont été réimprimes dans les *Mém. de Condé*, t. I. Ils avaient été analysés ou copiés par La Place et par l'auteur de l'*Estat de France sous François II*. H. Hauser en a donné une bibliographie sommaire dans les *Sources de l'histoire de France*, XVIe *siècle*, nos 1761 et suiv. H. Naef, le premier, en a ébauché la critique interne (*La conjuration d'Amboise et Genève*, p, 322 et suiv.).

2. Le duc de Guise au d. d'Etampes, 1560, 3 juin, Romorantin (Bibl., Nat., n. a. fr. 1234, p. 150 ; copie des autog. de S. Pétersbourg). — Dep. d'Alvarotti, *supra* cit. — G. Michiel, 1560, 16 juin, Châteaudun (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 112).



scandale et crie qu'il ne veut entendre les discours d'un « homme aussi abominable ». Des forcenés essaient de mettre le feu aux demeures des Guises, à l'hôtel de Cluny à Paris, aux châteaux de Meudon, de Nanteuil et de Dampierre. Il faut y poster des arquebusiers. Dans la capitale, en plein midi, est exposée l'effigie du cardinal pendu la tête en bas. De tous côtés arrivent aux Guises et à leurs serviteurs des promesses de mort [1].

Cependant le duc prescrit à ses lieutenants de faire une enquête minutieuse des gentilshommes qui se sont absentés de leurs maisons à l'époque du tumulte d'Amboise. En même temps il sollicite les dénonciations : « Si vous pouvez pratiquer quelqu'un de ceux de la noblesse qui sont soupçonnés d'être de cette assemblée ou d'y avoir quelque intelligence, et par offres ou autrement le gagner, ce ne seroit point un petit service fait au Roi, pour entendre leurs entreprises et conspirations [2]. »

Les Guises cherchent des preuves, ils s'efforcent de dresser un état de la noblesse « séditieuse », et ils renforcent leur garde.

*
* *

D'abord, pour son escorte personnelle, le cardinal lève douze arquebusiers à cheval. On entoure le Roi lui-même, comme s'il devait se défier de ses gentilshommes ordinaires, d'une compagnie d'arquebusiers montés sous les ordres du capitaine Richelieu, chef terrible : les soldats de Richelieu forment la « nouvelle

1. Alvarotti, 19 avril, Amboise. — G. Michiel, 20 avril, Tours (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 57; cop.). — Chantonay, 22 avril, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 61 ; orig.). Le card. de Lorraine au duc de Nevers, 1560, 10 juin, Châteaudun (*Mémoires-Journaux de Guise*, p. 462).

2. Le duc de Guise au d. d'Etampes, 1560, 23 avril, Marmoutier ; 2 juin, Romorantin, p. p. D. MORICE, *Preuves... à l'histoire de Bretagne*, t. III, col, 1234, 1248. — Arch. com. de Nantes, CC 300; reg. 5 avril 1560.



garde », au mépris de l'ancienne et de toute la noblesse [1].

D'autre part, malgré la pauvreté du Trésor et les charges de la guerre d'Ecosse, le gouvernement fait appel aux gentilshommes fidèles pour reconstituer l'armée qui s'est fort affaiblie depuis la mort de Henri II. Il ordonne une montre générale de la gendarmerie en armes et grands chevaux; il menace les défaillans d'être cassés des ordonnances du Roi [2].

Dans ce domaine plus qu'ailleurs peut-être, le gouvernement a besoin de l'adhésion formelle du connétable de Montmorency. Les apologistes de la conjuration croient ou veulent faire croire à l'opinion que le connétable s'oppose à la politique de répression. Ces apologistes se trompent ou nous trompent. Montmorency n'aime pas les Guises, il est en procès avec eux au sujet du comté de Dammartin, mais il sert passionnément son roi, il déteste les « séditieux » et quant à la répression, loin qu'il s'en plaigne, il y pousse son maître. L'homme qui a noyé dans le sang la révolte de la gabelle n'incline guère à la tolérance : on le verra bien plus tard, et on peut déjà le deviner d'après son attitude pendant le tumulte d'Amboise.

Dès le 3 mars, le cardinal de Lorraine rendait au connétable cette justice qu'il « avoit fait fort bon office et faisoit journellement » pour le maintien de l'ordre. C'est le connétable qui a envoyé à Amboise, au secours du gouvernement, une compagnie d'hommes d'armes commandée par le comte de Villars, son beau-frère. C'est lui qui avertit tous les capitaines des gens d'ordonnances de l'Ile-de-France, Champagne et Picardie « qu'ils aient à se retirer en leurs garnisons et à y

1. Alvarotti, 19 avril. — Sur les exploits de Richelieu à Tours : *L'Estat de France...*, p. 296 et s.

2. Mandement, 1560, 15 juin, Châteaudun. Cf. A. Isnard, *Actes royaux de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 254.



retirer à eux le plus qu'ils pourront de leurs compagnies ». C'est lui qui, dans une lettre à la commune de Beauvais, parle sans ambages, non point d'un complot ayant pour but de renverser les Guises seuls, mais de « la très mauvaise et malheureuse conjuration faicte contre l'honneur de Dieu, les personnes du Roy, Messieurs ses frères et ceux de son sang. » C'est lui enfin qui pour tout remède, conseille à François II de remettre sur pied sa gendarmerie : « Sire, Vous ne scauriez faire chose plus utile pour vostre service que d'entretenir vostre gendarmerye en bon estat[1]. »

Les Guises, malgré l'affaire de Dammartin, remercient Montmorency avec insistance de son attitude loyale, ils s'efforcent visiblement de se rapprocher de lui et des Châtillons, ils font même des avances à d'Andelot, le plus enragé huguenot de la famille[2].

Là où les Bourbons ont échoué, les Lorrains vont réussir : de la répression d'Amboise part le mouvement qui aboutira, un an plus tard, à l'alliance politique et religieuse des deux grandes familles rivales, Guise et Montmorency, dans la ligue connue sous le nom de « triumvirat catholique. » Et déjà, en ce printemps 1560, les Guises, qui se sentent, malgré leur victoire d'Amboise, honnis de la noblesse et du peuple, tirent un avantage décisif de la loyauté avec laquelle Montmorency met ses forces à la disposition du Roi : car, on ne saurait trop le redire, le parti qui peut ajouter à ses propres forces l'appui de la maison de Montmorency est maître en tout cas de la situation.

1. Montmorency à la commune de Beauvais, 1560, mars (Arch. commun. de Beauvais, B.B. 19; reg.) Cette lettre apporte un démenti singulièrement net à l'interprétation tendancieuse qui fut faite des déclarations du connétable sur le même sujet devant le parlement de Paris. — Montmorency à François II, 1560, 29 mai (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 109; copie des autog. de S.-Petersbourg). Dans cette lettre il prêche la répression sans pitié des turbulents du Languedoc.

2. Don à d'Andelot, 1560. 29 mai (Bibl. Nat., 3942, fol. 19 vo; mention). — Throckmorton, 1550, 8 juillet, Paris (*Cal... For... 1560-1561*, p. 133).

Ainsi armés et appuyés, les Guises auraient la partie belle contre les Bourbons si ceux-ci voulaient la jouer franchement. Or Condé est en fuite, et son frère Antoine, roi de Navarre, se reconnaît moins que jamais l'âme d'un paladin.

*
* *

Sous des allures tantôt nonchalantes et tantôt sournoises, Antoine ne manque pas d'esprit : mais il ne s'en sert que pour dénoncer la froideur des dames de son pays ou vanter les crus de Gascogne[1].

Après avoir conduit Elisabeth de France à la frontière des Pyrénées, il est rentré chez lui, assez vexé de l'accueil que lui ont fait les Espagnols et, d'ailleurs, bien résolu à se tenir à l'écart de ses « bons cousins et frères » de Guise. Il vit à Pau en franc épicurien, gêné seulement par sa femme, l'austère Jeanne d'Albret, et va quelquefois faire un tour en son gouvernement de Guienne pour appuyer les grandes protestations de zèle qu'il adresse à la cour.

Les nouvelles du tumulte d'Amboise ne lui causent sans doute aucune surprise ; il ne se récrie pas même lorsque François II se décide à lui annoncer, de Marmoutier, le 9 avril, que Condé, au dire des prisonniers, « est de la partie[2]. »

Dès lors, également sourd en apparence aux rumeurs qui accusent son frère et aux appels ou « supplications » que lui adressent ses propres partisans, il montre aux Guises une déférence si marquée qu'elle en devient suspecte. Bien plus il les implore pour qu'ils l'aident à

1. Voy. sa charmante lettre au secrétaire Du Fresne, 1560, 21 janvier, Pau (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234. p. 85 ; cop. des autog. de S.-Pétersbourg).
2. François II au roi de Navarre, 1560, 9 avril, Marmoutier (*Mém. de Condé*, t. I. p. 398). — Cf. A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 305 et s. De Ruble n'a pas utilisé les autographes de S.-Petersbourg qui éclairent vivement l'attitude du roi de Navarre à l'égard des Guises pendant cette période.



se défendre des tentations dont il est l'objet. Il faut voir de quelle encre lui qui donnait jadis des rendez-vous secrets à l'ambassadeur d'Angleterre condamne les avances de ce dernier : « Je vous confesse, messieurs mon frère et bon compaignon, que j'ay trouvé merveilleusement estrange ceste audace et façon de faire de ce vénérable ambassadeur, qui, soubz le manteau d'advertissement d'une publication de paix, cherche à semer une guerre intestine en ce royaume et mectre en soupçon le Roy à l'encontre de ses princes. » Lui encore dont toute la politique est une perpétuelle intrigue contre l'Espagne pour recouvrer la Navarre, ne va-t-il pas jusqu'à sacrifier ostensiblement ses ambitions personnelles de peur de gêner les négociations des Guises avec Philippe II ? Il accompagne cela de promesses énergiques touchant la répression des assemblées suspectes dans son gouvernement de Guienne et de jérémiades qui étonnent sous la plume d'un bon vivant. On voit bien qu'il a peur que sa clientèle finisse par le compromettre. « Je fais de jour à autre toujours nouvelle épreuve en moi-même, écrit-il, que la condition des princes est plus misérable que [celle] des privées personnes, non seulement parce que en bien grande fortune y a peu de licence, mais aussi d'autant que à ce but là toutes espèces de gens tirent et s'adroissent par une naturelle envie. » A lire de si sages propos on dirait que le bon Antoine n'a pas obtenu de ses biographes toute l'estime qu'il mérite[1].

Mais cette sagesse dissimule des arrière-pensées qui, sans se manifester jamais bien nettement, en raison du caractère prudent de l'homme, se trahiront quelques mois

1. Le roi de Navarre à François II et aux Guises, 1560, 9, 31 mai, Pau, 26 juin, Bordeaux ; François II, le duc de Guise et le card. de Lorraine au roi de Navarre, 1560, juin. Marchenoir, Châteaudun (Bibl. Nat., na. fr. 1234, fol. 112 et suiv. *passim* ; cop. des autog. de S.-Pétersbourg). — *Supplication adressée au roy de Navarre pour la délivrance du Roy et du royaume* (1560), réimprim. d. *Mém. de Condé*, t. I, p. 190.



plus tard. Cependant Antoine obtient du gouvernement royal tout ce qu'il désire. François II lui confirme par lettre le don qu'il lui a fait jadis de vive voix du gouvernement de Poitou pour être joint à celui de Guienne. Il lui accorde presque plein pouvoir dans ces deux gouvernements. Il rabroue ou désavoue les officiers trop zélés qui essaient de tenir tête au roi de Navarre. En même temps les Bourbons-Montpensier, pourvus des gouvernements de Touraine et d'Orléanais, se voient comblés de grâces ou d'honneurs[1].

On aperçoit aisément, en ce printemps 1560, d'une part un effort presque exagéré d'Antoine de Bourbon pour se faire pardonner les fautes de son frère et d'autre part une complaisance voulue du gouvernement royal à l'égard de ce même Antoine et de ses cousins les Bourbons-Montpensier. Complaisance qui est manifestement le signe d'une politique de conciliation, mais qui ne correspond pas du tout au tempérament des Guises. Ceux-ci cèdent-ils donc à une influence que les événements d'Amboise auraient rendue prépondérante ?

1. Lettres *supra* cit. — Bl. de Monluc, *Commentaires*, éd. Courteault, t. II, p. 398. — La Place, p. 38.

CHAPITRE II

L'INTERVENTION DE LA REINE-MÈRE

Michel de l'Hospital a raconté dans son « testament » que lorsqu'il assuma la charge de chancelier après le tumulte d'Amboise, il trouva deux méthodes de gouvernement se contrariant au Conseil du Roi : l'une que préconisaient « des gens très audacieux et très puissants qui aimoient agir toujours par force », l'autre procédant « par conseil et raison », la méthode violente des Guises et la méthode conciliante de Catherine de Médicis[1].

Ecrivant au roi de Navarre, Catherine s'excusait de n'avoir point participé jusqu'alors d'une manière plus active aux affaires publiques : « J'ai tant souffert de deuil depuis un an, disait-elle, que je n'ai pu jusqu'ici prendre grand loisir. » Après la mort de son mari, elle avait étonné la cour par la sincérité de son chagrin et la réserve de son attitude. Un témoin peu bienveillant, Chantonay, la représentait, à l'automne de 1559, comme « une femme douce n'ayant eu part aux négociations du temps du feu roi et qui s'en abstient. »

1. M. de L'HOSPITAL, *Œuvres*, éd. Dufey, t. II, p. 506, 507.



C'est encore la « douceur » de Catherine que chantait L'Hospital lui-même dans le *Sermo de sacra Francisci II initiatione :*

At genitrice tua quae femina mitior *ulla est*
Omnibus in terris?

Et on a vu que les protestants lui reprochaient alors, non de la duplicité, mais une discrétion qu'ils attribuaient à la peur[1].

Elle s'était efforcée pourtant dès le début du règne d'apaiser l'irritation des princes du sang. Elle avait pu, grâce à son intimité avec Jacqueline de Longwy, détacher les Bourbons-Montpensier de la cause des Bourbons-Vendôme. Elle avait flatté les prétentions du roi de Navarre en le chargeant de conduire sa fille Elisabeth à la frontière d'Espagne. Elle eût peut-être adouci les amertumes de Condé si elle ne se fût heurtée de ce côté à un parti-pris qui lui rendit le prince désormais antipathique.

Au cours des huit mois qui s'écoulèrent de la mort de Henri II au tumulte d'Amboise, Catherine forma d'ailleurs son jugement sur l'état du royaume. Elle dut constater que les Guises, dont elle soutenait la fortune, si bonnes que fussent leurs premières intentions, si louables leurs tentatives pour réformer les abus les plus ruineux, manquaient d'autorité et de mesure : leur jeune âge, malgré des dons exceptionnels, leur sang à demi étranger, leurs passions et leur chance suscitaient autour d'eux trop de jalousies, de disputes ou de rancunes pour qu'ils pussent imposer à une société que troublaient des désordres profonds, sous un roi mineur de fait, les remèdes nécessaires; brillants chefs de

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, p. p. H. de La Ferrière, t. I, p. 146. — Chantonay, 1559, octobre : cité et contredit par RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 22. — L'HOSPITAL, *Œuvres*, t. III, p. 365.



guerre ou hommes de cour, ils n'étaient guère aptes au travail d'une prudente restauration.

Dès lors sans doute mûrit dans l'esprit de la Reine-mère le ferme propos dont s'inspirera toute sa politique, de ne jamais soumettre le gouvernement à la discrétion d'un parti ou d'une famille, quels que dussent être les desseins, les croyances et les mérites des individus en cause. Elevée parmi les révolutions de Florence et d'ailleurs nourrie de la substance des chroniques, elle connaissait le principe vital de toute monarchie, elle savait que seuls les intérêts du Roi se confondent avec ceux de l'Etat et que toute faction qui gouverne sans contrepoids, gouverne, qu'elle le veuille ou non, au détriment du monarque responsable.

D'autre part elle voyait ses propres enfants chétifs, incapables de réprimer les factions; elle comprit que ces enfants, laissés à leur propre mouvement, remettraient toujours le pouvoir à l'ami le plus habile ou le plus charmant. Puisque l'occupant légitime du trône n'avait pas la force autorisée d'un vrai roi, qui donc devait assumer la charge du pouvoir? Après le tumulte d'Amboise, tandis que les Bourbons continuaient de porter leurs revendications devant l'opinion publique, Catherine commença de manifester au Conseil une volonté qui allait s'affirmer peu à peu jusqu'à devenir un jour exclusive.

En intervenant dans le gouvernement, la Reine-mère mit, sembla-t-il, d'accord son ambition avec son devoir, mais ce devoir était assez lourd pour qu'on n'exagère pas le plaisir qu'elle put éprouver à l'exercer. Et vraiment la seule passion maternelle aurait-elle inspiré toute sa conduite, que ce serait, après tout, chose raisonnable et non contredite par aucun fait.



Le lendemain de l'arrivée de la cour à Amboise, en février, on a vu le Conseil privé se réunir dans le cabinet de la Reine-mère[1].

Dès lors, à mesure qu'augmente la gravité des nouvelles qui annoncent le tumulte et que la peur gagne l'entourage de François II, la figure de Catherine prend plus de relief auprès du cardinal de Lorraine décontenancé. Non point qu'elle veuille trahir les Guises : au contraire on sent qu'elle s'associe à eux, mais pour les dominer et les diriger. Elle pousse au châtiment impitoyable de conjurés pris sur le fait, tout en recommandant à son fils la réserve à l'égard de ceux qui ne sont que suspects et la modération envers la masse des protestants. Elle sait Condé coupable, et pourtant retient le Roi qui voudrait faire un éclat. Son souci est que le châtiment reste dans les limites d'une justice rigoureuse qui serve d'exemple à tous, mais qui ne choque la « loyauté » de personne. Enfin elle recherche partout l'explication du mouvement, ses causes générales et particulières[2].

Elle que les conjurés, dans leurs libelles, traitent de « putain » et de « tenancière de b. », réussit à se maîtriser. Par son tact, elle rattache les Châtillons, qu'émeuvent tant de supplices, à la cause royale. Elle se confie à Coligny, sollicite ses avis et, quand il part de la cour, le prie affectueusement de s'enquérir de la cause des troubles : si bien que, de l'aveu d'un panégyriste de Condé, c'est l'Amiral qui, quelques jours plus tard, la suppliera de « prendre elle mesme les affaires en main[3]. »

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 23 février, Amboise (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

2. Dép. d'Alvarotti et de Michiel, mars-avril 1560.

3. Ce passage peu remarque de *L'Estat de France sous François II* (éd. Buchon, p. 269) suffirait à prouver que les Châtillons ne s'étaient pas

De fait lorsque la crise étant passée, François II partit de Tours le 22 avril, toute la cour savait que « les Guises, pour se maintenir au gouvernement, avaient cédé l'autorité à la Reine-mère [1]. »

Catherine pouvait renvoyer les Guises, dont les Châtillons demandaient le départ, que l'ambassadeur d'Espagne jugeait entièrement discrédités et qui ne s'entendaient plus même avec leur nièce Marie Stuart. Elle les garda, elle les sauva d'une chute qui, en de telles circonstances, eût ruiné leur fortune. Bien plus, elle donna son patronage public et officiel aux apologies qu'ils faisaient écrire pour leur défense. Elle leur demeurait attachée par une dette de gratitude et ne voulut point, d'ailleurs, froisser l'affection que le jeune Roi portait aux oncles de sa femme. Aussi comprit-elle qu'un renvoi des Guises, après la « sédition » d'Amboise, eût justifié les conspirateurs et rendu leur propagande irrésistible. Enfin son veuvage était encore trop récent et son expérience des affaires d'Etat trop brève pour qu'elle se sentît suffisamment armée de son seul jugement devant une situation qui semblait inextricable [2].

Sans rien déchirer ni chasser personne, Catherine exerça désormais sur le Conseil une influence qui dominait, mais n'excluait pas celle des Guises, influence

ralliés à la thèse de Condé tendant à faire remettre le pouvoir au « conseil des princes du sang » et aux Etats Généraux.

1. Chantonay à Philippe II, 1560, 22 avril, Amboise : « Estos señores, por mantener su govierno, dan autoridad à la Reyna madre ». (Arch. Nat., R. 1493, n° 61 ; orig.).

2. Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 28 août, Fontainebleau : « Mando a V. A. un libro stampato con l'autorità della Reina madre, il qual pruova la majorità del Re... » (Arch. d'Etat de Turin. Lettere ministri, Francia, mazzo I : orig.) Il s'agit du livre de Jean du Tillet. — Sur les désaccords entre Marie Stuart et le cardinal de Lorraine, au sujet de l'Ecosse, J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 8 avril, Amboise : « La regina di Francia ha molto rinfacciato il s' card. di Lorena di questa perdita del regno di Scotia, dicendo che il suo troppo rigoroso procedere contra Lutherani ha causato questo inconveniente. » (Arch. de Modene, Francia ; orig.).



d'autorité, et d'autorité maternelle, plus forte que tous les droits écrits.

En quelques mois, la politique royale sera comme transposée de ses anciens fondements à des bases nouvelles. A l'extérieur, le changement se traduira très nettement par l'arrêt des secours envoyés à l'Ecosse[1]. A l'intérieur, en attendant un concile « libéré et chrétien », le Roi proclamera la tolérance.

1. Au lendemain du tumulte d'Amboise, les Guises promettaient encore monts et merveilles à leur sœur, Marie de Lorraine, régente d'Ecosse. Lettre de 1560, 12 avril, Marmoutier, p. p. J. W. Thompson, *The wars of religion in France* (Chicago, 1909, 8°), appendice I.

CHAPITRE III

LA RÉACTION DE PRUDENCE ET DE PITIÉ

Jusqu'au début de l'année 1560, la Réforme protestante fut traitée par le gouvernement royal comme une « hérésie » et punie suivant le droit qu'avait établi le Moyen Age en cette matière « criminelle. »

Depuis le quatrième concile de Latran la tradition s'était maintenue sans varier des peines que les princes devaient appliquer aux hérétiques que l'Eglise livrait au bras séculier : ces peines étaient l' « extermination », autrement dit l'exil (*exterminare*), la confiscation des biens et la perte des dignités, d'où résultaient, pour les coupables, l' « infamie », l'incapacité de témoigner, d'ester en justice et d'exercer toute fonction publique.

A partir du règne de saint Louis, on avait inséré dans le formulaire du couronnement des rois de France un serment par lequel le souverain jurait d' « exterminer », c'est-à-dire d'exiler les hérétiques de son royaume. On n'y avait pas prévu la peine de mort. Mais cette peine, édictée pour la première fois dans une constitution de Frédéric II, que confirma en violation des principes de l'Eglise le pape Innocent IV, fut constamment appliquée par le bas Moyen Age[1].

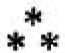
1. COCQUELINES, *Bullarium*, t. III, p. 295. 296. — J. HAVET, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI. — P. VIOLLET, *Histoire du droit civil français*, 3e éd., p. 373.



méthode qui était employée contre les émeutiers ou les brigands des grands chemins, *manu militari*. De fait l'édit d'Ecouen, ne laissant place à l'intervention d'aucune autorité, juridiction ou personne ecclésiastique, soumettait le crime d'hérésie à la « vérification » des juges civils et même des officiers de police, lesquels, si besoin était, devaient convoquer, pour courir sus aux coupables, le ban et l'arrière-ban, les prévôts, les maréchaux et leurs archers[1].

Cet édit, signé dans la maison du connétable de Montmorency et probablement sous son inspiration, était un monument de haine ou de peur. Les Guises, devenus maîtres du pouvoir après la mort de Henri II, le firent appliquer rigoureusement du moins à Paris, non sans en avoir précisé ou aggravé certaines clauses au moyen de mandements dont le dernier est daté de Chambord, le 17 décembre 1559[2].

Alors vraiment vint l'ère des martyres et du grand exode pour les protestants[3].



Cette législation effroyable dépassa son but et provoqua une réaction dans l'esprit même du gouvernement royal. Réaction morale et réaction politique : à force de réprimer les « conventicules » et de poursuivre ce qu'il y avait dans la Réforme de collectif, on perdit de vue l'hérésie individuelle; on s'émut du nombre de victimes que faisait une telle répression, qui cepen-

1. Nous avons publié le texte de l'édit d'Ecouen dans notre ouvrage, *Les origines politiques des guerres de religion*, t. II, p. 362, 363.

2. Voy. la série des lettres patentes et mandements dans le catalogue de A. Isnard, *Actes royaux de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 246, 247.

3. Voy. notamment Hub. Languet, *Epistolæ*. lib. II, p. 32, 33. — Sur l'exode on peut consulter, outre les volumes de la *France protestante*, les listes publ. p. A. Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève* (Genève, 1867, in-12); E. Chavannes, pour les refugiés à Lausanne, dans le *B. S. H. P. F.*, t. XXI, p. 463; H. Hauser, *La Réforme en Auvergne*, dans les *Etudes sur la Réforme*. Etc.



dant restait inefficace ; on ne s'habitua pas à mettre sur le même rang, contre toute pitié et toute vérité, le crime d'hérésie et le crime de droit commun ; enfin le châtiment, en raison même de son exagération, dut épargner les grands et apparut ainsi comme la plus flagrante des injustices. De cette réaction vont se dégager deux idées dominantes : l'idée que l'extermination en masse est dangereuse pour l'Etat ; l'idée que l'hérésie individuelle mérite tolérance. De là à restreindre la persécution à des mesures d'ordre ou d'opportunité il n'y a qu'un pas, et ce pas sera bientôt franchi par le gouvernement sous l'impulsion de Catherine de Médicis.

C'est au plus fort de la persécution, au mois d'août 1559, qu'une certaine tolérance apparaît dans les prévisions de la Reine-mère, et aussi dans ses paroles, comme l'expédient pratique pour mettre d'accord la pitié et la raison. Aux protestants, — la dame de Roye et Coligny, — qui la suppliaient alors de sauver de malheureux condamnés, que répondait-elle ? Ecartant d'abord la question du domaine théologique pour la placer sur le terrain de l'humanité, elle leur avouait qu'elle ignorait si leur doctrine était bonne ou mauvaise, et que « ce qui l'avoit émue à leur désirer bien étoit une pitié et compassion » qu'elle ressentait à voir « meurtrir, brûler et tourmenter de pauvres gens, non pour larcin, volerie ou brigandage, mais simplement pour maintenir leurs opinions. » Elle croyait ensuite devoir leur conseiller de « vivre secrètement et sans scandale » et de ne point tenir d'assemblées[1].

L'esprit de Catherine était donc déjà fixé sur la formule de la liberté de conscience, dont elle et L'Hospital feront quelques mois plus tard la base de leur politique, par opposition à la liberté cultuelle qui ne

1. Morel à Calvin, 1559. 11 septembre, Paris (*Op. Calv.*, t. XVII, p. 634, 635). — *L'Estat de France sous François II*, ed. Buchon, p. 211, 212.



CHAPITRE IV

L'APPEL AU CONCILE

Le 22 novembre 1559, les officiers de Poitiers, venus à Châtellerault où se trouvait la cour, comparurent devant le Roi et son Conseil pour fournir des explications sur les troubles dont leur ville avait été le théâtre le lundi de Pâques de la même année. François II leur déclara « qu'il remettoit pour le passé toutes les faultes tant de la religion que de la sédition de Poitiers, fors quant aux dogmatizans et ceulx qui les ont retirez, pourveu que à l'avenir l'on vescût selon les constitutions de l'Eglise et ses esditz[1]. »

C'est la première application officielle à un cas particulier de la formule « amnistie aux fidèles, mort aux prédicants » que le Roi généralisera par l'édit d'Amboise.

Les événements d'Amboise et les inquiétudes qu'ils inspirèrent aux conseillers de François II, déterminèrent, en effet, une orientation toute nouvelle de la politique religieuse. Dès la fin du mois de février 1560, le cardinal de Lorraine, recevant l'ambassadeur d'Angleterre, lui tenait de tels propos sur la corruption de

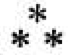
1. *Journal de Jean de Brilhac*, p. p. B. Ledain, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XV, p. 5.



l'Eglise et préconisait avec tant de force la réforme des abus qu' « un Luthérien d'Allemagne n'aurait pas dit plus. » Le 21 mars suivant, un courrier était envoyé à Rome pour avertir le Saint-Siège « que les affaires de la religion ne se pouvoient plus soutenir en ce royaume » et que le Roi « estoit délibéré à convoquer aucuns évêques de ce pays par manière d'un concile national pour y donner quelque ordre. »

Le 21 mars, François II rendait public son projet d'assembler un concile national : « Tous les prélats et membres de l'Eglise gallicane s'assembleront dedans six mois pour réformer l'estat ecclésiastique, afin que ceux qui seroient offensés de la corruption de ce siècle, se puissent doucement réconcilier à cette union de l'Eglise. »

Ainsi apparaissent dans la décision royale, d'une part le dessein très ferme d'affronter les difficultés, d'obliger le pape à découvrir ses intentions et, au cas où il continuerait à atermoyer, de procéder à une réforme nationale, et d'autre part l'espoir d'une « douce réconciliation » des protestants avec l'Eglise, espoir où se manifeste déjà toute la pensée religieuse de Catherine de Médicis[1].



Les tentatives pour rendre à l'Eglise « sa primitive beauté » semblaient avoir échoué, dans le passé, par la faute des papes et des princes. En 1560, Pie IV demandait à l'ambassadeur de France, Philibert Babou, son opinion sur les causes d'une si grande diffusion de

1. Chantonay à Philippe II, 1560, 28 février, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 43; orig.). — Le cardinal de Lorraine au pape, 1560, 21 mars, Amboise, p. d. *Hub. Langueti Epistolae*, liv. II, p. 61, 62. — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 23 mars, Amboise (Arch. de Modene, Francia ; orig.). — Lettre circulaire du Roi aux parlements et aux officiers, 1560, 31 mars, Amboise, p. d. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. XII, p. 561-566.



tout le monde comme une promesse solennelle. Les protestants l'enregistrèrent et s'en servirent bientôt pour confondre leurs persécuteurs qu'ils accusaient de ne pas la tenir[1].

Une telle accusation ne pouvait s'adresser justement au gouvernement français. L'un des plénipotentiaires du Cateau-Cambrésis, le cardinal de Lorraine, devenu premier conseiller de François II, s'efforça, tout en appliquant les édits de répression, de faire comprendre à la Curie et au roi d'Espagne la nécessité de défendre l'Eglise par des moyens autres que la violence. C'est lui qui, au mois de décembre 1559, suivant le mouvement d'opinion que nous avons vu se dessiner à la cour, rouvrit les négociations du concile. Il offrait alors à la Curie et à Philippe II, pour réaliser l'œuvre sainte, « tout ce qui seroit en la puissance du roi de France, lequel a si bonne envie de voir quelque repos en l'Eglise qu'il s'accommoderoit à tout ce qui seroit trouvé bon pour le bien public[2]. »

De fait les troubles devenaient tels dans le royaume qu'on n'y pouvait plus attendre un remède tardif de l'agrément de souverains étrangers. Toutes les mesures de rigueur destinées à combattre la propagande des « mal sentans » restaient vaines, du moment que Rome par son attitude justifiait aux yeux du vulgaire la Réforme dissidente. A mesure même que le nombre des protestants augmentait, le problème changeait complètement d'aspect du point de vue politique. Autant il était conforme à la tradition de l'Etat de sacrifier quelques hétérodoxes pour maintenir, dans l'ensemble, l'unité de la foi, autant il paraissait contraire aux intérêts du Roi d'ex-

1. « Nous ne demandons pas mieux sinon qu'un concile soit ouvert, comme le premier article du Traicte de Paix le promet, un concile franc et libre... » *Juste complainte des fidèles de France* (Avignon, 1560, 8°), p. 27.

2. Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, 1560, janvier. Blois, p. p. L. PARIS, *Négociations... de François II*, p. 207. — G. Giannetti à la reine d'Angleterre, 1559, 7 decembre, Venise (*Cal... For., 1560, 1561*, p. 430).

terminer ses sujets en masse, fût-ce au profit de la religion. D'ailleurs cette extermination n'était pas aussi facile que semblaient le croire la Curie et le roi d'Espagne : tandis que des applaudissements populaires saluaient les autodafés à Rome et en Castille, on entendait sur les bords de la Loire les grondements d'une révolte qui menaçait la monarchie elle-même.

L'annonce du concile national faite d'Amboise, après la dispersion des « rebelles », apparut comme une mise en demeure catégorique adressée au pape par le gouvernement royal.

Que cette mise en demeure vînt de l'initiative de la Reine-mère, on en verrait une preuve entre autres dans le choix qui fut fait du cardinal de Tournon pour présider à la future assemblée de l'Eglise gallicane. Tournon, on le sait, résidait à Rome. Dès la fin de janvier, le Roi avait décidé de le rappeler, et lorsque, le 21 mars, le gouvernement invita Pie IV à envoyer un légat en France « pour assister à cette affaire », il lui désigna Tournon[1], choix d'autant plus significatif que Lorraine pouvait faire valoir à l'encontre le titre de « grand inquisiteur » que lui-même avait reçu de Paul IV en 1577. Mais, écartant les susceptibilités des Guises, à qui la robuste indépendance de l'ancien ministre de François Ier ne plaisait guère, Catherine imposa Tournon : en lui seul elle avait confiance pour ménager à la fois les intérêts de la monarchie et ceux de l'Eglise, lui qui autrefois avait négocié son mariage, l'avait soutenue dans la guerre de Sienne et partagé son amour des choses d'Italie, lui dont elle savait les capacités être telles « qu'il luy sembloit les affaires ne pouvoir mal aller quand il s'en mesleroit ». Elle n'eut de cesse dès lors qu'elle ne fût assurée de sa venue[2].

1. Chantonay à Philippe II, 1560, 2 février, Blois (Arch. Nat., K 1493, n° 39; orig.). — Lettre du cardinal de Lorraine au pape citée *supra*.
2. Cf. *Le royaume*..., ch. VI.



*
* *

Le Roi en appelait donc au concile, concile « universel » ou concile « national ». Et de leur côté les protestants lançaient le même appel : « C'est le différend qui est aujourd'hui entre nous, à savoir lesquels des deux sont hérétiques, ceux qui nous persécutent ou nous qui sommes persécutés... Nous ne demandons pas mieux que d'avoir lieu où liberté nous soit donnée de rendre raison de tout ce que nous avons fait par le passé, faisons à présent et prétendons de faire. Nous ne demandons pas mieux qu'un concile soit ouvert[1]... »

Dans la douceur du printemps romain le nouveau pape Pie IV installait son pontificat. La Curie, un peu distraite, comprenait mal l'impatience du Très Chrétien et de ses sujets. Les lettres de François II et du cardinal de Lorraine, annonçant la réunion prochaine d'un concile national, causèrent à Rome une surprise indignée. L'Eglise gallicane voulait donc toujours entreprendre œuvre séparée! Etait-il possible que le Roi songeât à « mettre en pièces la robe du Christ, comme l'avaient fait les Juifs »! Ne valait-il pas mieux attendre que le Saint-Père convoquât le concile universel, convocation qui aurait lieu dès que les princes chrétiens se seraient entendus sur le siège et la forme à donner au concile? Charles Borromée informa les nonces de l'intention de Sa Sainteté de prendre une décision immédiate pour empêcher un « tel scandale ». Pie IV lui-même fit exprimer à la cour de France son vif déplaisir. Mais le conseil du Roi ne céda point : pendant trois mois le cardinal de Lorraine répéta tant aux courriers de Rome qu'aux ambassadeurs étrangers que l'heure était passée des moyens dilatoires, que Fran-

1. *Juste complainte des fidèles de France...*, p. 27, 31.



çois II avait résolu d'en finir, que le concile national se réunirait à l'automne et que le pape ne saurait mieux faire que d'y envoyer un légat, nommément Tournon [1].

L'émotion en Espagne ne fut pas moins vive qu'à Rome, et cette émotion poussa Philippe II à intervenir de la manière la plus agréable au gouvernement français. Jusqu'alors le Catholique s'était abstenu d'exercer une pression directe sur la reine d'Angleterre qui soutenait la guerre civile en Ecosse et fomentait des troubles en France. La nouvelle du concile national le fit changer d'attitude. Pour permettre à François II d'appliquer toutes les forces armées du royaume au châtiment des hérétiques, il menaça Elisabeth de se déclarer contre elle si elle ne modérait ses entreprises. Dès lors, Français et Anglais entrèrent en pourparlers au sujet de l'Ecosse. Ce service rendu donna plus d'autorité à Philippe II pour appuyer les protestations du pape [2].

Pie IV ne fit qu'une concession de forme au gouvernement royal. Le 16 juin il nomma les cardinaux de Tournon et de Lorraine légats du Saint-Siège en France et leur confia la mission d'y « réformer les mœurs ». De plus, il créa Tournon « commissaire du Siège apostolique et inquisiteur général de l'hérésie dans le royaume », sans préjudicier, déclarait-il, aux pouvoirs d'inquisition qu'avaient reçus, dès 1557, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon. Quelques jours après, il chargeait le cardinal d'Armagnac d'aller en Gascogne raffermir la foi chancelante des Bourbons [3].

Mais sur le fond la Curie restait intraitable. Fidèle

1. J. Alvarotti, 1560, 22 avril, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — G. Michiel, 1560, 3 juin, Romorantin (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 103). — Borromée à Hosius, nonce auprès de l'Empereur, 1560, 26 mai, Rome, p. p. STEINHERZ, *Nuntiaturberichte aus Deutschland, 1560-1572*, t. I (Vienne, 1897, 8°, p. 36. — Throckmorton, 1560, 24 juin, Dreux (*Cal... For., 1560-1561* p. 141). — Voy. les notes suivantes.

2. J. Alvarotti, 1560, 2 mai, Amboise (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

3. Brefs des 13 et 16 juin 1560, p. d. *Annales ecclesiastici*, t. XXXIV, p. 65-67. — Pie IV à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, 1560, 3 juillet *Ibid.*, p. 69, 70).



aux principes qu'avait formulés jadis Paul IV Carafa, elle répugnait à tout projet de concile, et marquait sa préférence pour les moyens d'autorité, sinon de violence. Sachant que la Reine-mère ne réunirait le concile qu'après l'arrivée de Tournon, le pape ne pressa point le départ de ce dernier. Aussi, dans un bref du 14 juin, indiquait-il à François II le seul remède qui lui parût efficace contre l'hérésie : la prise de Genève. « Nous savons, écrivait-il, que Votre Majesté a promis secours au duc de Savoie pour l'aider à reconquérir Genève : tant que cette ville restera au pouvoir des hérétiques, elle servira de repaire aux adversaires de la foi catholique, aux ennemis de l'Eglise et aux rebelles ». En même temps, il envoyait à la cour de France un nouveau nonce, Sebastiano Gualterio, évêque de Viterbe, pour y prôner les mesures de répression [1].

Il y avait plus d'un an, à dire vrai, qu'on parlait d'une ligue des princes catholiques pour reconquérir Genève au profit du duc de Savoie, et Calvin avait bien prévu que la malheureuse conjuration de La Renaudie attirerait sur ce refuge la colère du roi de France. Pendant les mois d'avril et de mai et jusqu'au début de juin, François II parut résolu à se venger des « rebelles » d'Amboise en soutenant, au besoin par la force, les revendications d'Emmanuel-Philibert. Mais les espérances de Pie IV, comme les inquiétudes de Calvin, furent démenties par les faits. L'opposition de Phi-

1. Pie IV à François II, 1560, 14 juin, p. d. *Annales ecclesiastici*, t. XXXIV, p. 64. - Résumé d'une lettre de Tournon au cardinal de Lorraine, 1560, juin, Rome : « Il n'a encores eu aulcunes nouvelles des galères que M. le Grand-Prieur devoit faire partir de Marseille, et si tost qu'elles seront arrivées, il ne fauldra de se mettre à chemyn, encores que ce soit contre l'opinion de tout le monde, pour estre au commencement des jours caniculaires. Il s'en viendra pourvu de toutes les facultez, pouvoirs et commissions nécessaires à l'ung (Tournon) et à l'autre (Lorraine) pour l'extirpation des hérésies ». (Bibl. Nat., fr. 3898, fol. 17 v°). Cette lettre fut apportée à la cour par Babou de La Bourdaisière au début de juin. — Le bref de Paul IV à François II et un bref, du 13 juin, à Philippe II sur le même sujet ont été publiés p. G. WIRZ, *Quellen zur schweizer Geschichte*, t. XXI, n°s 390, 391.



lippe II au projet, la crainte d'une rupture avec les cantons suisses, la prudence qu'inspiraient au gouvernement royal les résultats de la guerre d'Ecosse et l'influence que la Reine-mère exerçait sur le Conseil à l'encontre des desseins violents du duc de Guise détournèrent une fois de plus de Genève la menace à laquelle il semblait que déjà dans le passé elle n'eût échappé que par miracle[1].

Après avoir examiné les brefs que lui apportait le nouveau nonce Gualterio, le Conseil, dans les derniers jours de juin, dépêcha l'abbé de Manne à Rome avec des instructions où était reprise au nom du Roi la thèse des protestants sur le concile : « Sa Sainteté ne doit en aucune façon se borner à lever la suspension du concile de Trente. Elle doit convoquer un nouveau concile en lieu qui présente une sécurité telle que tous les Etats de l'Empire, tant catholiques que protestants, puissent et veuillent y envoyer des délégués[2]. »

Mais l'abbé, qui arriva dans la ville éternelle le 4 juillet, eut beau faire appel au concours de l'ambassadeur Babou : le pape, encouragé par l'attitude de Philippe II, lui remit un mémoire où il n'était encore question très précisément que de « punir avec rigueur les hérétiques, vrais ennemis de l'autorité des princes » et d'« entreprendre la ruine de Genève[3]. »

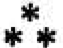
1. François II aux cantons suisses, 1560, 23 mai, Beaulieu (Arch. d'Etat de Berne, Evangel. Abschiede, A. fol. 171 ; orig.). — François II à l'ambassadeur Coignet. 1560, 21 janvier, 27 juin (Bibl Nat., fr. 17981, fol. 42), 45). — François II au duc de Savoie, 1560, 1er juin, Romorantin (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 146 ; cop. des autog. de Pétersbourg). — G. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 7 juin, Blois (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo 1 ; orig.). — Henri Walther, secrétaire de Strasbourg, au conseil de Bâle, 1560, 6 mai, Strasbourg (Arch. d'Etat de Bâle, Polit. L. 2. Zeitungen, vol. 2, p. 285 ; orig.). Cf. Nouvelles de Bâle (Arch. de Strasbourg, A A 667). — François II à Philippe II et à la république de Venise, 1560, 6 juin, Blois, p. p. L. Cramer, *La Seigneurie de Genève et la maison de Savoie*, t. II, p. 41, 42. — Cf. G. Wirz, *loc. cit.*, et E. Rott, *La représentation diplomatique...*, t. II, p. 42.

2. Copie italienne des instructions de l'abbé de Manne (Arch. Nat., K 1493, n° 23).

3. Lettres et instructions de l'ambassadeur Babou, 18 juillet-22 août

Le Roi commençait à se fâcher. Un style particulièrement vif, — le style de Catherine de Médicis, — anime ses lettres sur le concile. « Quant à l'assemblée, écrivait-il, que j'aurois voulu faire d'aucunes personnes notables, qu'on estimoit comme un concile national, dont ils ont tant crié, c'est ce que j'avois trouvé, en la nécessité où j'estois, de remède propre pour apaiser le feu que je voyois en tant d'endroits allumé en mon royaume ; et lequel encore je me délibère suivre si je vois que Notre Saint-Père ne chemine de bon pied au fait du concile. Car il est certain qu'il y a tant d'abus aux mœurs de la plupart des gens d'Eglise qu'il y en a peu qui fassent leur devoir, et ceste négligence amène un certain mespris des choses divines ». Déjà les agents du Roi en Allemagne faisaient courir le bruit que la France demandait non seulement une réforme de l'Eglise, mais une « réforme de la papauté[1]. »

Seul le souci de ménager l'Espagne, — dont l'appui pouvait devenir indispensable à l'intérieur contre les « rebelles » et à l'extérieur contre l'Angleterre, — arrêtait le gouvernement royal sur la voie où il venait de s'engager.



En attendant que le pape et le roi d'Espagne cessassent de « crier » sur le projet de concile national, François II se mit à réformer les abus ecclésiastiques de sa seule autorité. Dans la première harangue qu'il prononça au parlement de Paris, le 5 juillet, le nouveau chancelier, Michel de L'Hospital, après avoir décrit les maux de

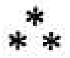
1560, p. p. HENRY et LORIQUET, *o. cit.*, p. 18-23. — L'abbé de Manne rentra à la Cour le 4 septembre. Chantonay, 1560, 8 septembre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 91 ; orig.).

1. François II à l'évêque de Limoges, 1560, 28 juillet, Fontainebleau: Robertet d'Alluye au meme, même date, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 434-448. — Hosius à Borromée, 1560, 31 juillet, Vienne, p. p. STEINHERZ, *Nuntiatur berichte aus Deutschland, 1560-1572*, t. I, p. 84.



l'Eglise, annonça que son maître était résolu à y porter remède en ce qui le concernait[1].

L'abus le plus grave était la non-résidence des bénéficiers, qui faisait que le peuple abandonné ne voyait d'autres pasteurs que les prédicants. Déjà l'édit de Romorantin, publié au mois de mai sous le titre d' « édit pour la résidence des évêques et autres prélats ecclésiastiques », marquait la volonté du Conseil d'y pourvoir. Cette volonté s'affirma avec plus de vigueur en des lettres patentes du 25 juillet, par lesquelles il fut ordonné aux archevêques, évêques et prélats d'établir leur résidence, avant le 1er septembre, au siège principal de leur diocèse ou bénéfice, d'y visiter les curés et vicaires et d'y prêcher la parole de Dieu. Une dispense seulement provisoire fut accordée aux évêques membres du Conseil privé et aux prélats diplomates. Le Roi menaça les défaillants de la saisie de leurs revenus et de leurs meubles, et alla jusqu'à faire contrôler le zèle du clergé par ses officiers laïques, tandis que le cardinal de Lorraine rappelait à chacun son devoir. Les bénéficiers, pris de peur, obéirent. Mais le nonce Gualterio ne put se tenir de protester contre ce qu'il estimait être une atteinte à l'autorité du pape[2].



Lorsque, par intérêt politique, le roi de France remettait à un concile « libéré » le soin de trancher le différend religieux, il reconnaissait *ipso facto* qu'il y avait matière à débat contradictoire et à sentence. Il le reconnaissait bien plus encore lorsque passant

1. Harangue extr. des reg. du parlement, p. d. *Mém. de Condé*, t. I, p. 544.

2. A. Isnard, *Actes royaux*..., t. I, p. 256. — Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges, 1560, 28 juillet, Fontainebleau, p. p. L. Paris *o. cit.*, p. 437. — Rapports des officiers des senéchaussées (Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27, fol. 148 et *passim*; orig.). Chantonay, 1560, 31 aout, Melun (Arch. Nat., K 1493, n° 76A; orig.).



outre aux protestations du pape, il manifestait l'intention d'assembler un concile national et de procéder en son royaume à la réforme directe des abus ecclésiastiques. Or, puisque l'intérêt politique qui le poussait à agir ainsi était précisément de calmer les protestants en répondant à leur désir d'être entendus dans un colloque loyal, il devait, pour se conformer à la raison et à la plus simple équité, suspendre la persécution jusqu'au jour où le doute serait levé et le jugement rendu.

C'est ce que fit François II par les édits d'Amboise et de Romorantin, rompant la tradition de quatre siècles.

CHAPITRE V

L'AVÈNEMENT DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE LES ÉDITS D'AMBOISE ET DE ROMORANTIN

Le 8 mars 1560, une semaine avant l'attaque d'Amboise par les troupes de La Renaudie, François II signait le premier édit de pardon « à ceux qui ont failli au fait de la religion ou mal senti de la foi ».

Cet édit fut présenté le 11 mars au parlement de Paris par le secrétaire des finances Jacques de Moroges, porteur de lettres missives de créance qui ordonnaient à la cour souveraine de vérifier et publier l'acte sans délai ni remontrance. Après vérification, le Parlement le transmit au Châtelet qui le fit publier par les carrefours à son de trompe[1].

L'exposé des motifs s'adressait au cœur du peuple. Le Roi, rappelant la répression sévère qu'il a dû exer-

1. Arch. Nat., X^{1A} 1593, fol. 219 et 319. Cf. E. MAUGIS, *Histoire du parlement de Paris*, t. II, p. 24. — *Mém. de Condé*, t. I, p. 336. — Journal de Jehan de la Fosse (Bibl. Nat., fr. 5549, fol. 5 v°; ms. orig.). — Le texte de l'édit se trouve également dans le *Journal de Brustart*. Il a eté publie ou analysé par la plupart des auteurs de recueils d' « anciennes lois ». Seul pourtant, parmi les historiens modernes, Sismondi (*Histoire de France*. t. XII, p. 3̄6) nous paraît avoir reconnu le caractère revolutionnaire de cet acte, dont, au XVIe siècle, les publicistes condcens s'efforcèrent d'atténuer l'importance, pour des raisons que l'on devine. — Sur les circonstances dans lesquelles fut signé l'édit d'Amboise, voy. plus haut, p. 97.



cer jusqu'alors en application des lois traditionnelles contre les hérétiques, constate qu'elle est restée inefficace et que le nombre des « mal sentans », loin de diminuer, a augmenté. D'où conclusion que s'il fallait les punir tous selon la rigueur du droit et des ordonnances, « seroit faite une merveilleuse effusion de sang d'hommes, femmes, filles, jeunes gens, chose qui tourneroit à perpétuel regret, seroit contre notre naturel et non convenable à notre âge ». Pour la première fois peut-être dans un édit général la pitié semblait invoquée officiellement contre la raison d'Etat. C'est qu'à vrai dire l'intérêt évident de l'Etat commandait ici la pitié.

Le dispositif renferme deux clauses. Le Roi décide d'abord que, « pour raison des crimes et cas quelconques concernans le fait de la foi et religion, ne sera faite ci-après par nos juges, pour le regard du passé, aucune question à nos sujets de quelque qualité qu'ils soient, en jugement ni hors jugement ». Il interdit à tous de « se reprocher aucune chose du passé quant au fait de la religion ». Il accorde, pour le passé, un pardon général à tous ses sujets « sans qu'ils soient tenus de prendre autre pardon ni rémission spéciale », pourvu qu'ils vivent à l'avenir « comme bons catholiques ». Mais, dans la deuxième clause, il excepte du pardon les prédicants et les conspirateurs [1].

En transmettant cet édit au parlement de Paris, François II lui annonçait l'octroi d'un règlement spécial, « qui ne tarderoit de huit jours », pour élargir les détenus. Ce règlement en forme de lettres patentes fut signé et envoyé, le 16 mars, à tous les officiers royaux ainsi qu'aux évêques. Une clause toute nouvelle y figurait, par laquelle le souverain accordait aux « mal sentans » le droit de requête collective : « Nous per-

1. Le texte de l'édit parvint aux parlements de province vers le 20 mars.



mettons aux dessus dits d'envoyer par devers nous un ou plusieurs d'entre eux avec les requestes et remonstrances, pour les faire par nous considérer et sur ce y pourvoir comme il appartiendra, leur promettant en parole de Roi ne faire aucune question à eux ni à leurs dits députés d'icelle présentation ». Du point de vue politique et juridique cette clause, à elle seule, contenait une révolution. Elle donnait implicitement aux réformés le droit de se réunir ou du moins de se concerter; elle leur fournissait un moyen légal, dont ils allaient user, de négocier avec le Roi [1].

Le 31 mars, François II, ému de ce qu'il avait appris par les interrogatoires des conjurés, crut devoir préciser le sens de l'édit du 8. Il adressa une circulaire aux parlements : il y confirmait le pardon accordé pour les fautes de la foi, mais recommandait à ses officiers de châtier les prédicants et de réprimer les assemblées illicites, « où s'est commis tout le mal qui après s'est si avant répandu [2] ».

Les actes royaux d'Amboise, auxquels la peur fit souscrire le cardinal de Lorraine, sont l'œuvre de Catherine de Médicis, conseillée par Coligny et le chancelier Olivier. Aussi le Roi, dans l'exposé des motifs de l'édit de pardon, en attribuait-il tout le mérite à sa mère : « De quoy nous avons plusieurs fois conféré avec notre très honorée dame et mère, et finalement, suivant son avis, avons fait mettre cette matière en délibération... » Formule étrange sous la

1. Arch. Nat., X^{1A} 1593, fol. 319. — Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 755, fol. 124. — Lettres de François II, 1560, 16 mars. Amboise : au sénéchal d'Agen. p. p. G. Tholin dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 8; — au senéchal d'Angoumois, p. p. Babinet de Rancogne dans le *Bullet. de la Soc. archéol. de la Charente*, 4e serie, t. VII (1870), p. 187 ; — au bailli de Vermandois, p. p. G. Hérelle, *Documents sur la Réforme en Champagne*, t. I, p. 30-32 ; — aux magistrats de Valence (Arch. comm. de Valence, BB6, à la date du 6 avril). — De Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 176, a publié la circulaire aux evêques.

2. 1560, 31 mars, Amboise. P. d. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat t. XII, p. 561-566. — A. Isnard, *Actes royaux...*, t. I, p. 252.



plume d'un roi majeur. Quant à l'accord de Coligny avec Catherine, il est attesté par les témoins et par l'Amiral lui-même qui déclarera devant l'assemblée de Fontainebleau, quelques mois plus tard, avoir reçu mission de la Reine-mère « d'entendre les plaintes de ceux de la religion et d'en traiter avec eux ». Enfin il était notoire que jusqu'à sa mort, survenue le 28 mars, le chancelier Olivier n'avait cessé d'exprimer l'opinion que l'on devait accorder l'*Interim* aux protestants. D'ailleurs la cour tout entière, émue des événements, poussait le Roi à la conciliation. Marie Stuart elle-même reprochait au cardinal de Lorraine, son oncle, d'avoir gâté « les choses par ses procédés trop rigoureux[1] ».



L'édit d'Amboise suspendit la grande persécution qu'avait ordonnée Henri II. Depuis le mois de mars 1560 jusqu'à l'explosion de la première guerre civile, deux ans plus tard, le Martyrologe de Crespin ne cite plus aucune condamnation de simple fidèle « pour le fait de la foi et religion ». On poursuivra encore les prédicants, on réprimera les assemblées dans une mesure variable, le fanatisme produira des assassinats et des massacres, mais l'ère des martyres proprement dits est close. Dès lors aussi les réformés purent

1. Dép. d'Alvarotti, 1560, mars-avril, Amboise (Arch. de Modène, Francia; orig.). Il écrit notamment le 8 avril : « Dicono che la regina [Marie Stuart] ha molto rinfacciato il signor cardinal di Lorena, dicendo che il suo troppo rigoroso procedere contra Lutherani ha causato questo inconveniente... Vogliono dire alcuni che prefatta regina senta un poco di lutherana et che anco la regina madre non gli sia lontana, et vogliono anco dire non so che del Re et che non passera troppo che in corte si predicherá l'Evangelo a modo loro. » Marie Stuart en voulait surtout au cardinal d'avoir perdu l'Ecosse. — Cf. dép. de Chantonay, en particulier celle du 31 mars (Arch. Nat., 1493, n° 51 : orig.). — « Discours de ce que fut faict au Conseil privé du Roy (a Fontainebleau), l'an mil Vc LX. » (Bibl. Nat., fr. 4812; orig.). Cf. LA PLACE, *o. cit.*, p. 55.

« ouvrir la bouche », en vertu du droit de requête qui leur était accordé et dont ils s'empressèrent de remercier le Roi[1].

Bien que les polémistes condéens aient fortement troublé ou surchargé la première tradition des églises protestantes, ils n'ont pas réussi à étouffer la joie que ressentirent les persécutés au printemps de 1560. Chandieu, Crespin, Hubert Languet et les auteurs de *l'Histoire ecclésiastique* témoignent de cette joie qui se répandit jusqu'à l'étranger. Théodore de Bèze, écrivant alors à Bullinger, reconnaît la « clémence » du gouvernement royal. Il faut voir, en vérité, quel soulagement réel les actes d'Amboise apportaient aux « mal sentans[2] ».

D'abord tous les prisonniers pour cause de religion furent relâchés et les procédures annulées. La délivrance s'accomplit entièrement et partout grâce aux ordres réitérés du Roi Certains parlements et officiers, « acharnés contre les fidèles », ne consentirent pas du premier coup à ouvrir les prisons, mais ils durent se soumettre. A Bordeaux les détenus libérés étaient tous des religieux, Franciscains ou Carmes. A Valence, où il y avait eu des troubles, François II, en plus de l'édit d'abolition, accorda un pardon spécial et si large que les consuls, se voyant désarmés devant les « rebelles », sollicitèrent « quelque mitigation à ce pardon ». Dans cette ville, le commissaire de Rostaing négocia à l'amiable avec les huguenots et, comme ils ne voulaient pas cesser leurs assemblées, les engagea à porter leurs doléances au Roi[3].

1. Adresse à François II (1560), p. d. *Mém. de Condé*, t. I, p. 419.
2. Bèze à Bullinger, 1560, 26 juin, Genève, p. p. BAUM, *Beza*, t. II, p. 13. — A. de CHANDIEU, *Histoire des persécutions de l'église de Paris*, p. 438-439 ; CRESPIN, *Histoire des martyrs*, éd 1597, fol. 517 et s. ; *Hub. Langueti Epistolæ*, lib. II, p. 47-51 ; *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 241, 312 et *passim*.
3. Reg. secrets du parlement de Bordeaux, cit. p. E. GAULLIEUR, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 190. — Arch. comm. de Valence,



La délivrance des prisonniers sans abjuration de leur part équivalait à la liberté de conscience pour ceux qui, d'après la formule de la Reine-mère, « vivraient secrètement et sans scandale ». L'édit, il est vrai, leur ordonnait de se conduire désormais « comme bons catholiques », mais les protestants, s'ils repoussaient la qualité de « romains », croyaient toujours être « catholiques ». Au surplus les juges ne pouvaient leur poser « aucune question[1] ».

Le doute fut levé par des instructions que reçurent les officiers de certaines provinces. Au clergé de Bourges, qui le pressait de poursuivre les hérétiques, le capitaine du Roi « opposoit sa commission, disant qu'il estoit là envoyé pour réprimer le port d'armes, et quant aux consciences, qu'il n'avoit aucune charge de s'en mesler ». L'édit de Romorantin et les déclarations du cardinal de Lorraine devant l'assemblée de Fontainebleau devaient préciser cette interprétation[2].

L'édit du 8 mars, confirmé sur ce point par la circulaire du 31, maintenait explicitement en vigueur les mesures prises auparavant contre les assemblées illicites ou « conventicules ». Cependant, comme l'octroi du droit de requête collective comportait logiquement pour les réformés le droit de se concerter, les intéressés tirèrent parti du mot « illicites » pour prétendre que seules étaient défendues les assemblées qui menaçaient l'ordre public ou les assemblées de « séditieux ». François II lui-même sembla vouloir accréditer l'équivoque par ses lettres du 9 avril au roi de Navarre où il déclarait pardonner à tous les « malsentans », sauf à

BB6. 6-13 avril, 31 mai 1560. — *Hist. eccl.*, t. I, p. 312, 335, 338. — Hub. Languet. 1560, 15 mai. Paris (*Epistolæ*, lib. II, p. 51). — CRESPIN, fol. 517. — Journal de Jehan de la Fosse (Bibl. Nat., fr. 5549, fol. 5 v°).

1. « Nous sommes venus nous assembler pour renverser, non pas l'Eglise catholique, mais bien la Romaine. » *Juste complainte des fidèles de France contre leurs adversaires* (Avignon, 1560, 8°), p. 10.

2. *Hist. eccl.*, t. I, p. 336, 337. — Voy. *infra*.

ceux qui s'étaient « assemblez pour autre raison que pour le fait de la religion [1] ».

En pratique le gouvernement toléra les assemblées privées et se montra hésitant à l'égard des assemblées publiques. Antoine de Chandieu écrit dans son *Histoire des persécutions* : « Nous usâmes du loisir que Dieu nous donnoit... Nous poursuivions nos assemblées avec moins de crainte, et les choses prenoient un merveilleux avancement par tout le royaume, jusque-là que les prédications commençoient à se faire publiquement en beaucoup de lieux ». De même l'*Histoire ecclésiastique* constate qu'à la faveur des « édits plus gracieux », les églises « vinrent en avant plus que jamais [2] ».

Une réserve voulue apparaît bien dans la forme des actes royaux, réserve qui s'explique par le souci de François II de ménager le pape, les puissances étrangères et ses propres sujets catholiques. Mais les tendances du gouvernement, tendances qui du reste étaient notoires, s'affirment par le règlement modéré des cas d'espèce. On sait que Blaise de Monluc fut tancé pour avoir emprisonné un pasteur d'Agen. A Issoudun, un différend s'étant élevé sur l'application de la clause de l'édit qui ordonnait aux prisonniers relâchés de vivre désormais « comme bons catholiques », les protestants obtinrent gain de cause par l'intervention de la Reine-mère [3].

Cette réserve de forme créa une équivoque qui devait durer pendant deux années, jusqu'à la première guerre civile : l'incertitude devint un système politique, grâce à quoi le gouvernement put élargir ou restreindre la tolérance sans jamais la définir explicitement. Il en résulta beaucoup d'incohérence et de diversité dans

1. P. d. *Mém. de Condé*, t. I, p. 399.
2. A. de Chandieu, *o. cit.*, p. 438, 439. — *Hist. eccl.*, t. I, p. 243, 244, 357, 364.
3. *Hist. eccl.*, t. I, p. 339, 340. — Hub. Languet, 1560, 16 juin, Paris (*Epistolæ*, lib. II, p. 60). — B. de Monluc, *Commentaires*, ed. Courteault, t. II, p. 397.

l'application des textes officiels par les agents locaux, suivant les tendances personnelles de ces mêmes agents. Dès le début, les officiers catholiques dénoncèrent les effets démoralisants d'un tel système, qui favorisait la « nonchalance » ou la « connivence » des magistrats hésitants. Il faut lire, par exemple, les protestations que rédigèrent contre l'édit de mars un Bouillé en Bretagne, un Joyeuse en Languedoc, un Feuquerolles à Bordeaux[1].

L'importance des actes d'Amboise est attestée par ce fait que les protestants ne cessèrent d'en réclamer la sincère application, jusqu'au jour où, en janvier 1562, Catherine de Médicis leur accorda une liberté explicite.



Sans doute l'application de l'édit de pardon eût été plus libérale si certains turbulents n'avaient représenté cet édit comme le fruit de la conjuration d'Amboise. Que le gouvernement royal eût cédé à la peur, on pouvait le penser, mais il était bien imprudent de vouloir en tirer parti contre lui.

La propagande de La Renaudie et les pamphlets d'Hotman avaient infecté les églises et fait naître, dans quelques milieux, le goût de la provocation. Un des plus fougueux adversaires des Guises publiait comme par bravade : « Nous nous sommes mis à faire nos assemblées de jour et en public, et nommément en Dauphiné, en Provence, en Languedoc, en Normandie, etc., où aucuns des nostres se sont mis à prescher par les églises[2] ». Et de fait c'était vrai. La Normandie devenait

1. Bouillé au duc d'Etampes, 1560, 11 mai, Rennes, p. p. D. Morice, *Preuves... à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1245 Joyeuse à Montmorency, 1560, 8 septembre, Joyeuse, p. d. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. II. p. 570. — Le président de Feuquerolles au cardinal de Lorraine, 1560, 1er décembre, Bordeaux, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 481.
2. *Juste complainte des fidèles de France...* (1560), p. 20.



une « petite Allemagne ». A Dieppe, les pasteurs prêchaient « à huis ouvert ». A Rouen, depuis Pâques, une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants parcourait les rues en chantant les psaumes de Marot; le culte y était célébré en public; une échauffourée s'y produisit le jour de la Fête-Dieu. Le 1er juin, une députation des églises de Rouen, Dieppe, Caen et Coutances présenta la confession de foi réformée au parlement de Normandie. Le premier président et quatre conseillers vinrent à Châteaudun en rendre compte au Roi, qui, sous l'influence de sa mère et pour ménager Coligny, donna l'ordre à Villebon, son lieutenant à Rouen, de se montrer moins « curieux [1] ».

On signalait des « débordements » analogues en Orléanais, en Poitou, en Saintonge, à Cognac, dans les îles de Bretagne et de Marennes, en Agenais, en Périgord. Manifestations cultuelles plus ou moins bruyantes, sur lesquelles le gouvernement eût fermé les yeux si par ailleurs des attentats graves n'eussent été commis [2].

Ces attentats se produisaient principalement dans la vallée du Rhône, où La Renaudie avait trouvé des concours effectifs et empressés. A Lyon, depuis le tumulte d'Amboise, le gouverneur et le clergé, redoutant une trahison de la bourgeoisie, vivaient sur le pied de guerre. A Valence, à Romans, à Montélimar, dès la fin

1. Textes cités p. A. FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, t. II, p. 302, 309 et s. — Hub. Languet, 1560, 16 juin, Paris (*Epistolæ*, lib. II, p. 60). — G. Michiel, 1560, 21 juin, Chartres (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 118).

2. F. Edwards à Cecil, 1560, 30 mars, Rouen (*Cal. For., 1559-1560*, p. 493, 494). — J. De Luna au cardinal de Lorraine, 1560, 4 mai, Gien (Bibl, Nat., fr. 15641, fol. 8; orig.). — Le cardinal de Lorraine au duc d'Etampes 1560, 12 juin, Marchenoir (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, fol. 160, copie des autog. de Saint-Pétersbourg). — Les officiers de Cognac au duc de Guise, 1560, 1er avril (Bibl. Nat., Ve de Colbert, 27, fol. 337; orig.). — Sansac à la Reine-mère, 1560, 2 avril, Sansac (*Ibid.*, fol. 335; orig.). — Descars au duc de Guise, 1560, 12 juin, Bordeaux, p. p. RUBLE. *o. cit.*, t. II, p 465. — La Motte à Calvin, 1560, 27 juillet, Le Mas d'Agenais (*Opera Calvini*, t. XVIII, p. 153, 154). — Note de G. de Gérard aux *Chroniques de Jean Tarde* (Paris, 1887, gr. 8°), p. 375 et s. — Le P. Broet au P. Laynez, 1560, 2 juin (*Epistolæ P. Broeti*, p. 139). — *Hist. eccl.*, t. I, p. 245.

de mars, les huguenots armés s'étaient emparés de couvents ou d'églises et s'y tenaient par la force. Le « pardon » du Roi n'avait fait que donner plus d'audace aux « rebelles » du Dauphiné, et il avait fallu y envoyer un lieutenant brutal, La Motte-Gondrin, avec des troupes. Plus bas, Paulon de Mauvans, à la tête de deux mille Provençaux, avait mis le siège devant Pertuis et menaçait de saccager Avignon. Enfin, sur la rive droite du Rhône, les protestants du pays de Nîmes commençaient à envahir les églises[1].

De tels faits révélaient un danger, non seulement pour l'ordre public, mais pour la Réforme même. On voyait qu'au sein des communautés, les pasteurs ne tenaient plus tête à la noblesse turbulente. Lorsque le bruit de ces incidents parvint à Genève, Calvin s'en montra navré. Malgré les instances de Coligny, il avait refusé de proférer après coup un blâme public sur l'entreprise de La Renaudie, pour ne pas paraître « insulter à la calamité de pauvres gens ». Mais il prévoyait avec angoisse les conséquences d'une agitation aussi maladroite. Dès lors il ne cessa de dénoncer les « entrepreneurs » et d'exhorter les églises à la prudence. Malheureusement son influence se heurtait aux passions locales[2].

Sans renoncer à la politique qu'il avait adoptée, le gouvernement royal réagit vivement contre les « insolences ». La cour, qui était toute à la tolérance en mars, faillit revenir à la répression générale deux

1. Arch. commun. de Lyon, BB 81, fol. 205; reg. — G. Michiel, 1560, 28 mars, Amboise (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 35). — Arch. commun. de Grenoble. BB 18; reg. Arch. commun. de Valence. BB6; reg. Bèze à Bullinger, 1560, 6 juin, Genève (*Op. Calv.*, t XVIII, p. 120). — Cl. Cormis, *Mémoires*, dans les *Additions à l'Histoire des troubles de Provence* de Pierre Louvet. t. I, p. 520-525. — M. Wilkinson, *The introduction of the Reform into Provence* (*Proceed. Huguenot Soc. of London*, t. IX, p. 161 et suiv.). — Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. IV, p. 248, 25?; Ch. Dardier, *Les origines de la Réforme à Nîmes* (*B. S. H. P. F.*, 1880, p. 481 et s.).

2, Calvin a Coligny, s. d. (*Opera Calvini*, t. XVIII, p. 425 et s.); — à l'egise de Montélimar (*ib.*, p. 66).



mois plus tard. C'est alors que parut l'édit de Romorantin[1].

***

L'édit de Romorantin « donna à penser aux fidèles que leur repos ne seroit pas long ». Jehan Crespin résume en ces quelques mots l'opinion de ses coreligionnaires sur un acte où les historiens modernes ont cru voir, à tort, l'origine de la tolérance, qui se trouve en réalité dans l'édit d'Amboise[2].

L'édit de Romorantin, signé en mai 1560, est le complément tardif de l'édit d'Amboise, dont il précise la portée, avec une nuance de réaction. Cette réaction paraît presque brutale dans l'exposé des motifs : tandis qu'au mois de mars, le Roi proclamait son désir d'arrêter « l'effusion de sang », il reprend, au mois de mai, la thèse impitoyable de ses prédécesseurs, que « toute mutation religieuse entraîne la ruine des empires » et doit être empêchée par la force. Mais la réaction est plus dans les mots que dans les choses : on veut d'une part rassurer le pape et le roi d'Espagne, que l'édit d'Amboise a offensés, et d'autre part effrayer les turbulents.

Les actes de mars avaient posé, sans y répondre, deux questions qui embarrassaient les officiers royaux : en libérant les prisonniers, sans qu'ils eussent abjuré, entendait-on les laisser vivre à leur guise ? Le simple fait que les protestants se réunissaient pour célébrer leur culte constituait-il le crime d'« assemblée illicite » ? La réponse était extrêmement malaisée, parce que si on laissait les « malsentans » vivre à leur guise et célébrer leur culte, on admettait du même coup la « diver-

1. Le cardinal de Lorraine au duc de Nevers, 1560, 10 juin, Marchenoir (*Mém.-journaux de Guise*, p. 462). — G. Michiel, 1560, 16 juin, Châteaudun (Bib. Nat., ital. 1721, fol. 114).

2. Le texte de l'édit de Romorantin a été publié notamment p. ISAMBERT. *Anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 31-33.



sité des religions », ce que le gouvernement ne voulait à aucun prix, et que si, au contraire, on forçait les dissidents à rentrer dans le giron de l'Eglise, on rétablissait ainsi la persécution avec toutes ses conséquences iniques et dangereuses. L'édit de Romorantin fut une tentative du gouvernement pour sortir de ce dilemme.

Pour résoudre la première difficulté, l'édit remettait aux évêques ou aux juridictions ecclésiastiques l' « entière connaissance » et la recherche des fautes individuelles contre la foi. Or le gouvernement ne pouvait croire à l'efficacité d'une telle mesure. Les tribunaux ecclésiastiques, en pleine décadence, n'avaient plus les moyens de rechercher les coupables et moins encore de les contraindre à résipiscence, sans le secours du bras séculier : on s'était servi précisément de ce fait notoire pour justifier, dans le passé, les empiétements des tribunaux laïques sur le domaine ecclésiastique. La doctrine et la jurisprudence des parlements affirmaient de manière constante : « Les juges d'Eglise en France n'ont la caption des personnes ». Le bras séculier s'étant désarmé par l'édit d'Amboise et les juridictions ecclésiastiques ayant perdu depuis longtemps leur pouvoir effectif, la clause qui remettait à ces juridictions la recherche des hérétiques équivalait donc à une reconnaissance de fait de la liberté de conscience individuelle. Bien plus, du moment que le Roi confiait en termes explicites aux seuls juges d'Eglise la poursuite de l'hérésie, les magistrats civils, si acharnés qu'ils fussent, devaient s'incliner et relâcher même les relaps. Le seul résultat pratique de l'édit de Romorantin fut d'élargir le « pardon » accordé par l'édit d'Amboise[1].

A vrai dire, cette clause s'adressait principalement

1. Sur l'état des juridictions écclésiastiques : remontrances du Parlement, p. p. E. Maugis. *o. cit.*, t. II, p. 2. — Sur la délivrance définitive des prisonniers en vertu de l'édit de Romorantin : *Hist. eccl.*, t. I, p. 335, 336.



au clergé, que des lettres patentes contraignaient par ailleurs à la résidence et dont on voulait ranimer le zèle apostolique, en lui offrant pour premier objet la conversion des hérétiques. De fait, l'édit était intitulé : « Edit sur la résidence des évêques. »

L'espoir du Roi fut entièrement déçu. Non seulement les tribunaux ecclésiastiques se revélèrent incapables d'accomplir la tâche qu'on leur confiait, mais l'opinion tout entière s'opposa à ce qu'on leur en donnât les moyens. D'abord la lutte du droit civil contre le droit canon reprit de plus belle, et le parlement de Paris présenta à François II des remontrances véhémentes. D'autre part les vieilles rancunes populaires se réveillèrent contre les juges d'Eglise. Les catholiques eux-mêmes se refusèrent à admettre que le jugement de l'hérésie fût abandonné à des bénéficiers qui étaient partie dans la querelle : « N'est raison les dits bénéficiers estre juges contre ceux qui les accusent ». Les clercs de l'Eglise romaine encouraient le mépris de leurs propres fidèles. Devant une telle opposition le gouvernement laissa les choses en suspens. On peut se rendre compte de la vanité de sa tentative par cette question que l'évêque de Riez adressait au cardinal de Lorraine, quatre mois plus tard : « Depuis l'édit qu'il a plu au Roi envoyer nous donnant la connaissance des hérésies, on dit par deça (et l'écrit-on de la cour) qu'il a été advisé au Conseil dud. Seigneur qu'on ne procédât à aucune punition des hérétiques : ce me seroit un grand bien d'en entendre la vérité, afin que je me garde de mesprendre en faisant trop ou faisant trop peu [1] ».

Toutefois la première clause de l'édit de Romorantin

1. Arch. Nat., X[1A] 1566, fol. 2 ; X[1A] 1594, fol. 245 et 388. — Chantonay, 1560, 27 juin, Chartres (Arch. Nat., K 1493, n° 74 : orig.). — Lancelot de Carle, évêque de Riez, au cardinal de Lorraine, 1560, 17 octobre, Riez (Bibl. Nat., fr. 15873, fol. 22 ; orig.). — Cahier de l'assemblée d'Epernay, 1560, 18 octobre, p. p. R. CHANDON de Briailles et H. BERTAL, *Archives d'Epernay, XVI[e] siècle*, p. 157.



posait formellement le principe que seuls les juges d'Eglise étaient compétents en matière d'hérésie : ce principe servit d'argument aux officiers royaux pour s'abstenir d'appliquer la deuxième clause.

Cette deuxième clause de l'édit, répondant à la deuxième question indiquée plus haut, visait les assemblées.

La liberté de conscience individuelle peut nous paraître un grand avantage. Elle semblait peu de chose aux protestants de 1560. Ce qu'ils demandaient, c'était la liberté de leur culte et de leur enseignement. La Réforme française groupait alors un ensemble d'églises dans une religion où l'essentiel, comme en toute religion, était le lien collectif. Au regard des pasteurs de Genève et des synodes, il n'y avait de fidèle que celui qui acceptait la discipline commune, assistait aux assemblées du culte pour y entendre la Parole de Dieu, y prier le Seigneur, y recevoir le baptême et y célébrer la Cène. L'organisation ecclésiastique de la Réforme devenait chaque jour plus précise, plus cohérente et plus exclusive : partout les « frères » de Calvin « dressaient » des églises du même type et solidaires[1].

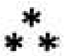
Or la deuxième clause de l'édit de Romorantin, beaucoup moins libéral à cet égard que l'édit d'Amboise, prohibait explicitement toutes les manifestations collectives, toutes les assemblées publiques ou privées. Cette même clause ordonnait la poursuite rigoureuse de tous propagandistes, prédicants, imprimeurs, colporteurs, etc. La répression de ces derniers, considérée comme un acte de police, était laissée entièrement aux officiers royaux et aux tribunaux laïques. Une déclaration interprétative de l'édit de Romorantin, en date du 6 août 1560, attribua formellement aux parlements « la connaissance des assemblées illicites[2]. »

1. *Le royaume de Catherine de Médicis*, ch. VII.
2. 1560, 6 aout, Fontainebleau. FONTANON, XIV, 230.

Cette sévérité, dont il faut chercher la cause dans les imprudences ou les attentats commis par certaines églises, explique pourquoi les protestants accueillirent si mal le nouvel édit. Pendant un an, et notamment au cours des élections qui précédèrent les Etats Généraux, ils ne cessèrent d'en demander l'abrogation. Attitude qui contredit tout à fait les commentaires des plus récents historiens du droit sur la portée prétendue libérale de l'acte de Romorantin. Les protestants se plaignaient de la deuxième clause de l'édit; les historiens modernes n'ont vu que la première.

En fait, l'édit de Romorantin resta lettre morte. « Il n'a rien rendu, dira plus tard L'Hospital, et n'a été gardé ». Deux mois à peine après sa publication, le cardinal de Lorraine autorisait en termes explicites les assemblées privées, et, pour les assemblées publiques, l'*Histoire ecclésiastique* avoue qu'elles continuèrent bien qu'elles fussent interdites[1].

L'édit d'Amboise avait ouvert la série des édits équivoques; avec l'édit de Romorantin commençait une autre série, celle des édits sans force exécutoire.



Conseillée par Coligny pour l'édit d'Amboise et par le cardinal de Lorraine pour l'édit de Romorantin, Catherine de Médicis, au printemps de 1560, fonda la première tolérance. Deux années s'écouleront avant que la même collaboration de Coligny et de la Reine-mère aboutisse à donner aux protestants un statut légal et explicite, dans l'édit de janvier 1562. Cependant Michel de L'Hospital est arrivé à la cour juste à temps pour sceller l'édit de Romorantin. La postérité distraite lui réservera toutes ses bénédictions.

1. Harangue de L'Hospital au Parlement (Archiv. Nat., X[1a] 1594, fol. 388), — *Hist. eccl.*, t. I, p 978. — Voy. *infra* les déclarations du cardinal de Lorraine à l'assemblee de Fontainebleau, en aout 1560.



CHAPITRE VI

MICHEL DE L'HOSPITAL CHANCELIER

Le chancelier François Olivier, à qui on avait rendu les sceaux au changement de règne, était un vieux robin, plein de « pesanteur et gravité », tatillon à merveille, qui devait sa fortune aux Guises, mais qui les ennuyait par sa manie de vouloir « toujours peser et digérer les choses premier que les dépescher. » Homme docte et de bon sens, il fuyait les solutions extrêmes. Pendant le tumulte d'Amboise, pour avoir conseillé au Roi des mesures de clémence on l'accusa, parmi les gens de la basse-cour, de tendances « luthériennes. » Du reste, il ne vit pas la fin de la tragédie : vers le 20 mars il tomba malade et mourut le 28, donnant ainsi un démenti aux racontars de ceux qui prétendaient que sa maladie n'était qu'une feinte. Il ne fut regretté de personne, sinon de « tous gens de lettres[1]. »

Depuis qu'il avait dû s'aliter, deux robins du Conseil, Morvillier et Marillac, scellaient les actes à sa place. On

1. Sur ses origines : F. AUBERT, *Recherches sur l'organisation du parlement de Paris au XVIe siècle* (*Nouv. revue hist. du droit français et étranger*. t. XXXVI, p. 114). — Le card. de Châtillon au connetable, 1560, 25 février, Amboise, p. p. L. PARIS. *o. cit.*, p. 265. — G Alvarotti, 1560, 23-27 mars, Amboise (Arch de Modène, Francia : orig.) — G. Michiel, 1560, 30 mars, Amboise. — Sur le caractère d'Olivier : Ch. de BOURGUEVILLE, *Antiquitez de Caen*, p. 427.

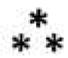
pensait que l'un d'eux recevrait sa succession. Mais le bruit courut bientôt que Morvillier avait décliné l'offre qu'on lui en faisait, pour raison de santé, et qu'on hésitait à nommer Marillac, de tempérament peu souple. Le 31 mars, les courtisans apprirent que l'homme d'affaires de la duchesse de Savoie, Michel de L'Hospital, était désigné. Comme il se trouvait à Nice et qu'il fallait obtenir une résignation de l'ancien garde des sceaux Bertrandi, on n'expédia pas de lettres de provision. En attendant sa venue, Morvillier continua de sceller les actes[1].

On écrivit à L'Hospital de se presser. Parti de Nice le 11 avril, il passa par Saint-Vallier en Dauphiné le 23, s'arrêta deux jours, du 24 au 26, à Lyon, où le consulat lui offrit des confitures, et de là fit savoir au Roi qu'il pourrait rejoindre la cour dans les premiers jours de mai. Mais le 4, François II, partant chasser en Chinonais, envoyait ses petits frères et une partie du Conseil l'attendre à Romorantin. C'est dans cette ville du duché de Berry, apanage de la duchesse de Savoie, sa patronne, que L'Hospital prit possession, vers le 20 mai, de ses nouvelles fonctions, dont il n'était pas encore pourvu officiellement. Dès lors il commença d'examiner les affaires. Le 28 mai, il recevait l'évêque de Toulon, représentant du duc de Savoie, et le lendemain il assistait à l'audience solennelle qui fut donnée par le Roi aux ambassadeurs de Venise. Puis il suivit la cour à Blois et de là à Châteaudun, où il prit part à des conférences sur la situation financière avec le cardinal de Lorraine et les délégués du Parlement. Le 16 juin il

1. Dép. d'Alvarotti, 27-30 mars. — G. Michiel, 31 mars (Bibl. Nat., ital. 1721, fol 42). — Bibl. Nat, fr. 4589, fol. 46; mention. — Sur Morvillier : G. Baguenault de Puchesse *Jean de Morvillier*, p. 119, 120. — Sur Michel de L'Hospital le meilleur travail est celui de Dupré-Lassale, qui s'arrête à la date de son avènement au poste de chancelier. Cet auteur (*Michel de L'Hospital*, t. II, p. 18) dit inexactement que le nouveau chancelier fut nommé le 1er avril : en réalité cette désignation, connue dès le 31 mars, dut être faite la veille.



quittait Châteaudun pour aller à Paris négocier un emprunt. Enfin, la résignation de Bertrandi étant parvenue, L'Hospital fit signer, le 30 juin, à Saint-Léger en Yvelines, ses lettres de provision, qui furent vérifiées au Parlement le 2 juillet[1].



C'était un robin de la bonne Auvergne, travailleur, très soigneux de sa fortune, prompt à s'instruire ou à se pousser, avec une adresse mondaine qu'avaient polie l'humanisme, des séjours en Italie et la fréquentation attentive des grands. Observateur des plus sagaces, mais prudent ou subtil jusqu'à se contredire par habitude. Caractère de courtisan honnête, neutre plutôt que tolérant, et sans excès de dignité ; non ennemi des fêtes, ayant accepté un rôle, à cinquante-deux ans, dans une pastorale de Ronsard représentée à la cour en 1558 ; toujours aimable et presque obséquieux, sauf avec les petits solliciteurs. Une figure heureuse de parvenu, qui ne ressemble guère au L'Hospital de la légende, définiteur du droit et père de la modération, dont le buste sommeille au fond des galeries[2].

Que ne savait-il pas? Il avait passé par toutes les charges de la judicature ; il était premier président de

1. D PRE-LASSALE, *loc. cit.* — Arch. comm. de Lyon, BB 81, fol. 269; reg. — Chantonay, 1560, 22, 29 avril, Amboise (Arch. Nat., K 1493, nos 61, 62: orig.). — Joachim Dallier au sieur de Morel, 1560, 28 avril. Chenonceaux (Bibl. Nat., fr. 4673, fol. 62, 63: orig.). — G. della Rovere, év. de Toulon, au duc de Savoie 1560, 3 mai, Chenonceaux, 28 mai, Romorantin (Arch. d'Etat de Turin, Lettre ministri, Francia, mazzo 1; orig.). — G. Alvarotti, 1560, 6 mai, Amboise (Arch. de Modène, Francia : orig.). — G. Michiel, 1560, 30 mai, Romorantin, 16 juin, Châteaudun (Bibl. Nat., ital. 1721, fol. 96, III). — Bibl. Nat., fr 4589, fol. 46; mention. — Arch. Nat., X1a 1594, fol. 245 et 305. Cf. E. MAUGIS, *Hist. du parlement de Paris*, t II, p. 25. 26.

2. Il avait souscrit, en 1556, 1.000 l. t. de rentes sur l'Hôtel de Ville E. COYECQUE, *Chez quelques notaires de la ville de Paris au XVIe siècle* (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXVII, p 230). — Sur la pastorale representee en 1558 à l'occasion des noces du duc de Lorraine et de Claude de Valois : R. PEYRE, *Marguerite de France*, p. 20.



la Chambre des comptes ; il avait représenté le Roi au concile de Bologne ; il gouvernait les écoles de Bourges ; il avait rédigé le contrat de mariage de la sœur de Henri II au Cateau-Cambrésis. Jurisconsulte, canoniste, diplomate, financier, comptable et toujours humaniste ou poète, il connaissait tous les milieux et tous les arts qui fussent accessibles à un homme de robe laïque.

Son universelle compétence, la faveur très marquée de la duchesse de Berry, devenue duchesse de Savoie, et peut-être aussi ses vers latins, envoyés à bonne adresse, le firent entrer au Conseil privé dès l'avènement de François II. Il y trouva trois autres robins, Jean de Morvillier, Jean de Monluc et surtout son compatriote Charles de Marillac, de caractère plus original que le sien et qui auraient pu gêner son avancement. Mais la chance le suivait[1].

Ses aptitudes avaient rendu d'abord sa collaboration indispensable au cardinal de Lorraine, dans une crise des finances inouïe, pour apurer les comptes de l'ancien règne et juger les procès de concussion. Puis, la nouvelle duchesse de Savoie l'ayant recommandé à son mari, celui-ci voulut se l'attacher comme « conseiller au faict de justice » dans ses propres Etats. Le cardinal le retint, mais ne put l'empêcher, au mois de novembre 1559, d'accompagner la duchesse qui allait à Nice rejoindre Emmanuel-Philibert. L'Hospital partit donc et mit en vers latins toutes les « singularitez » du voyage. Il était à peine installé à Nice que François II et le cardinal lui envoyèrent l'ordre de rentrer à la cour pour y continuer l'examen des finances. Il n'obéit pas. Deux mois plus tard, le Roi le rappelait de nouveau, et cette fois en le nommant Chancelier du royaume[2].

1. G. Michiel, 1559, 30 juillet, Paris (*Cal. Venise, 1558-1580*, p. 113).

2. Le duc de Savoie à L'Hospital, 1559, 1er aout, Anvers, p. p. SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie*, preuves, no 35. — Cf. les *Carmina*, ed. Dufey, t. III, et DUPRÉ-LASSALE. *o. cit.*, p. 138. Le card. de Lorraine à L'Hospital, 1560, 2 février, Blois (Bibl. Nat., fr. 1581, fol. 204 ; minute).



Pour qu'en de telles circonstances, ayant à résoudre les problèmes que posait le tumulte d'Amboise, la Reine-mère et les Guises fissent appel à un personnage si éloigné du théâtre des événements et dont le retour demanderait un si long temps, il fallait que le choix de ce personnage présentât un intérêt exceptionnel. De fait L'Hospital était l'homme de la situation : il était cet homme, rencontre singulière, à la fois pour la Reine-mère et pour les Guises.

Nous avons vu que Catherine commençait alors sa longue carrière de gouvernement par l'exercice nouveau d'une autorité qui, sans briser rien ni personne, faisait sentir sa prépondérance. Or, si douée qu'elle fût, elle ignorait la pratique de l'Etat et, pour échapper à la compétence des Guises dont elle voulait toutefois ne pas froisser la susceptibilité, elle avait besoin d'un conseiller à elle, d'une créature qui ne leur portât point ombrage, mais qui cependant pût l'instruire au jour le jour du maniement des affaires et préparer la matière à son jugement. De Thou, mieux informé que personne des secrets de la gent de robe, assure que le choix de L'Hospital fut proposé à Catherine par son amie intime, la duchesse de Montpensier, qui était aussi l'amie intime de la duchesse de Savoie, autrefois duchesse de Berry.

Aux vers latins et à Marguerite de France, sœur de Henri II, L'Hospital devait en effet presque toute sa fortune. Il écrira plus tard dans son testament : « C'est vous, Madame Marguerite, duchesse de Savoie, qui avez toujours été cause de mes biens et états, et qui ne m'avez jamais défailli pour mon avancement. » La bonne princesse, éprise de versification, avait fait de cet ingénieux maître des requêtes d'abord le chancelier de son duché

de Berry, puis le titulaire des plus hautes charges qu'il pût ambitionner[1].

On sait quelle affection, quels souvenirs, quelle confiance de pensée et de sentiments unissaient, depuis quinze ans, Catherine et Marguerite. Les services qu'il avait rendus à celle-ci furent, pour L'Hospital, aux yeux de la Reine-mère, la meilleure des recommandations. Catherine, en l'appelant au poste de chancelier, se donnait un conseiller formé à l'école la plus sûre.

Mais L'Hospital n'était ni le client d'une seule maison, ni le poète d'un cénacle. Sa muse laborieuse chantait les louanges de tout le monde. Personne, et pas même Saint-Gelais, n'avait produit plus de compliments versifiés à la cour des Valois, et d'en composer fut, à vrai dire, une de ses grandes occupations, jusqu'au jour où il devint chancelier. Or, parmi les destinataires de ces flatteries d'humaniste, les Guises en avaient reçu large tribut, — les mêmes Guises qu'il devait maltraiter avec prudence dans son testament et dont la renommée l'a glorifié, peut-être un peu à la légère, d'avoir été l'adversaire courageux.

Il faut lire, pour bien connaître le nouveau chancelier, les vers latins qu'il adressait au duc de Guise, à la duchesse, au cardinal de Lorraine. Il faut lire le morceau sur la conquête de Calais, l'ode sur le sacre de François II, où il souhaitait longue vie aux « deux frères issus de Charlemagne » ; il faut lire enfin la pièce dédiée au cardinal après l'assassinat du duc, en 1563, et qui est d'une si parfaite courtisanerie :

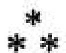
Tua mi patuit domus intima semper,
Nec tua nec fratris mihi gratia defuit ullo
Tempore. Cum vestra pariter succrevit et aucta est
Res mea; crevit honos cum vestro noster honore[2].

1. Testament de M. de L'Hospital (1573), dans *Œuvres*, éd. Dufey, t. II, p. 513.
2. *Œuvres*, t. III, p. 362, 402, 491, 511 et *passim*.



Il passera longtemps, aux yeux des partis, pour un rhéteur malin. Sa pensée sans doute valait mieux que sa poésie. Mais l'abus qu'il faisait des vers latins est un trait à retenir : il explique la grande souplesse oratoire qui le rendit célèbre de bonne heure, et la science, qu'il possédait à fond, du trompe-l'œil. Cet art ne fut indifférent ni à son succès, ni à sa gloire.

Ayant ainsi chanté les louanges des Guises, L'Hospital semblait promettre à ces derniers une parfaite docilité. Et de fait, tant qu'ils restèrent au pouvoir, il les servit avec modestie et assiduité. Bien des années plus tard, fâché de sa disgrâce et rédigeant son testament, il essaiera de se laver de toute complaisance passée pour ces « gens très audacieux qui aimoient agir toujours par force plutôt que par raison[1] ». Sur quoi les historiens lui ont prêté des idées et une politique qui ne concordent entièrement ni avec ses discours, ni avec ses actes, ni en particulier avec sa première attitude à l'égard des protestants.



Il fut modéré en ce sens que sa grande érudition l'empêcha de prendre trop au sérieux la foi des uns ou des autres. De nature il inclinait à justifier le fait accompli et le pouvoir régnant, bien qu'il sût analyser les inconvénients des divers systèmes. Il resta le bon humaniste qui plie sa pensée aux règles de la prosodie. Il eut des aperçus sur toutes sortes de réformes, mais son tempérament n'était pas novateur.

Agrippa d'Aubigné, qui est en toutes choses un historien des plus suspects et dont les affirmations ont trompé Sainte-Beuve lui-même, soutient cette énorme sottise que L'Hospital aurait participé à la conjuration

1. *Œuvres*, éd. Dufey, t. II, p. 506, 507.



d'Amboise, — L'Hospital chantre des mérites des Guises « issus de Charlemagne », L'Hospital favori et commensal du duc de Savoie, lequel offrait à François II une armée pour écraser les « rebelles » d'Amboise et extirper la « secte » de Genève!

Les opinions du chancelier ne sont point mystérieuses : pour les connaître, il suffit d'observer son attitude et de lire attentivement ses œuvres.

En septembre 1559, à l'occasion du sacre, il écrit un poème dans lequel alternent les flagorneries à l'adresse de la Reine-mère et des Guises et les réflexions sur les choses du temps : parlant des réformés, il ne dit aucunement qu'ils aient raison, mais il exhorte le Roi à la miséricorde envers ses sujets, à ne se servir du « fer » qu'à défaut d'autre moyen[1]. Que signifie cette tendance? Elle répond à des préoccupations qui sont déjà familières, sinon aux ministres de François II, du moins à certaines personnes de son entourage. C'est la traduction d'une pensée que Catherine avoue alors en termes explicites, d'une pensée que propage Marguerite de France, amie discrète des persécutés et patronne attitrée de L'Hospital lui-même, d'une pensée enfin qui motivera, quelques mois plus tard, l'édit d'Amboise.

Lorsque L'Hospital est nommé chancelier, qu'espère-t-on de lui? Les protestants n'espèrent rien, et semblent au contraire regretter le chancelier Olivier. L'auteur de *l'Estat de France sous François II*, qui soutient une thèse tardive dans l'historiographie protestante, mais qui ne peut pas écarter complètement le témoignage des relations primitives dont il se sert, le reconnaît : « Quant au chancelier de L'Hospital, dit-il, peu de gens se réjouissoient de le voir élevé en cette dignité, ayant été familier du cardinal de Lorraine, en sorte que l'on tenoit qu'il n'oseroit lui contredire en rien, ayant eu

1. *Sermo de sacra Francisci II initiatione (1559)*, réimp. dans les *Œuvres*, t. III, p. 365.



tant de faveurs et avancemens de cette part ». On trouve la même défiance chez Calvin et Théodore de Bèze [1].

Défiance justifiée par des faits précis, indiscutables. Avant même qu'il arrive à la cour, on annonce que le nouveau chancelier aura pour mission principale de mettre un terme aux complaisances des gens de justice qui tolèrent les assemblées illicites. Sa première visite au parlement de Paris est, en effet, pour ordonner une application rigoureuse de la clause de l'édit de Romorantin relative aux assemblées. Il s'en vante lui-même au secrétaire Robertet qui, le 6 juillet 1560, rend compte au cardinal de Lorraine des mesures prises : « Monsieur le chancelier m'a commandé de vous dire comme il fut hier à la cour de Parlement, où il trouva que toutes choses vont fort bien et qu'il a été, depuis peu de jours, donné si bon ordre, en cette ville, pour le regard des assemblées qu'il espère ne s'en fera plus ci-après, ayant été les quartiers de la dite ville répartis à certain nombre de commissaires qui veillent incessamment à découvrir s'il s'en fait [2]. »

C'est le même L'Hospital qui inspirera et dirigera, quatre mois plus tard, la procédure contre Condé, et c'est lui que le prince voudra récuser comme juge partial, « dépendant de ses ennemis ». Les huguenots ne cesseront, l'année suivante, de lui reprocher sa conduite dans cette affaire ; ils l'accuseront même d'avoir suborné des témoins. L'assemblée des Etats de l'Ile de France, au mois de mars 1561, demandera son renvoi. Lorsque Théodore de Bèze viendra à Saint-Germain, il répondra aux politesses du chancelier par une froideur méprisante, et le même Bèze, qui pourra croire à la bienveil-

1. *L'Estat de France...*, éd. Buchon, p. 304.

2. Chantonay, 1560, 29 avril, Amboise (Arch. Nat., K 1493, n° 61 ; orig.). — Robertet au card. de Lorraine, 1560, 6 juillet, Paris (Bibl. Nat., fr. 15641, fol. 18 ; orig.). — Arch. Nat, X¹a 1596, fol 355. Cf. E. Maugis, *o. cit.*, t. II, p 20. — François II a L'Hospital, 1560, 8 juillet, Rambouillet (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 200 ; copie).

lance de Catherine, ne dira rien, dans ses lettres à Calvin, du rôle de L'Hospital. Celui-ci, à vrai-dire, même après la publication de l'édit de tolérance, proposera l'expulsion de quelques prédicants. Et ne sera-ce pas lui, enfin, qui dans son épitaphe du duc de Guise, qualifiera les huguenots d' « ennemis perpétuels du nom français[1]? »

Voilà des faits qu'il faut connaître pour comprendre le sens exact des harangues de l'Hospital. Les plus solennelles de ces harangues, où les contradictions abondent, n'expriment guère, sans doute, la personnalité de leur auteur. Mais les causeries familières du chancelier devant le parlement de Paris sont de vrais chefs-d'œuvre de verve concrète, de fine observation et de politique descriptive. Car le talent de cet homme incline manifestement à l'analyse plutôt qu'à l'action. Il nous offre une sagesse aiguë, mais sceptique, qui aperçoit les défauts de tout et de tous, propose des remèdes sans aigreur, avec une rectitude un peu molle, où l'on découvre pourtant, parmi des nuances d'apparence contraire, un ferme attachement à la tradition monarchique et ecclésiastique, une soumission complète à la volonté du Roi et à l'intérêt de l'Etat. L'Hospital est un esprit conservateur avec la souplesse que peut donner le manque d'illusions, un réformateur beaucoup moins décidé que tel autre robin du Conseil, Charles de Marillac, Jean de Monluc ou André Guillart. Même après le colloque de Poissy, lorsque Catherine se laissera conduire vers une réforme très nette « à la mode de Genève », L'Hospital arrêtera ses préférences sur quelque compromis inspiré de la confession d'Augsbourg.

1. Robertet au connétable, 1560, 13 novembre Orléans, p. p. L. Paris, *o. cit*, p. 676. Suriano au Sénat de Venise, 1560, 22 novembre, Orléans; 1561. 26 juin, Paris, p. p. H. Layard, *Despatches of Michele Suriano*..., p. VI, XXXII. Délibération des Etats de l'Ile de France, 1561 15 mars, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 83[illegible]. — Beze a Calvin, 1561 25 août, S. Germain (*Op. Calvini*, t. XVIII, p. 630). — Le card. de Ferrare à Borromée, 1562,



Encore plus tard, malgré les rancunes d'une vieillesse déchue, nous retrouverons intacte la pensée du chancelier dans son « Mémoire à Charles IX sur la guerre et la paix », où il donnera une approbation modérée, mais très ferme à la cause royale et catholique[1].

*
* *

Restent les édits, dans lesquels nous devons distinguer le fond de la forme. Pour l'édit de Romorantin, signé au mois de mai 1560 dans le temps même où L'Hospital arrivait à la cour, et présenté au Parlement le 19 juin, c'est à-dire deux semaines avant que le nouveau chancelier fît vérifier les lettres de provision de son office, on ne peut songer sérieusement à lui en attribuer la paternité : tout au plus fut-il invité à parachever la rédaction de ce texte, qui complétait les décisions publiées à Amboise du vivant d'Olivier. Aussi bien L'Hospital lui-même fera-t-il, plus tard, sur la portée de l'édit de Romorantin, des réserves tendant à dégager sa propre responsabilité[2].

Pour les édits des années suivantes, on verra que si leur forme ingénieuse, fertile en sous-entendus et en équivoques, correspond bien à la manière que L'Hospital a d'ailleurs illustrée dans ses harangues officielles, leurs fond ne comporte qu'une série d'expédients imposés à Catherine de Médicis par les circonstances. A dire vrai, l'étroite collaboration qui s'établira entre la Reine mère et le chancelier nous permettra difficilement d'isoler la part de ce dernier.

C'est une erreur, au surplus, de croire qu'un chancelier pouvait diriger le gouvernement ou imposer ses

3 mars, S. Germain, p. p. Baudoin, *Négociations d'Hippolyte d'Este..*, p. 100. — L'Hospital, *Œuvres*, éd. Dufey, t. III, p. 519.

1. *Œuvres*, t. II, p. 175.

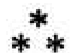
2. Arch. Nat., X[1]a 1594, fol. 245, 305 et 388.

tendances au Conseil. Les historiens attentifs l'ont déjà remarqué : le chancelier, au XVIe siècle, « assiste au Conseil des affaires moins pour y donner des avis que pour y recevoir des ordres[1] ». Il n'est que la « bouche » du Roi, un agent dont la compétence se borne à la forme et à la transmission des actes souverains. Son office dépend entièrement des volontés du premier ministre ou, comme on disait alors, du premier conseiller. Dans cet emploi, L'Hospital fit preuve de qualités qui s'accordaient avec les circonstances et surtout avec le tempérament de Catherine de Médicis. Esprit à la fois souple et nourri, subtil et clair, pénétré de lettres, apte par conséquent à traduire tour à tour et à voiler les nuances, versé dans les finesses du droit et rompu à la pratique, ne perdant jamais de vue la fin concrète des plus beaux discours, il s'offrait à la régente comme un merveilleux artiste : il avait l'ingéniosité de la forme, elle l'ingéniosité du fond. De cette combinaison devaient sortir des prodiges, mais des prodiges éphémères : tel l'édit de janvier 1562, mise au point savante des tractations de Catherine avec les chefs protestants.

Est-ce à dire qu'un si curieux esprit ne put exercer sur la Reine-mère une influence très forte? La durée même de leur entente laisse quelque doute à cet égard. Catherine n'a jamais pu souffrir longtemps la présence à ses côtés d'un caractère marquant. Ses autres favoris, un Jean de Monluc, un Lansac, un Gondi, son amie intime, la duchesse de Montpensier, brillaient plus par la finesse ou la séduction que par l'originalité de leurs talents : elle ne se plaisait qu'auprès des personnes qu'elle pouvait toujours persuader. Or elle maintint L'Hospital durant huit années dans un poste de contrôle sur ses plus secrètes pensées. Elle était donc bien sûre qu'il ne la gènerait pas.

1. GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, t. III, p. 97; N. VALOIS, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, Introduction, t. I, p. XLI.





L'Hospital est le miroir flatteur et discret de Catherine de Médicis. Il présentera au peuple et aux grands ce qu'elle voudra leur faire savoir ou leur laisser croire, et les illusions qu'il aura charge d'entretenir ainsi, serviront à sa gloire personnelle devant la postérité. De cette manière et sans le vouloir, il enlèvera à la régente les mérites extérieurs qu'un gouvernement sait toujour se donner, ne lui laissant que la réputation des mauvaises choses. C'est la vieille histoire de l'auteur, qu'on décrie, et du comédien, qui recueille les applaudissements.

La première harangue officielle du nouveau chancelier accompagne la première manœuvre politique de Catherine, au Conseil solennel de Fontainebleau.

CHAPITRE VII

UN PIÈGE TENDU AUX BOURBONS.

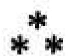
Après avoir passé une semaine à Châteaudun chez le duc de Longueville, son compagnon de jeu, François II, repris de sa fureur de course, gagnait Pontgouin dans la vallée de l'Eure le 19 juin, et de là s'avançait jusqu'à Maillebois, maison de M. d'O, capitaine de la garde écossaise, à la limite de la Normandie, où il était le 24. Le 28, il arrivait à Saint-Léger en Yvelines, et en partait, une semaine plus tard, pour aller chasser dans la forêt de Rambouillet et sur les terres du cardinal de Lorraine, à Dampierre. A la fin du mois de juillet, la cour s'établit à Fontainebleau[1].

Dès lors fut publiée la nouvelle que le Roi, voyant les « troubles et émotions », avait décidé de convoquer « tous ceux de son Conseil » à Fontainebleau, le 20 août, pour trouver ensemble « le remède du mal

1. Mentions d'actes de François II, 1560, mai-juin (Bibl. Nat., fr. 3942). — Lettre de François II, 1560, 1er juillet, Saint-Léger (Bibl. Nat., fr. 20459, fol. 117; orig.). François II à la duch. de Savoie, 1560, 3 juillet, S. Léger; — au comte de Tende, 6 juillet. Dampierre; — au sr de Burie, 7 juillet. Dampierre, — au chancelier de l'Hospital 8 juillet, Rambouillet (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 192 et s.; cop.); — au sr de Randan, 13 juillet, Dampierre (Bibl. Nat., fr. 20531 fol. 40 : orig.). — Le card. de Lorraine au duc de Savoie, 1560, 1er août, Fontainebleau (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 216 ; cop.). — Gir. della Rovere au d. de Savoie, 1560, 31 juillet, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo 1 ; orig.).



présent. » On savait que seraient invités à cette assemblée, avec les membres du Conseil privé, les chevaliers de l'ordre, les maîtres des requêtes de l'Hôtel, le trésorier de l'Epargne et les secrétaires des finances[1].



Le 3 août, un gentilhomme de la Chambre, désigné depuis plusieurs jours, le sieur de Carrouges, partait de Fontainebleau pour la Guienne avec des lettres d'invitation de François II, de Catherine de Médicis et des Guises adressées au roi de Navarre. Il devait remettre également des invitations au prince de Condé et au maréchal de Saint-André, ce dernier ayant quitté la cour, quelques semaines auparavant, sous prétexte d'aller visiter ses terres de Gascogne, mais au vrai pour espionner les Bourbons.

Antoine ne pouvait nourrir le moindre doute sur le désir qu'on avait de le voir venir à la cour. L'invitation du Roi était pressante, impérieuse, et confirmée par un billet dans lequel François II priait Jeanne d'Albret d'agir sur l'esprit de son mari. La dépêche de la Reine-mère contenait des avances qui ressemblaient à une mise en demeure : Catherine, prenant le ton d'une vieille amie, s'excusait auprès d'Antoine de la réserve qu'elle avait observée jusqu'alors, lui parlait de ses inquiétudes devant les troubles qui allaient croissant dans le royaume, lui avouait qu'elle-même avait eu l'idée de cette assemblée solennelle du Conseil pour apaiser toutes les querelles, et le suppliait de ne pas se montrer « opiniâtre. » Elle terminait son exhortation par ce trait : « Je ne veux pas, non plus que vous, voir le royaume en proie à toutes nations ». Ce qui pouvait être interprété comme une perfidie à l'égard des Guises.

1. Dép. de Gir. della Rovere, *supra cit.* Catherine de Médicis à l'év. de Limoges, 1560, juillet (*Lettres*, t. I, p. 143).



Mais les Guises ne témoignaient pas d'un moindre empressement dans leur invitation : « Pour ce que vous êtes le premier et le principal de son Conseil, écrivaient-ils à Antoine, le Roy a esté d'avis de vous devoir incontinent avertir de le venir aider de votre prudent et sage conseil à donner ordre à ses affaires... Et quant à nous, si nos prières peuvent quelque chose en votre endroit, nous vous en supplions très humblement, vous assurant que nous mettrons peine de vous faire tout le service qu'il nous sera possible[1]... »

Pour bien comprendre le caractère de cette invitation, il faut savoir que, depuis deux mois, François II s'efforçait d'attirer Antoine à la cour et que toutes ses politesses avaient échoué devant la mauvaise volonté de ce dernier. En appelant officiellement les Bourbons à prendre leur place à une réunion extraordinaire du Conseil, on voulait les contraindre à exposer publiquement leurs griefs ou à désavouer ceux qui prétendaient parler en leur nom. Que s'ils s'abstenaient d'y venir, ils assumeraient devant l'opinion toute la responsabilité d'une rupture[2].

Les Guises, peut-être, quelque pressante que fût leur lettre, ne souhaitaient pas la venue d'Antoine. Mais Catherine l'espérait ardemment.

Que l'idée de réunir le Conseil privé en assemblée plénière « pour trouver le remède du mal présent et apaiser tous les troubles », c'est-à-dire au fond pour juger le différend entre les ministres du Roi et les princes du sang, appartînt à la Reine-mère, on n'en saurait douter puisqu'elle-même insistait sur ce point dans sa

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 146, 147. — François II à Jeanne d'Albret, au prince de Condé, au maréchal de Saint-André, 1560, 2 août, Fontainebleau; le card. de Lorraine et le duc de Guise au roi de Navarre, 1560, 2 août, Fontainebleau (Bibl. Nat., n. a fr. 1234, fol. 72, 76, 219, 222; Copies des autog. de Saint-Pétersbourg).

2. G. de La Cueva à Philippe II, 1560, 12 juin, Pampelune (Arch. de Simancas, E 358, n° 13; orig.). — Cf. Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 309, 310; L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, p. 307, 308.

dépêche. D'après l'*Estat de France*, elle se serait inspirée de l'avis de Coligny et de L'Hospital : mais cette œuvre, de rédaction tardive, tend à travestir les efforts de conciliation du gouvernement royal[1].

L'assemblée de Fontainebleau, dans la pensée de Catherine, devait répondre d'abord à la campagne de diffamation dirigée contre l'entourage de François II. Pour maintenir l'autorité monarchique, il fallait prouver au monde la fausseté de la légende répandue par les pamphlets : à force de représenter le Roi comme un enfant mineur à la merci de ses oncles, les auteurs de libelles discréditaient, non pas seulement la politique des Guises, mais les actes du souverain. Celui-ci devait donc rendre manifeste, dans des circonstances solennelles, qu'il prenait avis de tous ses conseillers légitimes et, en premier lieu, des Bourbons ; il devait aussi montrer que la gestion de ses favoris n'excluait pas le contrôle des autres membres du Conseil privé, et que, s'il y avait matière à dispute, il était prêt à écouter également les raisons des deux parties. A tout considérer, ce serait une épreuve, où la personne de François II et plus encore celle de sa mère apparaîtraient, non comme les soutiens d'une famille ou d'une faction, mais comme les arbitres naturels placés au-dessus des factions.

Catherine y mit sans doute quelque sincérité. Dans cette tentative, elle ébauchait une politique de longue haleine, dont L'Hospital devait plus tard lui attribuer le mérite, la politique de « l'union des princes », tendant à réunir autour du Roi tous les grands seigneurs égaux et pareillement soumis à l'arbitrage du maître, assez bien traités pour y trouver leur profit, mais sans faveur trop marquée aux uns qui écarterait les autres. La politique de « l'union des princes », ainsi nommée par L'Hospital lui-même, c'est ce que les ennemis de

1. *L'Estat de France sous François II*, p. 319.



Catherine appelleront le « jeu de bascule », c'est la politique que, devenue maîtresse absolue du royaume à l'avènement de Charles IX, la future régente s'efforcera tout de suite de réaliser et qui aboutira presque aussitôt à un échec retentissant[1].

Les Guises ne firent, que l'on sache, aucune objection à cette idée de réunir une assemblée plénière du Conseil, qui blessait au moins leur amour-propre. Mais, au vrai, qu'avaient-ils à craindre ? Connaissant mieux que Catherine le caractère de leurs cousins germains, les Bourbons, peureux et sournois, ils pouvaient supposer qu'ils ne viendraient pas ou que, s'ils venaient, ils n'oseraient contester la majorité de François II en sa présence, puisqu'au début du règne ni le roi de Navarre ni le prince de Condé n'avaient osé le faire en des circonstances plus favorables. L'attitude des Montmorency et des Châtillons depuis un an était d'ailleurs rassurante. Enfin ne valait-il pas mieux comparaître devant une assemblée choisie de courtisans que devant les Etats Généraux ?

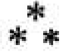
Si Catherine eut besoin de convaincre les Guises de l'opportunité de son projet, elle se servit assurément pour cela de l'argument des Etats Généraux, qui n'était pas sans l'émouvoir elle-même. Dans le cas où l'assemblée du Conseil prendrait le tour espéré, on aurait chance d'éviter ainsi la convocation des Etats Généraux que réclamaient les libelles. Cette arrière-pensée explique qu'on ait voulu donner à la réunion de Fontainebleau une pompe et une publicité exceptionnelles, de nature à frapper l'opinion. Après tout, le Roi n'y appelait que les membres de son Conseil et les chevaliers de l'ordre, gens qu'il lui était loisible de consulter chaque jour avec moins de fracas. Mais à entendre la Reine-mère, le monde pouvait croire à quelque chose de grand :

1. Testament de L'Hospital, dans *Œuvres*, éd. Dufey, t. II, p. 513.



« Nous sommes venus en ce lieu de Fontainebleau, écrivait-elle aux ambassadeurs, pour prendre une bonne résolution en toutes nos affaires et y établir quelque bon ordre et règlement, ce qui n'est pas, comme vous pouvez très bien penser, une œuvre d'un jour ni d'un mois ». Et le chancelier, dans sa harangue d'ouverture, devait pousser l'exagération jusqu'au paradoxe : « Il a plu au Roi de faire cette assemblée, légitimement composée de tous les Etats du royaume, hormis le Tiers-Etat, qui n'y est nullement nécessaire parce que la fin où le Roi tend n'est qu'aux soulagement, paix et repos d'icelui Tiers-Etat [1]. »

Si la Reine-mère exagérait à dessein l'ampleur de la réunion de Fontainebleau, c'était aussi pour dégager, vis-à-vis du pape et de Philippe II, la responsabilité du gouvernement quant aux décisions qui seraient prises, au cours de cette réunion, en matière religieuse. Dans le cas d'une abstention des Bourbons, on pouvait prévoir que personne n'oserait soulever la question proprement politique. Par contre il était certain que la question religieuse serait copieusement débattue. Or le gouvernement, semble-t-il, pour justifier sa conduite récente, à propos de la tolérance et du concile national, voulait qu'une manifestation publique démontrât aux puissances étrangères qu'il avait la main forcée. A cet égard il n'est pas impossible que Catherine eût quelque connivence avec l'Amiral [2].



En attendant, la cour s'amusait à Fontainebleau. Marie Stuart se croyait grosse. On parlait du prochain

1. Catherine à l'év. de Limoges, 1560, juillet, Fontainebleau (*Lettres*, t. I, p. 143). — Harangue de L'Hospital, dans *Œuvres*, éd. Dufey, t. I, p. 339.
2. *Hist. eccl.*, t. I, p. 314.



voyage du beau duc de Nemours à Londres pour y séduire la reine d'Angleterre. Catherine de Médicis, qui paraissait enfin délivrée de ses tristesses, échangeait des propos rabelaisiens, aux grands rires de tous, avec Verdelette, la folle de la duchesse douairière de Guise[1].

Le connétable de Montmorency avait été invité dès le 31 juillet. Il arriva le 17 août, toujours fidèle aux ordres de son maître, avec ses fils, son beau-frère, le comte de Villars, ses trois neveux, Coligny, Châtillon et d'Andelot, et une troupe de huit cents chevaux. Le Roi, qui était à la chasse, lui fit à son retour un accueil tout à fait gracieux, et le duc de Guise l'embrassa « comme le meilleur frère du monde » ; les reines lui dirent des mots flatteurs. De mémoire d'homme, on n'avait vu les personnes royales montrer tant de prévénance à un seigneur écarté du gouvernement. Le cardinal de Châtillon, qui était « un grand courtisan », se vit aussi choyé que son oncle[2].

Bientôt tous les membres du Conseil privé, à l'exception du roi de Navarre et de Condé, se trouvèrent réunis à Fontainebleau. Le maréchal de Saint-André, venant de Gascogne, ne put donner aucune assurance quant aux intentions des deux Bourbons. Le 16, le sieur Carrouges était rentré à la cour, apportant des lettres d'Antoine, datées du 9, où, sans repousser l'invitation qu'on lui faisait, il disait ne pouvoir se mettre en route avant la fin du mois d'août et suppliait le Roi de ne pas attendre son arrivée pour ouvrir les délibérations du Conseil. Dans un billet adressé aux Guises, il se plaignait en termes amers, mais vagues, des injustices dont il se sentait l'objet : « J'en vois tant d'autres, qui n'ont pas mieux mérité, ce me semble,

1. Dép. de G. Alvarotti et de Scip. Piovene au duc de Ferrare, 1560, 18, 24 août, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.);
2. Dep. de Sc. Piovene, 1560, 18 août, Fontainebleau (Arch. de Modène-Francia ; orig.).

que moi et qui n'ont si souvent exposé leurs biens et leur vie pour le service du maître que j'ai, qui néanmoins ont tout autre traitement que j'ai, que je ne puis imputer cela qu'à mon malheur ». Cependant on garda l'espoir qu'il viendrait, jusqu'au jour où finalement on apprit que le voyage l'effrayait[1].

Antoine sentait très bien le piège qu'on lui tendait, et croyait l'éviter par son abstention. Mais de cette manière il donnait raison aux Guises, il offensait le Roi, la Reine-mère et même le connétable de Montmorency, qui, lui aussi, l'avait invité à venir; il discréditait son attitude au regard de l'opinion de bonne foi; il décourageait la confiance des personnes hésitantes. Quoi! les princes du sang, depuis plus d'une année, revendiquaient, en des conciliabules secrets ou par l'organe des pamphlétaires, leur place au premier rang du Conseil ; pour obtenir satisfaction, ils avaient fomenté des troubles, le fait était notoire, ou intrigué à l'étranger, et lorsque le Roi, prêt à les entendre, les priait de venir défendre leur politique au grand jour, devant le Conseil privé et la haute noblesse, ils se dérobaient! En agissant ainsi, ils provoquaient la trahison de leurs propres partisans, rejetaient la Reine-mère vers les Guises et restituaient à ces derniers toute la force que leur avait fait perdre la conjuration d'Amboise. Cette conjuration, puisqu'on n'osait pas l'excuser par une thèse avouable, apparaissait comme un crime plus grave dans le passé justifiant des précautions plus rigoureuses pour l'avenir.

En l'absence des princes du sang, il n'y avait pas moyen d'aborder le vrai débat politique, sur la majorité de François II et l' « usurpation » des Guises. Le

1. Le roi de Navarre aux Guises, 1560, 9 août, Lusignan (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p 225 : cop. des autog. de Saint-Pétersbourg). — Scip. Piovene, 1560, 18 août, Fontainebleau ; J. Alvarotti, 1560, 29 août, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Cf. Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 319 et s.



Conseil de Fontainebleau devrait donc se borner aux questions de fait.

Catherine, cédant à une crise de « flux » qu'elle supportait depuis quinze jours, s'alita le 18, mais pour se relever presque aussitôt, avec sa vaillance habituelle. Elle s'intéressa aux préparatifs des noces prochaines de mademoiselle de Villemontier avec le vicomte de Martigues. Celui-ci, qui revenait d'Écosse et avait passé par Paris, s'y était heurté à l'un de ses créanciers et à une bande de sergents de telle manière qu'on avait relevé plusieurs morts ou blessés : malgré un « terrible rapport » du Parlement et l'opposition du chancelier, François II fit grâce au vicomte de toute poursuite, tandis que la cour s'égayait de cette histoire [1].

1. Dép. de Sc. Piovene et d'Alvarotti. — D'autre part, on venait d'apprendre l'arrivée du cardinal de Tournon à Marseille, d'où l'on espérait qu'il pourrait rejoindre la cour assez tôt pour donner son avis sur les affaires politiques et religieuses.

CHAPITRE VIII

LE CONSEIL DE FONTAINEBLEAU

Le 21 août, à une heure de l'après-midi, dans la chambre de la Reine, se réunit en séance d'ouverture l'assemblée plénière des membres du Conseil privé et des chevaliers de l'Ordre, sous la présidence du Roi.

Cinquante-quatre personnes étaient présentes, y compris la Reine-mère, la Reine, la duchesse de Lorraine, les deux duchesses de Guise et la duchesse de Montpensier. Figuraient comme membres du Conseil privé : les ducs d'Orléans et d'Angoulême, le duc de Lorraine, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Châtillon et de Guise, le chancelier, le sieur du Mortier, l'archevêque de Vienne, l'évêque d'Orléans, le sieur d'Avanson, l'évêque de Valence, le duc de Montpensier, le prince de La Roche-sur-Yon, les ducs de Guise, de Nevers et d'Aumale, le connétable de Montmorency, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, et l'amiral de Coligny. Assistaient d'autre part à la séance : les fils aînés du duc de Montpensier, du prince de La Roche-sur-Yon et du duc de Guise, le duc de Longueville, le prince Louis de Gonzague, le marquis d'Elbeuf, les deux fils du duc de Nevers, les maréchaux de Termes et de Montmorency, le grand écuyer Boisy, le



comte de Gruère, le Rhingrave, les sieurs de Gonnor, de Vieilleville et de Sansac, le comte de Villars, le sieur d'Andelot, le sieur de Montmorency-Damville, Giordano Orsini, le sieur de Crussol et un autre chevalier de l'Ordre, peut-être Fourquevaux qui était alors à la cour. Enfin avaient pris place dans la salle les quatre secrétaires d'Etat : Claude de L'Aubespine, Bourdin, Robertet du Fresne et Robertet d'Alluie[1].

Le Roi prit la parole, indiqua le but de cette réunion et fit savoir à l'assemblée que le chancelier, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise allaient exposer sur l'heure « l'estat et nécessité » du royaume. Après quoi la Reine-mère supplia les assistants de vouloir bien conseiller son fils.

L'Hospital, manifestement désireux de briller, arriva par « une grande digression » à son sujet qui était de montrer que l'assemblée devait traiter les maux du royaume comme le médecin traite la maladie, en recherchant d'abord la cause; puis il s'efforça de prouver que la dite assemblée avait qualité pour ce faire, sans qu'il fût besoin de réunir les États Généraux.

Ensuite le duc de Guise rendit compte des affaires militaires et le cardinal de Lorraine des affaires de finances : de ce dernier exposé il résultait que le déficit budgétaire atteignait deux millions cinq cent mille livres. Ce fut tout pour la première séance.

La deuxième séance eut lieu le 23 à la même heure.

1. Nous empruntons cette liste à une relation italienne inédite, qui est probablement l'œuvre de Louis de Gonzague (Bibl. Nat., fr. 3950, fol. 11 ; orig.). — Cf. le « Discours de ce que fut faict au Conseil privé du Roy l'an mil Vc LX. » (Bibl. Nat., fr. 4812; orig.). Ce « discours », qui a l'apparence d'une relation officielle, a été copié intégralement par le président LA PLACE (*De l'estat de la religion et république*, éd. Buchon, p. 53 et s.) et inséré, d'après un manuscrit d'une bibliothèque privée, dans le *Recueil de pièces originales concernant la tenue des Etats-Généraux*, t. I, p. 66. L'auteur de l'*Estat de France* (Régnier de La Planche) l'a utilisé d'une manière tendancieuse, en s'aidant de lettres tirées, semble-t-il, des papiers de la maison de Bourbon. Une copie du « discours » se trouve aussi dans le ms. Bibl. Nat., 7517, fol. 1 et s.



François II allait donner la parole, pour commencer, au plus jeune robin du Conseil, l'évêque de Valence, Jean de Monluc, lorsqu'on vit Coligny se lever de sa place, aller droit au Roi, lui faire la révérence et lui présenter deux requêtes, adressées l'une au Roi lui-même, l'autre à la Reine-mère. On passa ces requêtes au secrétaire d'Etat L'Aubespine, qui reçut l'ordre de les lire haut et clair, contrairement à l'usage, « dont aucuns furent tout esbahiz ». Rédigées au nom des « fidèles de France qui désirent vivre selon la réformation de l'Evangile », mais émanant des seuls réformés de la Normandie, où l'Amiral avait passé les derniers mois, elles contenaient une protestation d'entière fidélité au souverain et une demande de temples : « Veuillez nous octroyer et concéder un temple à part ou quelque autre lieu compétent, selon le nombre des fidèles qui sont en chacune de vos villes et bourgades, pour nous y assembler de jour, avec toute modestie et douceur, afin d'y ouïr la sainte parole de Dieu, y faire prière et y recevoir les saints sacrements sans être inquiétés ». La lecture terminée, Coligny supplia le Roi de « vouloir prendre en bonne part ce qu'il en avoit fait, attendu les preuves et témoignage qu'il avoit de sa fidélité », déclarant qu'au surplus la Reine-mère lui avait commandé expressément d'entendre, pendant son séjour en Normandie, les plaintes de « ceux de la religion ». Le Roi répondit aussitôt à l'Amiral « qu'il avoit bon témoignage de ses services et aussi bonne réputation de lui que d'homme de son royaume et qu'il prenoit en bonne part ce qu'il en avoit fait[1]. »

1. *Deux requestes de la part des fidèles de France qui désirent vivre selon la réformation de l'Evangile, données pour présenter au Conseil tenu à Fontainebleau au mois d'août.* 1560, s. l., in-8° (Bibl. Nat., Lb 32, 21). — Ces requêtes n'étaient pas signées. J. Alvarotti, dans sa dépêche du 31 août, dit qu'elles émanaient, non seulement des églises réformées de Normandie, mais aussi des églises de Picardie, c'est-à-dire des protestants des deux provinces sur lesquelles Coligny exerçait une autorité effective, soit en sa qualité de gouverneur pour la Picardie, soit en sa



Une telle démarche et l'accueil gracieux qu'elle reçut du souverain marquent le progrès rapide de l'idée de tolérance dans l'esprit même du gouvernement depuis le jour, non éloigné, où le conseiller Anne du Bourg avait été conduit au bûcher. Cependant, si grand compte que l'on tienne du changement survenu, l'audace de Coligny nous paraît étrange, et plus étrange encore l'attitude bienveillante du Roi. Car ce que demandaient les protestants, par leurs requêtes, ce n'était ni la liberté de conscience ni la liberté des assemblées privées, mais c'était, très clairement, l'égalité des cultes sous la garantie de l'Etat. Dans le simple énoncé d'une pareille demande, formulée pour la première fois, il y avait de quoi soulever l'assistance[1]. Or, d'après la relation officieuse, seuls quelques membres se montrèrent « tout esbahiz ». Les autres étaient donc prévenus. A vrai dire, il n'en faut pas douter. Coligny apportait à l'assemblée de Fontainebleau, sous forme de requêtes émanant de ses coreligionnaires, le compte rendu d'une mission dont l'avait chargé la Reine-mère. Ce compte rendu, il ne le présentait devant l'assemblée que parce que Catherine et François II l'y avaient autorisé. L'intérêt qu'avait le gouvernement à autoriser un pareil « scandale » était de faire paraître anodines, aux yeux des puissances étrangères, les attaques que certains conseillers allaient porter contre le Saint-Siège et la tolérance que le cardinal de Lorraine devait proclamer en termes explicites.

En effet, aussitôt après cet incident, le Roi donna la parole à ses conseillers de robe longue, interprètes

qualité d'amiral pour la Normandie (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Cf. Chantonay, 1560, 31 août, Melun (Arch. Nat., K 1493, n° 76A ; orig.). A la même époque, les Etats de Normandie suppliaient le Roi de mettre l'impôt a la charge des abbayes, dont ils proposaient de saisir le revenu. Chantonay, 1560, 8 septembre, Paris (Arch. nat., K 14 3, n° 91 ; orig.).

1. C'est ce que note très justement Chantonay dans sa dépêche du 31 août.



dociles de la pensée officielle. L'évêque de Valence, Jean de Monluc, demanda la réforme de l'Eglise avec une grande vivacité, disant qu'il fallait « commencer par les papes, lesquels ne s'estoient amusés qu'à la guerre et à entretenir l'inimitié et la désunion entre les princes », dénonçant aussi la paresse et la cupidité des clercs. Monluc était un des favoris de la Reine-mère.

Puis Charles de Marillac parla. Archevêque de Vienne et abbé de Saint-Père de Melun, — on l'accuse à tort ou à raison d'avoir « supporté » la Réforme dans ces deux villes[1], — Marillac passait pour une forte tête et un des serviteurs les plus expérimentés de la monarchie. Diplomate, il avait beaucoup voyagé : en Allemagne, il avait pu suivre quelques phases décisives de la révolution luthérienne; à Rome, il avait connu de très près les splendeurs et les vices de la Curie, sous le règne des Carafa. Reconnaissant son talent d'écrivain, le Roi l'avait employé aussi bien comme publiciste que comme ambassadeur. L'archevêque de Vienne était resté au Conseil, sous le patronage des Guises et de la Reine-mère, à l'avènement de François II, bien qu'il fût une créature de Montmorency. On l'eût choisi pour occuper le poste de chancelier après la mort d'Olivier, n'eût été son humeur des plus difficiles.

La harangue de Marillac au Conseil de Fontainebleau répondait à un dessein prémédité du gouvernement : par delà l'assistance, elle s'adressait à l'opinion du royaume et aux puissances étrangères. Tout le prouve, et le rôle de publiciste officiel qu'avait rempli son auteur dans le passé, et le développement exceptionnel de cette harangue rédigée d'avance, et la publicité qu'on lui donna et les marques d'approbation dont François II, au témoignage même de la relation contemporaine, en ponctua le débit, et enfin la conformité

1. P. de Vaissière, *Charles de Marillac* (Paris, 1896, 8°). Le récit de sa mort (*ib.*, p. 396 et s.), emprunté à de Thou, paraît légendaire.



des idées exprimées par l'archevêque de Vienne avec les motifs qu'invoquaient à la même époque les actes royaux en matière de réforme ecclésiastique. Marillac fit un exposé complet des raisons justifiant la nouvelle politique religieuse, inaugurée depuis le mois de mars sous l'influence notoire de Catherine de Médicis. C'est la thèse de l'édit d'Amboise : il semble vain et cruel de persécuter les chrétiens dissidents, puisque l'hérésie, si hérésie il y a, provient de la décadence des mœurs et des institutions ecclésiastiques; la « douce réconciliation » se fera dans une réforme sincère plutôt que par la violence; mais une telle réforme ne sera possible qu'autant qu'un vrai concile général ou, à son défaut, un concile national y aura pourvu. Ici un passage qui définit d'avance l'attitude qu'adoptera la Reine-mère à l'égard du problème religieux, sans varier, jusqu'à la première guerre civile, attitude dont les trois manifestations principales seront le colloque de Poissy, l'édit de janvier 1562 et la tentative pour faire admettre les théologiens protestants au concile de Trente :

« Le vrai remède ancien et accoutumé, déclare Marillac, seroit le concile général. Mais, à ce qui se voit, l'on ne s'y doit point attendre, pour deux raisons : l'une qu'il n'est en notre puissance de faire que le Pape, l'Empereur, les rois et les Allemands soient d'accord incontinent du temps, du lieu et de la forme qu'on y doit tenir, où bien souvent se trouvent tant de difficultés que l'un venant à le promouvoir, l'autre tâche à le rompre ou reculer ; l'autre raison est que notre mal nous presse si fort, le feu étant allumé en plusieurs endroits de ce royaume, que nous ne pouvons attendre un remède éloigné et incertain. Il faut donc venir au concile national... Je viens à conclure qu'il ne faut plus différer de s'assembler soit par forme de concile national, soit sous le nom de consultation, sans s'arrêter aux obstacles que le Pape y voudroit mettre, puis-

qu'autrement, quand nous aurions perdu une partie du royaume, il n'est en sa puissance de nous la restituer et qu'en tout événement nous ne voulons périr pour lui complaire, mais suivre la règle que Dieu nous a laissée et que nos prédécesseurs ont si souvent pratiquée[1]. »

Le caractère officieux du discours de Marillac se révèle aussi par une pointe qui visait fort adroitement à écarter des Guises la responsabilité des maux présents : « Si les premiers ministres du Roi sont calomniés comme auteurs de tout le mal passé et qui peut advenir, y a-t-il autre moyen pour se nettoyer de tous soupçons que de faire entendre en quel état l'on a trouvé le royaume? » Il était évident qu'à force de récriminer sur le passé, les pamphlétaires bourboniens risquaient de mettre en cause, malgré qu'ils en eussent, le connétable de Montmorency, et ce dernier devait se montrer fort sensible à l'allusion. En terminant, Marillac prôna la nécessité de réunir les Etats Généraux ; on verra tout à l'heure pourquoi.

Ce même jour opinèrent les autres robins du Conseil, Du Mortier, Morvillier et D'Avanson, qui prononcèrent seulement quelques mots. Le cardinal de Châtillon se réjouit que « le temps fût venu où l'Evangile et la Loi seraient mieux compris qu'ils ne l'avaient jamais été. » On ne sait si le cardinal de Bourbon, frère du roi de Navarre et de Condé, trouva quelque chose à dire[2].

Le lendemain, 24 août, à la même heure, on entendit l'opinion des conseillers de robe courte, à commencer par le dernier, qui était Coligny.

L'Amiral fit porter ses observations sur trois points :

1. La harangue de Marillac a été insérée « de mot à mot pour la postérite » dans l'*Estat de France sous François II* (éd. Buchon, p. 352 et s.). De même par La Place (p. 58 et s.).

2. Sur l'opinion du cardinal de Châtillon : Chantonay, 1560, 31 août, Melun (Archiv. Nat., K 1493, n° 76A; orig.).



la réforme religieuse, la garde du Roi et les Etats Généraux. Il expliqua d'abord comment il s'était chargé de remettre au souverain les requêtes lues dans la première séance, requêtes non signées, mais où cinquante mille personnes « pour le moins » apposeraient leur signature. Il ajouta que les requérants étaient prêts à présenter eux-mêmes ces requêtes à Sa Majesté, s'il lui plaisait. De là il vint à parler de la difficulté d'approcher du Roi, depuis qu'on avait entouré sa personne d'une nouvelle garde d'arquebusiers à cheval sous le commandement du capitaine Richelieu : chose « déloyale et dangereuse », parce que le prince avait l'air de craindre ses sujets et que ses sujets en concevaient mauvaise opinion. Le seul moyen de dissiper cette mauvaise opinion était d'ôter la nouvelle garde et de permettre à tous de faire connaître leurs doléances en convoquant les Etats Généraux.

Après l'Amiral opinèrent les autres membres du Conseil privé d'une manière « assez commune ». Puis le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, à la fin de la séance, voulurent répondre aux critiques de Coligny.

Le duc le fit d'un ton cassant : il n'appartenait aux sujets de donner des leçons à leur prince ; que s'il en avait besoin, la Reine sa mère y suffirait ; quant à la garde, elle avait été renforcée pour défendre le souverain contre des attentats à main armée. On prétendait bien que ces attentats visaient seulement les ministres, et non le Roi ; mais lui, duc de Guise, et son frère n'avaient fait qu'obéir au Roi, sans offenser personne. Tous deux s'étaient trouvés dans une situation fort difficile, ayant à tenir compte des dettes énormes laissées par Henri II et ayant dû verser, en frais de funérailles, dots et intérêts divers, onze millions de livres depuis le début du nouveau règne, ce qui expliquait suffisamment qu'on eût cassé les troupes inutiles, retardé le paiement des soldes et des pensions. Il était prêt, du reste, à en

répondre d'homme à homme, si quelqu'un attaquait sa gestion. Pour le regard de la religion, il s'en remettait aux personnes plus doctes que lui sur ce sujet, affirmant toutefois que rien n'ébranlerait l'attachement qu'il portait aux croyances de ses ancêtres. Enfin, il laissait à Sa Majesté le soin de décider de la convocation des Etats Généraux [1].

Le cardinal répondit à Coligny en termes beaucoup mieux calculés. L'Amiral avait présenté à Sa Majesté des requêtes par lesquelles les protestants demandaient des temples : le leur accorder, « ce serait approuver leur idolâtrie, ce que le Roi ne saurait faire sans être perpétuellement damné ». On avait dit que cinquante mille personnes signeraient ces requêtes : mais le Roi leur opposerait un million de bons catholiques. D'ailleurs quel fond faire sur les demandes de « tels galands » qui répandaient tous les jours dans le royaume des libelles diffamatoires? Il fallait punir sans pitié les perturbateurs, principalement ceux qui prenaient les armes. Mais, — déclaration capitale, — « bien estoit-il d'avis que ceux qui, sans armes, et de peur d'être damnés, iroient au prêche, chanteroient les psaumes et n'iroient point à la messe, observant les autres particularités qu'ils observoient, puisque les peines n'y avoient de rien servi jusqu'alors, le Roi devoit défendre qu'on ne les touchât plus par voie de punition de justice, étant très marri, lui cardinal, de ce que l'on y avoit procédé par exécutions si rigoureuses ». Les évêques et les prêtres devaient travailler à les gagner suivant le précepte de l'Evangile : *Corripe fratrem tuum inter te et ipsum*. Cependant les baillis et sénéchaux seraient astreints à la résidence pour punir ceux qui prenaient les armes, et les évêques pour admonester les autres.

1. Nous complétons les renseignements de la « relation » officieuse par le récit que fait Chantonay de l'intervention du duc de Guise, dans sa dépêche du 31 août.



Dans deux mois, ces mêmes évêques examineraient s'il y avait lieu d'assembler un concile national ou d'attendre le concile général; quant aux Etats Généraux, lui cardinal était d'avis de les réunir afin de dissiper toutes les calomnies portées contre le Roi et ses ministres.

Sur ce la séance fut levée.

Le lendemain, 25, toujours à la même heure, commencèrent à opiner les chevaliers de l'Ordre, ce qu'ils firent très rapidement, se ralliant tous aux conclusions émises par le cardinal de Lorraine, bien que de certains d'entre eux, comme d'Andelot et les Montmorency, on pût attendre une autre opinion. La délibération étant épuisée, le Roi et la Reine-mère remercièrent « très affectueusement » un chacun et annoncèrent à l'assemblée que les décisions du gouvernement lui seraient communiquées le jour suivant.

Le 26, eut lieu la séance de clôture. François II fit connaître son intention de convoquer les Etats Généraux, de réunir un concile national, de ne plus procéder par voie de justice en matière de religion, « sinon contre les fols », de contraindre les évêques et les officiers royaux à la résidence. Après une brève discussion, il fut décidé que les Etats Généraux seraient convoqués à Meaux le 10 décembre et le concile national un mois plus tard, sauf dans le cas où un accord surviendrait d'ici là entre le Pape, l'Empereur et les princes au sujet du concile général.

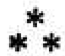
Des lettres patentes et des affiches imprimées furent expédiées, en conséquence, à tous les officiers royaux[1].

Les publicistes et les historiographes du parti des Bourbons ont représenté l'assemblée de Fontainebleau comme une pauvre comédie. Un protestant contemporain, le président La Place, terminait au contraire son

1. Un exemplaire de l'affiche est conservé à la Bibl. Nat., ms. fr. 20459, ol. 343.



récit par cette conclusion : « Chacun peut juger quelle mutation le temps apporte en peu d'heures, la liberté d'opiner ayant été reçue telle et approuvée, en la présence du Roi, pour le fait de la religion, des conciles et des Etats, et toutefois peu auparavant punie et réprouvée [1]. » Cette « liberté d'opiner » condamnait déjà l'abstention des Bourbons.



Comme il arrive fréquemment pour les manifestations de ce genre, l'assemblée de Fontainebleau consacrait un état de choses donné sans résoudre aucune des difficultés profondes que rencontrait, depuis un an, le gouvernement.

Suivant le désir de la Reine-mère, tous les orateurs avaient prôné le concile national. Manœuvre habile, mais qui ne modifiait ni les dispositions du Pape ni celles du roi d'Espagne. Quinze jours plus tard, le Catholique devait envoyer un ambassadeur extraordinaire à François II pour lui signifier son *veto* [2].

Le gouvernement royal avait imaginé qu'il apaiserait les troubles en proclamant explicitement, devant tous, son intention de ne plus procéder par voie de justice contre les « mal sentans ». Intention préméditée et sincère, puisque, dès le 23 août, le Roi donnait l'ordre à son lieutenant en Poitou « de tenter tous les moyens de douceur pour séparer les assemblées qui se pourroient faire, tant par remontrances que exhortations [3] ». Mais cela résultait déjà, en termes implicites,

1. La Place, *De l'estat de la religion et république*, éd. Buchon, p. 68.
2. Philippe II à l'évêque d'Arras, 1560, 7 septembre, Arras, p. p. Weiss, *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 149. — Rapport de la mission d'Antonio de Toledo, 1560, octobre (Arch. Nat., K 1493, n° 26 ; cop. esp.).
3. Le comte du Lude au duc de Guise, 1560, 8 septembre, Niort (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 148 ; orig.). P. d. *Archives historiques du Poitou*, t. XXVII, p. 20, 21.



de l'édit d'Amboise et ne changeait rien au fait que les « malsentans » réclamaient la liberté du culte, voire l'égalité des cultes, comme le portaient les requêtes présentées par Coligny.

Quant au problème politique, une seule décision avait été prise, celle précisément qu'on voulait éviter, de convoquer les Etats Généraux.

A vrai dire, il semble qu'il y ait là une énigme. Dans la séance du 21, L'Hospital « bouche du Roi », avait proprement déclaré que cette assemblée des membres du Conseil et des chevaliers de l'Ordre tenait lieu d'Etats. Or, le 23, Marillac, orateur également officieux, demandait la convocation des Etats Généraux, et, après lui, tous les opinants, y compris les Guises, abondaient dans le même sens. Chacun savait cependant que les Guises et Catherine y étaient opposés. Chantonay raconte qu'entre temps, les parlements, vexés de n'avoir pas reçu d'invitation, avaient fait parvenir au Roi une remontrance secrète, déclarant qu'une telle assemblée ne pouvait se substituer aux Etats Généraux, et que le Roi, « cédant à la raison », avait changé de tactique. Mais la « raison », dans l'espèce, c'était le besoin d'argent : on s'aperçut que la crise financière dominait la crise politique [1].

En somme, sur le principal, la manœuvre de la Reine-mère échouait : elle n'avait pu éviter les Etats Généraux, non plus attirer les Bourbons. Quoi d'étonnant si Catherine se retourna contre ces derniers [2]?

1. Chantonay, 1560, 8 septembre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 91 ; orig.).
2. Montmorency à Condé, 1560, 26 août, Fontainebleau ; François II au maréchal de Termes, 1560, 1er octobre, Saint-Germain, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 481, 580.



LIVRE III

LE ROI CONTRE LES BOURBONS

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEAU COMPLOT

Le 26 août, tandis que le Roi faisait connaître ses décisions à l'assemblée plénière des membres du Conseil et des chevaliers de l'Ordre, un capitaine dépêché par le duc de Guise arrêtait à Etampes, puis ramenait à Fontainebleau Jacques de La Sague, courrier du prince de Condé.

La Sague, gentilhomme béarnais, venu de Guienne quelques jours plus tôt, était allé à Chantilly, où demeurait alors la belle-mère du prince, madame de Roye, puis à Paris et enfin à la cour, distribuant des missives à quelques personnages et recevant leurs réponses : il était déjà sur le chemin du retour lorsqu'une dénonciation fort opportune mit sa personne et ses papiers à la discrétion des Guises.

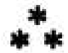
Fouillé aussitôt après son arrestation, le 26, il livra

les lettres qu'il avait charge de remettre à Condé et au roi de Navarre. Ces lettres, d'après les dires des courtisans, contenaient les preuves d'une conspiration préparée depuis longtemps, qui devait éclater bientôt : on y encourageait les Bourbons à se presser, parce qu'ils tardaient trop pour ce qu'ils avaient à faire ; on y parlait de levée de gens de guerre et de soldes ; des missives chiffrées attestaient les relations de Condé avec les protestants d'Allemagne. A dire vrai, nous n'en savons presque rien, la plupart de ces documents ayant été détruits plus tard. Il y avait une lettre du connétable de Montmorency et une autre de son fils, dont le texte, de pure politesse, nous est parvenu. On connait aussi, par les aveux des chroniqueurs anti-guisards, le sens d'une lettre du vidame de Chartres, François de Vendôme, résidant à Paris, qui assurait les Bourbons qu' « il maintiendroit leur party et leur juste querelle contre tous. »

Interrogé et passé à la « géhenne », La Sague ne compromit directement que le roi de Navarre, le prince de Condé, madame de Roye, le vidame de Chartres, Bouchart, chancelier du roi de Navarre, et Robert de La Haye, homme d'affaires du prince, c'est-à-dire les Bourbons et leurs plus proches. Mais l'exposé qu'il fit du « complot » mettait en cause indirectement des grands seigneurs et des lieutenants du Roi : Burie, Blaise de Monluc, Senarpont, La Rochefoucauld, Tende, Rohan, Gramont, Bouchavanes, La Meilleraie, le sieur de Cany et quelques autres, qui devaient, à l'en croire, « supporter » l'entreprise contre les Guises.

De cette entreprise on fit grand bruit à la cour, bien que certaines gens, comme Louis de Gonzague, apparenté, il est vrai, aux Bourbons, n'y crussent guère. Mais les révélations de La Sague concordaient trop bien avec les signes qu'on apercevait de toutes parts

d'une prochaine révolte, pour ne pas émouvoir le Roi, la Reine-mère et les Guises[1].

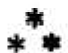


Les apologistes des Bourbons, tout en voulant les défendre, racontent des choses qui les trahissent. L'*Estat de France sous François II* nous apprend que Condé, s'enfuyant de la cour vers la Guienne, au mois de juin 1560, rejoignit à Poitiers l'aîné des frères Maligny, et que tous deux allèrent trouver ensemble le roi de Navarre à Bordeaux, puis à Nérac. Maligny exposa aux Bourbons la résolution qu'avaient prise ses « compagnons affligés », les survivants du complot de La Renaudie : « en quoi eut belle matière pour persuader les princes de penser à leur salut[2]. »

Quand Maligny partit de Nérac, au mois de juillet, pour rechercher tant en France qu'à l'étranger les moyens d'exécuter l'entreprise qu'il méditait, il était donc, selon toute vraisemblance, d'accord avec ses patrons qui lui promirent sans doute, comme ils l'avaient promis à La Renaudie, de se déclarer en temps voulu.

Car le nouveau complot, que nous essayons de découvrir, n'est qu'une reprise, sur un plan plus vaste, mais avec les mêmes procédés, les mêmes éléments et la même fin, du complot de La Renaudie.

1. G. Michiel, 30 août. — Chantonay, 31 août, 1er. 8 septembre, Melun (Arch. Nat., K 1493, nos 76, 79, 83 ; orig.). — G. Alvarotti, 29 août, Paris ; Scip. Piovene, 1er septembre, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 11 septembre, Saint-Germain (Arch de Mantoue, Francia ; orig.). — Sommaire récit de la calomnieuse accusation de M. le prince de Condé (1561), réimpr. d. *Mém de Condé*, t. II, p. 374. — La Place, *o. cit.*, p. 68 ; La Planche. *o. cit.*, p. 345. — Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 325.
2. *L'Estat de France...*, éd. Buchon, p. 315.



Il fallait d'abord de l'argent. Or Condé était plus besogneux que jamais, et sa femme vendait ses terres. D'après les dénonciations qui parvinrent aux Guises, la reine d'Angleterre devait fournir de nouveaux subsides, mais on pouvait douter qu'ayant atteint le but qu'elle cherchait en Ecosse, elle se montrât aussi généreuse en France que par le passé[1].

Ainsi s'expliquent les efforts que déployèrent Condé et ses agents pour s'assurer, cette fois, le plein concours des églises protestantes : le prince, résidant à Nérac, se servit habilement, auprès des réformateurs, du nom et du prestige de son frère.

Les actes royaux publiés, depuis le mois de mars, à Amboise et à Romorantin, de même que les harangues prononcées devant l'assemblée de Fontainebleau et les déclarations explicites du cardinal de Lorraine sur la liberté de conscience, semblaient devoir encourager les protestants à la patience : patience facile auprès de celle qu'avaient montrée les martyrs sous Henri II et dans les premiers temps du nouveau règne. Mais, depuis les événements d'Amboise, la Réforme était en proie aux agitateurs, et l'influence même de Genève faiblissait. Cette influence, d'ailleurs, qui avait gêné La Renaudie, d'autres pouvaient la capter.

Comme à l'origine de la conjuration d'Amboise, on devine une poussée venue du dehors, de ces colonies de malheureux réfugiés, bannis de leur patrie, qui espéraient y rentrer par une révolution. Sur les chemins de la vallée du Rhône et du bas Languedoc, on

1. El. de Roye, princesse de Condé, à Montmorency, 1560, 20 septembre (Bibl. Nat., fr. 3260, fol. 81 ; orig.). — François II au roi de Navarre, 1560, 30 août, Fontainebleau ; — à l'évêque de Limoges, 31 août, p. d. *Mém. de Condé*, t. I, p. 573, 572, et p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 494, 495.



rencontrait, à l'automne de 1560, des troupes de pauvres femmes qui « retournoient de Genève avec leurs ménages » : constatant que les choses n'étaient point changées, comme elles l'avaient cru, elles s'empressaient d'abjurer entre les mains des capitaines du Roi, tant elles avaient hâte de revoir leur foyer[1].

Une nouvelle agitation se produisit à Strasbourg, évidemment entretenue par l'ami de La Renaudie, François Hotman. Sur la foi de ce dernier, Jean Sturm écrivait au roi de Danemark, le 19 août : « La conspiration de France, réprimée dans sa première tentative, semble s'étendre aujourd'hui et se fortifier manifestement : l'entreprise, conduite autrefois par des moyens secrets, ne tardera pas à éclater dans une guerre ouverte ». Pour que Sturm osât annoncer « une guerre ouverte », il fallait qu'Hotman lui en eût donné l'assurance. Et, de fait, Hotman n'était plus à Strasbourg, il était à Nérac, auprès de Condé, d'où il enflammait le zèle de ses amis[2].

Dès le mois de mai, les Bourbons avaient essayé d'obtenir l'appui des princes de la ligue de Smalcade. En juin, après avoir écrit l'*Epistre au tigre de France*, Hotman était venu à la cour du roi de Navarre, avec une mission secrète de l'électeur Palatin. Condé l'honora du titre de conseiller et maître des requêtes de sa maison, titre un peu burlesque qui révèle quelque intention de mystifier les Allemands[3].

A Genève, les Maligny tentèrent, comme autrefois La Renaudie, de gagner l'acquiescement de Calvin. Il

1. Villars à Montmorency, 1560, 12 octobre, Beaucaire (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. 147; autog.).
2. J. Sturm au roi de Danemark, 1560, 19 août, Strasbourg (*op. Calvini*, t. XVIII, p. 168).
3. Instructions de François II à Bochetel, 1560, 23 mai, Beaulieu-lès-Loches (Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 391, fol. 93). - Mention du titre conferé par Condé à Hotman : Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 16, fol. 70. — Correspondance d'Hotman, p. p. R. Dareste dans la *Revue historique*, année 1876. — *Cal. For.*, *1560*, p, 417.



s'agissait, disaient-ils, de « stimuler le roi de Navarre ». Calvin voulut d'abord s'enquérir de l'attitude de ce dernier, puis, quand il sut qu'Antoine ne se découvrait pas, il désapprouva l'entreprise. Le 6 septembre, il avouait à Bullinger, à propos des troubles du Midi : « Si je n'étais intervenu, un horrible incendie dévorerait de vastes régions ». Mais son intervention n'empêcha point les Maligny de recruter à Genève même des bandes de soldats pour aller surprendre Lyon : François II devait s'en plaindre aux Ligues suisses avec aigreur. Du reste, s'il blâmait la violence, le Réformateur prenait parti pour les Bourbons contre le gouvernement avec une telle vivacité que les simples fidèles pouvaient s'y tromper. Bientôt, se fiant à des bruits suspects, il allait annoncer à Bullinger le soulèvement de la noblesse des provinces de Bretagne, Anjou, Poitou et Guienne. Enfin il exhorta les Bourbons à désobéir à l'ordre du Roi qui les convoquait à la cour. On sent que Calvin est circonvenu : des nouvelles grossies ou fausses lui parviennent de France. Il cède au courant qui porte ses disciples vers les princes du sang. Il a peut-être quelque confiance dans la sincérité et le zèle de ces derniers. Par-dessus tout, il craint un schisme[1].

Cette crainte, comme il l'avouera lui-même, l'amène à se compromettre de manière publique avec les Bourbons. Au début de l'été, le roi de Navarre le prie d'envoyer Théodore de Bèze à Nérac. Calvin n'ose refuser : « Si j'avais repoussé la demande du roi de Navarre, expliquera-t-il, quelles clameurs de tous les hommes pieux! On nous eût reproché d'avoir mis obstacle à la

1. François II à Coignet, 1560, 12 septembre, Saint-Germain : le duc de Guise et le cardinal de Lorraine au même (Bibl. Nat., fr. 17941, fol. 91, 92; cop.). Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 18 septembre, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, 3; orig.). — Bullinger à Coignet, 1560, 15 septembre, Zurich ; Calvin à Bullinger, 1560, 14 octobre, 1er novembre, Genève (*op. Calvini*, t. XVIII, p, 210, 218, 230). Cf. *ib.*, p. 176.



réussite de toutes choses ! On eût dénoncé, non plus seulement notre timidité, mais notre perfidie et notre cruauté[1]. »

Parti de Genève le 20 juillet, Théodore de Bèze arrivait à Nérac au moment même où Condé et son frère aîné, s'abstenant de répondre à l'invitation du Roi, assumaient, aux yeux de la cour, la responsabilité d'une rupture. Il s'employa de toutes ses forces à empêcher Antoine de partir. Quand les princes, se sentant perdus, comme on le verra, se résignèrent enfin à obéir à François II, il fit part de son désespoir à Calvin. « Cent fois, devait écrire celui-ci, les résolutions ont été changées : enfin il est arrivé, comme tout le monde le voit, que le roi de Navarre et son frère ont voulu périr ! » Genève se déclarait donc solidaire des Bourbons. Attitude bien différente de celle qu'avait adoptée Coligny[2].

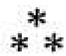
Les pasteurs de Genève, en raison précisément de leur loyauté de principe envers l'autorité monarchique, attachaient une importance extrême à la conversion des Bourbons, membres de la famille royale. A Nérac, la docte courtoisie de Bèze fit merveille, et ses prédications exercèrent une influence marquée sur le milieu provincial. Quant au roi de Navarre, ses feintes de soi-disant néophyte trompèrent une fois de plus les réformateurs. Dupé lui-même, Bèze dupa Calvin par son optimisme. Lorsqu'arriva le dénouement, Antoine se montra moins décidé que jamais à défendre la Réforme.

Par contre la présence de Bèze à la cour du roi de Navarre procurait à Condé un puissant moyen d'action sur les églises. La propagande religieuse justifiait la

1. Calvin à Bullinger, 1560, 4 décembre (*op. Calv.*, t. XVIII, p. 255).
2. Registre des pasteurs de la Compagnie de Genève, cit. p. Crottet, *Petite chronique protestante, XVI*e *siecle*, p. 226. Cf. G. Bourgeon, *La Réforme à Nérac*, p. 63 et suiv. — *Op. Calvini*, t. XVIII, p. 255.

politique, venant l'une et l'autre de Nérac. Le prince lui-même pratiquait la religion réformée avec ostentation [1].

Ainsi s'établit une équivoque dangereuse à tous égards pour Genève : les réformateurs, étant compromis aux yeux du gouvernement royal par leur complaisance envers les Bourbons et se trouvant moins autorisés du fait même de cette complaisance pour prêcher le calme aux églises, reçurent des reproches de tout le monde. Calvin, qui croyait à la bonne foi du roi de Navarre et à ses intentions pacifiques, fut finalement rendu responsable de la lâcheté des Bourbons par ses propres fidèles [2].



Cette équivoque favorisa les turbulents au moment même où les communautés attiraient à elles des recrues plus nombreuses, que les édits d'Amboise et de Romorantin avaient délivrées de la peur. On ne voyait plus seulement, dans les églises, des gens disposés au martyre : des influences suspectes ou simplement profanes s'y faisaient sentir. Aussi la Réforme française se dépouille-t-elle brusquement de sa timidité.

Malgré les prohibitions formelles, il y a des prêches publics en Normandie, Anjou, Poitou, Limousin, Saintonge, Périgord, Guienne, Languedoc, Provence et Dauphiné. On ne s'expose point aux risques mortels que comportent de pareilles manifestations sans se savoir protégé par des forces qui interviendront au moment voulu. Et de fait, si dans quelques régions, comme le pays de Caux, la basse Normandie, le Poi-

1. G. de La Cueva à Philippe II, 1560, 12 juin, Pampelune; le duc d'Albuquerque au même, 1560, 17 septembre (Arch. roy de Simancas, Estado 358, n°s 13 et 52; orig. et cop.). — Arrestation d'un libraire de Nérac à Beaucaire : Villars à Montmorency, 1560, 12 octobre, Beaucaire (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. 147; autog.).

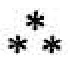
2. Calvin à Bullinger, 1560, 14 octobre, 4 décembre, Genève (*op. Calvini*, t. XVIII, p. 218, 255); Bullinger à Calvin, 1560, 15 novembre, Zurich (*ibid.*, p. 246).



tou, la Saintonge, les choses vont tranquillement, ailleurs apparaissent des indices de tumulte et de provocation. Au mois d'août, de graves désordres éclatent à Rouen, où le Roi envoie le maréchal de Vieilleville. A la foire de Guibray près Falaise, des huguenots armés proclament l'abolition de la messe et invitent le peuple au prêche, à son de trompe. En Anjou, une « noblesse dépravée » mènera les pasteurs et les fidèles, établira dans la ville même d'Angers un « magasin d'hommes et armes » et fera de la cérémonie de la Cène une montre militaire : « Nous sommes, écriront les magistrats, sans hommes et sans armes, plongés dans une merveilleuse désolation, n'ayant un seul moyen de résistance contre telles entreprises ». En Périgord, au mois d'août encore, le sieur de Mesmy, l'ancien complice de La Renaudie, fait armer les églises. En Guienne, le plus prudent des lieutenants du Roi, Burie, doit bien avouer que, du côté d'Agen et de Bergerac comme « en beaucoup d'autres lieux tant villes que villages », les huguenots tiennent des assemblées publiques et que si quelqu'un voulait les empêcher d' « oÿr leurs sermons, ils s'en esleveroient ». L'évèque d'Agen, lui, parle de « prêches séditieux avec port d'armes ». Au synode de Clairac figureront les délégués, pasteurs et gentilshommes, de quarante-cinq églises « dressées » du Condomois, des Landes, du Béarn et de l'Agenais. Le parlement de Toulouse, en fureur, dénonce les « émotions » de sa province, où les novateurs, à Castres, Villefranche de Rouergue, Cahors, Figeac, instituent des « règlemens et police », érigent des « officiers », enrôlent des personnes, « cotisent et lèvent des deniers ». A mesure qu'on approche du Rhône, la licence grandit. Bientôt les protestants de Nîmes occuperont l'église paroissiale Saint-Jacques du Capitole, ceux de Montpellier l'église Saint-Mathieu. Dans seize villes ou bourgs de la région, les ministres prêchent et les « séditieux »

règnent en maîtres. « Ceux de Nîmes, écrira le comte de Villars, sont toujours ensemble, vivant à leur mode, n'observant une ordonnance du Roi, faisant eux-mêmes les gardes des portes de jour et de nuit, mettant leurs sentinelles à pied et à cheval hors leur ville ». A Montpellier, Pézenas, Aigues-Mortes, Alais, Anduze, il en va de même. Aux assemblées se réunissent des gentilshommes « de peu d'apparence ». Ils lèvent des impôts, fouillent les nouveaux venus. Les enfants savent tous par cœur le catéchisme de Genève. Tout se fait « à la mode de Genève » : baptêmes, mariages, enterrements. « Les bons sujets gémissent en silence [1]. »

Sur la rive gauche du Rhône, la guerre civile est déjà installée, et c'est là que se déclare le complot.



Depuis six mois, le gouvernement royal s'efforçait en vain de pacifier la Provence et le Dauphiné, où les anciens complices de La Renaudie, Paulon de Mauvans et Charles du Puy-Montbrun, à la tête de bandes bien armées, restaient menaçants. On avait usé là tour à tour de douceur et de violence sans obtenir de résultat décisif.

En Dauphiné, le duc de Guise, jugeant son lieutenant, Antoine de Clermont, trop mou, avait d'abord

1. Textes cités p. A. FLOQUET, *Hist. du parlement de Normandie*, t. II, p. 319 et s. — H. Languet, 1560, 26 août, Paris (*Epistolæ*, II, 69). — Calvin à Bullinger, 1560, 1er octobre (*op Calv.*, t. XVIII. p. 207). — Rapports d'officiers royaux (Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27 ; orig.), notamment lettres de Burie (fol. 26) et de l'évêque d'Agen (fol. 146). — Les magistrats d'Angers au cardinal de Lorraine, 1560, 14 octobre; lettres et instructions du comte de Villars, 1560, octobre, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 658-671. — Pièces publ. dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 122, 123. Cf. GAULLIEUR, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 198; G. BOURGEON, *La Réforme à Nérac*, p. 83, 84. — Sabatery et Masencal au cardinal de Lorraine, 1560, 13 septembre, Toulouse (Bibl. Nat., fr. 15873, fol. 2; orig.). — *Mémoires de Gaches*, éd. Pradel, p. 6, 7. — *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, p. 330-344. — *Hist. eccl.*, t. II, p. 990. — *Mémoires d'un calviniste de Millau*, p. p. J. L. RIGAL (*Archives historiques du Rouergue*, t. II (1911), p. 10). — A. LEROUX, *Hist. de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, p. 41.



envoyé son propre frère, le grand-prieur François, avec des troupes commandées par Laurent de Maugiron. Ce dernier, s'étant emparé de Valence le 20 avril, y avait châtié les « rebelles », puis était entré à Montélimar, malgré une tentative de résistance. Les habitants des villes furent désarmés, beaucoup de huguenots se cachèrent, d'autres s'enfuirent dans les montagnes du Vivarais. Les commissaires du parlement de Grenoble, établis à Valence, firent exécuter quelques coupables; après quoi, le Roi accorda un pardon spécial à la ville. Les municipalités effrayées expulsèrent les suspects et fermèrent leurs portes. Il suffit de quelques menaces du vicomte de Joyeuse, lieutenant de Montmorency en Languedoc, pour calmer l'effervescence des gens de la région de Nîmes. En Provence, au mois de mai, le baron de La Garde visita, au nom du Roi, Sisteron, Manosque, Forcalquier, Pertuis et Mérindol, essayant d'apaiser « par bonnes parolles » les esprits qu'avait enflammés la campagne de Mauvans. Il obligea les villes à laisser rentrer les protestants qui, en ayant été chassés, se joignaient aux rôdeurs. Un calme factice s'établit pendant quelque temps. Mais Mauvans et Montbrun demeuraient en armes, aux confins de la Provence et du Dauphiné, prêts à recommencer la guerre[1].

Au mois de juillet, Mauvans et Montbrun joignirent leurs forces pour tenir tête aux troupes royales, dont le commandement avait été remis au sieur de La Motte-Gondrin, capitaine abhorré des huguenots. Puis ils reprirent l'offensive. Le 5 août, ils s'emparèrent de

1. Arch. commun. de Valence, BB6; reg. — Ordonnance de police pour la ville de Montélimar, 1560, 17 mai, p. p. H. de Terrebasse (Valence, s. d., 8°). Cf. Baron de Coston, *Hist. de Montélimar*. — Cl. de Cormis, *Mémoires*, dans les *Additions à l'hist. de Provence*, de P. Louvet, p. 522 et suiv. — M. Wilkinson, *The introduction of the Reform into Provence* (*Proc. of the Huguenot Society of London*, t. IX, p. 161 et s.). — Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV, p. 233 et s.). — *Hist. de Languedoc*, t XI, p. 331, 332. — Voy. surtout les lettres intéressantes du baron de La Garde aux Guises, 1560, mai-juin (Bibl. Nat., fr. 15641, fol. 24 et suiv.; orig.).



Malaucène, y établirent leur quartier général, ravitaillé par Orange, et se disposèrent à surprendre Avignon. Le vice-légat affolé appela La Motte-Gondrin à son secours. Le pape envoya par un gentilhomme exprès six mille écus au cardinal de Tournon « pour faire guerre à Montbrun ». Avec cet argent, le baron de La Garde alla trouver la Motte-Gondrin, et tous deux, à la tête d'une armée de quatre mille fantassins et cinq cents chevaux, réussirent à dégager le territoire d'Avignon. Rejeté vers Sisteron, Mauvans finit par traiter avec le comte de Tende, gouverneur de Provence[1].

Il faut mentionner ici un fait qui atteste clairement la connivence des Bourbons avec les « rebelles » du Dauphiné et de la Provence. Lorsque Montbrun et sa suite quittèrent Malaucène, au début de septembre, ils rencontrèrent un gentilhomme du Languedoc, le baron de Castres, qui les interrogea sur leurs intentions : ils lui répondirent « avoir reçu lectres de leurs supérieurs, qu'ils disent estre des plus grands, que chacun se retirast en sa maison édiffier ses frères, et se tenir prestz au jour qu'il leur sera mandé venir au lieu où se doibvent faire de grandes exécutions[2]. »

Or on va voir que, de l'aveu même des apologistes de la maison de Bourbon et des pamphlétaires huguenots, les frères Maligny, qui essayèrent de surprendre Lyon, reçurent à la même date des lettres semblables, signées du roi de Navarre[3].

1. Sources *supra cit.* — Lettres du sieur de Pierrebon et du baron de La Garde aux Guises, 1560, septembre, Marseille, L'Isle de Venisse, etc. (Bibl. Nat., fr. 15873, fol 56, 60, et *passim*; orig.). — Le vice-légat d'Avignon au cardinal de Lorraine, 1560, 24 aout, Carpentras (*ibid.*, fol. 103; orig.). — Arch. commun. de Valence, BB6; reg. — Chantonay a Philippe II, 1560, 31 aout, 1er, 8, 18 septembre, (Paris, Arch. Nat., K 1493, nos 91-94; orig.). — Le comte de Tende au duc de Guise, 1560, 16 novembre, Marignane (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 99; orig.).

2. Conversation avec le baron de Castres, rapportée par le baron de La Garde aux Guises, 1560, 9 septembre, L'Isle de Venisse (Bibl. Nat., fr. 15873, fol 56; orig.).

3. *L'Estat de France sous François II...*, p. 366.

De tels ordres ou contre-ordres prouvent qu'il y avait eu complot.

*
* *

Le plan du complot fut, à vrai dire, bouleversé par la nouvelle des décisions qu'avait prises le Conseil du Roi réuni à Fontainebleau.

Quel était donc ce plan primitif? Nous n'avons, de peur de nous tromper, qu'à laisser parler les chroniqueurs protestants : « L'entreprise estoit de s'emparer de la ville de Lyon, afin de donner courage aux princes du sang, d'y convoquer tous ceux qui désiroient l'estat du royaume estre remis sus et d'amener les usurpateurs à la raison ». D'après le contexte, on voit qu'il s'agissait de soulever les provinces du sud-est, de réunir à Lyon une assemblée des Etats Généraux qui proclamerait les droits du roi de Navarre et la déchéance des Guises, et d'y dresser une armée pour soutenir les vœux de l'assemblée [1].

L'exécution de ce plan avait été confiée aux frères Maligny, dont on connaît les relations étroites avec Condé. Après le tumulte d'Amboise, Maligny le jeune s'était réfugié à Lyon, tandis que Maligny l'aîné allait en Guienne, comme on l'a vu, soumettre ses projets aux Bourbons.

Lyon offrait un terrain favorable pour une entreprise de ce genre. Un désaccord profond et de vieilles rancunes divisaient les autorités locales. Le clergé, « possédant pour le moins les trois quarts des biens immeubles du pays », y était mal vu des bourgeois, sur qui retombait le poids des impôts et qui, du reste, ne s'entendaient pas mieux avec les officiers royaux. Jusque dans le consulat les « rebelles » pouvaient trouver quelque appui. D'autre part, le va-et-vient qu'entrete-

1. *Ibidem*, p. 365 et suiv.



naient à travers la ville le mouvement des foires, l'afflux des courriers, le train des grandes banques et le passage des gens de guerre, qui allaient grossir les forces de La Motte-Gondrin, donnaient tout loisir à des conspirateurs d'y amener leurs complices sans éveiller de soupçons. Enfin il est sûr que les Maligny travaillaient d'accord avec Montbrun en Dauphiné et Mauvans en Provence pour faire de Lyon la tête d'un vaste « canton », qui serait devenu le voisin et l'allié de Genève[1].

Les Maligny avaient « bien dressé le tout ». Ils étaient allés jusqu'en Allemagne chercher des soldats et de l'argent. A Genève, s'ils ne purent rien obtenir de Calvin, ils réussirent à recruter une bande. Ils disposaient, dit-on, d'une troupe de plus de deux mille hommes. Cinq personnages principaux les assistaient pour leur entreprise : le sieur de La Rivière-Châteauneuf, Provençal, grand ami de Mauvans et complice autrefois de La Renaudie, le sieur de Belime, Auvergnat, le sieur de Malcaut et les deux frères Perraut du Vivarais. Le chef était Maligny l'aîné. Beaucoup de soldats, détachés des forces de Montbrun et de Mauvans, arrivèrent à Lyon dans les derniers jours du mois d'août[2].

On pensait s'emparer de la ville à la date fixée, le 5 septembre, lorsqu'on reçut une lettre du roi de

1. Voy. les lettres de J. Grolier, 1557-1561, p. p. Leroux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier* (Paris, 1886, 8°), p, 409 et suiv.. — Le récit de Saconay, *Discours des premiers troubles survenus à Lyon* (Lyon, 1569, 8°) est fait d'après des pièces de justice. — Les registres du consulat ont été analyses p. Péricaud, *Notes et documents sur l'histoire de Lyon* (Lyon, 1841, 8°), p. 36 et suiv. Cf. E. Moutarde, *Etude historique sur la Réforme à Lyon* (Genève, 1881, 8°), p. 66, et aussi l'érudit, trop méconnu, P. Clergeon, *Histoire de Lyon*, t. V, (1832), p. 140. — De Ruble (*o. cit.*, t. II. p. 343 et suiv.) n'a pas compris le sens de l'affaire de Lyon.

2. Ces renseignements, rapportés par Saconay, proviennent de la déposition de Gilles Le Gantier, l'un des délégues de l'église réformée de Lyon, dont l'interrogatoire devait figurer plus tard dans le dossier du procès de Condé. — Cf. Calvin à Bullinger, 1560, 14 octobre (*op. Calvini*, t. XVIII, p. 218). — Lettre de François II et des Guises à Coignet, 1560, 12 septembre, Saint-Germain (Bibl. Nat., fr. 17981, fol. 91, 92).



Navarre, qui ayant appris la convocation des Etats Généraux publiée à Fontainebleau et voyant que cette convocation enlevait toute excuse à une rébellion ouverte, ordonnait à Maligny de suspendre son action et de s'acheminer, avec ses troupes, « droit à Limoges », pour se joindre à lui quand il y passerait. C'était l'annonce d'un nouveau plan, que reçut également Montbrun à la même époque, comme nous l'avons dit[1].

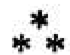
Maligny hésitait. Mais, dans la nuit du 4 au 5 septembre, par suite d'une dénonciation, ses soldats, qui logeaient à l'hôtellerie Saint-Martin près l'église Saint-Nizier, se virent assaillis des arquebusiers du gouverneur. La lutte fut très chaude, et les rebelles faillirent s'emparer du pont de la Saône. Cependant, bien que les « bandes du jeu de l'arc et de l'arbalète » eussent refusé de « venir pour le service de la ville » et qu'une bonne partie de la bourgeoisie semblât de connivence avec les « entrepreneurs », Maligny se laissa repousser. Ses gens furent dispersés, les uns se cachant, les autres sautant par-dessus les murs de l'enceinte; lui-même s'enfuit. Aventure qui rappelle l'équipée lamentable d'Amboise par l'incapacité des chefs et la faiblesse des soldats. On trouva, parmi ces derniers, de pauvres hères, réfugiés de Genève ou malheureux vagabonds : tel un menuisier de la Rochelle, que Maligny avait dû séquestrer pour l'empêcher de « faire du fol[2]. »

L'imprudence de Maligny avertit les Guises, mieux que n'avaient pu le faire les révélations de La Sague, de la gravité du complot fomenté par les Bourbons ou leurs lieutenants.

1. *L'Estat de France...*, p. 366. — Chantonay, 1560, 18 septembre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 94; orig.)

2. Sources *supra* citées. — Le cardinal de Tournon à Tavanes, 1560, 6 septembre, Roussillon (Bibl. Nat., fr. 4641, f° 36; autog.) — Arch. comm. de Lyon, BB81 et 82; reg. — Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 12, 13.

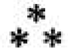




Surpris par la convocation des Etats Généraux, les Bourbons avaient dû modifier leur plan.

Dès lors, ils résolurent de quitter la Guienne, quand ils le jugeraient opportun, non point pour conformer leur attitude au désir du Roi qui les invitait à la cour, mais pour porter leur cause devant les Etats Généraux. Grâce aux rapports des agents qui les surveillèrent et aux aveux de leurs propres serviteurs, on peut deviner leur intention. Ils voulaient, en se rendant aux Etats Généraux, faire une démonstration de leurs forces, qui impressionnerait l'opinion. Ils se mettraient en route à leur heure et chemineraient à petites étapes, pour laisser le temps à leurs partisans de les rejoindre. A chaque étape, des bandes de soldats et de gentilshommes viendraient grossir leur escorte. Le premier noyau, constitué au départ, s'augmenterait peu à peu, à mesure qu'ils avanceraient, des nobles dissidents de la Guienne et de la Saintonge, de ceux du Limousin et du Poitou, renforcés de contingents venus des provinces du sud-est, de ceux de l'Anjou et de la Bretagne; enfin, arrivés à la cour, les Bourbons y trouveraient, dans l'entourage même de François II, un fort parti de grands seigneurs gagnés d'avance. Ainsi leur armée serait rassemblée à pied d'œuvre et comme à l'improviste. Cependant il fallait qu'avant de sortir de son gouvernement, le roi de Navarre eût déjà une escorte assez nombreuse pour intimider les compagnies que les Guises pourraient envoyer tardivement à sa rencontre. Telle est la raison qui explique l'ordre qu'il avait envoyé à Maligny et aussi à Montbrun de diriger secrètement leurs troupes sur Limoges. Antoine de Bourbon, par sa femme, était suzerain du Limousin et vicomte de Limoges. Si l'on en croit les avis que reçut François II au début d'oc-

tobre, la concentration des troupes dissidentes devait se faire également en Poitou. Dans ces deux provinces, Limousin et Poitou, les Bourbons pouvaient compter sur l'appui de la haute noblesse. On doit rattacher à l'exécution de ce plan certains mouvements suspects sur les routes conduisant de la vallée du Rhône au Massif central. Durant le mois de septembre et les premières semaines d'octobre, fut signalé le passage de bandes plus ou moins nombreuses de « soldats », « Provençaux », « brigandeaux », qui s'en allaient, par le Gévaudan, le Velay, l'Auvergne, le Forez et le Bourbonnais, vers le Limousin, le Poitou et la vallée de la Loire, où les appelait manifestement un mot d'ordre. Pendant quelque temps, les vallées des Cévennes devinrent inaccessibles aux officiers royaux, qui, lorsqu'ils s'y aventuraient, étaient « dévalisés et meurtris[1]. »



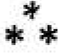
Les Bourbons avaient compté sans la décision du duc de Guise, les finesses de Catherine de Médicis et la colère de François II.

1. G. Alvarotti et Sc. Piovene au duc de Ferrare, 1560, 29 août-1er octobre, Fontainebleau, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Chantonay, août-septembre-octobre (Arch. Nat., K 1493, nos 75 et suiv. ; orig.). — Arch. commun. de Die, BB3 ; reg. à la date du 8 octobre. — Arch. commun. de Mâcon, BB36 ; reg. octobre. — Lettres du comte de Villars, septembre-octobre, Beaucaire (Bibl. Nat., p. 3157, *passim* ; orig.). Pièces p. p. Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. IV, p. 259-265 ; L. Paris, *o. cit.*, p. 487, 657 et suiv. — Le sieur de Pontbriant au duc de Guise, 1560, 16 septembre, Limoges (Bibl. Nat., fr. 15873, fol 14 : orig.). — *Hist. eccl.*, t. II, p. 990. — A. Leroux, *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, p. 41. — François II au comte du Lude, 1560, 6 octobre, Saint-Germain, p. p. B. Ledain dans les *Arch. hist. du Poitou*, t. XII, p. 95. — Calvin à Bullinger, 1560, 1er novembre (*Op. Calvini*, t. XVIII, p. 230). — L'existence du plan des Bourbons ou de leurs partisans, tel que nous l'avons expose et tel qu'il ressort des pièces originales, est confirmee explicitement par leur apologiste officieux, l'auteur de l'*Estat de France* (p. 375 et s.). Il est étrange que les historiens n'y aient pas prete attention.

CHAPITRE II

L'ULTIMATUM DU ROI AUX BOURBONS

Le nouveau complot fut déjoué avec une promptitude qui montre que les Guises avaient gagné, cette fois, l'entier acquiescement du Roi et de sa mère. Déçue par les résultats politiques de l'assemblée de Fontainebleau, humiliée de la résistance des Bourbons à ses déclarations d'amitié, Catherine laissa traiter les princes du sang comme des rebelles. Elle évita pourtant de se compromettre, rusée et incontestablement déloyale envers ces princes comme elle devait l'être toujours à l'égard de ses adversaires. Marie Stuart, qui suivit de près et jour par jour les décisions du gouvernement dans cette crise, affirmait plus tard à l'un de ses familiers que « le pire ennemi du prince de Condé » était la Reine-mère[1].



Les aveux et les papiers de La Sague avaient compromis directement le prince de Condé, le roi de Navarre, la dame de Roye, le chancelier Bouchart, le

1. Randolph à Cecil, 1562, 18 novembre, Edimbourg, p. p. J. Bain, *Papers relating to Mary, queen of Scots*, t. I, p. 669.



vidame de Chartres et le conseiller Robert de La Haye. Après les premiers interrogatoires de La Sague, le Roi envoya l'ordre à Paris d'arrêter le vidame de Chartres, qui, saisi par les sergents à son domicile, fut incarcéré à la Bastille le 29 août. Quinze jours plus tard, on devait emprisonner Robert de La Haye. Résidant à Chantilly, la dame de Roye, nièce du connétable et belle-mère du prince, échappait à toute inculpation sérieuse. Les autres étaient hors d'atteinte : il s'agissait précisément de les faire venir. Dès lors, le bruit en courut, l'arrestation de Condé fut décidée[1].

Le 31 août, partait de Fontainebleau pour la Guienne le sieur de Crussol, favori de Catherine, avec un rude message à l'adresse des princes du sang. François II sommait Antoine de lui amener son frère, « vous pouvant asseurer, lui écrivait-il, que là où il refusera m'obéyr, je sauray fort bien faire cognoistre que je suis roy ». En même temps il dénonçait aux cours étrangères le complot des Bourbons : « Depuis cinq ou six jours, des gentilshommes et capitaines, gens de bien, me sont venus advertir, disans tous et maintenans et les uns et les autres que le chef de ceste entreprise estoit le prince de Condé, au nom duquel on les praticquoit ». Le 31 août encore, ordre fut donné à tous les gouverneurs de rejoindre leur poste, à l'exception du duc de Guise et du connétable, qui devaient rester auprès du Roi, et les compagnies d'ordonnances furent réparties « avec une merveilleuse dextérité », ainsi que les bandes : quatre en Touraine sous le commandement du duc de Montpensier, cinq en Orléanais avec le prince

1. G. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 29 août, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Chantonay à Philippe II, 1560, 31 août, Melun (Arch. Nat., K 1493, n° 76ᴬ ; orig.). — Sc. Piovene au duc de Ferrare, 1560, 1er septembre, Fontainebleau (Arch. de Modene, Francia : orig.). — Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 2 septembre, Melun-Paris (Arch. Gonzague de Mantoue, Francia ; orig.). — Lettres de Throckmorton, 1560, septembre (*Cal... For., 1560*, p. 274 et suiv.). — Interrogatoire de R. de La Haye, 1560, 22 septembre, p. p. L. PARIS, o. cit., p. 568 et suiv.



de La Roche-sur-Yon, cinq en Champagne aux ordres du duc de Nevers, deux en Ile-de-France commandées par le maréchal de Montmorency, six en Lyonnais pour obéir au maréchal de Saint-André, six en Picardie avec le maréchal de Brissac, huit sur le grand chemin de Guienne, que devait surveiller le maréchal de Termes, à la limite du Poitou, quatre en Basse Normandie et deux à Rouen. Les gouverneurs reçurent l'ordre de lever des gens de pied. Le Rhingrave partit pour l'Allemagne, et des commissaires furent envoyés en Suisse afin d'y recruter des mercenaires. M. de La Brosse et le vicomte de Martigues ramenaient d'Ecosse des troupes aguerries. Le ban et l'arrière-ban étaient convoqués[1].

Quoi voyant et désireux de sauver ses frères, le cardinal de Bourbon, quatre jours plus tard, partait lui aussi pour la Guienne. François le pria de dire au roi de Navarre qu'il ne le soupçonnait pas personnellement, mais qu'il exigeait que Condé vînt se justifier et implorer pardon[2].

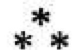
Ces égards qu'on semblait, après coup, vouloir montrer à Antoine, pour le séparer de son frère, dénoncent une ruse de la Reine-mère. Elle cherchait dans le même moment à effrayer et à rassurer le premier prince du sang, afin de le mieux attirer. Elle avait remis deux lettres d'amitié pour Antoine et pour Jeanne d'Albret à Crussol, son chevalier d'honneur, qui allait porter aux Bourbons l'offensante semonce de François II. Elle envoyait aussi vers la Guienne le plus fin de ses

1. François II au roi de Navarre, 1560, 31 août, Fontainebleau (*Mém. de Condé*, t. I, p. 572, 573); — à l'evêque de Limoges, même date (L. Paris, *o. cit.*, p. 494, 495); — au duc de Savoie, même date (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 247; cop. au og. de Saint-Petersbourg). — Dépêches de Alvarotti, Chantonay, Piovene et Strozzi, *supra* cit. — Louis de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 11 septembre, Saint-Germain (Arch. Gonzague, Francia; orig.). — *L'Estat de France sous François II*, p. 364. — Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 325 et suiv.

2. Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 9 septembre, Paris (Arch. Gonzague de Mantoue, Francia; orig.). — Sur ce voyage du cardinal de Bourbon, détails dans Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 365.



confidents, Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac. Un peu plus tard, elle écrivait au roi de Navarre avec une sorte de tendresse : « Vous ne serez jamais si tôt ici que je vous désire ». A son entourage elle se plaignait innocemment de la défiance des Bourbons : « Que leur faut-il? Que demandent-ils? S'ils voient que les affaires aillent mal, pourquoi ne le viennent-ils démontrer, afin qu'on y pourvoie, sans donner occasion par leur absence d'émouvoir tant de troubles? » A l'entendre, on pouvait bien croire qu'Antoine n'avait de meilleur parti à prendre que d'aller à la cour, pour « son repos et sa grandeur[1]. »



François II menaçait les Bourbons, mais il n'était lui-même qu'à demi rassuré. De crainte de quelque coup, il quitta sa résidence mal défendue de Fontainebleau le 3 septembre, pour s'acheminer, en chassant, vers Saint-Germain, plus facile à garder. Il n'y arriva que le 10, après avoir passé une semaine à courre le cerf et s'être arrêté quelques heures au Bois de Vincennes, puis à Saint-Denis pour les fiançailles du duc de Nevers et de madame d'Estouteville, tandis que la Reine mère, faisant un détour, allait visiter son magnifique château de Montceaux en Brie[2].

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 147, 148, 149, 150. — Catherine au roi de Navarre, 1560, 26 septembre, Saint-Germain, p. p. J. P. G. Blanchet, *Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon* (Angoulême, 1905, 8°), p. 108, 109. — Burie à Jeanne d'Albret, 1560, 10 septembre, Bordeaux (Bibl. Nat., p. 15873, fol. 1 : dupl.). — Noailles au duc de Guise, 1560, 10 septembre (Bibl. Nat., fr. 6908, fol. 129; autog.). Lanssac au Roi, 10 septembre (Bibl. Nat., fr. 15873, fol. 43).

2. Erc Strozzi au duc de Mantoue, 1560 2, 9 septembre, Paris (Arch. Gonzague de Mantoue, Francia : orig.). — Louis de Gonzague au même, 1560, 11 septembre, Saint-Germain (*ib.* ; orig.). — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 3 septembre, Paris (Arch. d'Etat de Modène. Francia ; orig.). — Gir. della Rovere au duc de Savoie. 1560, 18 septembre, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, mazzo 1; orig.). — Chantonay à Philippe II, 1560, 8 septembre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 91 : orig.). — François II à Montmorency, 1560, 8 septembre, Villeneuve-Saint-Georges (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. 50; orig.).

Quand la cour arriva à Saint-Germain, elle était « fort petite », le Roi ayant donné l'ordre à tous les officiers ou lieutenants dans les provinces de rejoindre leur poste. Il n'avait fait d'exception, on l'a vu, que pour le duc de Guise et le connétable de Montmorency. Il avait prié ce dernier de ne point s'éloigner de sa personne; les Guises et Catherine avaient aussi supplié le vieillard de leur prêter assistance. Cependant Montmorency était parti de Fontainebleau le 2, pour aller prendre sa femme à Chantilly, se proposant de rejoindre le Roi à Saint-Germain. Ses fils et ses neveux s'étaient retirés en même temps. Dans son âme de loyal serviteur, le connétable ne sentait que du mépris et de la haine pour les turbulents. Il laissa entendre aux Bourbons qu'il les blâmait de n'être pas venus à l'assemblée de Fontainebleau. Mais il ne voulait pas s'associer aux Guises contre les princes du sang, et il se défendit avec une extrême vivacité de tout soupçon à cet égard, à propos notamment de l'arrestation de La Sague. Sous réserve de son indépendance, il vint à Saint-Germain et ne fit pas d'opposition aux mesures qu'ordonnait alors le Conseil[1].

En arrivant à Saint-Germain, le Roi apprit la criminelle tentative des Maligny sur Lyon et les faits graves que ce cas nouveau mettait à la charge des Bourbons.

Antoine d'Albon, abbé de Savigny, qui commandait à Lyon en l'absence du maréchal de Saint-André, son cousin, gouverneur de la province, avait appelé tout le monde au secours : le cardinal de Tournon, qui venait de s'installer en son château de Roussillon, les

1. Erc. Strozzi et L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 9, 11 septembre, Paris, Saint Germain (Arch. Gonzague de Mantoue, Francia; orig.). — Montmorency à Condé et au roi de Navarre, 1560, 26 août-26 septembre, Paris, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 481, 577. — Sur les courtoisies des Guises au connétable : Chantonay, 8 septembre. — Le duc de Lorraine, qui était à la cour depuis le mois de mars, prit congé de François II au départ de Fontainebleau.



sieurs de la Motte-Gondrin et de Maugiron, lieutenants du duc de Guise en Dauphiné, qui amenèrent bientôt 300 arquebusiers dans la ville, Gaspard de Saulx-Tavanes, gouverneur de Bourgogne, et même le comte de Montrevel, lieutenant du duc de Savoie en Bresse, qui fit avancer les troupes de son maître jusqu'aux portes de la ville[1].

Fort des secours reçus et bien que le consulat rejetât toute la faute sur les « estrangiers huguenaulx » qui s'étaient enfuis, l'abbé de Savigny mit la ville à la « géhenne » pour savoir la vérité du fait. Parmi les prisonniers arrêtés, deux retinrent l'attention. L'un était un nommé Gilles Triou, dit Le Gantier, proche complice des Maligny; qui fut examiné le 7 septembre et dont l'interrogatoire devait figurer plus tard, avec les aveux de La Sague, au premier rang des preuves réunies pour le procès de Condé. Le Gantier dit tout ce qu'il savait du complot et peut-être plus qu'il n'en savait, chargeant lourdement les Bourbons et dénonçant un grand nombre de bourgeois lyonnais, dont trois furent aussitôt pendus. L'autre, qui s'appelait Jean de La Borde et qui était un ancien page de Condé, arrivait à Lyon où, suivant l'aveu même des relations protestantes, il « pensoit trouver son maistre au jour assigné », lorsqu'on l'arrêta. Il refusa de rien dire, mais sa seule présence constituait déjà une charge pour les princes du sang[2].

Aussitôt qu'il fut informé de ces choses, le 12 septembre, François II dépêcha l'ordre à son ambassadeur auprès des Ligues suisses, Coignet, de « s'enquérir par quelle main s'estoit conduite la pratique de Lyon » et

1. Arch. commun. de Lyon, BB81, fol. 308; dél. du 8 septembre. — Le card. de Tournon à Tavanes, 1560, 6 septembre, Roussillon (Bibl. Nat., fr. 4641, fol. 35; autog.). — Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 18 septembre, Saint-Germain (Arch. de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo 1; orig.).

2. Arrêt d'innocence du prince de Condé, p. p. d. *Mém. de Condé*, t. II, p. 391. — *L'Estat de France...*, p. 368.

de dénoncer aux cantons la complicité de Genève. Le duc de Guise, ayant appris que Théodore de Bèze était à Nérac auprès des Bourbons et que Calvin avait envoyé dans le royaume quarante prédicants, adjurait le duc de Savoie d'attaquer Genève, lui offrant de servir sous ses ordres, s'il voulait en finir[1].

Furieux, le Roi entendait mater les « rebelles » par la force. Le 15 septembre, il demandait aux cantons catholiques de la Suisse un millier d'hommes pour la garde de sa personne : « L'on m'a suscité de tels troubles en mon royaume que je suis contraint employer le vert et le sec pour me tenir pourvu et garder du péril qui m'est si prochain ». Bientôt il allait dégarnir les places frontières de Picardie et en ramener les garnisons vers la vallée de la Loire, laissant Saint-Quentin « sans aucune force ». Il dirigeait son armée, non plus contre l'étranger, mais, comme il l'écrivait lui-même, « contre ses propres sujets[2]. »

La répression commença, sans merci, tendant d'abord à écraser ou à prévenir les révoltes locales, pour les empêcher de se grouper dans un mouvement général, puis à réduire les Bourbons en les isolant.

Le 20 septembre, le maréchal de Saint-André, gouverneur, entrait à Lyon avec cinq bandes qu'il logea dans la ville, chose inouïe, en même temps qu'y arrivait le cardinal de Tournon, archevêque, qui venait ranimer son clergé. Les bourgeois furent soumis à une épreuve telle que, deux mois plus tard, le consulat osait porter une protestation devant les Etats Généraux réunis à

1. François II à Coignet. 1560, 12 septembre, Saint-Germain (Bibl. Nat., fr. 17981, fol. 46). — Girolamo della Rovere au duc de Savoie, 1560, 18 septembre, Saint-Germain (Arch. de Turin, ministri, Francia; orig.). — Bullinger à Coignet, 1560, 15 septembre, Zurich (*op. Calvini*, t. XVIII, n° 3248). — L. Cramer, *o. cit.*, t II, p. 70.

2. François II et le card. de Lorraine à Coignet, 1560, 15 septembre (Bibl. Nat., fr. 17981. fol. 47, 48); Cf. E. Rott, *o. cit.*, t. II, p. 39. — François II et le duc de Guise au sieur d'Humières, 1560, 7 octobre, Saint-Germain (Bibl. Nat., fr. 3159, fol. 1, 2; orig.).



Orléans, contre les mesures ordonnées par Saint-André[1].

De Lyon le maréchal fit descendre des troupes dans la vallée du Rhône pour appuyer les opérations de La Motte-Gondrin en Dauphiné, du comte de Villars et du vicomte de Joyeuse en Languedoc, « où la justice dormoit et les consuls connivoient. » Charles du Puy-Montbrun dut s'enfuir à Genève ; ses châteaux de Montbrun et de Reilhamette furent rasés. L'Université de Grenoble elle-même, suspecte d'hérésie, se vit en péril de disparaître. Villars menaça les bourgades « rebelles » du pays de Nîmes de les faire périr « par le sang et par le feu » : de nombreuses familles s'enfuirent vers les montagnes, et « se cachoient par les bois et rochers et ne laissoient rien en leurs maisons ». Un impôt fut levé sur les habitants pour « le paiement des gens de guerre contre les hérétiques ». On juge de la colère du gouvernement par ces instructions que le duc de Guise adressait à ses lieutenants : « Puisque vous avez les forces prêtes, je ne m'estendrai si n'est pour vous prier de mettre peine de si bien châtier ceux qui ont fait les fols qu'il en soit exemple... Il sera aisé de vérifier qui sont ceux qui ont contribué, lesquels il sera besoin faire payer les frais de la danse : en quoi il faudra tenir la main bien roide, car si cela pouvoit en partie satisfaire à nos dépenses, ce ne seroit point peu fait... Ceux que vous trouverez en armes, les châtierez comme savez que portent les lois militaires, et quant aux autres, après avoir fait punir les principaux, les envoyerez aux galères où le Roi a grand besoin de forçats. » Tout le Sud-Est fut ainsi brutalement pacifié. On retint les interroga-

1. Arch. commun. de Lyon, BB 81, fol. 312 et s. ; CC 1084-1087. — Cf. PARIS, *o. cit.*, p, 612-613. — Le maréchal de Saint-André à Bourdillon, 1560, 6 octobre, Lyon (Bibl. de l'Institut, coll Godefroy, 256, fol. 76 : orig.). — *Mém. de Condé*, t. II, p. 376. — J. Grolier au consulat de Lyon, 1561, 12 février, Fontainebleau, p. p. LE ROUX DE LINCY, *o. cit.*, p. 428. — *L'Estat de France*, p. 368.



toires et dépositions de quinze prisonniers comme pouvant servir à prouver la complicité des Bourbons dans les troubles de Lyon, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc[1].

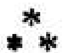
Parallèlement, les émotions qui commençaient à se manifester dans le Sud-Ouest furent étouffées. Averti du deuxième plan des Bourbons qui consistait à réunir des bandes à chaque étape du grand chemin de Guienne à Orléans, le Roi ordonna sur cette voie un formidable déploiement militaire. Dès le 1er septembre, accréditant les aveux de la Sague, il avait informé le parlement de Guienne « qu'il se tramoit une conspiration contre l'Etat » et lui avait commandé de maintenir le peuple dans l'obéissance. Ses lieutenants, Noailles, Burie, Lansac, firent fortifier les villes et armer la noblesse fidèle, si bien que le roi de Navarre lui-même, gouverneur de la province, ne put se dispenser de montrer quelque zèle contre les turbulents. D'Escars et Ventadour reçurent mission de réprimer les troubles du Limousin et de garder le passage. A la fin de septembre, François II sut qu' « une grande assemblée de séditieux et rebelles se devoit faire à Poitiers et ès environs. » Aussitôt, le maréchal de Termes, commandant suprême des forces royales aux confins du Poitou, de la Touraine et du Berry, posta des compagnies aux points de rassemblement éventuel. L'arrière-ban fut invité à prêter main-forte. Quelques semaines plus tard, le duc

1. Arch. commun. de Grenoble, BB 18. — Arch. commun. de Nîmes, LL 9, — Arch. départ. de l'Aude, G 33 et 90. — Correspondance du comte de Villars, p. p. L. PARIS *o. cit.*, p. 656 et suiv. — Le duc de Guise à Villars, 1560, 4, 9, novembre (Bibl. Nat., n. a. fr 1234, p. 275, 281 ; cop. autog. de Saint-Pétersbourg). — Crussol à Villars, 1560, 20 octobre, Uzès (Bibl. Nat., fr, 3257, fol. 12; orig.). — Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27, *passim*. — *Mém. d'un calviniste de Millau*, p. p. J. L. Rigal, p. 10. — LONG, *Les guerres de religion en Dauphiné*, p. 29; J. CHEVALIER, *Mémoires*.., t. II, p. 501 ; G. JALLA, *Storia della Riforma nel Piemonte fino alla morte di Emanuele Filiberto* (Florence, 1914, 8°), p. 192 et s. — Sommaire récit..., p. d. *Mém. de Condé*, t. II, p. 391. — Caylus au duc de Guise, 1560, 18 novembre, Montpellier (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 37 ; orig.)



de Montpensier amenait en Anjou, où un ancien complice de La Renaudie, le sieur de La Chesnaye-Congrier, et d'autres gentilshommes prenaient figures de « mutins », des compagnies qui y commirent de grands désordres. Là encore les instructions envoyées aux officiers royaux ne laissent aucun doute sur la volonté du gouvernement. « A telles manières de gens il faut que vous teniez la bride si roide, écrivait le duc de Guise à Burie, et que vous les fassiez si bien châtier que les autres en prennent exemple et que les bons soient délivrés de telles canailles. » Et toujours se révèle le désir de François II de « trouver quelqu'un qui aura moyen de dire et découvrir beaucoup de choses des entreprises qui se sont faites contre la sûreté de l'Etat [1]. »

Dans les derniers jours de septembre, Saint-Germain et Paris étaient pleins de gentilshommes accourus à l'appel du Roi. La cour résonnait du bruit des répressions lointaines. Une déclaration de guerre aux Bourbons semblait imminente.



On attendait le retour des missionnaires envoyés auprès du roi de Navarre. Antoine de Crussol rentra le 19 septembre : il crut pouvoir annoncer que les princes du sang seraient à la cour à la fin du mois. Mais le cardinal de Bourbon, qui arriva à Saint-Germain le 28,

1. RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 339 et s., 459. — DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, p. 132. — Lettres de Pontbriant et de d'Escars au duc de Guise, 1560, 16, 23 septembre (Bibl. Nat., fr. 15873, p. 7, 19 ; orig.). — Lettres de capitaines et lieutenants aux Guises, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 654 et s. — RUBEN, *Registres consulaires de Limoges*, t. I, p. 203. — François II au comte du Lude, 1560, 6 octobre, Saint-Germain, p. p. B. Ledain d. les *Archives historiques du Poitou*, t. XII, p. 95. — François II à d'Escars, 1560, 7 octobre, Saint-Germain (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 266 ; cop. aut. Saint-Petersbourg). — Le duc de Guise à Burie, 1560, 17 novembre, p. p. E. de Barthélemy d. les Travaux de l'*Académie de Reims*, t. LXXIX, p. 128, 129. — François II à Burie, 1560, 18 novembre (Bibl. Nat., n. a. fr. 1234, p. 306). *Revue de l'Anjou*, t. I (1852), p. 422.





laissa entendre que ses frères ne viendraient pas avant le 20 octobre[1].

Or François II avait sommé le roi de Navarre de lui amener son frère, pour se justifier, sans délai. Le retard était déjà une offense. En même temps parvenait au gouvernement la nouvelle qu'à Nîmes et à Montpellier les huguenots chassaient les magistrats aux cris de : Navarre ! Navarre ! Liberté ! Liberté ! Bien plus, les villes d'Orléans et de Tours, à l'instigation de complices des Bourbons, refusaient d'accueillir les garnisons ordonnées par le Roi. On ne pouvait hésiter. La duchesse de Guise racontait et affirmait à son entourage que sur son lit de mort, Henri II, parlant au cardinal de Lorraine, lui avait enjoint : « Dites à mon fils de châtier le roi de Navarre : châtiez-le ! châtiez-le ! » L'heure était venue d'exécuter l'ordre du roi défunt[2].

Le 28 septembre au soir, François II, Marie Stuart, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise allèrent coucher au couvent des Dominicaines de Poissy, où devait avoir lieu le lendemain la cérémonie de la Saint-Michel, la salle du château de Saint-Germain étant jugée trop petite pour contenir les assistants. Catherine de Médicis s'abstint d'y paraître, à cause du deuil qu'elle ne voulait pas quitter. Le Roi créa, le 29, dix-huit chevaliers de l'Ordre, tous clients des Guises, des Montmorency ou de la Reine-mère. On n'avait jamais vu de promotion si nombreuse : la cour apprit que le souverain désirait lier

1. Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 20, 29 septembre, Poissy Arch. Gonzague de Mantoue Francia ; orig.).

2. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 1er, 6 octobre, Poissy Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Gir. della Rovere au duc de S voie. 1560, 18 septembre, 10 octobre, Saint-Germain, Paris (Arch. d'Et t de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo 1 ; orig.). — On avait saisi à yon. d'après les déclarations que fit le cardinal de Lorraine à Gir. della Rovere, un manuscrit intitulé : *De par le roy de Navarre, prin du sang, aux Estats de France, contre la tyrannie du cardinal d Lorraine et des cadets de la maison de Lorraine*. Cet écrit se rattach évidemment au projet des partisans des Bourbons de réunir les Etats généraux à Lyon.

ainsi, par un serment, « à sa religion et à sa personne » ceux qui auraient bientôt à combattre les rebelles[1].

Le 2 octobre, furent signées des lettres patentes qui transféraient de Meaux à Orléans le siège des Etats Généraux convoqués pour le mois de décembre suivant. En même temps François II faisait connaître son intention de se rendre prochainement à Orléans, base présumée du complot, afin de l'occuper en forces. Le 5 octobre, il proclamait sa volonté de « courre sus aux rebelles et leur faire sentir que je suis roy qui ay puissance et moyen de me faire obéir. » Signe infaillible du fait accompli : les robins eux-mêmes devenaient belliqueux. « Le Roi, écrivait le secrétaire Robertet, n'est plus délibéré de vivre en cette perplexité et veut y mettre une fin, et, pour cet effet, s'en va droit à Orléans, où il assemble une armée pour aller trouver ceux qui le menacent, et l'on verra qui seront ceux qui les favoriseront. » Quant au secrétaire L'Aubespine, grand ami des Guises, il se moquait des princes du sang : « Je crois en ma conscience qu'ils sont bien empêchés et ont beaucoup de manies en la tête. » Le connétable de Montmorency suivait toutes ces choses sans mot dire, l'air « vieux » et mélancolique. De nouveau les courtisans parlaient de l'arrestation éventuelle de Condé : le cardinal de Lorraine leur laissait entendre que la chose était décidée[2].

Deux jours de suite, les 4 et 5 octobre, François II convoqua dans la chambre de la Reine-mère tous les membres du Conseil et les chevaliers de l'Ordre pré-

1. Dép. d'Alvarotti et de Gir. della Rovere, *supra* cit. — Erc. Strozzi, 12 octobre, Paris (Arch. Gonzague, Francia; orig.). — Chantonay, 1560, 7 octobre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 100; orig.). — Liste des nouveaux chevaliers : Bibl. Nat., fr. 3159, fol. 4. — Cf. note de Le Laboureur à l'edition des *Mém. de Castelnau*, t. I, p. 365.

2. Transfert du siège des Etats Généraux : Bibl. Nat., coll. Fontanieu, vol. 293. p. 91. — François II à l'év. de Limoges, 1560, 5 octobre, Saint-Germain ; L'Aubespine au duc d'Aumale, 9 octobre, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 610, 613, 650. — Chantonay à Philippe II, 1560, 7 octobre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 108 : orig.).

sents à la cour au nombre d'environ quarante. Il leur déclara que « la méchante canaille ayant continué de soulever ses peuples », il avait résolu de « se mettre en campagne contre les rebelles » et qu'il priait les chevaliers de son Ordre, ses serviteurs et ses vassaux de lui renouveler leur serment de fidélité. Catherine voulut dire quelques mots, mais l'émotion l'empêcha de parler. Le duc de Guise se leva, il proclama qu'il emploierait sa vie, ses biens et ses enfants au service de Sa Majesté, ajoutant qu'il le jurait en son nom propre et au nom de « sa noblesse », puis il alla baiser la main du Roi et lui prêta le serment de fidélité. Le duc de Montpensier et le connétable firent de même. Puis tous jurèrent. On remarqua que seul Montmorency-Damville, qui jura le dernier, n'y apportait pas grand empressement. Le cardinal de Bourbon, tout en larmes, supplia le Roi d'avoir pitié de lui et de ses frères, assurant qu'ils seraient « bons et obéissants serviteurs » de Sa Majesté : « S'ils se conduisent bien, répondit le souverain, je les traiterai comme mes parents, sinon je les châtierai. » L'attitude ferme et résolue de François II frappa les assistants. Se tournant vers sa mère, il lui dit : « Vous aussi, ma mère, vous serez de cette guerre. » Après quoi, le Conseil s'occupa de subvenir aux frais de la campagne : un emprunt serait fait à l'Hôtel de Ville de Paris et aux banquiers de Lyon [1].

Le 6 arriva un courrier annonçant la venue prochaine du roi de Navarre et du prince de Condé. Ordre fut envoyé aux lieutenants, sénéchaux et capitaines de surveiller les princes et leur suite [2].

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 6 octobre, Poissy (Arch. d'Etat de Modene, Francia; orig.), Chantonay, 8 octobre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 109; orig.). — Gir. della Rovere au duc de Savoie, 10 octobre, Paris (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri. Francia; orig.). — Erc. Strozzi et L. de Gonzague au duc de Mantoue, 12, 13 octobre, Paris (Arch. Gonzague, Francia; orig.). — *Cal. State Papers*, n° 665; *Venice*, n° 220.

2. Pièces (Bibl. nat., fr. 15871, fol. 14 et *passim*; 15873, fol. 6, 7; orig.). — Dépêches *supra* cit.



Le 7, le connétable de Montmorency prit congé des personnes royales pour se retirer à Chantilly, en attendant l'ouverture des Etats Généraux. Il s'en allait fort mécontent de l'attitude de François II à son égard. Il avait voulu plaider auprès du duc de Guise la cause du vidame de Chartres, et le Roi, survenant, l'avait apostrophé : « Vous voulez tout savoir, mais vous ne saurez rien ! » Le jeune souverain, en pleine crise de violence, révélait à chacun son humeur cassante et vindicative. Il avait brutalement refusé à sa mère, qui l'en priait, de donner le collier de l'Ordre à Soubise, et c'était avec peine qu'elle avait obtenu cette faveur pour Lansac. Cependant la cour s'amusait un peu des noces grotesques qu'on venait de célébrer, le 3, de madame d'Estouteville avec le vieux duc de Nevers[1].

Le ton du Roi venait aussi bien de ce qu'il se sentait sûr désormais de dominer ses ennemis. Tenir tête aux Bourbons et à leurs partisans, on ne doutait point que cela fût facile. Plus difficile, on l'avait bien vu, était de contraindre les princes à sortir de leur retraite et à se rendre, et s'ils ne se rendaient, le conflit latent ou aigu pouvait durer indéfiniment. Or un nouveau personnage, Philippe II, venait de résoudre le problème, grâce à une manœuvre préméditée des Guises et de Catherine de Médicis.

Pour la première fois, le 31 août, sous le coup de l'émotion causée par les aveux de La Sague, le gouvernement avait adressé une demande formelle de secours au roi d'Espagne. Du moment qu'il s'agissait d'écraser l'héritier détesté de la maison de Navarre, Philippe II ne se fit pas prier : dès le 13 septembre, l'ambassadeur de France transmettait à son maître une

1. Incidents racontés par la duchesse de Guise à J. Alvarotti ; dép. du 6 octobre (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Chantonay, 7 octobre, Paris (Arch. Nat., K 1493, n° 108 ; orig.). — Dép. de Gir. della Rovere, 10 octobre, *supra* cit.



réponse favorable. Le 21 septembre, arrivait à Saint-Germain un envoyé extraordinaire du Catholique, Antonio de Toledo, qui y demeura jusqu'au 28 : il venait principalement pour détourner François II de réunir le concile national, mais Catherine et les Guises surent si bien l'endoctriner qu'une alliance fut aussitôt conclue contre les rebelles. On annonça que Philippe II allait concentrer sa gendarmerie et sept ou huit mille fantassins aux frontières de la Navarre et du Roussillon. Pris entre l'armée formidable que le Roi réunissait pour aller à leur rencontre et les troupes espagnoles menaçantes, les Bourbons se trouvaient encerclés[1].

Il était sûr qu'Antoine de Bourbon, plutôt que de laisser envahir son royaume, à quoi il tenait par-dessus tout, se soumettrait à la volonté de son suzerain. L'arrivée d'un courrier d'Antoine à Saint-Germain, le 6 octobre, fit connaître à Catherine que la manœuvre avait parfaitement réussi. Il ne s'agissait plus désormais que d'empêcher une surprise.

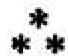
Le 10 octobre, François II vint de Saint-Germain coucher au château de Madrid. Le lendemain il entrait à Paris escorté de trois cents archers, descendait à l'hôtel de Guise, pour conférer avec les corps de la capitale au sujet de l'emprunt, puis le soir même, par la rue Saint-Jacques, toujours entouré d'une garde qui parut une offense aux Parisiens, allait passer la nuit au Bourg-la-Reine. Il arriva le 18 à Orléans, où l'avait précédé le sieur de Sipierre pour réprimer les mouvements suspects, tandis que le sieur de Montpezat portait en Poitou des instructions dont on verra plus loin le sens[2].

1. Pièces p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 495, 540, 553, 554. — Dép. de Chantonay et relations espagnoles, 1560, septembre-octobre (Arch. Nat., K 1493, nos 81, 83, 87, 90, 98, 99, 100; orig.). Cf. Ruble, *o. cit.*, t. II, p. 356, 357. — Pierrebon au duc de Guise, 1560, 1er octobre, Marseille (Bibl. Nat., fr. 15971, fol. 3; orig.). — Dep. d'Erc. Strozzi, 20 et 29 septembre, et de J. Alvarotti, 6 octobre, *supra* cit.

2. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 8, 9 octobre, Paris (Arch. de



Beaucoup de personnes avaient pensé que les Bourbons arriveraient avant le départ du Roi de Paris, et leurs serviteurs avaient même acheté des draps de soie pour les recevoir[1].



Depuis un mois, Antoine, ne sachant que faire, « nourrissoit d'espérance les capitaines et seigneurs qui le devoient accompagner ». Tantôt il proclamait qu'il irait à la cour « présenter ses remontrances en si bonne compagnie que ses ennemis ne pussent user de puissance sur lui », et tantôt, pris de peur, il parlait de se soumettre, comme le lui avait conseillé son frère, le cardinal de Bourbon, porteur des promesses les plus doucereuses de la Reine-mère. Ses partisans, le sentant défaillir, ne cessaient de lui représenter les chances qui s'offraient à lui : sept ou huit cents gentilshommes l'attendaient en Limousin; six mille hommes de pied, recrutés en Gascogne, en Poitou et aux îles de Marennes, et déjà enrôlés, étaient prêts à marcher sous ses ordres; de Provence et de Languedoc trois ou quatre mille hommes s'acheminaient par les routes du Massif central pour le rejoindre; de Bretagne et de Normandie viendraient d'autres renforts; Dieu aidant, il se saisirait sans peine de Bourges et d'Orléans; la gendarmerie royale même se tournerait de son côté; enfin, quant à l'argent, « les meilleures bourses du royaume ne défaudroient à ce besoin », pourvu qu'il se déclarât « protecteur du Roy et du royaume » et dénonçât publiquement

Modène, Francia ; orig.). — Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 10 octobre, Paris (Arch. de Turin, Francia ; orig.). — Erc. Strozzi et L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 12, 13 octobre, Paris (Arch. Gonzague, Francia ; orig.). Le duc de Guise à Montmorency, 1560, 10 octobre, château de Madrid (Bibl. Nat., fr, 3157, fol. 59 ; orig.). — Journal de J. de La Fosse (Bibl. Nat., fr. 5549, fol. 7; orig.). — Scip. Piovene au d. de Ferrare, 1560, 15 octobre, Thoury (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — *Entrée des roy et royne à Orléans...* 1560, 8°.

1. Dép. d'Alvarotti, *supra* cit.



la tyrannie des Guises. Théodore de Bèze, avant de repartir pour Genève, joignait ses exhortations à celles de l'entourage belliqueux du « Navarrais[1]. »

Dans les derniers jours de septembre, la crainte d'un désastre, accrue par les nouvelles de la mission d'Antonio de Toledo et par le bruit des armes espagnoles, l'emporta. Antoine fit savoir à la Reine-mère que, sûr de son innocence et de celle de Condé, il irait trouver le Roi avec le train d'un simple gentilhomme et éloignerait pour ce voyage les serviteurs qui lui avaient offert leur épée. Il avait confiance que Catherine, dont il avait reçu tant de messages affectueux, lui épargnerait les humiliations et les représailles.

Il se trompait. Arrivé à Chaunay en Poitou le 13 octobre, Antoine rencontra le sieur de Montpezat, qui lui notifia l'ordre qu'il avait reçu de la Reine-mère, à son départ de Saint-Germain, de ne laisser entrer les princes du sang dans aucune place forte « sur peine de la vie ». Bondissant sous l'outrage, le Navarrais fit porter une protestation à Catherine. Celle-ci lui répondit : « Mon frère, j'ay esté bien esbahie, vous asseurant que personne n'a eu charge du Roy ni de moy de vous tenir ce langage..., estimant, mon frère, que cela ne vous empeschera de continuer vostre chemin pour nous venir trouver aussi tost que je le désire. Et vous ne trouverez rien éloigné de ce que je vous ay ci-devant escrit, dont je m'asseure que vous me croyez bien ». Or, Montpezat, sommé de s'en expliquer, signa l'attestation suivante : « Je soussigné recertifie au roy de Navarre que ce que je luy ay dit de par la Royne, mère du Roy, est vray. Et ne croy point que la Royne mère le désavoue, car elle me l'a dit de sa propre bouche, et je luy ramentevray quand il luy plaira me faire tant d'honneur que de m'écouter[2]. »

1. *L'Estat de France....* p. 375. — *Opera Calvini*, t. XVIII, p. 255.
2. *Lettres de Catherine*, t. I, p. 150. — Attestation de Montpezat, 1560,

*
* *

En même temps que les Guises, Catherine avait adressé au roi d'Espagne une demande de secours contre les séditieux, et remercié son gendre de la promptitude avec laquelle il répondait à son appel. Elle avait été complice dans le jeu perfide au moyen de quoi on avait essayé de compromettre Montmorency aux yeux des Bourbons, en le mêlant à l'arrestation de La Sague. Tandis qu'elle faisait porter au roi de Navarre les invitations les plus affectueuses, elle donnait, on vient de le voir, l'ordre aux capitaines de traiter les princes du sang comme des ennemis ou du moins comme des suspects[1].

Etait-elle donc tout à fait d'accord avec les Guises? Il y a lieu d'en douter, puisqu'à la même époque elle se montrait un peu offusquée du regain de puissance que les événements apportaient aux ministres de François II[2].

En vérité, elle poursuivait toujours le but qu'elle n'avait pu atteindre à Fontainebleau : amener par la douceur le roi de Navarre à reprendre sa place au Conseil pour priver ses partisans d'une raison légitime qu'ils avaient de s'agiter et fournir à l'opinion la preuve que François II n'était pas l'instrument d'une seule faction. Cajoleries et assurances, qu'elle prodiguait au premier prince du sang, ne tendaient qu'à cela. Mais, depuis Fontainebleau, de graves inquiétudes se mêlaient à son désir. Elle savait que les Bourbons « suppor-

20 octobre, La Tricherie : orig. autog. découvert et publ. p. Ruble, *o. cit.*, t. II. p. 386, 387. — Montpezat au duc de Guise, 20 octobre; à la Reine mère, 23 octobre (Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27, fol. 80 et 112; autog.).

1. *Lettres de Catherine*, t. I, p. 147, 148, 149. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 583. — L. Paris, *o. cit.*, p. 577. — Ruble, *o. cit.*, p. 357-364.

2. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 6 octobre, Poissy (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

taient » tous les troubles, s'ils n'en étaient les auteurs; elle connaissait l'ambition fiévreuse de Condé, elle devinait les intrigues à la fois tenaces et vacillantes d'Antoine auprès des protestants, des princes d'Allemagne et de la reine d'Angleterre, elle avait sous les yeux le dossier d'accusation réuni par les Guises contre leurs adversaires. Elle ne pouvait donc se reposer sur la bonne foi des princes du sang : elle souhaitait leur venue, elle les appelait, mais en les redoutant. Aussi s'associait-elle, d'une manière plus ou moins sournoise, à toutes les précautions, militaires et policières, dont les Guises assumaient ouvertement la responsabilité.

Enfin, elle pensait à la réunion prochaine des Etats Généraux. Le mécontentement public, la diffusion des idées nouvelles, les complicités secrètes que l'on savait exister en chaque province et dans toutes les classes avec les fauteurs de changement nécessitaient, en vue des élections et pour parer aux surprises, un déploiement de forces militaires. Mais aussi fallait-il que le Roi eût près de lui, pour les séduire ou les mater en cas de danger, les chefs de l'opposition, il fallait que ces chefs fussent, au regard des Etats, dont on attendait de l'argent, ou solidaires du Conseil ou hors de cause. Catherine ne voulait pas de mal au roi de Navarre ; mais elle agissait en sorte qu'il fût contraint de collaborer avec elle.

D'ailleurs, les buts de sa politique, au milieu des incidents, ne variaient point : réaliser l' « union des princes », en attendant que ses fils fussent assez forts pour imposer leur volonté, et accorder aux réformés une certaine tolérance jusqu'au jour où le concile aurait restauré l'Eglise « en sa primitive beauté. »

Car c'est un fait digne de remarque que l'attitude religieuse du gouvernement fixée par les actes d'Amboise et de Romorantin et qu'on a vue mise en pleine



lumière par les orateurs de Fontainebleau, loin de se modifier devant les troubles nouveaux, en fut, au contraire, renforcée. Tant il est vrai que cette attitude répondait, non à des préférences sentimentales, mais à la nécessité profonde des choses.



CHAPITRE III

LE DEUXIÈME APPEL AU CONCILE

Les incidents survenus depuis l'assemblée de Fontainebleau, la conduite des Bourbons, la découverte d'un nouveau complot, le bruit des révoltes locales, l'habitude que prenaient les protestants de s'assembler ouvertement et en armes, et la solidarité apparente des pasteurs de Genève avec les adversaires du gouvernement, — solidarité qu'attestait la présence, très remarquée, de Théodore de Bèze à Nérac, — auraient pu, non seulement contrarier l'acheminement de la politique royale vers la tolérance, mais provoquer un brusque retour à l'ancienne thèse de la répression absolue. En jugeant ces choses, l'équité veut qu'on n'oublie point les conditions du régime monarchique établies par plusieurs siècles d'unité religieuse : les représailles que durent subir les réformés, à l'automne de 1560, étaient moins des manifestations de fanatisme que des actes d'autorité. Dans les mêmes circonstances où se trouvèrent François II et ses conseillers, leurs prédécesseurs eussent agi, il est sûr, avec une cruauté autrement terrible. Les massacres de Mérindol sous François Ier et la répression des « communes » du sud-ouest sous Henri II hantaient encore les mémoires, et



leur souvenir fit paraître presque anodines, même aux yeux des religionnaires, les mesures ordonnées par les Guises après la découverte du nouveau complot.

Les protestants attendaient le pis : ils furent un peu étonnés, semble-t-il, qu'on ne les exterminât point tous. Leurs plus anciennes histoires indiquent assez clairement cette nuance. Jehan Crespin, qui est l'exactitude et l'honnêteté mêmes, voit très bien la cause de la répression dans les agissements des Bourbons ou de leurs partisans : « Couroit le bruit qu'il se faisoit amas de gens par les églises pour tenir le party du roy de Navarre. Dès lors, les trêves que les églises avoient eues depuis le mois de mars furent rompues, et commencèrent les dites églises à être recherchées plus que devant. » Il reconnaît que d'ordinaire cette répression se borna à la dispersion des assemblées illicites et à la poursuite plus rigoureuse des prédicants, et que « personne ne fut envoyé à la mort [1]. »

Au vrai, François II fit grande démonstration de sa colère contre les huguenots, qui ne reconnaissaient point la tolérance qu'on leur avait accordée : « Ils ont depuis, écrivait-il, faict pis que jamais, et où ils vouloient auparavant aller en cachette, ils se sont en une infinité de lieux assemblés publiquement avec armes. Je ne suis pas délibéré de l'endurer. » Il commandait à ses lieutenants de surveiller les juges : « Je vous prie vous enquérir bien et soigneusement, partout où vous passerez, du debvoir que font mes officiers, afin que s'il y en a quelques-uns qui favorisent telle manière de gens, vous fassiez procéder contre eux par privation de leur estat ou autre punition. » Le cardinal de Lorraine, lui, nommément visé par les libelles, se croyait, avec tout le clergé, en danger de périr : « C'est à nous maintenant à nous défendre, disait-il à

1. J. Crespin, *Histoire des martyrs*, éd. 1597, fol. 517 v°.



l'évêque de Montpellier, et à n'espargner aucun de nos moyens et facultés pour repousser les insolences de tels malheureux séditieux[1]. »

« Séditieux » remplace « mal sentans » dans le formulaire de la répression, et c'est déjà le signe qu'on en veut moins aux hérétiques qu'aux turbulents. Et de fait on n'intervient brutalement que là où il y a lieu de craindre des troubles. A Paris, « depuis le mois d'octobre jusques en décembre les prisons furent remplies. » En Limousin et dans le sud-ouest, les garnisons, prévenant la concentration de l'armée des Bourbons, firent la chasse aux assemblées. A Lyon, le grave attentat des Maligny appelait des représailles. En Dauphiné et en Languedoc, les lieutenants royaux, La Motte-Gondrin, Villars, Joyeuse, assistés des cours souveraines, procédèrent à de nombreuses expulsions et confiscations ; Villars fit pendre le pasteur d'Aigues-Mortes et raser les maisons des gentilshommes fugitifs. Les huguenots de ces régions, qui avaient cherché, sinon la guerre, du moins le risque d'une guerre, furent traités en vaincus[2].

Ailleurs, dans la plupart des cas, faute d'argent pour les frais de justice ou faute d'instructions précises, et parce qu'à trop réprimer, on eût provoqué les désordres qu'on voulait empêcher, les lieutenants et magistrats locaux s'en tinrent à la pratique d'une tolérance implicite qui s'était établie depuis le printemps. Des officiers très catholiques laissèrent les protestants se réunir « sans émotion et sans armes ». C'est encore Crespin qui l'avoue : « Dieu lia les mains des juges[3]. »

1. François II au maréchal de Termes, 1560, 1er octobre, Saint-Germain, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 580, 581. — Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Montpellier, 1560, 14 octobre, Argenville, p. d. *Hist. eccl.*, t. I, p. 379.
2. J. Crespin, *o. cit.*, fol. 517 v°. — *Mémoires de Jean Philippi*, éd. Buchon, p. 353. — L. Paris, *o. cit.*, p. 654, 680. — Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27. — Sources *supra* cit.
3. Compte rendu de Thibaudeau, procureur du Roi à Saintes, 1560, 1er octobre (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 1; orig.). — Rapport adressé du

Sous la menace d'une nouvelle persécution, de pauvres gens pensèrent à invoquer la protection ou la miséricorde de Catherine. Les habitants de Sommières, craignant des représailles pour avoir laissé chez eux « prescher l'Evangile et ministrer les sacremens à la mode de Genève, à la persuasion de plusieurs artisans et ministres venans des villes circonvoisines », s'adressèrent à la Reine-mère, qu'ils appelaient avec une familiarité toute méridionale : « Très chère dame. » Cette démarche montre que les protestants n'avaient pas perdu tout espoir de gagner à leur cause celle qui les avait déjà plusieurs fois déçus et que les pamphlétaires d'Amboise, par dépit, avaient grossièrement calomniée [1].



Catherine, d'accord avec le cardinal de Lorraine et les robins du Conseil, poursuivait son dessein de restaurer l'unité chrétienne par la réforme des abus ecclésiastiques et par le concile.

Le gouvernement royal venait de contraindre les évêques à la résidence. Le 17 septembre, il avait donné l'ordre aux officiers des bailliages et sénéchaussées de vérifier l'état des diocèses pour lui en faire rapport. Les bénéficiers italiens eux-mêmes affichèrent quelque zèle. Janus Fregose, évêque d'Agen, écrivit au cardinal de Lorraine qu'en dépit de ses maladies il était venu en son diocèse, « où avec ce peu de force que j'ay ne cesse de m'employer. » Battista Alamani, évêque de Mâcon, consentit à s'installer à son siège.

Périgord à Burie, 1560, 12 novembre (Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27, fol. 167; orig.). Bouillé au duc d'Estampes, 1560, 7 décembre, Nantes, p. p. D. Morice, *Preuves... à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1262. — Crespin, *loc. cit.*

1. Les habitants de Sommières à la Reine-mère, 1560, 10 novembre (Bibl. Nat., Vc de Colbert, vol. 27, fol. 160; orig.). — *Hub. Langueti Epistolæ*, lib. II, p. 103.



Jacobo-Maria Sala, vice-légat d'Avignon et évêque de Viviers, parti pour Rome, demanda un sursis de trois ou quatre mois avant de rentrer. Mais on ne pouvait corriger du jour au lendemain des abus invétérés : malgré les décrets du Saint-Siège sur la pluralité des bénéfices, certains prélats possédaient encore plusieurs évêchés; d'autres retenus par des charges à la cour ou des missions à l'étranger, échappaient à l'obligation de la résidence. Le comte de Villars se plaignait que des vingt-deux évêques de la province de Languedoc, seize ou dix-sept fussent toujours absents. D'ailleurs, de mauvais esprits affirmaient que la présence des évêques dans les diocèses était plus dommageable à la religion que ne l'avait été leur absence. Il importait donc d'abord de « réformer » les personnes, et ceci ne pouvait être fait que par l'autorité d'un concile [1].

Pie IV, en apprenant que le Roi, à l'issue de l'assemblée de Fontainebleau, avait convoqué le concile national, se montra « merveilleusement scandalisé. » Le 24 septembre, l'abbé Niquet arrivait à Rome porteur d'une dépêche catégorique : François II avertissait le pape qu'il fallait traiter l'affaire du concile général « de telle façon que l'Empereur et avec luy les Estats de l'Empire, tant catholiques que protestants, y consentissent ; » qu'autrement, rien n'empêcherait l'assemblée de l'église gallicane. Tout en manifestant « une notable admiration et colère », le pontife annonça qu'il allait lever la suspension du concile de Trente, sans d'ailleurs abandonner la thèse de la répression :

1. Rapport du procureur du Roi à Saintes, 1560, 1er octobre (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 1; orig.). — Rapport des officiers de la sénéchaussée de Rouergue, 1560, 4 novembre, Villefranche (Bibl. Nat., Ve de Colbert, vol. 27, fol. 148; orig.). J. Fregose au cardinal de Lorraine, 1560, 3 novembre, Agen, p. p. Ruble. *o. cit.*, t. II, p. 489. — Arch. commun. de Mâcon, BB36; reg. — Ph. Babou au Roi, 1560, 2 septembre, Rome, p. p. Henry et Loriquet, *Correspondance de Ph. Babon*, p. 26. — Le comte de Villars aux Guises, 1560, 27, 29 octobre, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 671. — *Hub. Languetі Epistolæ*, lib. II, p. 73.



« Au demeurant, Sire, écrivait l'ambassadeur Babou, Nostre Saint-Père m'enchargea fort expressément de vous exhorter à punir tous ces cerveaux studieux de novitez, sans aucune exception de personne, et me dit qu'à ceste maladye il n'eschet autre médecine que le feu et l'épée. » La Curie pensait que le bruit d'une levée prochaine de la suspension du concile de Trente suffirait pour retarder l'assemblée de l'Eglise gallicane, et que le Roi finirait par renoncer, sous diverses influences, à exiger la participation des protestants au concile général[1].

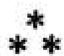
En proie aux craintes que lui avaient inspirées les révélations de La Sague, l'attentat des Maligny et la nouvelle prise d'armes de Montbrun, le gouvernement royal ne se contentait point des finesses de Rome. Il réclamait une décision en termes très vifs, et l'homme qui parlait le plus durement de la Curie était le « tigre de France », ce cardinal de Lorraine que les pamphlétaires du parti de Condé ont représenté comme le fauteur de la pire réaction religieuse, ce même cardinal que, du reste, Pie IV et Philippe II jugeaient assez suspect. « Vous dites, se récriait Lorraine, que le pape et ses ministres ne sont pas contens de moy... Je serois bien ayse que luy et les autres princes prissent un peu plus à cueur le besoin que la Chrétienté a de leur ayde, et que l'on ne s'amusât pas à consulter les médecins quand on voit que le patient a la mort entre les dents. » Il envoyait à Rome mémoires sur mémoires pour exposer la thèse du gouvernement, demandant que l'on fît, non une « continuation » des premières sessions du concile de Trente, mais un « nouveau concile, » qui donnerait satisfaction à l'Empereur et aux luthériens. Conformément à cette thèse,

1. Ph. Babou au Roi, 1560, 30 septembre. Rome, p. p. Henry et Loriquet, *o. cit.*, p. 27, 35. — Vargas à Philippe II, 1560, 27 juillet, 7 août, 25 septembre (Arch. roy. de Simancas, E 886, nos 53, 55, 74; orig.).



l'ambassadeur Babou remontrait au pape que « ce n'est pas tout que d'assigner un concile, si ce n'est avec les formes et moyens nécessaires pour faire qu'une telle assemblée profite à la Chrétienté[1]. »

La discussion eût tourné peut-être au pis, sans le besoin qu'avait alors le gouvernement français des secours de Philippe II contre les « rebelles. »



Dès la fin du mois d'août, Philippe décidait, on l'a vu, d'envoyer à la cour de France un ambassadeur extraordinaire, Antonio de Toledo, pour offrir son aide au Très-chrétien et lui faire connaître « son désir singulier que le concile national, duquel le pape se travaille tant, n'ait lieu. » A l'entendre, tout devait se résoudre par voie d'autorité ou de contrainte[2].

Au vrai, le zèle de l'Espagnol à défendre les prérogatives du Saint-Siège recouvrait des inquiétudes politiques. Ce qui épouvantait la cour de Tolède, c'était l'éventualité d'un accord, à propos du concile, entre le roi de France, l'Empereur, les princes et les protestants d'Allemagne. « A demy esperdus de frayeur », le fils de Charles-Quint et ses conseillers redoutaient que par ce moyen « se formast quelque intelligence au préjudice des Pays-Bas[3] ».

Lorsqu'Antonio de Toledo arriva à Saint-Germain, le 21 septembre, la cour attendait du secours de l'Espagne

1. Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges, 1560, 19 septembre, Saint-Germain, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 535, 615 et suiv. — Instructions de Philippe II à A. de Toledo, 1560, 2 septembre, Tolède, p. p. WEISS, *Papiers de Granvelle*, t. VI, p. 141. — Babou au Roi, 1560, 17 octobre, 8, 11 novembre, Rome, p. p. HENRY et LORIQUET, p. 47, 50-58.

2. Dép. de l'évêque de Limoges au cardinal de Lorraine et à François II. 1560, août, Tolède, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 458, et d. la *Revue d'histoire diplomatique*. t XIII (1899), p. 598, 599.

3. L'évêque de Limoges à François II, 1560, 31 août, Tolède, p. d. la *Revue d'histoire diplomatique*, t. XIII, p. 598.



contre les « séditieux ». Or, pour obtenir le secours espéré, il fallait d'abord dissiper les soupçons de Philippe II. Celui-ci recevait, tant de son ambassadeur Chantonay que de la Curie, et même du nonce en France, des renseignements perfides sur les intentions du gouvernement royal. Chantonay, en particulier, proférait « mille paroles insolentes et peu sentantes ». Toledo demanda des assurances au nom de son maître : les théologiens espagnols condamnaient formellement l'initiative d'un concile national, et, du point de vue politique, le Catholique faisait valoir que si l'on cédait aux demandes des mécontents en un pareil sujet, « cela pourroit tailler le saut à beaucoup d'autres gens de n'être jamais satisfaits[1] ».

Il semble que quelques promesses furent faites à Toledo, du moins quant à la date de réunion du concile national. Mais sur le principe, François II reprit très explicitement la thèse de sa mère, qui était la thèse de son gouvernement depuis l'édit de mars : la répression, si cruelle qu'elle eût été, n'avait servi de rien ; devant la menace d'une révolution, *d'una gran destruicion*, ses conseillers avaient opiné unanimement pour la réforme des abus au moyen d'un concile national ; comme preuve de ses bons sentiments, il avait prié le pape d'envoyer un légat à l'assemblée de l'Eglise gallicane[2].

A Rome, l'ambassadeur Babou demandait toujours un « nouveau » concile général, luttant contre les

1. Instructions de Philippe II à A. de Toledo, 1560, 2 septembre ; Philippe II à l'évêque d'Arras, 1560, 7 septembre, Tolède, p. d. *Papiers de Granvelle*, t. VI, p. 141, 149. — Dép. de Chantonay, 1560, septembre-octobre (Arch. Nat., K 1493, nos 90-100 ; orig.). — Lettre du nonce en France à Philippe II, 1560, 31 août (Arch. Nat., K 1496, n° 4, orig.). — L'évêque de Limoges à François II, 1560, 26 septembre, Tolède, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 551. — Throckmorton, 1560, 30 septembre-10 octobre, Poissy (*Cal. For.*, *1560-1561*, p. 323-341). — Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 20, 29 septembre, Poissy (Arch. Gonzague, Francia, orig.). — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1560, 6 octobre, Poissy (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

2. Rapport de la mission d'A. de Toledo, 1560, octobre (Arch. Nat., K 1493, n° 26 ; copie espagnole).



partisans d'une « continuation » des sessions de Trente[1].

***

Pie IV fut aussi bien averti de France par ses plus fidèles serviteurs du danger qu'il y avait à ne pas rouvrir le concile général.

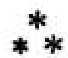
Le cardinal de Tournon, envoyé par le pape comme légat du Saint-Siège et inquisiteur général, ne pouvait cacher son chagrin d'avoir trouvé le royaume dans un tel état, après quatre ans d'absence. Remontant la vallée du Rhône, il voyait les cités, les bourgades et jusqu'à sa ville natale de Tournon « infectées d'hérésie ». Des affiches annonçaient partout la convocation, pour le 20 janvier, d'un concile national. Attristé, le vieux cardinal supplia Pie IV de mettre un terme à l'incertitude qui régnait touchant les intentions du Saint-Siège : en attendant une décision et pour ne point paraître approuver le projet de concile national, il retarderait son voyage à la cour[2].

L'attitude de Tournon causa une émotion égale à Saint-Germain et à Rome. Catherine savait que le cardinal était le seul homme d'Etat français dont Philippe II reconnût « les actions et la vie passée être dignes de la religion chrétienne »[3].

Quant au pape, il ne pouvait douter de la fidélité de Tournon ni négliger ses conseils. Il reçut sa dépêche le 22 septembre, et le lendemain il en donnait lecture au consistoire. Sur ce arriva l'abbé Niquet, porteur du message de François II. Bon gré mal gré, Pie IV promit

1. Babou au Roi, 1560, 10 octobre, Rome, p. p. HENRY et LORIQUET, *o. cit.*, p. 44.
2. Ch. FLEURY, *Histoire du cardinal de Tournon*, p. 324-328. — Vargas à Philippe II, 1560, 25 septembre, Rome (Arch. de Simancas, E 886, n° 74; orig.).
3. Instructions de Philippe II à A. de Toledo, p. d. *Papiers de Granvelle*, t. VI, p. 141.

à l'ambassadeur Babou de publier bientôt la bulle levant la suspension du concile général. En même temps il faisait porter à Tournon l'ordre de se rendre à la cour pour y combattre le projet de concile national[1].



Enfin, deux mois plus tard, non sans tergiversations, la bulle sortit de la chancellerie pontificale et fut publiée le vendredi 29 novembre : elle fixait au jour de Pâques, à Trente, la réouverture des sessions du concile. Le lendemain, Pie IX annonçait sa décision par des brefs à François II et au cardinal de Tournon. L'abbé Niquet, portant la bulle et les brefs, partit de Rome dans la nuit du 5 au 6 décembre, — à l'heure même où le Très-Chrétien expirait, — et arriva le 17 à Orléans.

La bulle ne contenait pas la moindre mention du nom du roi de France : cet oubli parut une offense mesquine de la Curie à l'adresse du prince dont la diplomatie avait vaincu les résistances de Rome[2].

Le pauvre François II, adolescent chétif, dont la main avait signé le premier acte de pitié de la monarchie envers les « hérétiques » et qui venait d'obliger le pape à rouvrir le concile général, devait quitter ce monde sans que personne lui rendît justice. Les catholiques le taxèrent de faiblesse et les protestants le dénoncèrent comme un grand criminel parce qu'il avait empêché Condé de renverser l'Etat.

1. Sources *supra* cit., notamment dépêches de Babou et de Vargas.
2. *Annales ecclesiastici*, t. XXXIV, p. 95-97. — Babou à François II, 1560, 20 novembre, 5 décembre; à Charles IX, 1561, 15 février, Rome, p. p. HENRY et LORIQUET, *o. cit.*, p. 78, 120.



CHAPITRE IV

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX. L'ARRESTATION DE CONDÉ.

Les assemblées particulières des bailliages et sénéchaussées, pour la rédaction des cahiers et le choix des députés aux Etats Généraux, se réunirent, au gré des baillis ou sénéchaux qui devaient les présider, à différentes dates depuis la fin du mois de septembre jusque vers le 20 novembre.

A l'encontre de certaines traditions, il avait été ordonné que chaque bailliage, sénéchaussée ou circonscription équivalente formerait une assemblée électorale. Les Etats provinciaux, excepté, semble-t-il, ceux de la Bretagne, durent renoncer à « députer en corps » et ne purent que déléguer un syndic « pour veiller aux intérêts généraux du pays ». Il y eut quelques résistances, mais le cardinal de Lorraine tint la main à ce que la procédure prescrite fût observée [1].

1. Le cardinal de Lorraine au duc d'Aumale, 1560, 10 octobre, Saint-Germain, p. p. L. Paris, *loc. cit.* — Convocation à l'assemblée du bailliage de Dijon, 1560, 27 octobre (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. 70; orig.). — *Hist. du Languedoc*, t. XI, p. 329. — Ch. de Calan, *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne*, t. I, p. 144.



Les historiens du parti des Bourbons ont prétendu que cette procédure résultait d'un calcul des Guises, jugeant qu'il serait plus commode d'exercer une pression ou une surveillance dans des circonscriptions restreintes à l'égard de gens isolés et peu nombreux, que sur de grandes assemblées provinciales. Rien de précis, à vrai dire, n'autorise cette supposition. On sait seulement que le Roi, sa mère et ses ministres craignaient les déplacements de gentilshommes attroupés. On sait aussi qu'une tradition constante poussait la monarchie absolue et unitaire à substituer aux anciennes représentations provinciales, féodales ou même communales des cadres purement administratifs. Mais, en pratique, le fractionnement électoral, loin de favoriser la « tyrannie », tournait à l'avantage des oppositions : il était beaucoup plus facile aux dissidents de se faire entendre des assemblées particulières ou même d'y obtenir une majorité locale que d'imposer leurs vues à une assemblée provinciale. Autant les Etats provinciaux se montrent, à cette époque, conservateurs et serviles, autant les assemblées des bailliages paraissent impatientes : c'est que les électeurs des bailliages, robins de petites villes ou hobereaux du plat pays, souffrent des abus et n'en profitent pas ; ils échappent mieux à l'influence officielle que les grands seigneurs, les parlementaires et les robins anoblis qui forment les Etats provinciaux. De fait, on le verra, les élections de 1560 déçurent si bien le gouvernement que Catherine, l'année suivante, s'empressa de revenir à l'ancien système, n'accordant à chaque province que trois députés, un par ordre. Les assemblées particulières, autant que les relations, très succinctes, nous permettent d'en juger, ne souffrirent d'une contrainte officielle que là où des troubles antérieurs avaient amené une répression qui durait encore, notamment en Dauphiné, en Languedoc et en Provence : toutefois cette contrainte n'empêcha point, par exemple,

les électeurs du Vivarais de choisir des députés très hostiles au gouvernement des Guises[1].

L'auteur de l'*Estat de France sous François II* se plaint de ce que ces mêmes Guises « avoient donné ordre aux juges d'empêcher que rien ne fust proposé contre leur autorité et celle de l'Eglise. » Il reconnaît pourtant qu'un tel ordre n'eut pas grand effet. En plusieurs régions, les huguenots, au cours de conciliabules préparatoires, décidèrent de faire soutenir par un des leurs, devant l'assemblée du bailliage ou de la sénéchaussée, « ce qu'ils pensoient pour la gloire de Dieu et la tranquillité du royaume ». A l'assemblée de l'Ile-de-France, un membre de la communauté parisienne lut la confession de foi des églises réformées et voulut faire insérer au cahier une demande de libre exercice pour la religion nouvelle. A Blois, le procureur Jean Bazin exposa d'abord devant l'assemblée, puis en réunion publique, les remontrances de « ceux qui tenoient la vraie doctrine ». A Bourges, l'assemblée fut très orageuse : « il y eut grandes altercations et divorces entre gens d'Eglise, de la justice et du commun ». A Angers, le 13 octobre, le ministre de Tours, Charles d'Albiac, vint haranguer la noblesse huguenote, accourue en si grande force que les magistrats se donnaient pour perdus; le lendemain l'avocat François Grimaudet y prononçait son fameux discours qui, répandu sous forme de libelle, devait être censuré par la Faculté de théologie de Paris. A l'assemblée de Châtellerault, le 20 octobre, que présidait le sieur de Montpezat, les protestants présentèrent une requête avec leur confession de foi. Le même Montpezat, présidant, le 28, l'assemblée de Poitiers, reçut de quelques communautés « des articles si estranges que, pour l'énormité d'iceux, n'en voulut

1. A. du BOYS, *Album du Vivarais*, p. 22, 23. — E. ARNAUD, *Hist. des protestants du Vivarais*, t. I. — V. CHARETON, *La Réforme et les guerres civiles en Vivarais*, ch. I.



permettre la lecture » et que la Reine-mère lui écrivit de réprimer sévèrement de pareilles manifestations. Les huguenots d'Angoulême réussirent à faire élire leurs candidats. A l'assemblée de Rodez, il y eut des disputes : un consul de Millau demanda main forte contre les calvinistes, « gens de malvaise vie, séditieux, troblans le repos public, diseurs de faulces doctrines et qui mectoient la ville en désarroi ». Les lieutenants ne purent empêcher quelques scènes de désordre à Montauban et à Cahors[1].

Là même où les protestants ne se trouvaient qu'en très petit nombre, leurs « remontrances » éveillèrent un écho de sympathie, parce que tout le monde souffrait d'abus devenus trop évidents. L'esprit moyen, dans l'ensemble du royaume, qui répugnait peut-être à l'idée d'un déchirement, se montrait d'ailleurs hostile au clergé. Le cahier d'Epernay, par exemple, rend bien cette nuance : on y blâme « l'hérésie », mais on y déclare tout d'abord que « c'est chose accordée par tout le royaume que les nouvelles opinions proviennent de tant et si évidens abus que commettent les bénéficiers en leur bénéfices », et, ensuite, que les gens d'Eglise ont l'habitude de dénoncer comme une hérésie le moindre reproche qu'on leur adresse; ce même cahier demande au Roi de révoquer l'édit de Romorantin, parce qu'il n'est pas raisonnable « les béné-

1. *L'Estat de France sous François II*, p. 388 et suiv. — *Hist. eccl.*, t. I, p. 287, 361 et *passim*. — *Journal de Jehan Glaumeau*, éd. Hiver, p. 115. — Les magistrats d'Angers au card. de Lorraine, 1560, 15 octobre, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 658. H. Grimaudet, *Remonstrance aux Etats d'Anjou*, s. l., 1561, 8°. *Revue de l'Anjou*, t. I (1852), p. 408-411. — Montpezat au cardinal de Lorraine, 1560, 29 octobre, Le Fou, p. d. le *Cabinet historique* t. XIX, p. 58. — *Journal de Jean de Brilhac*, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XV, p. 7. — R. de Daillon, évêque de Luçon, au cardinal de Lorraine, 1550, 4 novembre, Sainte-Gemme (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 87; orig.). — Copie collationnée d'une lettre saisie, 1560, 16 novembre, Angoulême (Bibl. Nat., fr. 15871, fol. 50). — *Mémoires d'un calviniste de Millau*, p. p. J. L. Rigal, dans les *Archives histor. du Rouergue*, t. II (1911), p. 7, 8. — Le sieur de La Gravière au cardinal de Lorraine, 1560, 16 novembre, Cahors (Bibl. Nat., Ve Colbert, vol. 27, fol. 176; orig.).



ficiers estre juges contre ceulx qui les accusent[1]. »

En somme, à bien examiner les choses, on ne constate d'incidents, à l'occasion des assemblées particulières, que dans les pays de la Loire et du Sud-Ouest, sur le grand chemin de Guienne, où le gouvernement avait massé des troupes et pris des précautions en vue du voyage des Bourbons.

*
* *

En arrivant à Orléans, le 18 octobre, François II parlait de défendre à main armée « sa couronne et sa propre vie. » Lui et les siens frémissaient d'inquiétude et de colère : sur la route ils avaient cru voir des huguenots, — le Roi lui-même prononçait ce mot abhorré, — jusque dans les plus petits villages[2].

On avait transféré le siège des Etats de Meaux à Orléans pour mieux tenir cette ville. Le Roi prit logis à l'hôtel que Jacques Groslot, chancelier d'Alençon et bailli d'Orléans, avait fait construire et dont, lui mort, sa veuve et ses fils venaient d'achever l'aménagement[3].

Ville suspecte entre toutes et qui avait été la base la plus solide de la conjuration d'Amboise, peuplée de protestants et de complices de Condé, voisine, d'ailleurs, de ce duché de Vendôme qui était le fief par excellence des Bourbons depuis la chute du connétable, Orléans, carrefour central du royaume, commandait la vallée de la Loire. C'était une merveilleuse place pour organiser

1. Cahier des habitants d'Epernay, 1560, 18 octobre, p. p. R. Chandon de Briailles et H. Bertal, *Archives municipales d'Epernay*, XVI[e] siècle, p. 157.

2. Scip. Piovene au duc de Ferrare, 1560, 15 octobre, Toury (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 21 octobre, Orléans (Arch. Gonzague, Francia ; orig.).

3. Jarry, *La construction de l'hôtel Groslot et les origines de la famille Groslot* (Orléans, 1915, 8°. — Extr. du *Bull. de la Soc. arch. et histor. de l'Orléanais*).

la révolte et couper la France en deux tronçons : or on savait ou du moins on était persuadé que les partisans des princes voulaient s'en emparer. Le mieux était donc de l'occuper avec des forces écrasantes : de là François II irait à la rencontre des rebelles et, s'il le fallait, jusqu'en Guienne, à la tête de son armée[1].

Une armée, en effet, et une armée exceptionnellement forte, se trouvait massée en Orléanais. Outre la garde personnelle du Roi, il y avait quelque mille chevaux ; d'autres troupes veillaient en Bourgogne, prêtes à intervenir ; on recrutait un peut partout ; le duc de Guise sollicitait des secours des princes étrangers, notamment trois mille hommes du duc de Lorraine ; on attendait deux mille Allemands. Quatre compagnies de vétérans furent logées dans la ville même. Les habitants durent porter toutes les armes qu'ils possédaient, voire leurs couteaux, à la maison commune. Les plus humbles furent ainsi avertis de l'imminence d'un grand danger[2].

Cependant la Reine-mère ne paraissait occupée que de la venue prochaine de son ami le cardinal de Tournon, qu'elle attendait depuis un an. Le vieillard entra à Orléans le 24 octobre au soir. Catherine lui fit rendre « tous les honneurs possibles », elle alla le visiter deux fois à son logis et l'introduisit aussitôt au Conseil des affaires. Il apportait une promesse du duc de

1. J. Alvarotti au duc de Ferrare. 1560, 8-22 octobre (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Sommaire des dépêches de Chantonay, 1560, 15 octobre. 4 novembre (Arch. Nat., K 1493, n° 104 ; orig.). — *Mém. de Condé*, t. II, p. 378.

2. Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 29 octobre, Orléans (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I ; orig.). — Dép. de Chantonay, octobre-décembre (Arch. Nat., K 1493, n[os] 101. 106 et *passim* ; orig.). — M. Suriano au doge de Venise, 1560, 1[er] novembre, Orléans, p. p. H. LAYARD, *Despatches of Michele Suriano...*, p. III, IV. — RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 392. — E. SAULNIER, *Le rôle politique du cardinal de Bourbon*, p. 24, 25. — Le Roi au duc d'Aumale, 1560, 9 octobre (Bibl. Nat., fr. 4639, fol. 4) ; le même à Tavanes, 9 octobre (fr. 4632, fol. 8) ; le duc de Guise au même, 9 octobre (fr. 4640, fol. 31).

Savoie d'accourir au secours de la famille royale, dès qu'il serait appelé, contre les Bourbons[1].



Le cardinal de Bourbon avait annoncé que ses frères seraient à la cour le 20, et les jours s'écoulaient sans qu'on vît arriver les princes. Retardés par les conseils de leurs serviteurs et aussi par la peur des représailles, Antoine et Condé avançaient, sur le grand chemin de Guienne, à toutes petites étapes. De bonnes âmes leur avaient offert, à Châtellerault, le moyen de s'enfuir vers l'Anjou et les ports de Normandie, « où ils trouveroient secours, gens, argent et villes de retraite. » Antoine, qui ressemblait à « un prévôt des maréchaux menant son frère prisonnier », repoussa l'offre, étant résolu à obéir, quoique avec beaucoup d'ennui. Enfin, le 29, la cour apprit que les princes, accompagnés du cardinal d'Armagnac, avaient couché à Blois, qu'ils renonçaient à passer par le duché de Vendôme et qu'ils allaient s'acheminer *pian piano* vers Orléans. Leur frère et leurs parents qui se trouvaient auprès du Roi, le prince de La Roche-sur-Yon, son fils et le fils du duc de Montpensier, partirent à leur rencontre, sans autre suite. Le duc de Montpensier, favori de la Reine-mère, était occupé à Angers à réprimer les manifestations des huguenots[2].

Le 31 octobre, à cinq heures du soir, le roi de Navarre et Condé franchirent le portereau d'Orléans et s'avancèrent à travers la ville, un peu émus à la vue des troupes « fort serrées » qui faisaient la haie. Arrivés

1. Le duc de Guise à Montmorency, 1560, 24 octobre, Orléans (Bibl. Nat., fr. 3157, fol. 74; orig.). — Dép. de G. della Rovere, 29 octobre, et de M. Suriano, 1er novembre.

2. Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 29 octobre, Orléans (Arch. de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I; orig.). — *L'Estat de France*.., p. 377.



devant l'hôtel Groslot, ils trouvèrent le portail fermé, ne purent le faire ouvrir et durent descendre de cheval pour traverser la cour à pied.

Antoine fut introduit le premier auprès du Roi, qui l'attendait dans la salle avec sa mère, la jeune reine Marie Stuart, les cardinaux de Lorraine et de Tournon, le duc de Guise, les maréchaux de Brissac et de Saint-André. François II ne bougea pas. Seulement, après qu'Antoine eut fait trois fois la révérence et levé sa bérette, il daigna le saluer d'un geste, puis s'adressant à lui d'un ton aigre : « Ne vous ai-je pas envoyé par Crussol l'ordre de venir avec le prince votre frère et de le remettre entre mes mains? » — « Si bien, sire, et je vous l'ai amené. » — « Soyez assuré que si vous ne l'aviez fait, je vous aurais infligé le même châtiment qu'il recevra. » Antoine protesta de sa fidélité. Le Roi lui défendit de s'éloigner sans congé exprès[1].

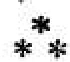
Condé fut ensuite introduit. Il fit de « nombreuses révérences », dit un témoin, murmura quelques mots et baisa les genoux du Roi. Celui-ci, « très sec », répondit d'un rapide mouvement de la main à son béret et sur l'épaule du prince. Puis, comme l'obscurité augmentait, François II passa dans le cabinet de sa mère mieux éclairé, reprocha violemment au prince sa conduite et ressortit presque aussitôt pour donner l'ordre aux capitaines de ses gardes, Chauvigny et Brézé, de l'arrêter. Catherine pleurait. Le roi de Navarre et le cardinal de Bourbon suppliaient. Les Guises, que les Bourbons n'avaient pas salués, se tenaient avec une réserve immobile. Condé suivit les deux capitaines, qui l'emmenèrent dans une maison voisine du couvent des Jacobins à laquelle était adossé un

1. La scène de la reception du roi de Navarre est racontée avec détails, d'après le témoignage du prince Louis de Gonzague, dans les dépêches d'Erc. Strozzi au duc de Mantoue, des 3 et 9 novembre (Arch. Gonzague, Francia; orig.).



nouveau bastion occupé par des gens de pied vétérans ; 25 hallebardiers et 50 arquebusiers furent postés à sa porte.

Antoine et le cardinal de Bourbon imploraient du Roi qu'il leur donnât leur frère en garde. François II refusa et mit fin à la scène brusquement : « J'ai décidé cette arrestation il y a longtemps en mon Conseil[1]. »



Trente-six heures plus tard, les sieurs de Carouges et de Renouart, envoyés d'Orléans, arrêtaient à Anizy-le-Château et emmenaient prisonnière à Saint-Germain-en-Laye la dame de Roye, belle-mère du prince, accusée d'avoir caché pendant quelques jours le jeune Maligny. Le secrétaire Brûlart fit l'inventaire de ses papiers[2].

Une commission fut expédiée au sieur de Jarnac pour procéder aussi à l'arrestation d'Amaury Bouchart, chancelier du roi de Navarre. Le jeune sieur de Cany, ami de Condé, était déjà en prison. On parlait de poursuivre Montmorency-Damville. Enfin les Châtillons reçurent l'ordre de se rendre à la cour[3].

Dans les premiers jours de novembre, arrivèrent à Orléans le président de Thou, les conseillers Faye et Violle, le procureur général Bourdin et le greffier du Tillet, du parlement de Paris, pour instruire le procès de Condé.

Au dossier de l'accusation figuraient : les interroga-

1. Dép. d'Erc. Strozzi, *supra* cit. — Dép. de Chantonay, du 4 novembre (Arch. Nat., K 1493, n° 112 ; orig.). — M. Suriano, 1er novembre, Orléans, p. p. LAYARD, *o. cit.*, p. I, IV. — L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 10 novembre, Orléans (Arch. Gonzague, Francia ; orig.). — *Sommaire récit...*, réimpr. d. *Mém. de Condé*, t. II, p. 378. — RUBLE, *o. cit.*, t. II, p. 401.

2. Erc. Srozzi au duc de Mantoue, 1560, 9 novembre, Paris (Arch. Gonzague, Francia ; orig.). — *Sommaire récit...*, p. 379. — LA PLACE, *L'Estat de la religion et république*, éd. Buchon, p. 74. — J. DELABORDE, *Eléonore de Roye*, p. 79.

3. Sources, *supra* cit.



toires de Jacques de La Sague, courrier du prince, et de Gilles Triou, dit Le Gantier, de Lyon, complice de Maligny; l'interrogatoire du vidame de Chartres; des lettres missives du vidame de Chartres à Condé; les « dépositions, mémoires ou advertissemens » de Jacques de La Bigne, secrétaire de La Renaudie, Jean de La Borde, page du prince, Jean Landier, Florent Boulanger, Jean du Point, Calandrin, Jean Coderc, prisonnier au château de Nîmes, et du sieur de Bellime; les témoignages de François et Imbert du Fay, sieurs de Changy, Pierre Vincent, François Camus, Etienne Thibaudier, Antoine Bonin et Guichard Ladvocat; enfin trois lettres missives signées « Godail », trouvées sur Thibaudier. A l'exception des interrogatoires de La Sague et du vidame de Chartres et de la déposition de La Bigne, ces pièces provenaient des enquêtes ou procédures faites à l'occasion des troubles de Lyon, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc. Le maréchal de Saint-André avait même amené à Orléans des prisonniers pour être confrontés avec le prince. En dehors de ce dossier proprement judiciaire, il existait assurément un dossier politique, auquel le Roi avait fait plusieurs fois allusion, comprenant des dénonciations de gentilshommes et des rapports d'officiers, mais qui ne servit pas à la procédure [1].

Après avoir passé deux semaines à examiner les pièces, les commissaires du Parlement, conduits par le chancelier de L'Hospital, se rendirent le 13 novembre à la prison du prince pour l'interroger « sur aucuns articles ». Condé ne fut pas pris au dépourvu : il refusa de répondre au chancelier, « créature de ses ennemis », et aux commissaires, parce que « tout ce qu'on vouloit

1. Arrêt. p. d. *Mém. de Condé*, t. II, p. 391. — Dans ses lettres du 31 août, François II disait notamment : « Des gentilshommes et capitaines, gens de bien, me sont venus advertir... » François II au roi de Navarre et à l'évêque de Limoges, 1560, 31 août, Fontainebleau (*Mém. de Condé*, t. I, p. 572, 573 ; L. Paris, *o. cit.*, p. 494, 495).



faire procédoit de la seule autorité du Conseil privé », qui n'avoit aucune puissance sur lui, « attendu que le Roi en bas âge ne faisoit rien de soi-même ». Pour la première fois, il osait donc soutenir explicitement la thèse de la minorité de François II et de la non-valeur des actes du Conseil privé. Et, comme les commissaires insistaient, il interjeta « en premier lieu appel de son emprisonnement devant le Roi séant en sa cour de parlement de Paris, suffisamment garnie de pairs et toutes chambres assemblées ». Par arrêt de ce même jour, 13, le Conseil privé déclara non recevable l'appel du prince. Deux fois encore les commissaires voulurent interroger Condé, deux fois celui-ci interjeta appel et deux fois, par nouveaux arrêts des 15 et 20 novembre, le Conseil déclara cet appel non recevable. Finalement, comme le refus de l'accusé, outrepassant toute question de procédure, mettait en cause l'autorité du Roi majeur et souverain, le Conseil rendit un jugement ordonnant que le prince répondrait devant les commissaires « sur peine de crime de lèse-Majesté » et que les témoins lui seraient confrontés[1].

Cependant, à la requête de la princesse de Condé, François II désigna quatre avocats au parlement de Paris pour assister l'accusé : deux seulement purent venir à Orléans, Pierre Robert et François de Marillac. Ils prirent connaissance du procès-verbal et reçurent l'autorisation de communiquer avec le prince, en présence du greffier du Tillet. Mais Condé voulait d'abord communiquer avec ses frères et sa femme. Le Conseil

1. L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 10 novembre, Orléans; Erc. Strozzi au même, 1560, 17 et 23 novembre (Arch. Gonzague, Francia; orig.). — M. Suriano au doge de Venise, 1560, 22 novembre, Orléans; 1561, 26 juin, Paris, p. p. H. LAYARD, *Despatches.* ., p. VI, XXXII. Suriano dit que le prince et ses partisans accusèrent L'Hospital d'avoir suborne les témoins. — *Sommaire récit...*, réimpr. d. *Mém. de Condé*, t. II, p. 381, 382 — Le *sommaire récit*, apologie de Condé publiée en 1561, a été copié par La Place et par l'auteur de l'*Estat de France sous François II.*



le lui refusa. Alors, disent les récits d'édification protestante, il adressa une épître consolatoire à la princesse, « l'asseurant que Dieu seroit défenseur de son innocence », et commença de bailler à ses avocats « mémoires et instructions [1] ».

Sur ce, peu après le 26 novembre, la procédure fut suspendue.

*
* *

Dans une lettre qu'elle adressait au vieux Montmorency, Catherine félicitait le connétable de son inébranlable fidélité au Roi, parmi de si grands troubles : « Car vous avez toujours voulu que vos maîtres fussent obéis partout [2]. »

On ne peut douter de la rancune, plusieurs fois attestée, de la Reine-mère à l'égard de Condé. Cette femme ne pardonna jamais au prince le tort qu'il avait fait au royaume de ses fils. Pourtant, le 30 octobre, pendant la scène de l'arrestation, elle avait pleuré, et les jours suivants elle parut consternée. Sa tristesse toucha, semble-t-il, le cœur facile du roi de Navarre.

Une fois rassuré sur son propre compte, Antoine n'en voulut à personne du malheur de son frère, et se laissa « caresser ». François II lui parla familièrement, le fit venir au Conseil des affaires, l'emmena à la chasse. Les Guises eux-mêmes, par les bons soins du cardinal de Bourbon et du cardinal d'Armagnac, se rapprochèrent de lui. Huit jours après l'arrestation de Condé, le « Navarrais » faisait sa cour au cardinal de Lorraine comme à la Reine-mère. Il persistait bien à proclamer l'innocence de son frère, mais tout en reconnaissant

1. Sources, *supra* cit. — Il ne subsiste aucune trace des « mémoires et instructions » qu'aurait remis Condé pour sa défense.
2. Catherine au connétable, 1560, novembre, Orléans, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 678.

que si l'accusation était fondée, le prince mériterait « mille morts[1]. »

Cependant, vers le 20 novembre, Antoine, poussé par quelques-uns de ses partisans ou ému des reproches que lui adressaient les églises réformées, parut se soulever. Au Conseil, il rappela vivement que deux de ses frères étaient morts pour le service du Roi et que l'un d'eux, le comte d'Anguien, vainqueur des Impériaux à Cérisoles, avait donné à François Ier la plus belle « journée » de son règne; il s'étonna que le petit-fils de ce même François Ier, « comme s'il avoit soif du sang des Bourbons », voulût encore faire périr Condé. Catherine lui répondit aussitôt que le prince serait traité selon les formes et garanties de la justice régulière et que le Roi ne ferait que confirmer la sentence des juges. Bientôt lassé de son emportement, Antoine versa des larmes et finit par s'excuser[2].

C'était le moment où l'on agitait au Conseil la question de savoir si le refus de Condé de répondre aux commissaires instructeurs serait considéré comme un crime de lèse-Majesté. Le prince de La Roche-sur-Yon, plus courageux que son cousin, demanda des explications sur la procédure dont on usait à l'égard de l'accusé. Il lui fut répondu que le Roi lui-même de sa propre autorité avait réglé toutes choses et, seul, décidé de la procédure à employer dans ce cas[3].

On ne peut savoir bien exactement si, dans sa forme très brutale, l'arrestation de Condé fut un coup de tête de François II. Mais il ressort avec évidence de tous les témoignages que dès l'origine et avant même que

1. M. Suriano, 1560, 10 novembre, Orléans, p. p. H. Layard, *Despatches*..., p. IV. — Chantonay à Philippe II, 1560, 13 novembre, Orléans (Arch. Nat., K 1493, n° 106; orig.).

2. M. Suriano, 1560, 22 novembre, Orléans, p. p. H. Layard, *o. cit.*, p. VI. — Tornabuoni, 1560, 21 novembre, p. p. Desjardins, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 425.

3. Chantonay à Philippe II, 1560, 20, 22 novembre (Arch. Nat., K 1493, n° 107; orig.).

le Roi tombât malade, Catherine et les Guises accréditèrent la version d'un acte de sa volonté personnelle, et que cette version parut plausible au roi de Navarre.

Autour du drame, et dans la scène même de l'arrestation, on observe de la part des personnes présentes une réserve très marquée. Il y a une sorte de convenance supérieure qui fait que tous, quels que soient leur rang, leur passion et leur intérêt, s'abstiennent de participer à la querelle qui met aux prises le Roi avec un prince de son sang. On devine que, du moment où les Bourbons sont entrés à Orléans, François II a été laissé seul maître d'agir à sa guise, dans l'entière responsabilité de sa fonction souveraine. Il est visible aussi qu'abandonné à lui-même, il n'écoute que sa colère, frappe avec un parti-pris de brutalité, ne ménage plus personne. Il déclare à l'ambassadeur d'Espagne qu'il « donneroit sa vie » pour que l'accusé pût se disculper. A la princesse de Condé, il crie que « le prince est son plus grand et mortel ennemi ». Il fait arrêter la dame de Roye, nièce de Montmorency et sœur des Châtillons, maladresse que n'eussent pas commise les Guises et qu'aurait dû empêcher Catherine. Mais celle-ci avoue à qui l'implore qu'elle ne saurait résister au « commandement formel » du Roi son fils[1].

Chez les Guises, la réserve est encore plus voulue que chez Catherine. D'ailleurs ils ont toujours affecté une grande discrétion à l'égard de Condé : dans le passé, le Roi a fait maintes allusions directes aux intrigues des princes du sang ; les Guises n'ont jamais mis en cause ces derniers, qui sont leurs parents. Après l'arrestation, le cardinal de Lorraine prend une mine attristée, comme s'il se sentait atteint dans l'honneur de sa propre famille par le crime de son cousin germain. Les Guises ne se départiront point de cette attitude :

1. Dépêches de Suriano et de Chantonay, 1560, 1er-22 novembre, Orléans. — J. Delaborde, *Eléonore de Roye*, p. 79.



Condé aura beau crier vengeance contre eux, les insulter, les provoquer : même au cours de la guerre civile, ils ne le traiteront pas comme un ennemi. A Chenonceaux, au lendemain du tumulte d'Amboise, le duc de Guise a manifesté d'une manière surprenante sa confiance dans la loyauté du prince : trois ans plus tard, au soir de la bataille de Dreux, il fera partager à ce même prince, prisonnier, sa propre couche [1].

Il faut avoir saisi ces nuances, pour comprendre l'étonnante manœuvre que Catherine va mettre en train, au chevet de François II moribond.

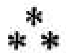
1. M. P. van Dyke, dans son étude critique sur *Les prétendus mémoires de Jeanne d'Albret* (*Revue historique*, t. CXXIX, p. 76 et suiv.), a montré la fausseté de la légende, propagée par l'historiographie bourbonienne, d'un complot machiné par les Guises pour l'assassinat du roi de Navarre après l'arrestation de Condé.

CHAPITRE V

LA MORT DE FRANÇOIS II

Après avoir reçu sa grand'tante, Renée, duchesse de Ferrare, qui arrivait d'Italie, François II se disposait à courre le cerf pendant une quinzaine de jours, tandis que le chancelier terminerait l'instruction du procès de Condé et qu'on préparerait la salle des Etats Généraux. Il devait partir d'Orléans le 18 novembre et se rendre à Chambord. La Reine-mère pensait aller jusqu'à Chenonceaux. En même temps, Renée de Ferrare gagnerait Montargis[1].

Mais le 17, le Roi tomba malade.



Depuis dix jours, l'abcès qu'il portait à l'oreille gauche coulait plus que de coutume. Cette infirmité était devenue chez lui une habitude, à laquelle on ne prêtait plus guère attention. Il se sentait bien mal à l'aise. Mais les médecins crurent à un simple refroidissement que le Roi, trop légèrement vêtu, aurait pris en jouant à la paume : une bise glacée soufflait déjà

1. Robertet au connétable, 1560, 13 novembre, Orléans, p. p. L. PARIS, *o. cit.*, p. 676. — J. Alvarotti et Paolo-Emilio Bernieri au duc de Ferrare, 1560, 10, 15, 23 novembre, Orléans (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.)



sur Orléans et la Loire était gelée. On laissa donc couler l'oreille, sans soins[1].

Le dimanche 17 novembre, ayant entendu la grand' messe en la chapelle des Jacobins, il rentra dîner à l'hôtel Groslot, le visage livide, avec un violent mal de tête. Il mangea et bientôt se sentit défaillir; il eut cependant la force de passer dans sa chambre et d'appeler le duc de Guise, qui mit tout le monde à la porte. Il vomit son dîner, puis se coucha. Il avait un peu de fièvre. Les médecins le gardèrent en observation le reste de la journée et le lendemain. Ils se contentèrent de lui administrer des purgatifs, sans réussir à faire tomber la fièvre ni à diminuer l'écoulement à l'oreille qui était abondant. De nouvelles médecines, plus fortes, lui furent données le jeudi et le dimanche suivants : la dernière, une décoction de rhubarbe, le fit beaucoup souffrir, en l'affaiblissant à l'extrême; mais la fièvre et l'écoulement persistaient ainsi que le mal de tête. Ce mal de tête était considéré comme une infirmité héréditaire, les rois François Ier et Henri II ayant souffert eux-mêmes de fréquentes migraines. Pendant une semaine, jusqu'au 25, l'état demeura stationnaire : le malade se levait, puis s'étendait de nouveau sur son lit et se relevait. Ses douleurs de tête lui rendaient le moindre bruit insupportable : aussi fut-il décidé que seuls quelques membres du Conseil pourraient pénétrer dans sa chambre. On pensait que la maladie serait longue, mais on ne s'en inquiétait pas encore sérieusement[2].

Le mardi 26, l'écoulement à l'oreille s'arrêta tout

1. Les détails que nous donnons sur la maladie et la mort de François II sont empruntés au récit très minutieux de son ancien page et compagnon intime, le prince Louis de Gonzague, qui fut auprès de lui jusqu'au dernier moment. Ce récit se trouve dans une longue lettre de L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 6 décembre, Orléans (Arch. Gonzague de Mantoue, Francia; orig. autog.).

2. *Ibid.* Cf. M. Suriano, 1560, 22 novembre, Orléans, p. p. H. LAYARD, *Despatches...*, p. VI.



d'un coup, la fièvre monta et le mal de tête devint intolérable. La « rétention » dura juqu'au lendemain, puis l'abcès se rouvrit, et le Roi, se sentant soulagé, put recevoir, une à une, quelques personnes dans sa chambre trop étroite. Ce même jour, 27, sa mère lui fit signer l'acte qui délaissait au duc de Montpensier les terres restant de la succession du connétable de Bourbon [1].

Un arrêt avait été rendu, le 26, par le Conseil privé, déclarant encore une fois non recevable l'appel qu'avait interjeté Condé. Dès lors la procédure traîna [2]. On faisait de grandes politesses au roi de Navarre qui, seul, était admis tous les jours dans la chambre du malade, avec la Reine mère, la reine Marie Stuart, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine [3].

Le jeudi 28, François II se leva dans la soirée et mangea de bon appétit, ne souffrant plus que d'un léger mal de tête : on permit aux chevaliers de l'Ordre d'assister à son souper. Le lendemain, son état devint moins bon, et le samedi, en dépit d'une médecine, l'écoulement s'étant de nouveau arrêté, la fièvre reparut plus forte qu'auparavant.

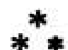
Le dimanche 30, l'inquiétude gagna les personnes présentes. Le malade ne pouvait rien absorber et rendait tout. Les douleurs de tête lui arrachaient des cris. La fièvre le faisait délirer. On le voyait s'affaiblir d'heure en heure. Le lundi 1er décembre, on lui posa des ventouses, grâce à quoi il retint quelque nourriture. Mais il gémissait de plus en plus, réclamant sans cesse à boire « comme si un fleuve n'eût éteint sa soif ».

1. *Procès-verbal... pour la prise de possession des terres de Beaujolloys et Dombes*, p. p. C. Longin, Lyon, 1901, 8°.

2. Ni les témoignages directs ni les pièces du procès ne mentionnent un arrêt de mort : la condamnation à mort du prince paraît être une invention tardive de l'historiographie bourbonienne.

3. Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 28 novembre, Orléans (Arch. Gonzague, Francia; orig.). Ce témoin marque très précisément l'hésitation de la cour à poursuivre le procès de Condé.

On comprit qu'il était perdu. Le cardinal de Lorraine lui demanda s'il voulait se confesser : il accepta, priant Dieu de lui pardonner ses péchés, « avec une très grande dévotion[1]. »



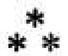
L'héritier présomptif du trône avait dix ans. La monarchie était sans ressources, le royaume profondément troublé. Des bandes couraient les grands chemins. Le paysan émigrait. Le peuple des villes se livrait aux agitateurs. La justice « dormait ». Une fraction de la noblesse s'armait pour reconquérir son indépendance et piller. La religion s'affaissait, mal soutenue par ses prêtres aveugles ou incapables. Une « secte » vivace gagnait de proche en proche toutes les classes de la société, cherchant des appuis en Angleterre, en Allemagne, chez les Suisses. Les députés aux Etats Généraux arrivaient déjà à Orléans, peu enclins à donner leur approbation aux comptes que le chancelier était occupé à dresser. Entre les intrigues des Anglais et les chicanes des Espagnols, le gouvernement ne savait s'il avait la paix ou la guerre.

Dès qu'elle sentit le Roi perdu, Catherine déclara son intention de prendre la régence. De sa propre autorité, elle défendit à tous les courriers de sortir d'Orléans sans son ordre et fit arrêter tous les plis. Elle dicta, pour les lieutenants du Roi dans les provinces, une dépêche circulaire, leur annonçant qu'elle prendrait en main « la charge du debvoir qu'il faudra en l'administration qui y sera nécessaire », leur faisant commandement exprès de prévenir ou réprimer toute « menée », de manière que « la force en demeure à mon fils ». Ces instructions n'étaient pas superflues :

1. Lettre de L. de Gonzague, *supra* cit.



déjà, en divers lieux, le bruit de la maladie de François II avait provoqué de l'agitation et même des réjouissances insolentes. En même temps, Catherine avertit de ses craintes les deux princes étrangers dont le nom seul terrifiait les mécontents : le duc de Savoie, toujours prêt à se jeter sur Genève, et Philippe II, dont les troupes menaçaient l'Etat d'Antoine de Bourbon. A son amie intime, la duchesse de Savoie, elle adressait un appel suppliant : « J'ai l'envie de me voir si appuyée que le roi de Navarre ne fasse tort à ce qui est de votre sang. » La réponse vint comme elle l'attendait. D'autre part, l'ambassadeur d'Espagne, Chantonay, de qui elle s'était rapprochée malgré sa répugnance, lui apporta une promesse formelle de secours de Philippe II [1].



Le mardi 3 et le mercredi 4, en dépit des onguents appliqués constamment par les médecins, l'état de François II empira de telle sorte qu'on attendait sa mort presque avec impatience, tant il souffrait et gémissait [2].

Catherine se trouvait seule aux prises avec les deux familles rivales, les Guises et les Bourbons. Il lui fallait soustraire le royaume aux convoitises des uns et des autres, en quelques heures, tandis que les cris de son fils moribond lui arrachaient les entrailles.

1. Sur l'arrêt des courriers : Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 3, 6 décembre, Orléans (Arch. Gonzague, Francia ; orig.). — Catherine à G. de Saulx, 1560, 4 décembre, Orléans, p. p. L. Paris, *o. cit.*, p. 730 ; Burie à la Reine-mère, 1560, 8 décembre, Bordeaux (Bibl. Nat., Vc de Colbert, 27, fol. 241 ; orig.) ; Bouillé au sieur de Brossay S. Gravé, 1560, 10 décembre, Nantes, p. p. D. Morice, *Preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1264 ; F. Edwards à Cecil, 1560, 15 décembre, Dieppe (*Cal. For., 1560-1561*, p. 443). — *Lettres de Catherine*, t. I ; Gir. della Rovere au duc de Savoie, 1560, 15 décembre, Orléans (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I ; orig.). — L. Paris, *o. cit.*, p. 782.

2. Erc. Strozzi, 3 décembre. — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 4 décembre (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — L. de Gonzague, 6 décembre.



Les Guises, — nous avons leurs confidences[1], — sentirent, dès le moment où l'état du malade ne laissa plus d'espoir, que la Reine-mère jouerait sa partie en dehors d'eux. Elle était leur amie ancienne. Ils avaient cru jusqu'alors qu'elle ferait appel à leur protection dans son malheur ; ils constatèrent, non sans amertume, qu'elle « pensoit à soi avant de penser aux autres. ». Ils lui en voulurent surtout, dans ces circonstances, d'aller chercher des conseils auprès du vieux cardinal de Tournon. Tournon, arrivé depuis un mois, disait tout le bien possible du duc de Guise, mais blâmait vivement la politique du cardinal de Lorraine. Les deux prélats, de longue date, se détestaient.

La force des Guises était considérable, et ils auraient pu s'en servir. Sans doute le cardinal souffrait de la réputation que lui avaient faite les pamphlétaires : sa politique était fort discutée, jusqu'à l'étranger, et autant par les catholiques romains que par les protestants. Mais, chef du clergé français, pourvu d'immenses bénéfices, il gardait son influence sur l'Eglise libérale et sur la bourgeoisie conservatrice : son attitude à l'égard de Rome, dans l'affaire du concile, avait paru vraiment nationale aux gens avertis. Haï des mécontents, — bien qu'il fût beaucoup moins fanatique que son frère, — la popularité de ce dernier le protégeait. Le duc de Guise, caractère tout d'une pièce et parfois provoquant, mais loyal, arrivait à la fin du règne de François II sans que son prestige fût diminué. Il parlait de « sa noblesse », et, de fait, dans la noblesse, il avait une armée de serviteurs, de clients, de vassaux et de compagnons dévoués. Au besoin, il eût trouvé des défenseurs jusque dans la maison des Montmorency

1. Les détails qui suivent sont empruntés aux dépêches d'Alessandro Fiaschi, qui reçut heure par heure les confidences de la duchesse de Guise et les transmit à son frère, le duc de Ferrare, 1560, 5, 6 décembre, Orléans (Arch. de Modène, Francia ; orig.).



et dans celle des Bourbons. Jamais les pamphlétaires n'avaient mis en cause sa personne franchement, et les historiens protestants eux-mêmes devaient se sentir gênés pour l'attaquer : Metz et Calais étaient des victoires récentes. Assez forts à l'intérieur pour n'avoir rien à craindre, les Guises jouissaient à l'extérieur, même chez les princes luthériens d'Allemagne, d'un crédit incomparable, qui tenait à leur naissance, à leurs parentés et alliances, à leurs négociations dans le passé et à leur gloire militaire[1].

Mais, parce qu'ils étaient très forts, ils étaient aussi fiers, et, — trait dominant chez eux, — trop orgueilleux pour mendier le pouvoir. Dans la disgrâce, déjà sous Henri II, ils prenaient une attitude de dignité offensée et de réserve, jamais de bassesse[2].

Dès les premiers jours de décembre, lorsque l'état du Roi devint désespéré et qu'ils virent Catherine chercher ailleurs des conseils, ils annoncèrent à quelques intimes leur intention de se retirer : le duc ne prendrait plus aucune part au gouvernement, le cardinal s'en irait à son diocèse de Reims. Ils le dirent à leurs serviteurs désolés. Le duc, au chevet de François II, se donna la figure du favori que la fortune va trahir et qui rend, avec un entier désintéressement, les suprêmes devoirs à son maître moribond[3].

Mais Catherine avait autant besoin de l'appui des Guises que de sa propre liberté d'action. Elle entendait fonder sa régence sur le consentement formel de tous les grands seigneurs, sur le consentement des Guises comme sur le consentement du roi de Navarre. Bien

1. Sources *supra* cit. — Chantonay à Philippe II, 1560, 3 décembre, Orléans (Arch. Nat., K 1493, n° 113 ; orig.). — M. Suriano au doge de Venise, 1560, 6 décembre, Orléans, p. p. H. Layard, *Despatches...*, p. IX.

2. Voy. le précédent de la disgrâce des Guises à la fin de 1558 : *Les origines politiques des guerres de religion*, t. II, p. 324.

3. Aless. Fiaschi (d'après les confidences de la duchesse de Guise) au duc de Ferrare, 1560, 5 décembre, Orléans (Arch. de Modène, Francia ; orig.).



plus, elle voulait que ce consentement lui fût donné d'un seul accord par les Guises et par le roi de Navarre. Elle allait donc, pendant que son fils agonisait, accomplir ce tour de force de réconcilier les rivaux pour qu'ils lui fissent abandon, à elle, de tout le pouvoir.

A vrai dire, si faible que fût le roi de Navarre, comment imaginer qu'il laissât passer, sans la saisir, la chance incroyable qui venait de s'offrir subitement à lui? Un enfant de dix ans à peine allait monter sur le trône, et les plus anciennes coutumes, dont il ne serait pas possible cette fois de discuter l'application, appelaient le premier prince du sang à la tête du gouvernement. Même de l'étranger, Antoine reçut des exhortations : les réformés le suppliaient, ce n'est pas assez dire, ils le sommaient de remplir sa mission providentielle[1].

Le « Navarrais » était résolu à profiter des circonstances, et il ne devait pas céder si volontiers que l'ont dit les apologistes de son frère, ni se laisser tromper aussi sottement que le racontent ses détracteurs. Il tint tête jusqu'au 5 décembre à la Reine-mère. Non qu'il ambitionnât beaucoup de gouverner le royaume. Mais, comme il l'avouait au duc de Guise, il « ne pouvoit faire autrement, sans manquer à son honneur[2]. »

Catherine l'emporta plus par la fermeté que par la ruse. Cette fermeté, d'ailleurs, s'appuyait sur des avantages extérieurs, dont elle n'eut pas à se servir, mais qui dominaient le débat. L'armée réunie par le duc de Guise était toujours là, dans Orléans et tout autour. Des courriers, des ambassadeurs apportaient à l'hôtel Groslot des promesses de secours de la Suisse, de la Savoie, de l'Espagne. Aussi bien, tant que François II vivait, sa mère pouvait obtenir de sa main un ordre de représailles.

1. *Opera Calvini*, t. XVIII, p. 282, 283.
2. Aless. Fiaschi au duc de Ferrare, 1560, 6 décembre, Orléans (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

De fait, jusqu'au bout, Catherine montra son parti-pris de laisser au souverain mourant l'entière autorité et la responsabilité des ordres donnés. Sur ce point, aidée sans doute par l'expérience du cardinal de Tournon, elle ne commit pas la moindre faute. En n'empiétant pas prématurément sur la puissance du Roi qui mourait, elle lui conserva, dans le moment où il s'agissait de fixer l'ordre du nouveau règne, la valeur d'une menace. Le 5, elle eut à subir un rude assaut de la princesse de Condé, qui vint la supplier en termes émouvants de libérer son mari. Elle repoussa cette prière. La princesse lui demanda qu'au moins on lui permît de voir le prisonnier. « Je ne le puis, répondit Catherine, tant que le Roi vivra ». Elle consentit toutefois, parce qu'il y avait un précédent, à l'échange de lettres ouvertes entre Condé et sa femme, et laissa entendre à celle-ci que les choses changeraient si François II, qui avait ordonné l'arrestation du prince, venait à mourir. Rassurée, Eléonore de Roye partit aussitôt d'Orléans pour aller visiter sa mère, tombée malade au château de Saint-Germain-en-Laye, où on l'avait emprisonnée[1].

Ce même jour prit fin le débat assez vif, qui durait depuis le 3, entre Catherine et le roi de Navarre, au sujet de la future régence. La Reine fut grandement aidée dans cette négociation par son amie la duchesse de Montpensier, épouse elle-même d'un prince du sang. Une première scène soigneusement préparée avait déjà troublé les sentiments d'Antoine. On l'avait fait venir chez Catherine pour assister, en compagnie des Guises et de quelques autres, à une sorte de délibération sur les mesures à prendre en prévision de la mort du Roi. Un secrétaire avait lu certains documents historiques, « ordonnances et extraits de chroniques », d'où il

1. Al. Fiaschi, 5 décembre, Orléans. — Erc. Strozzi au duc de Mantoue, 1560, 6 décembre, Orléans (Arch. Gonzague, Francia ; orig.).



résultait que la régence appartenait de droit à la mère du souverain mineur. Comme si ces textes ne suffisaient pas, Catherine rappela l'histoire de saint Louis et de Blanche de Castille, exemple qui devait toucher le cœur d'un Bourbon. Puis, passant de la question de droit au fait, elle dit à Antoine qu'en raison des agissements suspects que les rois, depuis François Ier, avaient reprochés à sa famille, et à cause en particulier des incidents qui avaient motivé l'arrestation de Condé, le frère aîné de celui-ci était peu qualifié devant l'opinion pour assumer toute la charge du gouvernement. Sur quoi, elle déclara que ni elle ni les Guises n'avaient poussé François II à agir comme il l'avait fait. En conséquence, elle pria Antoine de renoncer formellement à la régence et de se contenter des prérogatives et du titre de lieutenant-général du royaume, et finit par l'entretenir du mariage éventuel de sa propre fille Marguerite avec le petit prince de Navarre. Tout ému, Antoine affirma qu'il n'avait point d'ambition et qu'il désirait soumettre à des juges sa conduite passée. Les Guises et lui s'embrassèrent. Le duc de Guise jura que dans toutes ses actions il n'avait fait qu' « obéir aux ordres du Roi[1]. »

Mais cette scène ne laissait point à Catherine la renonciation formelle, explicite et même écrite qu'elle voulait obtenir d'Antoine. Aussi s'efforça-t-elle de la lui arracher dans la journée du 5. Ils échangèrent des mots vifs, chacun invoquant son droit. Antoine consentait bien à ce que la Reine-mère dormît dans la chambre du futur roi, qu'elle le « gouvernât » et prît soin de sa personne; mais il réclamait pour lui la possession du cachet royal, instrument et signe de la puissance souveraine.

1. Chantonay à Philippe II, 1560, 3, 5 décembre, Orléans (Arch. Nat., K 1493, n°s 113, 114; orig.). — M. Suriano au doge de Venise, 1560, 3 décembre, Orléans, p. p. H. Layard, *o. cit.*, p. VIII. — Surtout, dépêches d'Al. Fiaschi et d'Erc. Strozzi, *supra* cit.

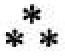


Or, Catherine entendait garder le cachet. A bout de dispute, ils en vinrent à rédiger un écrit, qu'elle s'empressa d'aller soumettre à l'appréciation du cardinal de Tournon : Antoine renonçait au cachet, « sauf dans le cas d'empêchement ou de maladie » de la Reine-mère[1].

Cependant les partisans d'Antoine et peut-être Antoine lui-même espéraient que la situation se modifierait à son avantage par la venue du connétable de Montmorency, attendu à Orléans d'un jour à l'autre. Le bruit courait que les Montmorency allaient se déclarer contre les prétentions de la Reine-mère et des Guises. Déjà les Châtillons, l'amiral de Coligny et son frère le cardinal, arrivés depuis peu, s'étaient plaints à Catherine de n'être pas admis dans la chambre du Roi moribond : à quoi elle avait répondu en s'excusant[2].

Mais le connétable, bien que la Reine-mère lui eût envoyé Lansac pour l'informer des événements, s'avançait sans hâte, accompagné de ses quatre fils, sur le grand chemin d'Etampes. Il ne devait entrer à Orléans qu'après la mort de François II.

On savait qu'il serait appelé à siéger au futur Conseil avec le roi de Navarre, le cardinal de Tournon, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le maréchal de Saint-André et le maréchal de Brissac[3].



Le 4 au soir, les médecins avaient appliqué sur l'oreille du malade un cautère violent qu'ils laissèrent en place durant sept heures. Quand ils l'enlevèrent, la plaie ne coulait plus. A l'aube du 5, on mit les ventouses sans résultat. L'état du pauvre Roi empirait toujours : ses gémissements devenaient moins aigus.

1. Récit fait par la duchesse de Guise à Aless. Fiaschi. Dépêche du 5 décembre.
2. Dép. d'Al. Fiaschi, 5 décembre.
3. *Ibid.*

A midi, le cardinal de Lorraine lui administra l'extrême-onction. Vers deux heures, ses mains et ses pieds commencèrent à se refroidir : on crut qu'il expirait. Sa mère se laissa emmener dans une maison voisine, où étaient ses autres enfants : là elle reçut la visite du cardinal de Tournon, avec lequel elle eut un long entretien. Cependant on vint l'avertir que le moribond semblait reprendre vie et elle retourna aussitôt à l'hôtel Groslot.

La nuit venue, elle alla se reposer, et, tandis qu'elle dormait, entre dix et onze heures, François II expira, au terme d'une déchirante agonie. Le Roi mort, chacun rentra chez soi[1].

Blaise de Monluc, qui entra chez la Reine-mère quelques instants après, raconte qu'il la trouva couchée et « bien malade », ayant auprès d'elle une de ses amies, madame de Crussol[2].

Le lendemain, de bonne heure, Catherine de Médicis était au côté du petit Charles IX pour recevoir les hommages et le serment des seigneurs.

1. L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1560, 6 décembre, Orléans (Arch. Gonzague, Francia; orig.). — Dép. d'Al. Fiaschi, 5 et 6 décembre. — Diaire italien inédit d'un témoin (Bibl. Nat., fr. 3950, fol. 6; orig.).
2. B. de Monluc, *Commentaires*, ed. P. Courteault, t. II, p. 393.



TABLE DES CHAPITRES

LIVRE PREMIER

LA CONJURATION D'AMBOISE

LIVRE II

LA PREMIÈRE TOLÉRANCE

LIVRE III

LE ROI CONTRE LES BOURBONS

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Date Due

FACULTY			
REC'D JUN 13 1962			

Demco 293-5





